



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



66

Per. 3944 f. $\frac{29}{17}$



Year	1997	1998
1	100	100
2	100	100
3	100	100
4	100	100
5	100	100
6	100	100
7	100	100
8	100	100
9	100	100
10	100	100
11	100	100
12	100	100
13	100	100
14	100	100
15	100	100
16	100	100
17	100	100
18	100	100
19	100	100
20	100	100
21	100	100
22	100	100
23	100	100
24	100	100
25	100	100
26	100	100
27	100	100
28	100	100
29	100	100
30	100	100
31	100	100
32	100	100
33	100	100
34	100	100
35	100	100
36	100	100
37	100	100
38	100	100
39	100	100
40	100	100
41	100	100
42	100	100
43	100	100
44	100	100
45	100	100
46	100	100
47	100	100
48	100	100
49	100	100
50	100	100
51	100	100
52	100	100
53	100	100
54	100	100
55	100	100
56	100	100
57	100	100
58	100	100
59	100	100
60	100	100
61	100	100
62	100	100
63	100	100
64	100	100
65	100	100
66	100	100
67	100	100
68	100	100
69	100	100
70	100	100
71	100	100
72	100	100
73	100	100
74	100	100
75	100	100
76	100	100
77	100	100
78	100	100
79	100	100
80	100	100
81	100	100
82	100	100
83	100	100
84	100	100
85	100	100
86	100	100
87	100	100
88	100	100
89	100	100
90	100	100
91	100	100
92	100	100
93	100	100
94	100	100
95	100	100
96	100	100
97	100	100
98	100	100
99	100	100
100	100	100

**BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.**

Pour servir de suite aux

**BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.**

Par **JEAN LE CLERC,**
TOME XVII.

POUR L'ANNEE MDCCLXXII.

Partie Premiere.



A AMSTERDAM,

Chez les FRERES WETSTEIN.

CATALOGUE

DES

LIVRES NOUVEAUX,

Joan. Clerici Opera Philosophica in quatuor volumina digesta, editio quinta auctior.

J. G. Walchii Parerga Academica, ex Historiarum atque antiquitatum monumentis collecta 8.

Marcelli Palingenii Zodiacus Vitæ. 8. editio nova.

Q. Horatii Flacci Poëmata, ex antiquis Codd. & certis observationibus emendavit variasque scriptorum & impressorum Libb. Lectiones adjecit Alex. Cunninghamus 8.

Voyages de François Coreal, aux Indes Occidentales en 3 Tomes

Institution au Droit Ecclesiastique, par Mr. l'Abbé de Fleury 8.



T A B L E D E S L I V R E S

Dont il est parlé dans la I. Partie du

T O M E X V I I .

D E L A

B I B L I O T H E Q U E A N C I E N N E E T M O D E R N E .

- I. *Extrait du XV. Tome des Actes publics d'Angleterre, pour le regne d'Edouard VI.* I
- II. Tome II. de la Physique de Mr. 's GRAVESANDE. 59
- III. Les Oeuvres Philologiques de Mr. RHENFERD. 85
- IV. Les Oeuvres d'HORACE publiées par Mr. CUNINGAM. 138
- V. Remarques du même, contre Mr. le Dr. BENTLEY. 149
- VI. Projet d'une nouvelle Edition des Peres Apostoliques. 174
- VII. PHILASTRE des Hérésies, publié par Mr. J. A. FABRICIUS. 179
- VIII. Critique des Versions Françoises de la Bible par M. LE CENE. 107

TABLE DES LIVRES.

IX. Voyages de COREAL en Ame- rique.	210
X. Histoire des Chevaleries.	227
XI. Histoire de CHARLES XII. Roi de Suede par Mr. DE LIMIERS.	230
XII. Le Tome V. du SPECTATEUR.	234
XIII. Oeuvres de Mr. de CAMPIS- TRON.	235

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

*Suite de l'Extrait du XV. Tome des
 Actes Publics d'Angleterre, pour le
 Règne d'EDOUARD VI.*

Les matières du Règne
 d'Edouard VI. peuvent
 être commodément di-
 visées, en quatre Arti-
 cles principaux; savoir,
 les affaires domestiques, les affaires
 avec l'Ecosse, les affaires avec la
 France, & les affaires qui concernent
 la Religion.

ARTICLE I.

Des Affaires Domestiques.

1547. EDOUARD VI. fils unique
 Tome XVII. P. I. A

de *Henri VIII.* n'étoit que dans la dixième année; lorsqu'il succéda au Roi son Père. Dès qu'il eut été proclamé, le Conseil ouvrit le Testament de *HENRI VIII*; dans lequel on trouva qu'il avoit nommé Seize personnes, pour administrer les affaires du jeune Roi, pendant sa minorité, sous le titre d'*Executeurs* de son Testament, mais qui avoient proprement l'autorité de *Régens*; & qu'il avoit nommé Douze autres personnes, pour leur servir de Conseil. Il donnoit pouvoir aux Exécuteurs, ou Régens, ou au plus grand nombre d'entre eux, de faire ce qu'ils jugeroient à propos; clause dont ils firent un grand usage, & qui leur donna lieu de faire des changemens auxquels *Henri* n'avoit, sans doute, jamais pensé. Par exemple, il n'avoit pas eu intention de donner au plus grand nombre le pouvoir d'élire un Protecteur, ni d'exclure aucun des Régens de la Commission. Cela paroît, en ce qu'il avoit assujetti les deux Princesses, ses filles, à la nécessité de ne pouvoir se marier, sans le consentement de ceux des Exécuteurs, qui seroient alors en vie. On ne laissa pourtant pas de faire passer
ces

ces deux articles, en vertu de la clause générale, dont je viens de parler. Entre les Exécuteurs, ou Régens, l'Archevêque de *Cantorberi*, le Lord *Wriothesley* Grand Chancelier, le Comte de *Hartford*, oncle maternel du jeune Roi, *Jean Dudley*, Vicomte de Lisle, fils d'*Edmond Dudley* qui avoit été pendu, au commencement du Règne de *Henri VIII.* étoient ceux qui faisoient le plus de figure; & entre les Conseillers, c'étoient le Comte d'*Arundel*, le Comte d'*Effex*, & *Thomas Seymour* oncle du Roi, & frère du Comte de *Hartford*.

Les Régens & les Conseillers ayant pris possession de leurs Charges, la première chose qu'on proposa, dans le Conseil de la Régence, ce fut d'élire un Protecteur. *Wriothesley* Grand Chancelier s'y opposa, de tout son pouvoir, & soutint que le Testament du feu Roi, tirant toute sa force d'un Acte de Parlement; on ne pouvoit rien changer, dans sa disposition. Outre cette raison, il y en avoit d'autres plus secrettes, qui n'agissoient pas moins puissamment sur lui. Premièrement, comme il étoit Grand Chancelier, & que l'Archevêque de

Cantorberi, qui le précédait, ne se mêloit guère des affaires politiques ; il espéroit d'être le Président perpétuel de la Régence, & d'en être regardé, comme le Chef. Secondement, il comprenoit bien, que le but de cette proposition étoit d'élever à la Dignité de Protecteur le Comte de *Hartford*, qui étoit son ennemi. En troisiéme lieu, il craignoit que la Religion Catholique, à laquelle il étoit très-attaché, ne souffrît trop de préjudice, de l'autorité du Comte de *Hartford* ; dont le panchant, pour la Réformation, étoit connu de tout le monde. Malgré ses oppositions, il fut résolu d'élire un Protecteur, & le choix tomba sur le Comte de *Hartford*, avec cette restriction néanmoins, *qu'il ne pourroit rien faire, sans le consentement des autres Régens*. Cette élection fut appuyée, sur la clause générale du Testament, dont j'ai parlé ci-dessus, que les Exécuteurs administreroient les affaires du Gouvernement, de la manière, qu'ils le jugeroient à propos ; d'où l'on inféroit, que tout ce, que le plus grand nombre des Régens trouvoit convenable, étoit censé conforme au Testament du feu Roi.

Ce premier pas étant fait, on alla un peu plus avant, toujours sous prétexte d'exécuter le Testament du feu Roi; ainsi qu'il en avoit expressement chargé ses Exécuteurs. Sur ce qu'on savoit, qu'il avoit promis à diverses personnes de les élever à de plus hautes Dignitez, on se crut obligé d'exécuter, en cela, son intention; d'autant plus qu'elle étoit favorable à plusieurs des Régens & des Conseillers. Ainsi le Comte de *Hartford*, déjà Protecteur, fut fait *Duc de Sommerfet*; *Guillaume Parr*, Comte d'*Essex*, fut créé *Marquis de Northampton*; le Vicomte de *Lisle* reçut le titre de *Comte de Warwick*; le Chancelier, celui de *Comte de Southampton*; *Thomas Seymour* fut fait Baron de *Sudley*, *Riche*, *Willoughby*, & *Scheffield* furent honorez du titre de Barons. Pour soutenir ces nouvelles Dignitez, on aliéna certains biens d'Eglise, qui furent distribués aux Pairs nouvellement créés. Immédiatement après, le Protecteur fut fait Grand Trésorier, & Grand Maréchal, & *Thomas Seymour* son frère fut élevé à la charge de Grand Amiral. Tout cela se fit, dans l'espace de quinze jours, après la mort

de *Henri VIII*, après quoi on fit les funérailles de ce Prince, & on couronna le nouveau Roi.

Le premier usage, que le Protecteur fit de son Crédit & de son autorité, ce fut d'éloigner le Chancelier; qui fournit lui-même un prétexte de le priver de sa charge & de le releguer dans sa propre maison. Ensuite, le *Duc de Sommerset*, ne se contentant pas d'avoir été élu Protecteur, par les Régens, se fit expédier au nom du Roi, une Patente; par laquelle il étoit déclaré Protecteur, par le Roi même, & y fit insérer des clauses, qui rendoient sa Dignité indépendante des autres Régens; qui, par là, ne devinrent que ses Conseillers. Ainsi le *Duc de Sommerset* devint maître absolu du Gouvernement, & s'attira par là la haine & l'envie de ses Collegues; qui ne laisserent pas échapper l'occasion de le ruiner, comme on le verra dans la suite.

Le Protecteur ayant éloigné le Chancelier, & fait donner sa charge à *Riche*, qui lui étoit dévoué, crut s'être mis à couvert des attaques, qu'il avoit le plus à craindre; & néanmoins, il ne laissa pas de trouver dans l'Amiral son propre frère,

un

un ennemi très-redoutable. L'Amiral étoit un Seigneur, dont l'ambition n'avoit point de bornes. Il étoit offensé, de ce qu'étant oncle du Roi, il n'avoit pas été mis au nombre des seize Régens, aussi bien que son Frère; & cette distinction, entre son Frère & lui, lui étoit insupportable. Immédiatement après la mort de *Henri VIII*, il adressa ses vœux à la Princesse Marie; mais s'étant bientôt aperçu, que son projet étoit trop difficile à exécuter, il se tourna du côté de *Catherine Parr* Reine Douairière. Il épousa cette Reine si-tôt, après la mort de *Henri VIII*, que si elle fût devenue enceinte, on auroit pu douter si c'étoit du Roi, ou de lui. L'élevation de son Frère à la Dignité de Protecteur acheva d'exciter sa jalousie. Il ne cessa point de cabaler, contre lui, & de tenter même, pendant que le Duc étoit occupé à faire la guerre à l'Ecosse, d'attirer le jeune Roi dans son parti, & de l'obliger à faire certaines démarches, qui tendoient à la ruine du Protecteur. Enfin, il se conduisit d'une telle manière, que le Duc se vit dans la nécessité, ou d'être lui-même ruiné, ou de se défaire de son Frère, qui

fut condamné à mort & exécuté.

Cette extrême sévérité donna de grands avantages aux ennemis du Protecteur, qui en prirent occasion de le décrier, comme un homme qui avoit sacrifié à son ambition démesurée son propre Frère; qui, au pis aller, n'avoit agi que contre lui, & non pas contre le Roi. La mort de l'Amiral ne rendit point le Protecteur plus tranquille. Bien-tôt après, il y eut de grands soulèvemens, en divers lieux du Royaume, & particulièrement dans les Provinces de Devon & de Norfolck. Ces soulèvemens étoient causez, par les oppressions, que le peuple souffroit de la part de la Noblesse; à l'occasion des terres, que les Seigneurs & les Gentilshommes faisoient enfermer, avec des palissades. Le Protecteur sembla, en quelque manière, appuyer les plaintes du peuple; en empêchant, autant qu'il dépendoit de lui, qu'on n'en vînt aux extrêmes, avec les Révoltez. Il ne lui fut pas possible d'y réussir; mais après qu'ils eurent été battus & dissipés par le Comte de *Warwick*, il leur accorda une amnistie, de sa propre autorité, & contre l'avis du Conseil.

Cette

Cette démarche déplut beaucoup aux Grands, qui commencèrent dès lors à prendre des mesures, pour le ruiner. Il en fit quelques autres dans la fuite, par rapport à la France & à l'Ecosse; qui firent hâter l'exécution du complot, que ses ennemis avoient formé contre lui. Tout à coup, lorsqu'il y pensoit le moins, le Président du Conseil & quelques autres Conseillers Privez, se retirèrent dans la maison de l'Evêque d'Ely, située dans la grande rue de *Holborne*, & protestèrent qu'ils étoient obligez de faire cette démarche; parce que le Conseil n'étoit plus compté pour rien, & que le Protecteur faisoit tout à sa tête, sans prendre l'avis de personne. Toutes les précautions, que le Protecteur prit, pour se mettre à couvert de cette conjuration, ne servirent qu'à fournir de nouveaux prétextes à ses ennemis. Il emmena le Roi à Windsor, & on lui en fit un crime. Enfin sept autres Conseillers s'étant joints à ceux, qui s'étoient déjà séparés, & la Ville de Londres s'étant déclarée pour eux; le Protecteur commença à se décourager, & cela lui fit perdre encore sept autres Conseillers, qui se joignirent aux

autres; de sorte qu'il ne put garder auprès de lui, que l'Archevêque de *Cantorberi & Paget*. Dès que les Conseillers se virent ainsi appuyez, ils écrivirent au Roi, pour lui représenter les fautes & l'ambition du Duc son Oncle, lequel ils avoient déjà déclaré indigne d'être Protecteur; & ils eurent la permission de se rendre à Windsor, auprès du Roi. Ils y firent arrêter le Duc de *Sommerfet*, & l'envoyèrent à la Cour. Après cela, ils nommèrent au Roi six Gouverneurs, du nombre desquels étoit le Comte de *Warwick*; qui eut l'adresse de s'emparer de toute l'autorité, & de faire proprement la charge de Protecteur, quoi qu'il n'en eût pas le titre. Ce nouveau Gouverneur, craignant que le Duc de *Sommerfet* ne trouvât le moyen de reprendre son autorité, fit passer contre lui au Parlement, un Acte d'*Attainder*, par lequel il fut condamné à une amende de 2000. l. st. de revenu en fonds de terre, & ses biens mobiliers furent confisquez. Malgré tout cela, le Duc se soutint encore, le Roi, qui l'aimoit beaucoup, lui ayant accordé des Lettres de pardon; mais il ne reprit point son premier poste. Le Comte
de

de Warwick se fit donner la charge de Grand Amiral, & continua toujours à diriger toutes les affaires du Gouvernement. Pour mieux se soutenir, dans son poste, & même pour pousser sa fortune plus loin, il s'unit étroitement avec le Lord *Gray*, Comte de *Dorset*, qui avoit épousé *Françoise Brandon*, fille ainée du feu Duc de *Suffolck* & de *Marie* sœur de *Henri VIII*. Reine Douairière de France. Le Duc de *Suffolck* avoit eu d'un second mariage deux fils, qui étant morts tous deux, dans le temps dont je parle, avoient laissé le titre de Duc de *Suffolck* vacant. C'est pourquoi le Comte de *Warwick* le fit donner au Comte de *Dorset* son ami; qui de son mariage, avec *Françoise Brandon*, avoit trois filles, savoir *Jeanne*, *Catherine*, & *Marie*. Le but du Comte de *Warwick*, ainsi qu'il parut dans la suite, étoit de marier un de ses Fils avec *Jeanne Gray*, fille ainée du Duc de *Suffolck*, & de mettre *Jeanne* sur le trône, en faisant exclure *Marie* & *Elisabeth* sœurs du Roi. Pour mieux réussir, dans ce projet, il tenta de marier *Elisabeth* avec le Roi de *Danemarc*; mais il y trouva des dif-

ficulitez, qui l'empêchèrent d'exécuter ce dessein.

Le crédit du Comte de *Warwick* allant tous les jours en augmentant, il se fit donner le titre de *Duc Northumberland*, & enfin, ayant accusé le *Duc de Sommerset* de vouloir voulu assassiner, il le fit condamner à mort. Ensuite, il fut bien prévenir le jeune Roi, contre son Oncle; qu'il en obtint un ordre, pour faire exécuter la sentence.

Le *Duc de Sommerset* étant mort, le *Duc de Northumberland* ne trouvant plus d'opposition, fit tout ce qu'il voulut. Il avança ses créatures, se rendit absolument maître du Roi & du Gouvernement. Peu de temps après, le Roi étant tombé dans une maladie, dont on prévit qu'il ne se leveroit jamais; le *Duc de Northumberland* se hâta d'exécuter son projet. Il fit le mariage de *Guilford Dudley*, son quatrième fils, avec *Jeanne Græve*, & persuada au jeune Roi mourant de faire un Acte solennel, par lequel, en excluant *Marie & Elisabeth*, ses sœurs, de sa succession, transportoit la Couronne à *Jeanne Gray*. Cet Acte étoit fondé, sur ce que les deux sœurs du Roi avoient été

Ancienne & Moderne. 13

été déclarées bâtardes, sous le Règne de *Henri VIII.* & sur le danger qu'il y auroit pour la Réformation, si *Marie* montoit sur le trône. Il fallut forcer les Juges du Royaume de dresser cet Acte, qui fut pourtant signé, par tous les Conseillers Privés. Le Roi étant fort mal, le Duc de *Northumberland*, qui fouhaitoit d'avoir *Marie & Elisabeth*, entre ses mains, leur fit expédier un Ordre de venir assister le Roi leur frère, dans sa maladie. Elles se mirent effectivement en chemin ; mais ayant été informées de la mort du Roi, elles évitèrent le piège, qui leur étoit préparé. *Edouard VI.* mourut le 6. de Juillet 1553. dans la seizième année de son âge, & tout le monde soupçonna qu'on avoit avancé sa fin, par de mauvais moyens.

*Actes qui regardent les affaires
Domestiques.*

Année 1547.

Première Proclamation, pour la
paix du Roi. Du 31. Janvier 1546.
Pag. 123.

Patente de Thrésorier de l'Echi-
quier, pour le Comte de *Hartford*

14 *Bibliothèque*
Protecteur. Du 15. Fevrier, 1
124.

Autre qui confère au Comte
Hartford le titre de *Baron Seymour*.
Du 15. Fevrier. Pag. 125.

Il est dit, dans la Patente, que
ce titre lui est conféré, de peur que
le nom de *Seymour* ne se perde, à ca
de l'éclat des autres Dignitez du P
tecteur. Le Roi veut que ce
passe aux enfans du second lit, &
leurs descendans : ensuite à *Edouard*
Seymour, fils du Protecteur, du
mier lit : & si *Edouard Seym*
meurt sans enfans mâles, aux enf
que le Protecteur pourra avoir d'
troisième femme.

Autre qui établit le Marquis
Dorset, Grand Connétable pour le
de Fevrier seulement, jour qui
céda celui du Couronnement du R
Du 17. Fevrier. Pag. 129.

Autre qui établit le Lord R
Senéchal, pour le 20. de Fevrier
lement, jour du couronnement.
17. Fevrier. Pag. 130.

Autre qui confère au Duc de S
merfet, la Charge de Grand M
chal. Du 17. Fevrier, Pag. 130

La Charge d'Imprimeur du Ro

Ancienne & Moderne. 15

Hebreu , en Grec , & en Latin ,
donnée à *Reginald Wolf*. Du 19. A-
vril. *Pag.* 150.

Patente au Lord *Ruffel* , pour la
charge de Garde du sceau Privé. Du
21. Août. *Pag.* 155.

Autre Patente pour la charge de
Grand Amiral , conférée à *Thomas*
Seymour. Du 30. Août. *Pag.* 157.

Cette Patente fut obtenuë par *Tho-*
mas Seymour , en l'absence du Pro-
tecteur son frère. Elle est plus am-
ple , que la précédente du 15. Fe-
vrier.

Patente qui accorde au Protecteur
diverses Prérrogatives. Du 3. Sept.
Pag. 164.

Qu'il sera assis seul dans le Parle-
ment , sur un banc , à la droite du
Roi.

Qu'il jouira de toutes les préroga-
tives , dont tous les autres Protec-
teurs ont joui , nonobstant le statut
de la 30. année du Règne de *Henri*
VIII. , touchant les Préséances.

Année 1548.

Patente qui établit le Protecteur
Capitaine Général , tant hors du
Royaume , qu'au dedans. Du 11.
Août .*Pag.* 174.

Commission pour visiter les Uni-
verfi-

verfitez d'Oxford & de Cambridg
avec pouvoir aux Commissaires
fupprimer un ou deux Colléges, pour
en fonder un de Droit Civil, & un
de Médecine.

Année 1549.

Penfion de 166. l. 13. f. 4. d. 1
accordée à *Sebastien Cabot*. Du
Janvier. *Pag.* 181.

Patente de Grand Amiral, pour *Jean*
Comte de Warwick. Du 28. Octo-
bre. *pag.* 194.

Penfion de 355. l. sterl. accordée
à *Othon Duc de Brunswick & de*
Lunebourg, *durante beneplacito*. Du
24. Décembre. *pag.* 201.

Année 1550.

Pouvoir donné au *Lord Riche*,
Grand Chancelier, de faire des Deni-
fons. Du 20. Janvier. *pag.* 202.

Patente pour la charge de Grand
Chambellan, conférée à *Guillaume*
Parr, Marquis de *Northampton*, du
4. Fevrier. *pag.* 203.

Lettres de pardon, pour le *Duc de*
Sommerfet. Du 16. Fevrier *pag.*
205.

Patente de Grand Maître d'Hôtel
de la Maison du Roi, pour le *Com-*
te de Warwick. Du 20. Fevrier. *pag.*
200.

Cet Officier étoit autrefois connu, sous le nom de *Senéchal de la Maison du Roi*. Ce fut *Henri VIII.* qui, pour imiter la Cour de France, lui donna le titre de *Grand Maître d'Hôtel*, *Higb Stuart of the Kings Household*.

Voici comment on faisoit parler le Roi du Comte de *Warwick*, dans cette Patente.

Cujus in Religione constantiam, in bello, seditione & tumultu fortitudinem, & animum erga Nos benevolum & fidissimum semper experti sumus. Cujus commorantiam & personalem residentiam in Hospitio nostro Regio, & circa personam nostram Regiam, præsertim in hac tenera nostra ætate, affectamus.

Licence à *Polydore Virgile* de sortir du Royaume & de retourner dans sa patrie. Du 2. Juin. pag. 234.

Le Roi accorde à *Polydore Virgile* de pouvoir conserver ses deux Bénéfices; savoir, l'Archidiaconat de Bath & Wells, & le Prieuré de Nonnynton, dans le Diocèse de Hèreford; en considération de ce qu'il a demeuré 40. ans en Angleterre, & qu'il en a écrit l'Histoire.

Licence au Duc de Sommerfet de don-

donner ses livrées à 200. perfon
Gentilshommes ou autres, outi
Domestiques ordinaires. Du 5.
pag. 235.

Année 1550.

Privilège accordé pour 7. a
Laurent Torrentin, Allemand de
tion, Imprimeur de Florence,
chant l'impression des Pandectes.
18. Avril. *pag. 255.*

Ordre pour l'exécution du Duc
Somerset, sans date. *pag. 295.*

Autre pour l'exécution de *V.
Antrick, Arundel, Stanhop.*

C'etoient les prétendus compl
du Duc de Somerset.

Guillaume Cecil fait Chancelier
l'Ordre de la Jarretière. Du 12.
vril. *pag. 230.*

ARTICLE II.

Affaires avec l'Ecosse.

1547. HENRI VIII. avoit expr
fément recommandé à ses Exéc
teurs d'employer tous les moye
possibles, pour faire exécuter le Tr
té, qu'il avoit fait avec les Ecosso
pour le mariage de son Fils avec
jeune Reine d'Ecosse. Le Duc

Sommerset étant devenu Protecteur, ne crut pas devoir négliger cette affaire. Il demanda donc aux Ecoſſois l'exécution du Traité, & ſur leur refus, il réſolut de porter la guerre en Ecoſſe, non pas en vuë de conquérir ce Royaume; mais, ſelon la maxime de *Henri VIII.*, pour obliger les Ecoſſois, par les incommoditez & les dangers de la guerre, à exécuter le Traité. Le Régent d'Ecoſſe & la Reine Douairière, étant abſolument contraires à ce mariage, avoient pris de bonne heure des précautions, pour avoir du ſecours de France, en cas de beſoin. *Henri II.* qui venoit de monter ſur le trône de France, croyoit avoir intérêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre ne devînt auſſi Roi d'Ecoſſe; & les deux Princes de Lorraine, qui avoient beaucoup de crédit auprès de lui, le fortifioient dans le deſſein de ſoutenir les Ecoſſois, pour ne pas voir la Reine leur Nièce épouſer un Prince Proteſtant. Il ſemble même que, dès lors, ils projettoient de donner leur Nièce, pour femme, au Dauphin. Quoi qu'il en ſoit *Henri II.* en montant ſur le trône, avoit déclaré qu'il aſſiſteroit les Ecoſſois, de tout ſon pou-

pouvoir. C'étoit là ce qui faisoit craindre au Protecteur d'Angleterre de s'engager dans cette affaire. Il auroit voulu s'en dispenser, sous quelque prétexte honnête. Ce fut dans cette vuë, qu'il offrit aux Ecoſſois une condition, qui n'auroit pas dû être rejetée, si le projet n'avoit pas été déjà formé de marier la jeune Reine, avec le Dauphin. Il vouloit bien laisser l'Ecoſſe en repos, jusqu'à la majorité de la Reine; à condition que, pendant ce tems-là, elle seroit élevée en Ecoſſe, sans qu'on l'engageât dans aucun mariage. Il étoit manifeste, que dans cet intervalle, *Edouard* ou Marie pouvoient mourir; & au pis aller, les Ecoſſois se seroient trouvez à la majorité de leur Reine, au même état où ils se trouvoient, lors qu'on leur faisoit cette proposition, qui par conséquent devoit leur paroître avantageuse. Mais le parti violent l'emporta sur le plus modéré, & cette proposition fut rejetée, avec beaucoup de fierté. Ainsi le Protecteur continua sa marche, vers l'Ecoſſe. Il entra dans ce Royaume, & gagna contre les Ecoſſois, une bataille, dans laquelle ils perdirent 140000. hommes, outre quinze-

quinze-cens prisonniers, dont 800. étoient Gentilshommes. Après cette victoire, le Protecteur s'empara d'Edimbourg, & fit divers autres progrès, qui auroient pû réduire l'Ecosse à une fâcheuse extrémité, ou à la nécessité d'accomplir le Traité de mariage. Mais dans ces entrefaites, le Protecteur ayant été informé des complots, que l'Amiral son Frère faisoit pour le ruïner, quitta brusquement l'Ecosse, pour retourner à la Cour, & par là, il perdit tout le fruit de sa victoire.

1548. Après qu'il eut appaisé, par la mort de son Frère, l'orage qui s'étoit formé contre lui, il résolut de réparer sa faute, continuant la guerre contre l'Ecosse. Mais ne voulant point aller commander lui-même, en ce pais-là, il donna la conduite de l'armée au Comte de *Shrewsbury*, lequel il établit son Lieutenant; en vertu d'une nouvelle Patente du Roi, qui lui en donnoit le pouvoir.

1548. Pendant qu'on préparoit cette armée, en Angleterre, le Régent d'Ecosse assiégeoit le Château de *Broughty*, qui avoit été pris par les Anglois, dans la guerre précédente, & il demeura trois mois, devant

cette

cette place. Comme toutes les forces des Ecoffois étoient occupées à ce fiége, les Anglois eurent le tems & l'occasion de s'emparer du Château de *Hadington* & de le faire bien fortifier. Cette place, qui n'étoit qu'à 12. milles d'Edimbourg, incommodoit beaucoup cette Ville capitale.

Mais peu de tems après, les Ecoffois ayant reçu de France un secours de 6000. hommes, commandé par *Dessé d'Epainvilliers*, ils y joignirent huit mille hommes de leurs propres troupes, & allèrent assiéger *Hadington*. Ce fut pendant ce fiége, qu'après plusieurs Conférences, entre les François & les Ecoffois, la résolution fut prise d'envoyer la jeune Reine d'Ecosse en France. Véritablement, cette proposition rencontra de grandes oppositions, de la part de plusieurs Grands, qui craignoient les suites d'une résolution si importante; mais le parti de la France l'emporta. La Reine Douairière souhaitoit passionnément le mariage de sa Fille, avec le Dauphin. D'un autre côté, le Roi de France menaçoit de retirer ses troupes, & ne vouloit continuer son secours à l'Ecosse, qu'à condi-
tion

tion qu'on lui mettroit la Reine entre les mains. Enfin, il avoit gagné le Régent, en lui offrant en France, le titre de Duc de *Châtelierant*, avec douze-mille livres de rente, en fonds de terre. Ainsi, la jeune Reine fut envoyée en France avec les mêmes vaisseaux qui avoient amené les troupes Françoises.

Cependant, le Comte de *Shrewsbury*, s'étant mis à la tête de l'armée composée d'Anglois & d'un Corps de Landsquenets, qu'on avoit fait venir d'Allemagne, fit lever le siège d'Hadington; & ravitailla la place. Ensuite, il s'avança plus loin en Ecosse, pour offrir la bataille aux ennemis; mais voyant qu'ils ne vouloient point l'accepter, il se retira. Après sa retraite, *Dessé* fit une irruption en Angleterre, & s'avança jusqu'à Newcastle, sans trouver la moindre opposition. On ne fait ce qu'étoit devenu le Comte de *Shrewsbury*, avec son armée.

Les Ecossois ne tarderent pas long tems à se repentir d'avoir envoyé leur Reine, en France. Elle ne fut pas plutôt partie, que les François commencèrent à faire les maîtres, en Ecosse. *Dessé* traitoit les Ecossois,
avec

avec beaucoup de hauteur, & peu de temps après, on vit arriver *Monluc*, Evêque de Valence, qui venoit pour exercer en Ecoffe la Charge de Grand Chancelier. Mais sur les plaintes de la Reine Douairière, ils furent tous deux rappelés, & la Cour de France envoya de *Thermes* à la place du premier.

1549. L'année suivante 1549. le Protecteur mit le Comte de *Warwick* à la tête d'une armée, pour agir contre l'Ecoffe: mais il se vit obligé d'employer ces mêmes troupes contre les Rebelles de Norfolk, qui s'étoient rendu redoutables. Cela fut cause que, n'espérant plus de pouvoir garder Hadington, il en fit razer les Fortifications, de peur que cette place ne tombât entre les mains des Ecoffois, comme il étoit arrivé au Château de Browghty, dont ils venoient de s'emparer.

Ce fut par là proprement, que finit la guerre d'Ecoffe, de laquelle le Protecteur ne pouvoit plus espérer un succès avantageux; puisque quand même il auroit fait de plus grands efforts, il n'auroit pû parvenir au but, qu'il s'étoit proposé, en commençant cette guerre; je veux dire, à l'exécution

tion du Traité de mariage , depuis que la jeune Reine étoit entre les mains, du Roi de France. Enfin la paix entre la France & l'Angleterre, s'étant renouvelée en 1550., on inféra, dans le Traité , certains articles touchant l'Ecoffe; favoir , la démolition de deux ou trois petites places, que les Anglois tenoient encore, dans ce Royaume; & il fut convenu, qu'*Edouard* ne pourroit plus faire la guerre à l'Ecoffe, à moins que les Ecoffois ne lui en donnassent quelque nouveau sujet; c'est-à-dire, qu'indirectement , il se désista de l'exécution du Traité, qui avoit été fait pour son mariage, avec la Reine d'Ecoffe.

Depuis ce tems-là , l'Ecoffe fut assez tranquille. Le Duc de *Châteleraud* étoit toujours Régent : mais il se laissoit gouverner par l'Archevêque de St. André , son frère bâtard; homme qui menoit une vie peu édifiante, pour un Ecclesiastique. De plus, l'autorité du Régent étoit beaucoup diminuée, par la dépendance où il étoit de la Cour de France, qui avoit la Reine en son pouvoir, & qui lui envoyoit des ordres, comme elle le jugeoit à propos. Outre cela, la

Reine Douairière, qui étoit soutenuë à la Cour de France, par le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine* ses frères, tenoit tellement le Régent en bride, qu'il n'avoit plus qu'une ombre d'autorité. C'étoit proprement la Reine Douairière, qui gouvernoit le Royaume.

En 1551. la Reine Douairière, n'étant pas contente d'un pouvoir emprunté, fit un voyage en France, sous prétexte d'y aller voir la Reine sa Fille ; & par le crédit de ses Frères, elle obtint du Roi la Régence d'Ecosse, si elle pouvoit y faire consentir le Duc de *Chateleraud*. Lorsqu'elle fut de retour en Ecosse, elle fit doucement entendre au Duc, qu'il lui seroit plus avantageux de lui céder la Régence, de bonne grace ; que de s'y voir contraint, par des ordres supérieurs. Le Duc, qui étoit déjà instruit de la volonté du Roi de France, comprit aisément que ce seroit en vain qu'il voudroit s'y opposer, & d'ailleurs il étoit bien aisé de conserver ce qu'il possédoit en France. Il ceda donc la Régence à la Reine, malgré les sollicitations contraires de l'Archevêque son Frère, qui fit tout ce qu'il put, pour l'en détourner.

Le

Le Prêlat n'ayant pû , pour ce coup , cabala parmi le Clergé , pour l'engager à traverser les desseins de la Reine. Cela fut cause que , pour se soutenir , contre les attaques du Clergé , elle prit le parti de s'appuyer du secours des Réformez , qui étoient déjà en fort en grand nombre , en Ecosse ; en leur accordant la permission de prier Dieu , à leur manière , dans leurs propre maisons. Par ce moyen , elle conserva la Régence , & rendit inutiles les projets de l'Archevêque.

Actes qui regardent l'Ecosse.

Année 1547.

Saufconduit pour l'Evêque élu de Ross. Du 2. Mars. *pag.* 131.

Conventions entre *Edouard VI.* & certains Gentilshommes Ecossois. Du 9. Mars. *pag.* 131.

1. Qu'ils feront leurs efforts , pour faire accomplir le mariage : qu'ils donneront des Otages , & se déclareront contre ceux , qui veulent la guerre avec les Anglois.
2. Que pendant la minorité de la Reine , ils ne souffriront point qu'elle soit mise , entre les mains de la Reine

ne Douairière, ou du Régent, sans le consentement du Roi d'Angleterre.

3. Qu'ils livreront au Roi le fils Régent, qui est entre leurs mains.
4. Que le Roi leur entretiendra 100 hommes d'Infanterie, & 40. de Cavalerie, pour la Garde du Château de St. André.
5. Qu'il leur fournira de l'Artillerie & des Munitions.
6. Qu'il leur accordera des Pensions.
7. Qu'il les fera jouir de leurs biens en Ecosse, ou les en recompense en Angleterre.

Conditions proposées au Roi, par *Patrick Lord Gray*, Seigneur d'*Argyll*. Du 11. Mars pag. 142.

1. Qu'on lui rende son Frère, qui est en ôtage.
2. Qu'on lui donne du secours, pour s'emparer de *Johnstown*.
3. Il s'engage à faire ses efforts, pour faire accomplir le mariage, & pour livrer la Reine à Edouard.
4. A garder Sr. *Johnstown*, pour le Roi.
5. A livrer un de ses Châteaux.
6. A aider le Roi de tout son pouvoir.

Engagement des Ecoffois nommez dans les Conventions du 9. Mars, relatif à ces Conventions. Du 15. Mars. pag. 145.

Année 1549.

Lettres Patentes d'*Edoüard VI.* en faveur de *Patrick Comte de Bothwell.* Du 3. Septembre. pag. 190.

Le Comte de Bothwell ayant reconnu *Edoüard*, pour souverain Seigneur de l'Ecoffe; le Roi le prend en sa protection, lui accorde une pension de 3000. écus, promet de lui entretenir 100. chevaux, & de le recompenser en Angleterre, en cas qu'il perde ses Terres en Ecoffe.

Année 1550.

Articles, qui regardent l'Ecoffe, inférez dans le Traité entre la France & l'Angleterre; sur la restitution de Boulogne. Du 24. Mars. pag. 211.

Que les Forts de *Douglas* & de *Ladre* seront rendus à la Reine d'Ecoffe.

Que si ces deux places se trouvent hors du pouvoir du Roi d'Angleterre, il fera, en recompense de ces deux places, démolir *Ayton* & *Roxborough*; & que ces deux places ne pourront être relevées, par aucun des deux

partis. Que si le Roi d'Angleterre rend *Douglas & Ladre &* que la Reine d'Ecosse veuille les razer, il sera obligé de faire aussi razer *Ayton & Roxborough*; sous la même condition, qu'elles ne pourront être relevées, ni par les Anglois, ni par les Ecoissois.

Que le Roi d'Angleterre ne pourra attaquer l'Ecosse, si les Ecoissois ne lui en donnent pas un nouveau sujet.

Toutes les autres prétentions de l'Angleterre, de la France, & de l'Ecosse réservées reciproquement.

Année 1551.

Ratification de *Marie*, Reine d'Ecosse, pour ce qui la concerne, dans le Traité fait, sur la restitution de Boulogne. Du 13. Cal. Mai. pag. 255.

Commission de *Marie R.* d'Ecosse, pour traiter avec *Edouard*. Du 8. Mai. pag. 263.

Saufconduit pour la Reine Douairière d'Ecosse, retournant de France en Ecosse, par l'Angleterre. Du 12. Mai. pag. 264.

Traité particulier entre l'Angleterre & l'Ecosse. A Norham le 10. Juin. pag. 265.

Les limites seront les mêmes qu'elles

Ancienne & Moderne. 31

les étoient , avant la guerre entre *Henri VIII.* & *Jaques V.*

Les Terres disputées , sur le même pied.

Barwick libre, sans appartenir à l'un, ni à l'autre des deux Royaumes.

La Maison & le Moulin d'*Edrington* seront rendus à l'Ecosse.

Saufconduit pour la Reine Douairière d'Ecosse , renouvelé, du 17. Septembre. pag. 290.

Année 1552.

Traité entre l'Angleterre & l'Ecosse , sur les terres disputées. Du 24. Septembre. pag. 316.

Ratification de *Marie* Reine d'Ecosse. Du 9. Novembre. pag. 319.

A R T I C L E I I I.

Affaires avec la France.

1547. INCONTINENT après la mort de *Henri VIII*, *François I.* envoya un Ambassadeur à *Edouard VI*, pour le complimenter, & pour renouveler avec lui la paix & l'alliance faite, en dernier lieu, avec le Roi son Père. Cette Ambassade produisit deux Traitez, qui furent conclus à Londres le 11. de Mars 1547. Le premier

mier n'étoit qu'une Confirmation de l'alliance, entre les deux Couronnes. Le second régloit les limites de Boulogne; pendant que cette place demeureroit entre les mains des Anglois, & la démolition, ou la continuation de certaines Fortifications, qui avoient été commencées aux environs de Boulogne, avant ou après le dernier Traité.

François I. étant mort le 31. de Mars, vingt jours après la conclusion des Traitez, dont je viens de parler, sans les avoir ratifiez; le Conseil d'Angleterre donna ordre à *Nicolas Wotton*, Ambassadeur en France, de complimenter *Henri II.* nouveau Roi de France, & de demander la ratification des deux Traitez conclus à Londres. Mais la Cour de France, en changeant de Souverain, avoit aussi changé de maximes, & de Politique, & formé d'autres projets. Le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine*, qui avoient beaucoup de credit auprès du nouveau Roi, lui persuadèrent qu'il étoit de son intérêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre n'épousât la Reine d'Ecosse: que pour cet effet, il devoit soutenir les Ecossois, & que pour empêcher
que

que les Anglois ne fissent une diversion en France, par le moyen de Boulogne, il falloit, avant toutes choses, recouvrer cette place, à quelque prix que ce fût. *Henri*, ayant suivi ce Conseil, refusa de ratifier les deux Traitez conclus à Londres, & désavoua l'Ambassadeur du Roi son Père, qui les avoit signez. Par là, non seulement il se réserva un sujet de différend, touchant les limites & les Fortifications de Boulogne; mais il fit voir encore assez manifestement, en refusant de renouveler l'alliance, qu'il avoit dessein de rompre la paix. En effet, dès cette même année, il fit dire au Protecteur, que, s'il ne faisoit pas discontinuer les ouvrages, qui se faisoient au Fort de Bullenberg; il tiendrait la paix, pour rompue. Il avoit été expressément convenu, dans le Traité de paix, que tous les ouvrages, commencez avant la paix, pourroient être perfectionnez, & comme ceux du Fort de Bullenberg étoient de cet ordre, le Protecteur étoit manifestement autorisé par le Traité, à les continuer. Cependant, comme une nouvelle guerre, contre la France, ne convenoit nullement, ni aux projets qu'il avoit

formez, ni à ses intérêts particuliers, ni à ceux du Royaume; il fit discontinuer les ouvrages commencez.

1548. Cette modération ne fut pas capable de lui faire éviter la guerre, qu'il craignoit. Dès l'année suivante, le Roi de France envoya aux Ecoissois un secours de 6000 hommes, & enleva, au Roi d'Angleterre, la Reine d'Ecosse, qui lui avoit été promise en mariage. Mais il ne s'arrêta pas là.

1549. En 1549, voulant profiter de l'occasion, que lui fournissoient les révoltes, qu'il y avoit en Angleterre; il entra dans le Boulonnois, à la tête d'une armée, sans avoir fait déclarer la guerre; & après s'être emparé de quelques-uns des Forts, qui étoient autour de Boulogne, il affiégea cette place. Il avoit été convenu, dans le dernier Traité de paix, que le Roi de France payeroit, dans huit ans, au Roi d'Angleterre, deux millions d'écus d'or, & que pendant ce tems-là, Boulogne demeureroit entre les mains des Anglois. Mais *Henri II.* vouloit avoir cette place, non seulement avant le temps fixé par le Traité, mais même sans payer la som-

somme stipulée dans le Traité. La seule raison, qu'il alléguoit pour justifier ce procédé, étoit que la guerre faite par *Henri VIII.* à *François I.* étoit injuste ; & que, par conséquent, il lui étoit permis de se servir de l'occasion, qui se présentoit, pour dédommager la France de ses pertes. Mais outre que la plus grande partie des deux millions étoit dûë à *Henri VIII.*, avant qu'il eût pris Boulogne ; si la raison, alléguée par le Roi de France, devoit avoir lieu, il n'y auroit jamais aucun Traité de paix, sur lequel on pût s'assurer. Quoi qu'il en soit, *Henri II.* se mettant peu en peine de ce que les Anglois, ou le Public pourroient dire sur sa conduite, continua le siège de Boulogne. Mais la peste s'étant mise, dans son armée, il en laissa le commandement à *Gaspar de Coligny*, qui se vit enfin obligé de changer le siège en blocus.

Cette nouvelle guerre causoit une peine extrême au Protecteur, par plusieurs raisons. Premièrement, il vouloit travailler à bien établir la Réformation en Angleterre, & un tems de guerre n'étoit guère propre à cela. Secondement, il savoit que le Roi

de France avoit promis un puissant secours aux Protestans d'Allemagne, aussi-tôt qu'il auroit recouvré Boulogne; d'où il inferoit, que ce Monarque feroit un puissant effort, dans la Campagne suivante, pour exécuter son dessein. Par conséquent l'Angleterre alloit se voir exposée à une dépense très considérable, pour soutenir cette guerre. Troisièmement, les Coffres du Roi étoient vuides, & le Protecteur craignoit une nouvelle révolte, si on étoit obligé à fouler le peuple. Quatrièmement, il ne craignoit pas moins la Noblesse, parmi laquelle il avoit beaucoup d'ennemis. Cinquièmement, rien ne pouvoit être plus avantageux à la Réformation, que l'union de la France avec les Protestans d'Allemagne; à quoi néanmoins, le dessein de conserver Boulogne étoit entièrement opposé. Toutes ces raisons lui firent prendre la résolution de proposer au Conseil la reddition de Boulogne. Comme il y avoit déjà un complot, formé pour le ruiner; cette proposition fut reçue avec indignation, & ce fut de là que les ennemis du Protecteur prirent principalement le prétexte d'agir ouvertement contre lui: ainsi que
je

je l'ai déjà dit, dans l'Article des affaires domestiques.

1550. Le Duc de *Sommerfet* étant éloigné du Conseil, le Comte de *Warwick* & le reste des Conseillers ne se trouverent pas moins embarrassés que lui, sur l'affaire de Boulogne. Le Roi de France étoit sur le point d'attaquer cette place, avec toutes ses forces, & on n'avoit fait aucun préparatif pour la défendre, quoi que le Conseil se fût si fort récrié sur l'indignité qu'il y auroit à la restituer. Il fut donc résolu de rendre Boulogne à la France, & toute la difficulté ne consista plus, que dans le point d'honneur; qui ne permettoit pas à l'Angleterre de faire les avances, sur ce sujet. Mais cette difficulté fut levée, par le moyen d'un Marchand Florentin, nommé *Guidotti*, qui demouroit à Southampton. Ce Marchand ayant été envoyé secrettement à Paris, trouva le moyen de se faire charger, par le Connétable de Montmorency, de quelque proposition vague. Ce fut sur ce fondement, que les deux Cours envoyèrent des Plénipotentiaires en Picardie, où le Traité fut bien-tôt conclu, le 24. de Mars 1550. Par ce Traité, Boulogne fut

renduë à la France, moyennant une somme de 400000. écus d'or, payable la moitié, le jour de la restitution, & l'autre moitié avant le 1. d'Août.

1551. L'année suivante, le Roi par la direction du Comte *de Warwick*, envoya des Ambassadeurs à *Henri II*, pour lui porter l'Ordre de la Jarretière. Les Ambassadeurs avoient ordre de lui proposer le mariage de leur Roi, avec *Elisabeth* sa fille. Cette proposition ayant été acceptée, le Traité pour le mariage fut signé à Angers le 19. de Juillet; mais il ne devoit s'accomplir, que quand la Princesse seroit parvenue à sa douzième année. Plusieurs ont prétendu, que le Comte de *Warwick* n'avoit en vue, que d'amuser le jeune *Edouard*, & qu'il favoit bien que ce Prince mourroit, avant que le tems de consommer son mariage fût arrivé.

Actes qui regardent la France.

Année 1547.

Commission de *François I.*, pour convenir avec *Edouard VI.* de la
ri-

rivière de Boulogne, & de certaines choses qui regardent les Fortifications. Du 15. Fevrier. *Pag.* 126.

Traité sur les limites de Boulogne du 11. Mars. *pag.* 135.

Autre qui renouvelle celui du 7. Juin, entre *François I.* & *Henri VIII.* Du 11. Mars. *pag.* 139.

Année 1550.

Commissiion de *Henri II.*, pour traiter de la paix avec l'Angleterre, au lieu dont on conviendra. Du 20. Janvier. *pag.* 202.

Traité pour la restitution de Boulogne, conclu entre Boulogne & le Fort d'Outreau, sur le bord de la rivière de Lyane. Du 24. Mars. *pag.* 211.

Qu'il y aura entre les deux Couronnes, *vera, stabilis, firma, inviolabilis, sincera, perpetua, & certa pax, amicitia, confederatio, unio, liga, & summa concordia &c.*

Que Boulogne sera renduë à la France, dans six Semaines.

Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre 400000. écus d'or Sol: savoir, 200000 écus en prenant possession de Boulogne, & 200000. écus le 15. d'Août.

Toutes les autres prétensions de l'Angleterre contre la France, & de la France contre l'Angleterre, réciproquement réservées.

Attestation de *François de Montmorency*, & de *Gaspar de Coligny*, que la Ville de Boulogne leur a été remise. Du 25 Avril. pag. 228.

Ratification du Traité de Boulogne, par *Henri II*, & serment du même Roi. Du 8 May. pag. 232.

Année 1551.

Traité pour le mariage d'*Edouard VI*. avec *Elisabeth de France*, fille de *Henri II*. A Angers, du 19. Juillet pag. 273.

A R T I C L E I V.

Affaires de Religion.

J E ne m'étendrai pas beaucoup sur cet Article, par deux raisons. La première est qu'on ne trouve, dans le Recueil des Actes Publics, que peu d'Actes importans sur cette matière. La seconde, que le changement, qui se fit dans la Religion sous le Règne
d'E-

d'*Edouard VI*, a été si bien expliqué, dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, par Mr. l'Evêque de Salisbury, que ce seroit perdre le tems, que d'entrer ici dans un grand détail sur ce sujet.

1547. La mort de *Henri VIII*. ayant délivré le peuple d'Angleterre de la crainte & de la sujettion, où il s'étoit trouvé sous la domination de ce Prince; les Réformez ne firent plus difficulté, sous ce nouveau Règne, de faire connoître leurs sentimens, & même de les prêcher publiquement, quoi que les loix, faites sous *Henri VIII*. subsistassent toujours. L'élevation du *Duc de Sommerfet* à la Dignité de Protecteur leur faisoit concevoir de grandes espérances, puisque ce Seigneur étoit entièrement dans leur parti. D'ailleurs, ils avoient, pour eux, le Roi lui même, les deux Archevêques, plusieurs Evêques, & autres des principaux Membres du Clergé; outre un grand nombre de partisans, parmi les Grands & parmi le peuple. Ainsi toute l'autorité se trouvoit de leur côté, puis qu'ils étoient appuyez du Gouvernement. Leurs adversaires, qui ne se trouvoient pas dans une situation si avantageuse, com-

comprenoient bien qu'ils ne pouvoient rien attendre de bon, pour leur Religion. Ainsi sans faire des efforts, pour faire changer ce qui avoit été déjà fait; ils bornoient leurs prétentions à empêcher qu'on ne fît de plus grands changemens. Pour cet effet, ils soutenoient qu'on ne pouvoit rien décider, par rapport à la Religion, sous une Minorité. Puis qu'on ne pouvoit rien faire, qu'en vertu de la suprémacie du Roi, ils prétendoient qu'il falloit attendre qu'il fût en âge de l'exercer, & de connoître la Religion par lui-même, & non pas par les yeux d'autrui. Mais ceux, qui gouvernoient, étoient bien éloignés d'admettre cette maxime, qui pouvoit avoir des influences sur les autres affaires du Gouvernement. Ils soutenoient, que l'autorité Royale étoit toujours la même, soit que le Roi fût Majeur, ou qu'il fût Mineur.

Ce fut sur ce fondement, qu'ils commencèrent à travailler à la Réformation, par une visite générale des Eglises; avec pouvoir aux Visiteurs d'abolir les abus les plus grossiers, particulièrement par rapport aux Images. *Bonner* Evêque de Londres,

dres , & *Gardiner* de *Winchester* , furent les seuls d'entre les Evêques, qui s'opposèrent au Règlement, que les Visiteurs avoient fait. Ils se fondoient sur la maxime , dont je viens de parler; qu'on ne pouvoit faire aucun changement dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Sur ce refus, ils furent envoyez en prison, *Bonner* à la Tour & *Gardiner* dans sa maison. Celui-ci en sortit en vertu de l'amnistie, qui fut accordée à la fin de la première séance du Parlement; mais dans l'année suivante, il fut envoyé à la Tour, pour la même faute. *Bonner* fut aussi rétabli dans les fonctions de son Episcopat, mais il ne s'y maintint pas longtems. La Princesse *Marie* se plaignit aussi fort aigrement, dans une Lettre qu'elle écrivit au Conseil, des changemens qui se faisoient dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Mais le Protecteur lui fit une réponse, qui lui fit comprendre, que le Roi & le Conseil ne prétendoient point se laisser conduire par ses directions, & qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre, que celui de l'obéissance.

Le Parlement, qui s'assembla le

4. de Novembre, fit quelques pas vers la Réformation, au delà de ce qui s'étoit fait sous Henri VIII. Il abolit certains Actes faits autrefois contre les Lollards. Il révoqua la Loi des six articles, & confirma la suprémacie du Roi. Il abolit les Messes privées, & rendit la coupe au peuple, dans la Communion. Le Roi fut revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchez vacans, & par là les élections; qui, depuis quelque tems, n'étoient que des momeries; puis qu'elles ne se faisoient jamais qu'au gré de la Cour, furent abolies. On resserra aussi la juridiction des Cours Ecclesiastiques, & enfin, le Parlement accorda au Roi tous les fonds destinez à l'entretien des Chantres, & tous ceux qui étoient affectez à des usages superstitieux, comme à l'entretien des lampes, des confrairies, & autres choses de cette nature. Cet article passa contre les oppositions de *Cranmer* Archevêque de Cantorberi, qui prévoyant le mauvais usage qu'on en feroit, souhaitoit qu'on différât à disposer de ce fonds, jusqu'à ce qu'on trouvât l'occasion de l'employer à quelque usage utile au Public & à l'Eglise.

Le

Le Roi, le Protecteur, & le Parlement ayant fait connoître, de cette manière, combien ils étoient portez à établir une véritable Réformation; plusieurs hommes illustres, d'entre les Protestans d'Allemagne, se retirèrent en Angleterre, pour y jouir de la liberté de conscience; qu'ils ne pouvoient plus trouver dans leur patrie, depuis les grands avantages, que l'Empereur avoit remportez, sur la Ligue de Smalcaide. De ce nombre furent *Pierre Martyr, Bucer, Ochin, Fagius*, auxquels le Roi accorda des pensions & des Bénéfices, pour leur subsistance.

1548. Le Parlement qui se rassembla le 24. de Novembre de l'année 1548. travailla de nouveau à l'affaire de la Réformation. Il permit le mariage aux Prêtres, & approuva la nouvelle Liturgie, dressée par son ordre, dans laquelle on avoit réformé beaucoup de choses, principalement dans l'Office de la Communion. Cette Liturgie réformée est la même, dont l'Eglise Anglicane se sert encore aujourd'hui.

Quelque avantageux, que fussent ces changemens, la plupart des Réformez n'étoient pas contents, qu'on
ne

ne fût pas allé plus loin. Ils savoient que le Protecteur avoit beaucoup d'ennemis, & ils craignoient que, s'il venoit à tomber, sa chute n'entraînât aussi celle de la Réformation. En cela, ces zélez étoient toujours opposés à *Cranmer*, qui ne vouloit avancer que peu à peu.

1549. Après la prorogation de ce Parlement, la nouvelle Liturgie fut reçue, dans toutes les Eglises. Il n'y eut que la Princesse *Marie*, qui refusa de l'admettre, dans sa Chapelle. Mais le Roi & le Conseil avoient résolu de l'y contraindre, si la puissante intercession de l'Empereur n'avoit pas fait suspendre l'effet de cette résolution.

Quelque tems après, le Protecteur & le Conseil ayant été informez qu'un grand nombre d'Anabaptistes étoient venus d'Allemagne en Angleterre, firent expédier au nom du Roi, une Commission à *Cranmer* & à quelques autres, pour examiner & juger ces gens-là, selon les Loix. Une femme Angloise nommée *Jeanne Bocher*, connue sous le nom de *Jeanne de Kent*, qui s'étoit laissé gagner, fut déclarée Hérétique par les Commissaires, & comme telle,

le, livrée au bras séculier, qui la condamna au feu. Le Roi résista long-tems, avant que de se laisser porter à signer l'ordre pour l'exécution. Ce ne fut, que par les fortes sollicitations de *Cranmer*, qu'il signa enfin en pleurant, & en disant au Prélat, qu'il en répondroit lui-même devant Dieu. Cette rigueur excessive ne fait pas assurément honneur à *Cranmer*. Aussi n'a-t-on pas manqué de la lui reprocher, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Un Hollandois de la même secte fut aussi puni, du même supplice. *Cranmer* & les autres ne prévoyoient pas, qu'il alloit venir un tems, où les plus forts les traiteroient de même.

Bonner Evêque de Londres avoit pour maxime de s'opposer, autant qu'il lui étoit possible, à tous les changemens, qui se faisoient dans la Religion; se fondant sur la maxime, dont j'ai déjà parlé, touchant l'autorité d'un Roi Mineur; mais quand la chose étoit décidée & avoit passé en loi, il y aquiesçoit de bonne grace; & par là, il ne donnoit point de prise sur lui, par rapport à ses actions publiques. Mais on savoit qu'en particulier, il affectoit de désaprou-
ver

ver tout ce qui se faisoit, & de répandre des maximes très dangereuses. De quelque dissimulation, qu'il usât, il s'étoit rendu si suspect, que le Conseil résolut de le mettre à l'épreuve. On lui fit donc signifier un Ordre de prêcher un certain jour, dans l'Eglise de St. Paul, & d'établir solidement dans son Sermon, certains points; dont celui-ci étoit le principal, *que l'autorité d'un Roi Mineur n'est pas moindre, que celle d'un Roi Majeur.* Il prêcha, comme il lui avoit été ordonné, & mêla dans son Sermon certaines propositions équivoques & dangereuses; sans dire un seul mot de l'article principal, touchant l'autorité d'un Roi Mineur. Sur cela le Roi ayant nommé des Commissaires, pour lui faire son procès, il fut déposé & envoyé à la Tour.

La disgrâce du Duc de *Sommerfet* suivit de près la déposition de *Bonner*; après quoi le Comte de *Warwick* usurpa l'administration du Gouvernement. Les partisans du Pape commençoient déjà à triompher, dans la persuasion où ils étoient, que le nouveau Ministre leur seroit favorable & renverseroit tout ce que le
Duc

Duc de *Sommerfet* avoit établi. Mais leur espérance fut vaine. *Warwick*, qui faisoit fervir la Religion à ses desseins ambitieux, trouva qu'il étoit plus à propos pour se soutenir, de se conformer aux inclinations du Roi & de la plus grande partie du peuple, que d'entreprendre de les contrarier. Il maltraita même le Comte de *Southampton*, l'un des plus zélez partisans du Pape, qui en mourut de chagrin. Ainsi ceux, qui étoient encore attachés à la vieille Religion, eurent occasion de comprendre qu'ils ne pouvoient rien esperer du crédit du Comte de *Warwick*.

1550. Dans l'année 1550., l'Evêché de *Westmunster* fondé par *Henri VIII.*, fut réuni à l'Evêché de *Londres*, en faveur de *Nicolas Ridley*; & pour dédommager *Thyrleby*, qui étoit Evêque de *Westmunster*, on le fit Evêque de *Norwich*.

1551. *Etienne Gardiner*, Evêque de *Winchester*, qui n'étoit pas moins suspect que *Bonner*, fut déposé dans l'année 1551. Cette même année, la vieille Religion reçut le coup mortel, par une nouvelle Confession de foi; dans laquelle, la Messe, la Présence réelle, & la Transsubstantiation

tion étoient abolies. La Princesse *Marie* refusa absolument de se conformer à ces changemens, & comme elle apprit que le Roi étoit résolu à user de violence à son égard, elle forma le projet de se retirer hors du Royaume. Elle avoit même déjà pris certaines mesures, pour l'exécuter, mais elle en fut empêchée. Il y a quelque apparence que, si le Comte de *Warwick* eût déjà formé le dessein de l'exclurre de la succession, il ne se seroit pas opposé à sa retraite; puis qu'elle pouvoit plus lui nuire, étant dans le Royaume, que si elle en avoit été dehors.

1552. Dans l'année 1552., *Heath* Evêque de *Worcester*, & *Day* Evêque de *Chester*, furent déposés; parce qu'ils s'opposoient, avec trop de vigueur, aux progrès de la Réformation. Il semble que le Conseil avoit pris la résolution de faire tous les efforts possibles, pour ramener doucement ceux d'entre les Evêques, qui étoient encore attachez à la vieille Religion; & de se délivrer, par la voye de la déposition, de ceux qui seroient les plus opiniâtres. Ces dépositions ne se faisoient pas néanmoins, sans de grandes difficultez

De-

Depuis que le Roi avoit été revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchez, il donnoit aux Evêques des Patentes, qui leur conférencient les Evêchez, pendant leur vie naturelle. Il falloit donc, pour déposer un Evêque, nommer des Commissaires, & trouver des crimes véritables, ou supposés; qui rendissent l'Evêque accusé digne d'être déposé. Cela fut cause que le Conseil jugea qu'il étoit à propos que le Roi ne conferât plus d'Evêchez, qu'avec cette clause, ou condition : *quamdiu se bene gesserit*. Par là un Evêque pouvoit être dépouillé de son Evêché, sans aucun examen, par la simple volonté du Roi. La Reine *Marie* ne manqua pas de se servir de ces mêmes Patentes, pour dépouiller ceux d'entre les Evêques, qu'*Edoïard* avoit établis avec cette condition.

Tonstal, Evêque de Durham, fut aussi déposé, cette même année. Mais ce fut moins, à cause de sa Religion, qu'à cause de la Dignité de *Palatin*; qui étoit annexée à son Evêché, & dont le Comte de *Warwick* souhaitoit d'être revêtu, comme il le fut effectivement, après que l'Evêché de Durham eut été suppri-

mé. De ce même Evêché, dépouillé du Palatinat, le Roi en fonda deux autres, l'un à Durham, & l'autre à Newcastle.

C'est là en gros ce qui se passa de plus considérable, par rapport à la Religion, sous le Règne d'*Edoüard VI.* Ceux qui souhaiteront d'en voir le détail, le trouveront dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, dont on a parlé.

Actes qui ont du rapport à la Religion.

Année 1547.

Commissaires établis pour prendre soin que les conditions, sous lesquelles les nouvelles Eglises Cathédrales ont été fondées, soient duement exécutées. Du 10. Mars. pag. 134.

Holbech fait Evêque de Lincoln. Du 19. Août pag. 155.

Année 1548.

L'Evêque de St. David transféré à l'Evêché de Bath & Wells, par Lettres Patentes; en vertu de l'Act de Parlement, qui abolit les Elections. Du 3. Fevrier. pag. 169.

Pension de 40. Marcs accordée

Piers

Pierre Martyr Florentin. Du 9. Mai.
pag. 170.

Lettres Patentes, pour conférer
l'Evêché de St. David à *Robert Ferrar.* Du 1. Juillet. pag. 173.

Année 1549.

Commission pour juger les Héré-
tiques Anabaptistes. Du 12. Avril.
pag. 181.

Ceux qui publièrent cette Patente, sous le nom d'*Edoüard*, & ceux qui la sollicitèrent ne violèrent pas seulement la Charité Chrétienne ; qui ne permet pas qu'on punisse de simples erreurs ; mais encore la Prudence la plus commune. Il ne s'agit pas de cette sorte d'Anabaptistes, qui firent tant de desordres & de crimes à Munster ; puis que cette Patente leur accorde leur pardon, s'ils se repentent. Les Loix Civiles ne laissent pas de punir la Rebellion, la Polygamie, l'Homicide & autres semblables crimes, dont ceux de Munster étoient coupables, quoi qu'on s'en repente. Mais dans cette Patente, il s'agit de gens auxquels les Archevêques & Evêques pouvoient pardonner & imposer une Pénitence ; s'ils abandonnoient leurs sentimens. Les

Prélats, qui recevoient le pouvoir de les examiner, & si la.grieveté du fait le demandoit, de les livrer au Bras séculier, auroient dû penser que la même chose leur pouvoit arriver, à eux mêmes; si *Marie*, fille ainée de *Henri VIII.* venoit à succéder à son Frere, ce qui pouvoit facilement se faire, & qui se fit en effet. Je ne comprends pas comment *Cranmer* & les autres, à qui ces Lettres sont adressées, se laissoient nommer non seulement *Cognitores, Judices & Commissarii*, mais encore *Inquisitores*, nom détestable dans tout le parti Protestant, & même chez quelques Catholiques. Après cela, ils n'étoient plus en droit de se plaindre de ce que les Rois Catholiques Romains faisoient aux Protestans, & en particulier de ce qu'ils souffrirent, sous le regne de *Marie*. Si l'on dit qu'ils avoient la Verité de leur côté, on ne se tire point d'affaires; car les Juges, du tems de *Marie*, ne prétendoient pas moins l'avoir, & comme ils étoient aussi Juges & Parties, ils pendoient & bruloient les Protestans, par provision, en attendant que Dieu décidât pour eux :

————— *dolendum*
Hæc dici potuisse & non potuisse refelli.

J'ai cru devoir ajoûter ces réflexions, qui sont, ce me semble, de la dernière importance. J. L. C.

Commission au Comte de *Warwick* & autres, pour visiter l'Université d'Oxford. Du 18. Mai. pag. 183.

- - - *Magistros, Præpositos, Præsidentes, Socios, seu Scholares quoscunque illis officiis indignos, non proficientes, Statutis Collegii, vel commodo Reipublicæ & bonarum Litterarum id exigentibus, expellendum & amovendum, & alium vel alios, in amotorum locum præficiendum & substituendum.*

Commission à *Thomas Cranmer, Nicolas Ridley, Guill. Petre, Thom. Smith, G. May*, pour examiner *Bonner* Evêque de Londres, avec pouvoir de le priver de son Evêché. Du 8. Septembre. pag. 191.

Autre qui explique quelques doutes, formez sur la précédente. Du 17 Septembre. pag. 192.

Pension de 100. l. st. accordée à *Martin Bucer* Allemand. Du 26 Septembre. pag. 192.

Autre semblable accordée à *Paul Fagius. Ibid.*

C'est ici la dernière Pièce, où le Roi dit: *De avisamento Ed. Ducis Sommerfet &c.* Dans les Actes suivans, il dit, *de avisamento Concilii Nostri.*

Année 1550.

Licence accordée au C. de *Warwick* de manger de la viande, en tems de carême. Du 18. Fevrier. pag. 207.

Il y en a quelques autres semblables, qui marquent que l'on n'étoit pas encore assez instruit en Angleterre de cette coûtume.

L'Evêché de *Westmunster* cédé au Roi par *Thomas Thyrleby*, pour en disposer, comme bon lui semblera. Du 30. Mars. pag. 219.

Ces Cessions d'Evêchez n'étoient nullement pardonnables, parce qu'un Evêque ne possède pas son Evêché en propre, pour en disposer. Ce n'est pas non plus une ferme, que le Souverain puisse redemander, pour se l'approprier, ou la donner à un autre, selon son bon plaisir. Ce sont encore ici des airs de *Henri VIII.* qui n'avoit pour regle, que son caprice.

Lettres Patentes pour conférer l'Evêché

vêché de Norwich à *Thomas Thyrleby*. Du 1. Avril. pag. 221.

Autres pour transférer *Nicolas Ridley* de l'Evêché de Rochester à l'Evêché de Londres, vacant par la déposition d'*Edmond Bonner*. Du 1. Avril. pag. 221.

Autres pour réunir l'Evêché de Westmunster à celui de Londres. Du 1. Avril. pag. 222.

Dénisation de *Jean à Lasco* Polonois, Professeur en Théologie. Du 7. Juin. pag. 238.

Lettres Patentes, pour conférer l'Evêché de Gloucester à *Jean Hoper*. Du 3. Juillet. pag. 240.

Licence de fonder un Temple à Londres, pour les Allemans, avec un Superintendant, & 4. Ministres. Du 4. Juillet. pag. 242.

Le Roi donne l'Eglise des Augustins, pour en faire un Temple, & y établit *Jean à Lasco*, pour Superintendant.

Canonicat donné à *Pierre Martyr*. Du 24. Octobre. pag. 248.

Année 1551.

Commission pour informer contre les Anabaptistes, & autres Hérétiques, & non-Conformistes. Du 18. Janvier. pag. 250.

58 *Bibliothèque*

Lettres Patentes , pour conférer l'Evêché de Winchester à *Jean Poinet*, Evêque de Rochester, à la place d'*Etienne Gardiner* déposé. Du 23. Mars. pag. 253.

Autres pour conférer l'Evêché de Rochester à *Jean Stons*. Du 26. d'Avril. pag. 256.

Autres pour changer l'Eglise de St. Nicolas de la Ville de Galloway, en Irlande, en un Collège, nommé *le Collège du Roi*. Du 29. Avril. pag. 258.

Autres pour conférer l'Evêché d'Exceter à *Milon Coverdale*, quoi que marié. Du 14. Août. pag. 283.
Année 1552.

Lettres Patentes, pour conférer à *Jean Hoper* l'Evêché de Gloucester. Du 7. Mars. pag. 297.

Cession faite au Roi par *Jean Hoper*, de l'Evêché de Gloucester. Du 26. Avril. pag. 297.

Suppression de l'Evêché de Gloucester, & réunion du même Evêché à celui de Worcester, en faveur de *Jean Hoper*, à qui le Roi le donne *durante vitâ naturali, si tam diu se bene gesserit in eodem*. Du 20. Mai. pag. 198.

Jean Taylor fait Evêque de Lincoln.

coln, avec la même clause. Du 18. Juin. pag. 312.

On trouve dans ce Recueil, sous le Règne d'Edouard VI., plusieurs cessions au Roi des Monastères, que vrai-semblablement *Henri VIII.* avoit laissé subsister. Tout cela ressenoit beaucoup l'autorité despotique de ce Prince, & ne se pouvoit guère défendre ni en bonne Théologie, ni en bonne Politique.

ARTICLE II.

PHYSICÆ ELEMENTA MATHEMATICA, *experimentis confirmata, sive Introductio ad Philosophiam NEWTONIANAM, Auctore GULIELMO JACOBO 'S GRAVESANDE, A. L. M. J. U. & Phil. Doctore Regiæ Societatis Londinensis Socio, Astronomiæ & Matheseos in Academia Lugduno-Batava Professore Ordinario. Tomus II.* A Leide chez Van der Aa, in 4. MDCCXXI. pagg. 220. avec les Index & la Préface & 25. Tables de Figures.

Nous avons parlé du I. Tome de cet Ouvrage de Mr. 's *Gravesande*, dans le Volume XII. de cette *Bibliothèque* pag. 410. & *suiv.* On a déjà vu, par ce que l'on a dit, que l'Auteur s'est proposé de donner un Systême de la doctrine de Mr. le Chevalier *Newton*; qui soit plus proportionné à la portée de ceux, qui n'ont pas pénétré dans les plus relevées Mathématiques; que *les Principes de la Philosophie* de ce grand homme. Ils ne laisseront pas d'avoir bien de la peine d'entendre tout ce qui est dit ici; mais la chose vaut la peine & l'attention, qu'elle demande. Il seroit néanmoins à souhaiter que l'on vît la suite des propositions démontrées, & exprimées d'une manière plus proportionnée à la portée de ceux, à qui leur profession ne permet pas de donner beaucoup de tems à ces sortes de choses. Cela seroit honneur à cette doctrine, & lui gagneroit l'estime, qu'on ne peut guère lui accorder, sans l'entendre.

Ce Volume n'est pas, non plus que le précédent, un de ceux desquels on puisse donner un Extrait exact & suivi. La multitude des choses, qui y sont traitées, & la brieveté

té

té du style empêche qu'on ne les puisse abréger ; outre qu'on a besoin, pour les entendre, de voir les figures que l'Auteur donne, pour les rendre sensibles, & qu'on ne peut pas transporter dans cette *Bibliothèque*. Je ne ferai donc qu'indiquer les matières, en général, après quoi je m'étendrai un peu plus sur le Livre IV. où il est parlé du Système Planétaire.

LE Livre III. est divisé en trois parties, dont la 1. traite du Feu, de la Chaleur & de la Lumière. On y montre que le Feu pénètre, avec une très-grande facilité tous les corps, quelque denses & quelque durs qu'ils soient ; car il n'y a en effet aucuns corps, que nous ne puissions échauffer dans toutes leurs parties : 2. que le Feu se meut, avec une rapidité incroyable ; comme on le voit par les observations, qui nous apprennent que la chaleur du Soleil parvient à nous, en très-peu de minutes : 3. que le Feu se joint aux Corps, puis que non seulement ils s'échauffent, mais encore se dilatent, comme on le remarque visiblement dans les corps liquides, qui acquièrent souvent par là une grande Élasticité, comme on le voit dans l'air & dans les vapeurs :

4. que le Feu est attiré à une certaine distance des Corps où il se trouve, comme on le prouve par des expériences, au nomb. 611. car outre les divisions ordinaires des Livres, des Parties & des Chapitres, l'Ouvrage est tout numeroté.

Comme il y a beaucoup de liaison, entre le Feu & l'*Electricité*, l'Auteur a été obligé de la définir & de la prouver, par des Experiences. Cette *Electricité* est *la propriété des Corps, par laquelle étant frottez ils attirent, ou repoussent les corps legers à une distance sensible*; comme les Experiences, qu'il rapporte, le font voir.

La Chaleur, considérée comme dans le Corps, est une agitation de ses parties, & de celle du Feu qui y est contenu. La question seroit de savoir ce que c'est que ce Feu, qui est contenu dans tous les corps; si ce sont des particules corporelles, & si elles sont toujours en mouvement, sans le pouvoir perdre; ou s'il y a des principes immateriels, quels qu'ils soient, qui agissent dans les corps; comme celui de la Pesanteur, celui qui tient les particules des corps liées, ou qui est la cause de leur cohésion

&

& de leur solidité , les Agents qui causent le Magnetisme , l'Electricité , la Fermentation , &c. Mais la Philosophie Experimentale ne va qu'à la connoissance des effets , desquels elle recueille , qu'il y a des causes , qui les produisent ; sans pouvoir néanmoins dire autre chose , si ce n'est que ce sont des Principes actifs & immatériels.

Mr. 's *Gravesande* dit que le Feu , quand il entre dans nos Yeux , par des lignes droites , produit en nous le sentiment de la lumiere , & qu'il n'y a pas de la lumiere par tout , où il y a du feu ; mais qu'on ne peut pas déterminer s'il y a de la lumiere , sans chaleur. Il ajoûte à cela diverses questions & des experiences très-remarquables sur ces matieres , & en particulier sur la dilatation , que la chaleur cause dans les Corps.

Dans la Partie II. il traite de l'Inflexion , de la Réfraction , & de la Réflexion de la Lumiere , des Microscopes , des Telescopes , des Mirrors planes & sphériques , de la lanterne Magique &c.

La III. parle de l'opacité des Corps , de la réfrangiibilité des rayons du Soleil , de la couleur de ces rayons , qui est

est toujours la même, des couleurs mêlées & de la blancheur, des couleurs de l'Arc en ciel, des lames minces, & des choses naturelles. Ce sont des matieres, que Mr. le Chevalier *Newton* a traitées, d'une maniere nouvelle, dans son livre, qu'il a intitulé *Optics* & dont nous avons parlé au long, au Tom. IX. de la *Bibliothèque Choisie*.

LE Livre IV. est divisé en deux Parties, dont la premiere traite du Systeme du Monde, ou des Phénomènes qui doivent paroître dans le Ciel, suivant le sentiment des Modernes, touchant le Soleil, considéré comme le centre des mouvemens des Planetes, entre lesquelles est nôtre Terre; & dont la seconde parle des causes Physiques des mouvemens des Corps.

On appelle le *Systeme Planetaire* l'amas de dix-sept Corps, dont nôtre Terre en est un. Il y en a seize d'opagues, & qui sont éclairés d'une lumiere étrangere, & un seul, qui est lumineux, par lui-même; savoir, le Soleil. On appelle *Planetes* les corps opagues, dont quelques-uns sont environnés d'autres plus petits, qui tournent autour des plus grands.

Ces

Ces derniers décrivent, autour du Soleil, des Ellipses, ou des lignes courbes oblongues, qui ne different pas beaucoup de la circulaire. C'est ce qu'on appelle les *orbites* des Planetes, où il n'arrive presque point de changement. Elles sont disposées, en sorte que l'un des foyers des Ellipses, que décrivent les Principales Planetes, ou celles qui en ont autour d'elles de moindres, tombe dans le centre du Soleil. En châque révolution, la Planete s'approche une fois du Soleil & s'en éloigne une fois. On employe, sur cette matiere, plusieurs termes d'Astronomie, dont l'Auteur a soin de donner des définitions, afin que l'obscurité de ces mots n'arrête personne.

Les Astronomes ont mesuré assez exactement les distances, qu'il y a entre le Soleil & les Planetes, en comparant les unes avec les autres; mais on ne sauroit comparer ces dimensions, avec aucune mesure, qui nous soit connue sur la Terre. On suppose donc que la distance moyenne de la Terre au Soleil, est divisible en mille parties égales, que l'on employe pour mesurer les autres dimensions.

Cela

Cela supposé, le Soleil, qui est dans le milieu du Systeme Planetaire, ne décrit pas une ligne fort longue, dans son orbite, (car on lui en donne une) & tourne autour de son Axe, en vingt-cinq jours; comme on le connoît, par le mouvement de ses taches. Son arc est incliné au plan de l'Ecliptique, & forme un angle de 87. degrez & 30. minutes.

Mercure, qui est celle des Planetes, qui est la plus proche du Soleil, est dans sa distance moyenne à 387. parties, dont l'éloignement de la Terre en emporte 1000. Son Eccentricité est 80. L'angle que le plan de son Orbite forme, avec le plan de l'Ecliptique, est de 6. degrez & de 25. minutes. Il fait sa révolution autour du Soleil en 87. jours & 23. heures.

Venus, dont la distance du Soleil est 323. l'Eccentricité 5. l'inclination de l'orbite de 3. degrez 23. minutes, la révolution de 224. jours, 17. heures, tourne autour de son Axe en 23. heures.

La distance moyenne de la Terre au Soleil est 1000., comme on l'a déjà dit, son Eccentricité 169. Elle se meut dans le plan de l'Ecliptique. Sa révo-

Ancienne & Moderne. 67

révolution est de 365. jours 5. heures & 51. minutes. Elle tourne autour de son Axe en 23. heures, 56. minutes & 4. secondes. Son axe fait, avec le plan de l'Ecliptique, un angle de 66. degrez 31. minutes.

L'éloignement où Mars est du Soleil est 1524. son Eccentricité 141. l'inclination de son orbite d'un degre 52. minutes, son tems périodique de 686. jours, vint-trois heures. Il tourne sur son Axe, en 24. heures 4. minutes.

Jupiter, la plus grande de toutes les Planetes, a, pour sa moyenne distance du Soleil, 5201. Son Eccentricité est de 250. l'inclination de son Orbite 1. degre vint minutes, son tems périodique de 4332. jours, & 12. heures, sa révolution sur son axe de 9. heures, 56. minutes.

Saturne, la plus éloignée de toutes les Planetes, a 9538. pour sa moyenne distance, son Eccentricité est 547. l'inclination de son Orbite de 2. degrez, 30. minutes, son tems périodique de 10795. jours, & 7. heures.

Pour savoir leur plus grand éloignement du Soleil, il n'y a qu'à ajouter l'Eccentricité à la distance moyen-

moyenne ; & si l'on veut savoir la plus petite, il n'y a qu'à en soustraire l'Eccentricité.

Autour de Saturne, il y a cinq Planetes moindres, qu'on appelle Satellites, outre l'Anneau, qui l'environne, & qui ne le quitte point. Il y en a quatre, autour de Jupiter, & un autour de la Terre. Ces Satellites décrivent, autour des grandes Planetes, des lignes qui sont proportionnelles aux tems de leurs révolutions. La Lune se meut en une Ellipse, dont l'un des foyers est le même que le Centre de la Terre, & sa distance moyenne de la Terre, est de soixante demi-diametres de cette même Terre & deux neuvièmes. Son Eccentricité est sujette au changement, mais la moyenne est de trois demi-diametres & d'un tiers. Le plan de son orbite, avec le plan de l'Ecliptique, fait un angle d'environ cinq degrez, mais cette inclination n'est pas égale. L'Auteur ajoûte aussi les distances & le tems des révolutions des quatre Satellites de Jupiter & des cinq de Saturne, & remarque que les Quarrez des tems périodiques de leurs révolutions sont entre eux, comme les Cubes de leur distance moyenne des

distan-

distances de leurs Centres. Il dit ensuite quelque chose de leurs dimensions & finit son Chap. I. en remarquant que les Cometes décrivent aussi des Ellipses fort eccentricques autour du Soleil, qui est en l'un de leurs foyers.

Dans le II. Chapitre, il parle du mouvement apparent du Ciel, qui ne paroît se mouvoir, que parce que la Terre se meut, & dans les Chapp. III, IV, & VI. de celui des Planetes & de la Lune, des Eclipses, desquelles il rend les raisons, qu'on a accoutumé d'en donner.

Au VII. il traite des Phénomènes, qui naissent du mouvement du Soleil, des Planetes & de la Lune, autour de leurs Axes; car il attribue aussi ce mouvement à la Lune. Il paroît clairement que le Soleil tourne autour de son Axe, par le mouvement des taches, que l'on voit sur sa superficie. La chose n'est pas si claire, dans la Lune, parce qu'elle nous tourne toujours le même côté. Cependant l'Auteur prétend que ce même Phénomène vient de sa révolution autour de son Axe, qui se fait justement en autant de tems, qu'elle fait le tour de la Terre; c'est-à-dire, en

27. jours & environ 7. heures. Il donne, pour le faire comprendre, une figure des Phases de la Lune, qu'on ne peut pas mettre ici. Les Lecteurs pourront avoir recours à l'Original.

Le Chap. VIII. contient l'explication des Phénomènes, qui regardent la superficie de la Terre, & de ses parties particulieres. Cela concerne la différence des Jours & des Saisons. On trouve ici, comme par tout ailleurs dans cet Ouvrage, les définitions des termes d'Astronomie, dont on se sert en cette occasion.

Dans le Chap. IX. l'Auteur traite des Phénomènes, qui naissent du mouvement de la Terre. C'est que les Poles du Monde, qui sont immobiles, en eux mêmes, semblent décrire un Cercle d'Orient en Occident, autour des poles de l'Ecliptique; à cause du leger mouvement, qui se fait dans l'Axe de la Terre, qui ne revient à sa premiere situation que dans l'espace de vint-cinq-mille ans; & c'est ce qu'on appelle la *grande année*.

Le dernier Chapitre de cette I. Partie est des Etoiles fixes, qui sont dans un éloignement si prodigieux; que nous n'y pouvons voir aucune *parallaxe*,

laxe, ou aucun changement, en quel endroit du Systeme Planetaire, que nous soyons. Les meilleurs Telescopes, qui augmentent la grandeur même du Soleil, n'augmentent point celle des Etoiles. Elles paroissent seulement comme des points de lumiere, en quelque situation de la Terre, que nous les considerions. On peut néanmoins s'assurer de la bonté des Lunettes à longue vuë, à leur égard, en ce que la Voie lactée, qui est comme une bande lumineuse dans le Ciel, quand on la regarde sans Lunettes, paroît, au travers d'un Telescope, un amas prodigieux de petites Etoiles. On voit quelque chose de semblable, vers le Pole Antarctique, en regardant, avec une Lunette, ce qui paroît aux yeux comme deux petites nuées lumineuses; car on voit aussi que ce n'est, qu'un amas de petites Etoiles. On en remarque d'autres, qui de tems en tems paroissent & disparoissent, selon des révolutions constantes. Il y en a eu d'autres, qui ont paru tout d'un coup très-brillantes, & dont l'éclat a diminué peu à peu, jusqu'à ce qu'elles aient entièrement disparu, sans qu'on les ait pu voir depuis.

Ceux qui suivront nôtre Auteur, & qui se serviront de ses figures, pour comprendre ce qu'il dit, & qui ne s'en tiendront pas à une lecture, mais qui repasseront ce qu'il enseigne, en le méditant avec soin, trouveront qu'ils auront beaucoup plus appris, qu'ils n'avoient pu apprendre, par une seule lecture. Les objets nouveaux surprenent & embarrassant d'abord; mais quand il s'agit de choses bien fondées, en se familiarisant un peu avec elles, elles ne font pas tant de peine.

LA plupart de ceux, qui ont quelque teinture de Physique, & qui liront ceci, feront d'abord une infinité de questions, pour savoir comment & pourquoi tous ce que nous voyons, dans le Systeme Planetaire se fait. Il y a des Phénomènes, dont on peut rendre raison, par les observations Astronomiques; & il y en a d'autres, dont les raisons sont si cachées, qu'il n'y a point d'esperance de les découvrir jamais. On a trouvé, par exemple, les raisons des Eclipses du Soleil & de la Lune, par les Observations, qui ont fait connoître que quand la Lune est directement entre nous & le Soleil, elle doit empêcher
que

que sa lumiere ne vienne jusqu'à nous ; & que , lors que la Terre se trouve directement , entre le Soleil & la Lune , cette dernière doit être éclipsée. On n'en peut pas douter. Mais les Astronomes sont encore allez plus loin ; puis que , par de longues Observations , ils ont trouvé le moyen de fixer les tems , auxquels ces Eclipses doivent arriver , & de quels lieux de la Terre , on les pourra voir. Il est surprenant comment les Chaldéens , qui avoient une Théorie si fausse des mouvemens célestes , sont venus néanmoins à bout de les prédire , à quelques minutes près. Nous avons de leurs observations , dans le *Canon Astronomique de Ptolomé* & d'autres en diverses Histoires , qui font qu'en rétrogradant , on peut aujourd'hui calculer si bien ces Eclipses ; que l'on marque le mois , le jour & l'heure de l'année Julienne Proleptique qu'elles sont arrivées ; ce qui est , comme l'on fait , un des plus solides fondemens de la Chronologie des tems passés. Mais si l'on demande , par exemple , d'où vient que la Lune se meut autour de la Terre , comme elle fait , sans changer considérablement sa route , ou pourquoi elle

ne s'éloigne, ni ne s'approche point de la Terre, pourquoi les Planetes décrivent des courbes Elliptiques, autour des centres de leurs mouvemens, & autres choses semblables; il faut avouër qu'on n'en peut rendre aucune raison.

Les Physiciens en approchent, autant qu'il leur est possible, comme on le voit dans la seconde partie de ce Livre IV. L'Auteur, dans le Ch. XI. où il traite de la gravitation, renvoye d'abord son Lecteur au nombre, 124, 125, 126. du Tome précédent, où il a donné les regles du Mouvement en général & qu'il suppose être connues, & dit que *tous les corps pesent (gravia sunt) les uns sur les autres, que la pesanteur est proportionelle à la quantité de la matiere, & que cette pesanteur est à des distances inégales, en raison inverse, comme les quarrez de la distance.* Il explique ces manieres de parler, en disant, que tous les corps tendent mutuellement les uns vers les autres; par la force, que châque particule de la matiere a sur d'autres parties semblables; & que la force, qui agit, est composée des forces de châque partie des corps jointes ensemble; en sorte que cette force s'augmente,

mente , à mesure que les quantitez de la matiere croissent; & que cette force est immuable, en châque particule, & touûjours la même, dans la même distance; mais que si la distance devient plus grande, cette force décroît, à mesure que le quarré de la distance s'augmente.

Il appelle cette force *gravitation*, ou *Pesanteur*, par rapport aux Corps, qui tendent vers d'autres, d'eux-mêmes; comme on le voit autour de la Terre, où on l'appelle ainsi. Mais par rapport à ceux, vers lesquels d'autres tendent, il la nomme *attraction*. Par ces noms, il ne marque que le seul effet, & autre chose, que cela. Car comme, selon cette Philosophie, la gravitation des corps est réciproque; quand on dit que les corps sont pesants les uns sur les autres, cela est la même chose, que si l'on disoit que les Corps s'attirent mutuellement, ou tendent d'eux-mêmes, les uns vers les autres.

Mr. le Chevalier *Newton*, pour dire cela en passant, afin qu'on ne s'y méprenne pas, qui est l'inventeur de ce sentiment, n'attribue néanmoins pas à la Matiere, considérée en elle-même; c'est-à-dire, à des particules

étendues, solides, divisibles &c. une qualité occulte, qui vienne de la forme substantielle de la Matière, comme parloient les Péripateticiens; mais à une cause immatérielle, qui pousse & qui gouverne la Matière, selon certaines Lois; sans néanmoins pousser sa superficie, comme font les Corps, mais d'une manière qui nous est inconnue. Voyez ce qu'en dit Mr. Clarke, dans ses notes sur sa Version de *Robaut* P. I. Ch. XI. 15. On peut faire bien des questions, sur cette *cause immatérielle*, mais ce n'est pas ici le lieu d'en traiter. Il suffit qu'il y ait des raisons, qui nous convainquent, que tout ne se peut pas expliquer, par un pur Méchanisme.

Pour revenir à ce que dit nôtre Auteur, les Planetes principales sont retenues, selon cette Philosophie, dans leurs Orbites, par une force qui tend au centre du Soleil; & le Soleil tend à son tour vers elles, par une gravitation, ou attraction réciproque. Il en est de même des Satellites, qui tournent autour d'autres Planetes, & qui sont sujets aux mêmes Lois.

Touchant la gravitation des plus grandes Planetes, entre elles, les Astronomes ont remarqué que Satur-

ne change de chemin , lors qu'il est le plus proche de Jupiter , qui est la plus grande de toutes les Planetes ; en sorte que la gravitation réciproque de ces deux Planetes est appuyée sur l'Experience. Mr. *Flamsteed* a observé même que Jupiter trouble les mouvemens des Satellites de Saturne ; d'où il paroît qu'il y a une gravitation , entre ces Satellites & Jupiter. On en conclut qu'il en est de même de tous les Corps du Systeme Planetaire , quoi qu'on ne puisse pas en marquer le détail.

C'est-là la premiere partie de la Loi, touchant la Gravitation ; la seconde partie est qu'il en est des forces de la Pesanteur , entre elles , comme des quantitez des mouvemens qu'elle produit. C'est ce que l'on remarque dans le voisinage de nôtre Terre , quoi que la gravitation mutuelle de tous les corps , entre eux , ne soit pas sensible , à proportion de celle que les corps particuliers ont vers la masse de la Terre ; mais on en a des preuves, d'ailleurs.

La troisiéme partie de la Loi , dont il s'agit , est que la Pesanteur diminue à proportion de l'éloignement des Corps , & qu'elle est comme le

quarré des Distances, comme l'Auteur le prouve. La Lune est retenue, dans son orbite, par la même force; par laquelle les corps, dans le voisinage de la Terre, sont poussez vers elle, par la Loi de la diminution de la Pesanteur, selon l'éloignement. L'Auteur tire diverses conséquences de ces principes, auxquelles nous ne pouvons point nous arrêter. On ne les entendroit pas, sans copier tout ce que l'Auteur en dit, qu'il vaut mieux lire, dans le Livre même.

Dans le Chap. XII. il traite de la Matière Céleste & du Vuide. La Matière Céleste est celle, qui est répandue dans l'espace immense du Systeme Planétaire, que nous connoissons; & de tous les autres, s'il y en a, comme il le semble. C'est au travers de cette matière, que les Planètes se meuvent autour du Soleil. A l'égard du Vuide, nôtre Auteur est persuadé que, sans cela, les Corps ne pourroient pas se mouvoir, comme ils le font; parce que les particules de chaque espèce de Corps sont d'une figure déterminée, qui ne peut pas changer; d'où il s'ensuit, qu'il n'y a point de particules propres à remplir parfaitement tous les espaces.

Cela

Cela paroît encore, par le mouvement des Corps solides, au travers d'un Fluide, qui leur doit résister selon sa densité; qui seroit égale dans toutes les liqueurs, dans l'air comme dans le Vif argent, selon la supposition qu'il n'y a point de Vuide, dans l'un, plutôt que dans l'autre.

Descartes a crû que le mouvement de la Matière Céleste, autour du Soleil, emportoit avec elle les Planetes. Le contraire paroît évidemment, par le mouvement des Comètes; qui est tout différent, & même souvent contraire à celui des Planetes. Elles descendent presque directement vers le Soleil, & sortent de même du Systeme Planetaire. Elles se meuvent aussi souvent contre l'ordre des signes du Zodiaque, que les Planetes suivent. On ne voit pas non plus que le mouvement des Planetes ait diminué, d'une maniere sensible; ce qui seroit arrivé si la Matière Céleste résistoit, en quelque maniere. Cette matiere peut être d'une petitesse infinie, & être répandue par tout le Systeme Planetaire, à une distance immense, en sorte qu'elle ne fasse presque point de résistance.

Au Ch. XIII. il est traité du mou-

D — — — — — vement

vement de la Terre, que l'on prouve par l'analogie des mouvements des Corps Célestes, & par les Lois de la Nature. On voit qu'autour de Saturne & de Jupiter se meuvent des Satellites, qui sont plus petits que ces Planetes ; & que la Lune aussi se meut autour de la Terre. On voit encore que Saturne, Jupiter, Mars, Mercure & Venus tournent autour du Soleil, qui est plus grand que ces Planetes ; d'où il s'ensuit, que pour garder l'uniformité, que l'on remarque dans la Nature, il faut reconnoître que la Terre se tourne aussi, autour de cet Astre, qui est beaucoup plus grand qu'elle. Les Corps, qui se meuvent autour du Soleil, de Jupiter & de Saturne, se meuvent d'autant plus lentement qu'ils en sont plus éloignés ; selon cette regle, que les quarrés des tems périodiques des Planetes sont égaux aux cubes de leurs distances. On peut appliquer cette regle à la Terre, si elle se meut autour du Soleil, comme les autres Planetes. Sinon, il faut faire, en cela, une exception, en faveur de la Terre & de la Lune ; exception, qui n'est fondée sur rien. Ainsi à moins que
l'on

l'on n'admette le mouvement de la Terre, autour du Soleil, il faudra renverser les Lois de la Nature, qui sont très-constantes, par tout. Mr. *'s Gravesande* prouve encore le mouvement de la Terre, par d'autres raisons, qu'on ne peut pas copier ici. Tout ce qu'on pourroit dire contre la *gravitation*, ou *l'attraction* réciproque des Planetes, à l'égard du Soleil; ce seroit que tous ces corps devroient tomber dans le Soleil, dont la force est plus grande, à proportion de sa matiere. Mais outre la force de l'attraction, qui peut être dans le Soleil; il y a une force centrifuge, qui retient ces corps éloignez, selon la diversité des degrez de cette force.

Dans le Chap. XIV. il est traité de la densité des Planetes, qui est plus ou moins grande, selon leurs divers éloignemens du centre commun; en sorte qu'il y a les mêmes rapports, entre leurs densitez, qu'il y a entre leurs distances. Nôtre Auteur les compare les unes aux autres, & en marque les proportions; mais c'est ce qu'on ne peut pas mettre ici.

Le Chapitre XV. contient ce que

Mr. 's *Gravesande* appelle une explication Physique de tout le Systême Planetaire , qu'il tire de la doctrine de la Pesanteur & du Mouvement , que le Soleil & les Planetes ont recus , dès le commencement , par celui qui a fait toutes choses. Si elles troublent , en quelque maniere , leurs mouvements , cela est si peu de chose ; qu'on doit convenir que les Planetes mises une fois en mouvement , à une certaine distance les unes des autres , elles y doivent demeurer par les Lois de la Nature , & que leurs mouvemens ne doivent pas diminuer d'une maniere , qui soit sensible ; parce que les espaces Célestes , où elles se meuvent , ne résistent presque point ; les particules de matiere , qui y sont répandues , étant si éloignées les unes des autres , & si petites , qu'elles ne s'opposent presque pas au mouvement des Planetes. On croit aussi que les Cometes , dont les mouvemens paroissent irréguliers à nos yeux , sont sujets aux mêmes Lois.

Dans le Ch. XVI. on donne une explication Physique du mouvement de la Lune , autour de la Terre , tirée des mêmes Principes. On ne sauroit l'entendre sans la lire avec toutes
les

les figures des démonstrations, que l'Auteur employe, devant les yeux.

Le Ch. XVII. traite des figures des Planetes. Elles sont telles, qu'elles doivent être, selon les Lois de la Nature; c'est-à-dire, qu'elles ont les figures qu'elles prendroient, si elles étoient d'une matiere liquide; ce qui veut dire, qu'elles sont sphériques, en sorte que leurs diametres entre leurs poles sont plus courts que leurs diametres, entre deux points de leur équateur, opposez l'un à l'autre.

L'Auteur explique physiquement le mouvement de l'Axe de la Terre, dans le Chap. XVIII. & dans le suivant le flux & le reflux de la Mer, qui ont sans doute du rapport, avec le mouvement de la Lune, qui remue l'eau de la Mer. *Descartes* & d'autres ont cru que c'étoit par la pression du corps de la Lune, qui pressant l'eau de la mer, dans les lieux sur lesquels elle passe, forçoit l'eau de regorger vers les Poles, ce qui faisoit le flux; qui se changeoit en reflux, lors que la Lune étant passée, l'eau par son propre poids retournoit vers les lieux d'où elle étoit venue. Mais on a trouvé des difficultez insurmontables, contre ce sentiment. Nôtre

Auteur aime mieux dire que le flux & le reflux viennent de l'attraction de la Lune, qui élève l'eau, en l'attirant perpendiculairement sous elle; & qui la laisse ensuite retomber, en s'éloignant de l'endroit, où elle l'avoit élevée. Il faut, pour cela, que la cause immatérielle de l'attraction agisse à une très-grande distance & assez violemment, par une action, dont nous n'avons aucune idée; car il faut avouër qu'on ne fait ce que c'est que l'attraction d'un corps, par une Puissance immatérielle. Cela n'est pas, non plus, sans difficulté, & il semble que l'on devroit s'en appercevoir dans les lieux maritimes; sur lesquels la Lune passe perpendiculairement. Je ne sâche pas que personne l'ait dit. Au moins je ne me souviens pas de l'avoir lu, en aucun Voyageur. Mais on peut aussi consulter, sur cette matière, la Dissertation de Mr. le Dr. *Halley*, que Mr. *Clarke* a rapportée en abrégé, dans ses remarques sur le Ch. XXIX. de la II. Partie de *Robault*. Enfin dans le XX. & dernier Chapitre, nôtre Auteur traite de la densité & de la figure de la Lune, selon les mêmes principes, dont il a parlé en traitant des autres Planetes.

Il faut avoir ici recours à l'Original & apporter encore beaucoup d'attention, pour l'entendre.

A R T I C L E III.

JACOBI RHENFERDII *Opera Philologica, Dissertationibus exquisitissimi argumenti constantia. Accedunt Orationes duæ, altera de fundamentis & principiis Philologiæ Sacræ, altera de antiquitate Baptismi antè ineditæ. Præmittitur Oratio Cl. Andalæ in obitum Rhenferdii habita.* A Utrecht, chez Van de Water MDCCXXII. in 4. pagg. 1016. avec les Préfaces & les Index.

C'EST ici un recueuil des Ouvrages de feu Mr. *Rhenferd*, Professeur des Langues Orientales & de la Philologie Sacrée à Franeker. La plûpart avoient été imprimez, pendant sa vie, comme on le voit dans le titre; mais ils n'étoient pas assez connus, & peu de gens les avoient. On ne peut pas nier que Mr. *Rhenferd* ne fût un homme savant, en sa profession, & fort laborieux. Mais comme il se piquoit de ne traiter

ter

ter que de matières, qui n'avoient point été expliquées avant lui ; il choisissoit quelquefois des sujets assez stériles, ou dont l'utilité est un peu mince ; comme on le verra, par la seule liste de ses Dissertations, & encore plus en les lisant. Cependant il ne laisse pas de faire paroître de l'érudition, dans cette sorte de recherches. On voit, par la contestation qu'il eut avec Mr. *Vitringa*, le Pere, sur les *dix Oisifs de la Synagogue*, qu'il ne se piquoit pas fort de la retenue & de l'honêteté, qu'on doit avoir dans ces querelles littéraires ; où l'on ne doit chercher que la Verité, & non les moyens de diffamer le prochain. Mais les Vertus Chrétiennes & les manières civiles ne se trouvent pas, dans les livres des Rab-
bins.

Comme il cherchoit des matières, qui n'eussent été traitées par personne, & qu'il tâchoit de dire des choses que personne n'eût dites, avant lui ; il prit avidement occasion de quelques Médailles Puniques, du Cabinet de Mr. *de Bary*, de traiter des lettres Phéniciennes. Il se trouva aussi qu'ayant vû ces Médailles, je crus pouvoir dire mon sentiment là-dessus,
dans

dans une Lettre Françoisé inserée dans le Tome XI. de la *Bibliothèque Choisie*, où je ne manquai pas de donner à *Mr. Rhenferd* les éloges, qu'il méritoit, pour avoir fait quelques découvertes sur ces Médailles; & si je ne suivis pas ses sentimens en tout, je ne dis pas la moindre chose, qui pût le moins du monde le blesser. Il n'en usa pas de même, il me mordit, autant qu'il put, en des Theses, auxquelles je ne répondis pas le moindre mot.

Il trouva encore une autre occasion de faire paroître sa mauvaise humeur, contre moi; quand il vit l'*Onomasticum Urbium & Locorum S. Scripturæ*, ou le livre de *Locis Hebraicis*, avec le Grec d'*Eusebe*, la version Latine de *S. Jérôme* & le Commentaire de *Bonfrerius*, mieux rangez & mieux imprimez qu'auparavant. J'y ajoutai quelques petites notes, que je fis à mesure que l'Édition se faisoit, en Frise, sans aucune préparation; parce que je n'en avois pas le tems. Feu *François Halma*, Libraire assez fameux, fut cause que j'entrepris cet Ouvrage, lors que je ne pensois à rien moins qu'à cela, comme je l'ai dit dans la Préface.

Mr.

Mr. *Rhenferd* en fut chagrin, parce qu'il auroit voulu qu'il se fût adressé à lui-même & depuis fit soutenir des Theses à ses Disciples, où il m'attaquoit fort aigrement, & le plus souvent sans raison. J'en vis quelques-unes, mais je n'y répondis rien. Je ne suis pas non plus d'humeur d'y répondre fort au long ici. S'il se faisoit une seconde Edition de cet Ouvrage d'*Eusebe* & de *S. Jérôme*, je profiterois de ce que le jaloux M. *Rhenferd* peut avoir dit de bon, & lui en ferois même honneur. Ceux, qui croient ne se tromper jamais, ne se connoissent guère eux-mêmes; & ceux, qui reprochent odieusement des bagatelles, semblent prétendre à l'infailibilité.

Je ne puis m'étendre sur aucune des Dissertations, qui sont en ce volume. Je ne ferai que les parcourir légèrement & en marquer la matière, avec quelques petites remarques.

I. LA première regarde un Paradoxe de nôtre Auteur, qui prétend que le style de l'*Apocalypse* est Cabbalistique; il n'en donne néanmoins nulle preuve, qui ait quelque apparence de vérité. On diroit, à lire le titre de cette Dissertation, que l'Auteur

teur rapporteroit bon nombre de passages de l'Apocalypse, dont les expressions auroient un rapport visible & nécessaire avec la Cabbale; ou avec les dix *Séphires*, dans l'explication desquelles consiste, à ce que dit l'Auteur, presque toute la Cabbale. Mais il n'en cite que trois, & qui même n'y ont aucun rapport. Le fonds de la Cabbale consiste en dix mots, que l'on dispose ainsi :

1. *La Couronne.*
2. *La Sagesse.* 3. *La Prudence.*
1. *La Puissance.* 2. *La Grandeur.*
3. *La Gloire.*
4. *La Majesté.* 5. *La Victoire.*
6. *Le Fondement.*
7. *Le Royaume.*

On appelle ces mots *Séphires* & l'on ne fait pas trop bien pourquoi. On prétend, parmi les Chrétiens, que les trois premiers marquent la Divinité, & les trois Personnes, que les Chrétiens y conçoivent. Mais c'est ce que la chose même ne demande point, puisque l'on peut prendre ces mots, si l'on veut, pour les noms de trois Attributs Divins, qui marquent

quent que Dieu, qui est le Roi de toutes choses, les conduit par sa *Sagesse* & par sa *Providence*. Les sept suivans passent au moins, pour des noms d'autres Attributs Divins. Ils peuvent marquer que Dieu est maître de tout par sa *Puissance*, & par sa *Grandeur*; d'où résulte sa *Gloire*, sa *Majesté* & la *Victoire* qu'il remporte de tous ses Ennemis; & que ce sont là les *Fondemens* du *Royaume* de Dieu. Ce sens est bon, & conforme à l'idée, que la Raison & l'Écriture Sainte nous donnent de Dieu. Mais qu'a-t-on besoin de la Cabbale, pour apprendre des Veritez; qui sont très-clairement connues, par les Lumières de la Nature & de la Révélation? On n'a nullement besoin de Tradition, & d'une Tradition très-incertaine & très-obscur, fondée uniquement sur ce que quelques Rabbins, qui ne sont pas fort anciens, disent du sens de ces mots. Que s'ils signifient quelque autre chose, comment est-il possible de le prouver, sur l'Autorité des Rabbins, qui n'en ont aucune?

Il est bien parlé du Royaume & de la Grandeur de Dieu, dans l'Apocalypse, mais qui nous prouvera
que.

que c'est par allusion aux *Séphires*? Les Rabbins n'ont eu aucune connoissance de Dieu, qui fût solide, que celle qu'ils ont pu tirer des Livres Sacrez; & il est ridicule de feindre une Tradition très-obscuré, pour conserver la connoissance de ce que les Auteurs Sacrez nous apprennent très-clairement; & que ni les Juifs, ni les Chrétiens ne peuvent pas oublier, tant que les Livres de l'Écriture subsisteront.

Nôtre Auteur prétend que toute la Cabbale est contenue, dans ces mots de S. Jean Apoc. I. 4, 5, 6. *Jean aux sept Eglises, qui sont en Asie: grace & paix vous soient de la part de celui qui est, qui étoit & qui sera; de la part des sept Esprits, qui sont devant son thrône, & de la part de Jesus-Christ, qui est un témoin fidele, le premier-né d'entre les morts, & celui qui gouverne les Rois de la Terre.* Mais il n'y a rien là, qui fasse allusion aux *Séphires*, & que cet Apôtre n'ait pu dire, sans en avoir jamais oui parler. Il n'y a, que le mot de *sept*, qui puisse paroître avoir quelque rapport aux sept *Séphires* inferieures; mais toutes les fois qu'on trouvera le nombre de *sept*, faudra-t-il

dra-t il dire qu'il regarde les *Séphires*? Pourquoi rapporte-t on cela aux *Séphires*, plutôt qu'à la perfection de la connoissance de Dieu, que ce nombre peut aussi naturellement représenter? Il n'y en a assurément aucune raison. Pour ce qui est du Regne de Jesus-Christ, en qualité de Médiateur, dont il est fort parlé dans l'Apocalypse; je ne vois pas pourquoi on le chercheroit ici, plutôt que le Regne essentiel de la Nature Divine.

Nôtre Auteur dit au Paragraphe 31. qu'il a prouvé que les *sept Esprits* marquent les sept *Séphires* inferieures. Il l'a bien dit, mais il ne l'a pas prouvé; car il y a bien de la différence, entre *dire* & *prouver* quelque chose, dans les Ecrits des personnes raisonnables. Cela peut avoir lieu, parmi les Juifs, dont les Docteurs ne font qu'assurer magistralement ce qu'il leur plait, & que l'on veut regarder comme prouvé, sur leur autorité. Mais personne, parmi les Chrétiens, ne peut aspirer à une semblable autorité; à moins qu'il ne s'agisse de personnes inspirées. Mr. *Rhenferd* n'étoit pas de ces *Amorains*-là, comme on les nomme.

Mr. *Rhenferd* cite encore les *sept voix & tonnerres* & les *sept yeux* qui sont les *sept esprits de Dieu*. Apoc. V. 6. Les Rabbins disent, à la vérité, que les *sept Séphires* sont nommées *des voix & des tonnerres*, mais ils ne le prouverent jamais, par l'Écriture, & personne ne montrera non plus que S. Jean ait fait allusion à cela. Il n'y a rien de pire, que cette méthode Rabbinesque d'expliquer l'Écriture, d'une manière purement arbitraire, & sans fondement. Mr. *Vitringa* a rapporté beaucoup plus de passages de l'Apocalypse, au Ch. X. du Livre I. de ses *Observations Sacrées*. Mais il parle modestement du rapport, que ces expressions peuvent avoir avec la Cabbale; & l'on peut dire, avec la même modestie, qu'on n'en a pas été convaincu, en les lisant. Comme il n'est pas de l'humeur de feu Mr. *Rhenferd*, on ne court point de risque, en disant qu'on ne sauroit prouver solidement qu'il y ait eu aucun Auteur Cabbalitique, avant S. Jean, qui ait parlé des *Séphires*.

II. & III. LES deux Dissertations suivantes roulent sur cette expression de l'Écriture, *le Siecle à venir*. On
croit

croit communément qu'elle signifie le tems du Regne du Messie; mais Mr. *Rhenferd* soutient que, dans les Anciens Rabbins, elles ne signifient que l'autre Vie. Il me semble qu'il a raison, au moins par rapport au Nouveau Testament; où il n'y a point de passage, que je sâche, où cette expression se trouve, qui ne puisse être très-bien entendu de la Vie à venir. Mais Mr. *Mill*, Professeur aux Langues Orientales, dans l'Académie d'Utrecht, a aussi, comme il me semble, fort bien prouvé, dans la Préface de ce volume, que dans les Ecrits des anciens Rabbins, *le Siecle à venir*, se prend autant pour le tems du Messie, dont ils concevoient que le Regne devoit être sur cette Terre; que pour l'autre Vie. Cette Préface mérite d'être lue, par ceux qui souhaitent d'entendre le style des anciens Juifs, dans lequel Mr. *Mill* est bien versé.

Il est certain que l'expression, dont il s'agit, *le Siecle à venir*, peut également signifier, dans la bouche des Juifs, le tems du Messie, qui pour eux étoit *à venir*; que celui, qui le doit suivre, quand il plaira à Dieu de faire un Ciel nouveau & une nouvelle
Terre.

Terre. C'est ainsi que l'expression Hebraïque ימים אחרים *jamim abberim*, que l'on traduit, *les derniers jours*, peut marquer également les jours du Messie, & en général les tems, qui étoient encore à venir, après celui auquel les Prophetes écrivoient. J'aimerois mieux traduire en Latin *posterius dies*, ou *postera tempora*, les jours, ou les tems à venir, que *novissimi*, ou *ultimi dies*, les derniers jours. L'Epithete Hebraïque signifie simplement *ce qui arrive après*, ou l'avenir, & non précisément le tems de la dernière Economie de Dieu, avec les hommes.

LES Differtations IV, V, VI, & VII. regardent les Hérésies imaginaires des anciens Juifs ou des Judaïzans, que l'on trouve dans S. *Epiphane* & en d'autres Anciens, & en particulier celles des *Sethiens*, des *Marcosiens* & des *Heracleonites*. Mr. *Rhenferd* a assez de raison de soupçonner, que les Anciens, qui ont parlé des Hérésies des anciens Chrétiens Judaïzans, ont trop outré la matiere, & qu'on n'avoit pas droit, dans les premiers tems, de traiter d'Héretiques les Juifs, qui en embrassant les Dogmes de l'Evangile, avoient voulu retenir les

Cé-

Céremones Mofaiques ; puis qu'il est clair que les Apôtres les ont tolerez , & que S. Paul s'est accommodé , dans l'occasion , à leur foiblesse. Tels pouvoient être les anciens *Nazariens* , (nom que les Juifs imposerent aux Chrétiens) s'il est vrai qu'ils reçussent le Nouveau Testament , comme l'Ancien. Mais il semble que nôtre Auteur défend une These un peu trop générale ; c'est que les Juifs pourroient être admis aujourd'hui , dans l'Eglise Chrétienne , pourvû qu'ils admissent le Nouveau Testament ; en retenant toutes les Céremones Judaïques , mais sans les imposer aux Chrétiens descendus des Payens. Pour le moins , il blâme les anciens Chrétiens de ne l'avoir pas fait , même long-tems après la ruine de Jerusalem. Il semble douter que la Loi de Moïse ait été abrogée , à l'égard des Juifs. Il s'étoit sans doute un peu trop entêté des Juifs , en lisant assidument leurs livres. Mais il faut laisser aux Théologiens Réformez le soin de réfuter ce qui ne leur plaira pas , dans ses Ecrits.

Il me semble , au reste , qu'il a raison d'avoir rejetté ce qu'on dit d'un prétendu Heresiarque nommé *Ebion* ,
&

& des *Ebionites* ainfi nommez , à caufe de la *pauvreté* de leur esprit. Sans avoir lû ce que Mr. *Rhenferd* dit ici , j'avois dit , il y a long-tems , qu'on nomma ainfi les anciens *Nazariens*. Voyez ce que j'en ai dit , sur l'année LXXII. du I. Siecle. J'ai tâché de développer l'embarras , où S. *Epiphane* s'est trouvé , en parlant de ces *Nazariens* , qu'il confondoit avec des gens tout differens. Nôtre Auteur a bien raison de se plaindre du peu d'exactitude , & du zele trop violent de ce Pere. Mais après en avoir usé ainfi , il ne devoit pas trouver étrange qu'on eût un peu relevé S. *Jerôme*.

Mais il n'a rien su des nouveaux *Ebionites* , dont j'ai parlé , sur l'ancciii. de l'Ere Chrétienne , & qui méritoient qu'il en fît mention.

Il s'efforce auffi d'éclaircir les formulaires Hebreux des Anciens Héretiques , sortis des Juifs ; dont on trouve quelques fragmens dans S. *Irenée* & dans S. *Epiphane* ; mais qui sont horriblement corrompus. Nôtre Auteur a tâché de montrer , à force de conjectures , comment ils s'étoient exprimez en Syriaque. Mais on ne peut presque s'assurer de rien. Il prend les *Sethiens* pour des Cabbalif-

Tome XVII. Part. I. E tes

tes Orthodoxes ; qui ne pouvoient être que de pauvres esprits, s'ils étoient, comme il les décrit ; ou des gens tout à fait infensez, s'ils étoient tels, que *S. Irenée*, & *S. Epiphane* les représentent. Mais le zele peut avoir trompé, à quelque égard, ces Peres ; qui pourroient aussi avoir eu de mauvais mémoires, touchant les sentimens des ces gens-là, & leur avoir ajoûté foi trop légèrement. On ne peut pas au moins se fier à ce que des Adversaires zelez disent de gens, qu'ils n'aimoient pas.

LA VIII. Dissertation traite de l'antiquité des caracteres des Juifs, & l'Auteur prétend y montrer, que les caracteres que nous avons aujourd'hui, dans nos Bibles, sont plus anciens que ceux des Samaritains, & que les derniers ont été formez sur les Assyriens, qui sont beaucoup plus beaux. Il me semble que *Mr. Rhensferd* n'avoit pas assez mûrement examiné les preuves, que *Joseph Scaliger*, *Louis Cappel* & *Samuel Bochart* ont apporté du contraire. Je croirois néanmoins assez, avec lui, qu'il n'y avoit dans les tems éloignez, qu'un seul caractere en Asie ; d'où ceux, qui nous restent, sont venus.

Pour

Pour parler plus clairement, il est arrivé à cet ancien Caractere, ce qui est arrivé au Romain, qui a changé par le tems, & d'où sont également venues diverses sortes de lettres courantes; qui sont à présent en usage en Europe, parmi des Nations, qui parlent en diverses langues, & lesquels different extrêmement de leur premiere Origine. Les Chaldéens se sont servis de caracteres quarrés, comme ceux que nous voyons dans nos Bibles; & les Phéniciens en ont employé d'autres, qui ressembtent fort à celui des Samaritains, ou plutôt qui sont le même; & qui est celui, dont les Juifs se servoient, avant la captivité de Babylo- ne, qu'on n'a nommé Samaritain, que par accident; parce que nous n'avons aucun livre ancien, qui soit écrit en ce caractere, que le Penta- teuque, qui est à l'usage des Samari- tains. Il ne faut pas d'ailleurs trop pointiller sur les differences des Let- tres, parce qu'il est indubitable que les Caracteres Grecs sont venus des Phéniciens, comme toute l'Antiqui- té Greque en tombe d'accord, quoi qu'ils soient assez differens; non seu- lement parce que les Grecs les ont

tournez de la Gauche à la Droite, mais parce qu'ils ont beaucoup changé, retranché, ou ajouté à diverses Lettres; comme on le verra, en les comparant. Aussi les terminaisons des noms des Lettres Greques *Alpha, Betha* &c. se rapportent-elles assez à l'usage du Syriaque, & s'éloignent plus des noms Hebreux *Aleph, Beth* &c.

Posé donc que le caractère Phénicien, ou Samaritain, fût en usage en Phénicie, du tems de Cadmus; il y a toutes les apparences du monde que ce fut celui, qui regnoit dans tout le pais, à cause du grand commerce des Phéniciens; & par conséquent que les Israélites le prirent, en nommant les caractères à leur mode, *Aleph, Beth, Gimel, Daleth*.

Mr. *Rhenferd* dit 1. que ces premiers noms sont les plus anciens de tous; mais nous avons plus de preuves de l'antiquité des noms Phéniciens *Alpha, Betha, Gamma, Delta* &c. 2. que ces noms signifient quelque chose, comme *Aleph* signifie un beuf, ou un chef, mille &c. Il en est de même d'*Alpha*: 3. que les noms de quelques caractères signifient quelque chose, quoiqu'ils ressemblent, comme *Beth* &c.

maison, &c. ce qu'en peut dire du nom Phénicien, de la même manière; si l'on tombe d'accord que la figure du *Beth* ressemble à une maison; outre que la figure de la seconde lettre de l'Alphabeth Phénicien ressemble autant à une maison, que celle de la seconde lettre de l'Alphabeth Hebreu; & il en est de même des autres, comme on le verra, si on les examine.

C'est donc, en vain, que nôtre Auteur dit qu'il s'ensuit de là, que les caractères modernes des Juifs s'accordent avec les noms les plus anciens des Lettres; puis qu'il en est de même des noms de celles, qui étoient en usage en Phénicie. Le *Ain* Phénicien, qui est rond, convient très-bien à son nom, qui signifie un *Oeil*, ou une *Source*.

Il dit encore que celui, qui a inventé les Lettres, devoit être un homme très-habile; de quoi personne ne disconvient, si c'est un homme, qui ait inventé cet Art, & s'il n'est pas descendu du Ciel. Pour moi, j'aurois un grand penchant à croire que

C'est de Dieu que nous vient cet art ingénieux

De peindre la parole & de parler aux yeux,

Et par les traits divers de figures tracées,

Donner de la couleur & du corps aux pensées.

On accordera encore à l'Auteur que le premier inventeur de cet art , dut non seulement inventer les caracteres , mais encore leurs noms. Mais je ne vois pas pourquoi on diroit qu'il a eu des raisons particulieres, pour lesquelles il a donné de certains noms à chaque Lettre. Tout ce qu'on peut dire, c'est que pour exprimer le son de la Lettre , il a été nécessaire de faire entrer ce son, dans son nom. Ainsi pour dire B, il a fallu que cette lettre entrât dans le nom qu'on lui donnoit ; mais il n'importoit point d'ailleurs qu'on la nommât *Ba*, ou *Bé*, ou *Bi*, ou *Bo*, ou *Bu*, ou de tel autre son, que l'on vouloit. Excepté la premiere Lettre du nom, tout le reste est arbitraire, comme l'Auteur en convient, au Paragraphe XV. Cependant il veut, dans le suivant, qu'il y ait aussi quelque rapport, entre la signification de ces noms & la figure des Lettres. Cela peut être arrivé, par hazard, à quelques-unes ; mais la signification des noms de la plûpart n'a aucun rapport à leur figure. Ainsi il est hors de propos

propos de dire, comme il fait au Paragraphe XVI. que par-là on peut enseigner & apprendre le son des Lettres plus facilement, à ceux qui ne le savent pas.

Il conclut néanmoins de là, que les caractères qui répondent aux noms anciens des Lettres sont les plus anciens. C'est sa proposition XIX. mais elle quadre autant aux lettres Phéniciennes, qu'aux Assyriennes. L'Alpha Phénicien ressemble autant ou plus à un *boeuf* que l'Assyrien, puis qu'il a deux cornes, tournées en haut, que l'Assyrien n'a point, le Betha à une maison, le Gamma à un Chameau, le Deltha à une Porte, & ainsi du reste. Il n'y a qu'à les regarder, pour s'en convaincre. On ne peut pas donc dire, qu'il paroît par là, que les caractères Assyriens sont les anciens & non les Phéniciens, ou Samaritains; & c'est en vain que l'Auteur met, après des propositions si peu solides, I. Q. E. D. *ce qui étoit ce que l'on s'étoit proposé de démontrer.* On voit bien par-là que l'Auteur n'avoit point d'idée de la Démonstration, & il n'y a rien en effet de plus éloigné, qu'un esprit rabbinique & un esprit géométrique.

Il dit ensuite dans sa XXII. Proposition, qu'il y a, en quelques Lettres, dans les Alphabets Juif & Samaritain, tant de ressemblance, que l'un doit être nécessairement tiré de l'autre. Cela n'est nullement nécessaire, puis qu'ils peuvent être tirez d'un troisième plus ancien, que l'un & l'autre. C'est ainsi que la Lettre courante *longue*, qui est plus en usage aujourd'hui, & la *ronde*, qui étoit plus commune autrefois, & en un certain tems la seule, sont tirées d'une troisième qui est la Romaine Capitale, dont elles different pourtant assez. Il est arrivé, avec le tems, beaucoup de changement, dans la maniere de former les caractères, comme on le peut voir, dans les MSS. de divers Siècles. On peut s'en assurer, à l'égard des Grecs & des Latins, par les Exemples que les PP. *Mabillon*. & de *Monfaucon* en ont donnez; le premier, dans son *Ars Diplomatica*, à l'égard du Latin; & le second, dans sa *Paléographie Greque*, pour ce qui regarde le Grec.

Les Grecs & les Romains sont convenus, comme l'Auteur le remarque, & comme tout le monde le fait, que leurs caractères étoient venus des
Phé-

Phéniciens. Mais il croit, après *Plin*-*ne* H. N. Liv. VIII. c. 56. que les Phéniciens eux-mêmes les avoient tirez des Assyriens, chez qui *Plin* dit que *l'usage des lettres étoit éternel*. Cet Auteur raisonne mal à la vérité, puis qu'après avoir dit que, selon *E-pigene*, les Babyloniens avoient des observations de quatre-cens-soixante & dix mille ans, (c'est ainsi qu'il faut lire) il en conclut l'éternité des caractères; puis que ce nombre d'années n'est rien, en comparaison de l'éternité. Mais, comme les hommes habiterent l'Assyrie (à prendre ce mot en un sens étendu, auquel il se prend souvent dans l'Antiquité) immédiatement après le Déluge, & que de-là sortirent toutes les colonies du Genre Humain; on peut croire que tous les peuples en emportèrent l'art d'écrire; qui étoit peut-être connu, même avant le Déluge. Mais il ne s'ensuit pas de-là que les caractères que les Juifs ont nommé *Assyriens*, fussent ces anciens caractères; parce que les Juifs n'entendent que ceux qui vinrent de Babylone, après la Captivité; caractères qui pouvoient être aussi éloignés des premiers, que les Phéniciens.

On ne peut pas en conclurre que ce fut la famille de Sem, qui inventa les Lettres; n'y avoit-il que la famille de Sem en Asie? Ne fait-on pas que Nimrod, qui étoit de la postérité de Cham, fonda, comme Moïse nous l'apprend Gen. X, 8. & suiv. le plus ancien Empire de l'Asie, & dont l'Assyrie fut une Province. Ne se peut-il pas faire, comme je l'ai déjà dit, que Dieu eût appris aux hommes, avant même le Déluge, l'art d'écrire. *Joseph* l'a cru, comme il paroît par ce qu'il dit des Monumens de devant le Déluge, au Ch. II. ou III. selon d'autres Editions, de ses Antiquitez Judaïques. Si l'on traite cela de fable & qu'on se moque de *Joseph*; que l'on souffre que je me moque, de même, du simple témoignage des Rabbins, qui ne sont pas moins menteurs que lui. On a communément une prédilection rabbinesque, pour la famille de Sem. Si c'étoit en faveur d'Abraham & de sa postérité, il n'y auroit rien à dire à cela; mais le reste des descendants de Sem, qui demeura au delà de l'Euphrate ne valut pas mieux, que ceux de Cham & de Japheth.

Mr. *Rhenferd* dit en sa These
XXXII.

XXXII. qu'Abraham étoit de la famille de Sem, & qu'il ne demouroit pas loin de l'Assyrie, d'où il conjecture qu'il porta les caractères Assyriens dans le pais de Chanaan; comme si personne n'avoit pu apporter l'art d'écrire & de lire, des Provinces, qui étoient à l'Orient de l'Euphrate, que le seul Abraham! Les Sidoniens & les Egyptiens ne savoient ils pas écrire? Les premiers ont été les plus anciens négocians, qui soient connus, & passent, à cause de cela, pour les inventeurs de l'Arithmétique. Les seconds ont établi un des plus anciens Empires du Monde, & où les Sciences ont le plus fleuri. Ainsi on peut supposer aussi vraisemblablement, que ces peuples venus des Pais de delà l'Euphrate en avoient aussi apporté, vers l'Occident, l'art d'écrire.

Accordons à Mr. *Rhenferd* qu'Abraham retint, avec soin, l'ancienne Ecriture, & la laissa à sa posterité; s'ensuit-il que les autres descendants de Noë, n'en firent pas autant? Les Phéniciens, sur tout, ont eu des caractères, dès les tems les plus anciens, qui peuvent avoir ensuite changé, par le tems. Mais qui a dit à Mr.

Rhenferd qu'ils ne changerent pas aussi de forme , parmi la posterité d'Abraham ? Je parle , dans la supposition de l'Auteur ; car du reste quand les Rabbins ont dit que le caractère Assyrien fut apporté de Babylone , du tems d'Esdras ; il faut l'entendre du caractère , dont les Babylo niens se servoient alors.

Il dit , dans la These XXXVI. qu'Abraham retint , avec grand soin, la Langue de ses Peres ; c'est-à-dire, la Langue Hebraïque ; ce qu'il suppose , sans raison , puis que , du tems de son petit-fils , sa famille parloit Chaldéen. Il n'est pas vrai non plus qu'Abraham retînt la Religion de ses Peres ; puis qu'ils étoient tombez dans l'Idolatrie , comme il paroît par Josué XXIV. 2. que l'Auteur cite à faux , comme s'il lui étoit favorable. On peut voir ce que nous avons dit là-dessus , dans la *Dissertation de la Langue Hebraïque* , qui est au devant du Pentateuque. Mais Mr. *Rhenferd* suit aveuglément les Rabbins. Il suppose , comme font ses Maîtres, que Dieu écrivit le Décalogue , en caracteres Assyriens ; sans aucune raison , que leur autorité.

Enfin il examine les monnoies frappées ,

pées, sous Simon, dont la Légende est en caractères Samaritains; ce qui a fait conclurre que ce caractère avoit été en usage, avant la Captivité. La raison en est claire, puis qu'il n'y a nulle apparence, que les Juifs voulussent se servir, en cela, du caractère des Samaritains leurs ennemis; si avant la Captivité, on en eût employé d'autres, dans les Monoies des Juifs. L'Auteur au lieu de réfuter cette raison, montre que ces Monoies n'ont pas été frappées, avant la Captivité; ce que personne ne dit, au moins à l'égard de celles, dans lesquelles le nom de Simon paroît, avec l'année de la delivrance de Jerusalem. Pour ce qu'il dit, après *Buxtorf*, qu'il y avoit des caractères sacrez, & des caractères profanes, & qu'on se servoit de ces derniers dans les Monoies; c'est une pure fiction, dont il n'y a aucun vestige, dans l'Ancien Testament, & qui n'a été inventée, que pour se tirer d'affaires, en cette occasion.

Je me suis plus étendu, que je ne croyois, sur cette Differtation, qui fait connoître l'entêtement de l'Auteur, pour l'Autorité des Rabbins, qu'il préfere à la Raison.

LES Dissertations IX, X, & XI. regardent principalement le gouvernement des Synagogues, & ceux qui en avoient soin. Dans la IX. il réfute *Lightfoote* & *Mr. Vitringa* son Colleague, sur les dix Oisifs de la Synagogue; & nous en avons donné un petit Extrait, au Tome X. de la *Bibliothèque Universelle* p. 101. & suiv. *Mr. Vitringa*, maltraité dans ce Livre, y répondit & on a dit en gros, ce qu'il y a dans sa réponse, p. 115. & suiv. *Mr. Rhenferd* revint à la charge, dans une seconde Dissertation, & après cela, il en fit encore une autre qu'il intitula: *Recherche des Préfets & des Ministres de la Synagogue*, où il recherche les noms & les fonctions de ceux, qui étoient employez dans les Synagogues des Juifs; matière qu'il n'avoit touchée, que légèrement, dans les deux Dissertations précédentes, pour contredire les idées de son Colleague; dont la *Synagogue Ancienne* a été, & est encore fort estimée. Ces recherches sont curieuses, pour ceux qui veulent être instruits des usages des Juifs; & servent à l'intelligence de plusieurs endroits du Nouveau Testament, où il est fait allusion aux coutumes des Juifs.

Il auroit mieux valu traiter ces fortes de choses, d'une maniere didactique, comme a fait Mr. *Vitringa*; que d'un air contentieux & mordant, que son Adversaire affecte par tout. Cela a fait qu'on a dit que ces disputes, sur des choses dans le fonds de petite importance, ne méritoient pas qu'on y fît attention, & encore moins qu'on y employât tant de peine & de recherches.

LA XII. Dissertation est plus pacifique, & regarde celui que l'on appelloit l'*Arabarque*, ou l'*Alabarque*, ou l'*Ethnarque* des Juifs; dont non seulement les Juifs, mais les Auteurs Payens & *Justinien* même ont souvent parlé. L'Auteur cite les passages des Auteurs, qui ont employé le mot d'*Arabarque*, ou d'*Alabarque*; par où il paroît que c'étoit une sorte de Magistrat, parmi les Juifs d'*Alexandrie*; que les Empereurs permettoient à ce peuple de s'élire à eux-mêmes, pour avoir soin de la police & pour juger de leurs procès Civils. Toute la difficulté roule sur le nom, que Mr. *Rhenferd* prétend être composé du mot Hebreu *הרב* *harab*, qui signifie un Rabbin, ou Docteur de la Loi, comme tout le monde le fait,
&

& de la terminaison Greque ἀρχης signifie, dans ce mot, ce qu'elle dire, dans ἐθνάρχης, *chef de la nation*. Ce mélange d'Hebreu & de Grec un seul mot, & cette composition dont chaque partie signifie précisément la même chose, est un peu étrange. S'il s'agissoit d'un Prince, ou d'un Chef des Arabes, il n'y auroit point de difficulté. *Arabarchès* seroit une composition régulière. Mais il n'est point ici des Juifs, chez qui un Rabin ou Docteur de la Loi seroit de même un Magistrat, pour la Police; de sorte qu'on ne pouvoit le nommer *le Rabin Magistrat*, sans absurdité. Mais il semble que ce mot est de l'invention du Peuple d'Alexandrie, qui étoit extrêmement moqueur & orgueilleux, & qui voulut dire par là *le chef d'une vile multitude*, en faisant une composition au mot Hebreu, & peut-être aussi Egyptien, כְּרֵב *héreb* qui signifie *mélange*, ou *une foule de gens*. L'on aime mieux un mot Grec qu'un mot Hebreu; il faudra dire que les deux premières syllabes viennent du mot ἀπάχος signifie *bruit*, ou *tumulte*; en sorte qu'*Arabarchès* veuille dire le chef d'une nation tumultueuse, telle que étoit la Juive. Ce mot ayant été une

inventé , par les Alexandrins , sera ensuite demeuré , quoi que peu honorable aux Juifs ; comme les surnoms , que le même peuple donna à ses propres Rois , & qui n'étoient pas moins satiriques.

DANS la XIII. Differtation, l'Auteur entreprend de donner la maniere de reconnoître la signification propres des mots Hebreux. Il se sert, pour l'Hebreu , de la même méthode, qu'*Antoine Schorus* vouloit qu'on employât , pour la Langue Latine. Cet habile homme croyoit que pour savoir au juste la signification des mots , il falloit, en lisant les bons Auteurs, prendre garde à quatre choses : savoir, aux *choses*, pour lesquelles on employe les mots ; aux mots *contraires*, auxquels les mots se trouvent opposez ; à ceux, qui ont une signification *voisine* ; & enfin à ceux qu'on leur joint , par forme d'*explication*. On pourra voir sa pensée, expliquée plus au long, dans la Préface de son Livre des *Phrases de la Langue Latine* ; qui a été rimprimé à la tête du *Thesaurus Cultæ Latinitatis* à Tergoude en MDCCLIII. in 4. Mr. *Rhenferd* fait application de cela à la Langue Hebraïque, & il a raison.

Mais

Mais il semble qu'avant ces quatre choses, par lesquelles il veut que l'on explique les mots ; il falloit mettre, qu'on doit tâcher de distinguer la signification propre des mots, des métaphoriques. C'est là par où il faut commencer, parce qu'il est probable que l'on a premierement parlé de ce qu'on savoit le mieux, en termes propres ; & que comme les Langues ne fournissoient pas assez de termes propres, l'on a eu recours aux figurez. Voyez ce qu'on a dit là-dessus dans l'*Ars Critica* P. 2. S. 1. C. V. 4. Il auroit été à souhaiter que les Auteurs des Dictionnaires eussent d'abord établi la signification propre des mots & des expressions, & après cela distingué les autres, qui sont métaphoriques. C'est ce qu'a fait *Valentin Schindler*, dans son *Lexicon Pentaglotton*, mieux qu'aucun autre Lexicographe Hebreu, & cela en maniere que d'un coup d'œil, on peut distinguer les différentes significations d'un mot. Les Auteurs des Dictionnaires auroient dû l'imiter, dans les Ouvrages, qui ont paru, depuis ce tems-là.

On l'auroit encore pû perfectionner, en distinguant plus exactement

la signification propre & primitive de chaque mot. Il faudroit, pour cela, se servir de quelques regles; par lesquelles, on pourroit reconnoître cette signification. Par exemple, on peut remarquer que les hommes étant plus frappez de ce qui tombe, sous les sens, les mots primitifs sont tirez de ces sortes de choses. Ainsi en Hebreu le mot *רוח* *rouabb* signifie *le vent*, qui est une chose sensible; il signifie encore ce que nous appellons un Esprit, c'est-à-dire, une chose intelligente, qui ne frappe pas les sens. Il en est de même du mot Grec *πνεῦμα* & du Latin *anima*, qui marquent *le vent*, & *l'ame*, ou le principe la connoissance & de la vie, qui est dans les Animaux. On ne peut guéredouter que la premiere de ces significations ne soit la propre & l'originale; & que par Métaphore on n'ait employé ensuite ces mots, pour marquer *l'ame*, tant humaine, que celle des Brutes; qui toute invisible qu'elle est, aussi bien que le vent, ne laisse pas de produire des effets surprenants, aussi bien que le vent. On a ensuite employé ces mots, & d'autres semblables, pour signifier ces effets, ce qui a rendu ces mots très-
équi-

équivoques ; comme on l'a montré dans l'*Ars Critica* P. 2. Sect. 1. Ch. V, 16. & suiv. Il faudroit, dans un bon Dictionnaire, après avoir mis la signification primitive, mettre aussi les autres, en bon ordre, sous des chiffres differents, & des exemples de chacun, bien exprès & bien choisis. *Schindler* l'a fait, en partie, mais on pourroit perfectionner ce qu'il a fait. Outre cela, il faudroit mettre les phrases, où les mots entrent, en divers sens. Tout cela doit être entendu, avec cette restriction, *autant que cela est possible* ; car comme nous n'avons qu'un seul livre en Hebreu, & qui n'est pas même fort gros ; il n'est pas possible de rien faire de bien complet, en ce genre. Mais on pourroit beaucoup plus approcher de la perfection, dans les Dictionnaires Grecs & Latins ; parce que nous avons un grand nombre de livres, en ces Langues. Mais au moins il seroit à souhaiter qu'on fît, à l'égard de l'Hebreu, ce que l'on pourroit faire.

Au reste, Mr. *Rhenferd* illustre très-bien les regles de *Schorus*, en examinant deux verbes Hebreux, & les expressions où ils se trouvent ; avec lesquelles il compare aussi di-

verses

verses manieres de parler des Latins.

LA XIV. piéce de ce Volume est le *Periculum Palmyrenum*, ou l'Essai, qu'il a donné de l'explication de quelques Lettres, que l'on trouve dans des monuments des Palmyreniens. C'est une chose très-difficile, pour ne pas dire impossible, que de déchiffrer des caracteres tout particuliers d'une Langue inconnue, telle qu'est l'ancienne Langue de Palmyre. Il a tâché de les expliquer, en supposant que les mots Grecs, qui se trouvent dans ces mêmes monuments, signifient la même chose que ce qui y est écrit en langage & en caracteres Palmyreniens. Cela pourroit être, mais on ne peut guére s'en assurer. D'ailleurs le tems peut avoir fait du changement, dans ces caracteres, comme il en a fait, dans une infinité d'inscriptions anciennes Grecques & Latines. Quoi qu'il en soit, Mr. *Rhenferd* a eu occasion d'exercer ici la passion, qu'il avoit de traiter de sujets, que d'autres n'eussent pas pas traitez avant lui, & d'entreprendre ce qu'on jugeoit impossible.

DANS la XV. Dissertation, il traite des Statues, des Autels, & des Médiateurs, vrais ou faux, entre Dieu
&

& les Hommes , & entreprend d'expliquer les versets 23. & 24. du Ch. XX. de l'Exode, où Dieu dit à Moïse, en particulier , sur le Mont Sinai , immédiatement après avoir publié les dix Commandemens, en sorte que le peuple les pût ouïr : *ne vous faites point de Dieux d'or & d'argent, avec moi. Vous me ferez un Autel de terre, auprès duquel vous égorgeriez vos holocaustes, vos victimes d'action de grace de bœufs, ou de taureaux, en quelque endroit que je commande qu'on célèbre la mémoire de mon nom.* Il paroît que Dieu ne parle pas ici de l'Autel du Tabernacle, ni de celui de Temple ; qui ne furent ni l'un, ni l'autre, de gazon ; mais des autels faits à la hâte, par ordre des Prophetes, même après que le Temple fut bâti ; pour y offrir des sacrifices, pour quelque sujet particulier. On demande d'où vient que Dieu parle de cela, immédiatement après avoir donné le Décalogue, où il avoit déjà défendu l'Idolatrie ; mais il suffit de savoir en général que l'on ne voit aucune méthode, dans la disposition de ces Lois, & qu'on ne peut point rendre de raison, pour laquelle Dieu n'a pas gardé d'ordre ; sinon que la méthode

de

de sent l'art humain, & que les livres de Moïse ne devoient rien avoir qui le ressentît. Il faut dire la même chose des répétitions, qui s'y trouvent, en divers endroits.

Mais les Rabbins, qui veulent trouver des mysteres par tout, en cherchent ici, & prétendent que Dieu ne défend pas proprement l'Idolatrie aux Israélites dans les mots, que l'on a rapportez, mais qu'ils établissent des Médiateurs entre lui & eux, & qu'ils ne fissent point de Talismans, pour attirer l'influence des Astres; puis qu'il n'étoit plus besoin de ces sottises à des gens, que Dieu honoroit de sa présence, en quel tems & en quel endroit qu'ils l'invoquassent, & qu'il exauçoit. C'est ainsi qu'*Isaac Abarbanel* & d'autres Rabbins expliquent cet endroit, comme on le verra dans l'Auteur. Mais il faut être bien credule, pour s'imaginer, sur ce qu'ils disent, que Dieu veut parler de Talismans, en cet endroit. Personne ne pourroit prouver que cette sorte de rêverie étoit déjà en usage du tems de Moïse, & les paroles Hebraïques ne signifient rien de semblable. Notre Auteur produit là-dessus un grand passage de *Joseph Mede*, où il parle des sentimens des

des Platoniciens , qui croyoient que les Génies , ou les Démons étoient des Divinitez subalternes , qui servoient à intervenir entre Dieu & les hommes. Ce long passage contient en effet une doctrine Platonique ; mais on ne prouvera jamais que ce fût une doctrine des Orientaux , depuis le tems de Moïse , ni que Dieu y fasse allusion , en ce passage.

MR. *Rhenferd* illustre, dans sa XVI. Dissertation , quelques passages du Nouveau Testament , où il y a des Hebraïsmes , ou quelque chose qu'il croyoit pouvoir expliquer par les Rabbin. Il prétend, par exemple, après quelques-uns , que les premiers mots du I. Ch. de S. Matthieu: *livre de l'origine de Jesus-Christ*, doit être entendu en ce sens: *livre de la vie de Jesus Christ*. Ces Interpretes se fondent sur les passages de l'Ancien Testament , où *les generations* signifient la vie de quelcun , à ce qu'ils disent. Mais il est très-certain qu'ils se trompent. Voyez ce que nous en avons dit sur Gen. XXXVII. 2. où ce terme signifie la *posterité*, comme ailleurs il marque l'*origine*. Je ne m'arrête pas aux autres subtilitez Rabbiniques , que l'Auteur veut mettre en usage , pour expliquer

pliquer le Nouveau Testament. Il est certain que l'on peut éclaircir beaucoup d'expressions du Nouveau Testament, par le langage, & par les coutumes des Juifs. *Lightfoote* l'a très-bien prouvé, quoi qu'il outre souvent la matière. Nôtre Auteur l'a imité en cela, dans cette Dissertation, comme on le pourra voir en le lisant.

LA XVII. est son *Periculum Phoenicium*, c'est-à-dire, l'explication de quatre revers des Médailles Puni-ques de *Mr. de Barry*, & celle de diverses médailles de *Juba Roi de Mauritanie*, & de quelques-unes de *Syracuse*, avec des caractères Phéniciens. Mais il est certain que les Médailles de *Cadis*, & d'autres Villes d'Espagne représentent des caractères, qui ressemblent fort aux Phéniciens, ou qui sont visiblement les mêmes. Les lettres de *Mauritanie* ne sont pas si faciles à lire, comme on le verra, en jettant les yeux sur nôtre Auteur.

Dans la XVIII. pièce de ce Volume, *Mr. Rhenferd* propose une conjecture, sur 2. Rois XVI. 18. où il est parlé du *toit du Sabbath*, que le Roi *Achaz* ôta du Temple de *Jerusalem*. Il y a divers sentimens là-dessus, qui

ne sont pas contre la Vraisemblance. Pour lui, il conjecture que c'étoit un lieu élevé dans le Temple, d'où les Sacrificateurs jouïoient de la Trompette, pour avertir le peuple que le Sabbath alloit commencer. Cela pourroit être, mais il se pourroit aussi faire, que ce fût toute autre chose.

LA XIX. Dissertation & les V. suivantes regardent le livre de *Locis Hebraicis* d'*Eusebe* & de *St. Jérôme*. Ce sont des corrections sur ce livre, & des censures de quelques-unes de mes remarques. Mon dessein étoit de donner cet Ouvrage, comme il a été imprimé, mais plus correct qu'il n'étoit dans les Editions de *Bouffrenius* & de *Martianay*; avec de petites remarques, sur quelques endroits. J'ai fait ce que je m'étois proposé; & en effet il n'étoit pas possible de redresser tous les passages gâtez, sans un MS. meilleur, que le seul qui en reste à Paris. Souvent la Version de *S. Jérôme* peut servir à corriger le texte Grec; souvent aussi on ne sauroit trop s'y fier, parce que *S. Jérôme* y ajoute quelque chose du sien.

Il se plaint fort, dans sa XX. Dissertation, nomb. 15. de ce que j'ai
cru

cru qu'en parlant d'*Aila*, Ville sur la Mer Rouge, qu'*Eusebe* place en *ἐξάρτοις, in ultimis*, S. *Ferôme* s'est mal expliqué en mettant *in extremis finibus Palaestinae*. Mr. *Rbenferd* se fâche de ce que j'ai cru que le mot *Palaestinae*, que S. *Ferôme* a ajouté à *Eusebe* étoit de trop, parce qu'*Aila* étoit en Arabie. Il soutient que *Palaestinae* va bien; parce que cette Ville est mise, dans la Notice de l'Empire, dans la troisième *Palaestinae*. Il me reprend de ce que je n'ai pas consulté ce livre, & les remarques de *Pancirole*. Qui croiroit qu'il se trompe? Cependant il n'y a rien de si vrai; puis que du tems d'*Eusebe* il n'y avoit qu'une seule *Palaestinae*, dont les bornes étoient, au Midi, la frontiere de l'Arabie Pierreuse; de sorte qu'*Eusebe* n'a pas pû mettre *Aila*, dans la *Palaestinae*. On fit ensuite deux *Palaestines*, sous le regne de *Gratien*, long-tems après la mort d'*Eusebe*; que l'on place sous les Empereurs *Constantin*, *Constance*, & *Constant*, vers l'an CCGXL. après *Jesus-Christ*. Il s'ensuit de là qu'*Eusebe* n'a pas pu dire qu'*Aila* étoit dans la *Palaestinae*, puis que, de son tems, on ne donnoit pas le nom de *Palaestinae* à l'Arabie.

On n'a qu'à consulter *Pancirole*, dans son Chap. CVII. où il le prouve. Cet Auteur dit seulement que depuis le tems de *Gratien*, la Palestine fut divisée en trois, & c'est dans la troisième, que l'on plaçoit Aila. *Jaques Godefroi* croit que cette division se fit, au plus tard, au commencement de l'Empire d'*Arcadius*, dans ses remarques sur le Code Théodosien Liv. XI. Tit. 33. Loi 3. Si cela est, *S. Jérôme* auroit pu placer Aila dans la troisième Palestine; mais il auroit du dire *tertia Palæstinæ*, car il y en avoit deux autres plus au Nord, dans lesquelles Aila ne pouvoit pas être.

Quand *Eusebe* ne met point de distinction, on entend la Palestine, telle qu'elle étoit de son tems; il ne pouvoit pas parler de première, de seconde & de troisième Palestine; mais quand il parle de lieux, qui étoient hors des bornes de l'ancienne Palestine, il auroit beaucoup mieux fait de mettre les anciens noms des Provinces, où ces lieux étoient situés, comme l'*Idumée*, l'*Arabie* &c. & il le fait quelquefois. Je soupçonne, je l'avouë, que les Copistes de ce Livre n'aient pris beaucoup de licence à le redresser,

dresser, selon les divisions de leurs tems, aussi bien que S. Jérôme; & c'est ce qui fait, qu'il n'est pas possible de bien rétablir ce livre, sans en avoir quelque autre MS. Il est aussi surprenant que S. Jérôme, qui l'a voulu redresser, dans sa Version, ne marque pas exactement dans laquelle des trois Palestines se trouvoient les lieux, dont il parle.

Mr. *Rhenferd*, au nomb. 23. de cette Dissertation, avouë, comme malgré lui, que le mot *Aulon* est Grec & non pas Hebreu. Pour tâcher de l'excuser, il soupçonne qu'au lieu de lire : *AULON non Græcum, ut quidam putant, sed Hebræum vocabulum est*; il faut lire : *non Hebræum, ut quidam putant, sed Græcum vocabulum est*. La raison de cela est, que ce seroit une trop grosse faute, pour S. Jérôme, que de soutenir qu'*Aulon* n'est pas Grec, mais Hebreu; puis qu'*αὐλὼν* est assurément un mot Grec, qui signifie une vallée, ou une plaine. C'est dommage que le feu P. *Martianai* ne se soit avisé de cette finesse.

Mr. *Rhenferd*, non par respect pour S. Jérôme, mais pour me contredire, se met à le louer ici de son grand savoir dans la Langue Latine, dans la

Greque & dans l'Hebraïque. Pour la premiere, il y étoit sans doute savant; mais pour la Greque, je m'en rapporte à sa Version de la Chronique d'*Eusebe*; & enfin pour l'Hebraïque, à sa Version de l'Ancien Testament. Ceux qui auront comparé ces deux Versions, avec les Originaux, conviendront, s'ils veulent, ou s'ils osent dire la Verité, de ce que j'en ai dit dans les *Questions Hieronymiennes*. Mais après tout je ne laisse pas de l'approuver & de le louer, quand il traduit bien. Je puis assurer, en honnête homme, que je n'aurois jamais examiné son érudition, comme je l'ai fait; si le P. *Martianai* n'eût voulu le défendre, même en des choses, où il s'étoit palpablement trompé, & n'eût méprisé odieusement toute l'Érudition moderne, en comparaison de la sienne. Aussi y a-t-il eu de très-habiles gens à Paris, qui ont extrêmement blâmé ce Moine Bénédictin, & qui ont approuvé mon Ouvrage. Mr. *Rhenferd* en auroit fait autant, s'il ne s'étoit mis dans la tête de nuire à ma réputation.

C'est donc en vain, qu'il ajoute, que ce ne seroit pas assez d'avoir rétabli ce passage d'*Eusebe*, s'il ne mar-

quoit

quoit l'origine de l'erreur des Copistes, qui est que *παλαισίνης* & *παρακερμένη* commençants par la même syllabe ; le Copiste, auquel nous sommes redevables de cet exemplaire du livre d'*Eusebe*, a omis le premier de ces mots, sans y prendre garde. L'Auteur, qui dit ici au Paragraphe XXIII. qu'il haïssoit cette Critique, qui consiste à découvrir les fautes des anciens Copistes, auroit dû s'en abstenir, en cette occasion, où il fait dire à *Eusebe* ce qu'il n'a pas pû dire, comme on l'a fait voir.

Dans la Differt. III. il me censure de ce que je me suis moqué de ceux, qui montroient le sépulcre de Josué à *Thamna*, Ville de la Tribu de Juda, puis que l'Écriture témoigne qu'il fut enseveli dans la Tribu d'Ephraïm. Ce qui m'a fait parler ainsi, c'est qu'*Eusebe* & *S. Jérôme* disent bien, au mot *Gaus*, que Josué étoit enseveli à *Thamna*, village au Nord de cette montagne, qui étoit dans la Tribu d'Ephraïm ; mais qu'en parlant de *Thamna*, en sa place, ils disent premièrement que *Thamna* étoit une Ville, dans la Tribu de Dan, ou de Juda ; & un peu plus bas, dans le mot *Thannatsara*, que c'est la Ville de *Je-*

su fils de Navé, située sur une montagne, de laquelle ils ont parlé plus haut (S. Jérôme ajoûte au mot *Ihanna*) où l'on montre jusqu'à présent son tombeau, dans la tribu de Dan. On ne peut pas dire qu'une Ville de la Tribu de Juda, ou de Dan soit au Nord d'une montagne de celle d'Ephraïm. Si Mr. *Rhenferd* avoit lu ce dernier article, avec un peu plus de calme; il ne m'auroit point accusé de *hardiesse*, mais auroit dit que ce Tombeau de Josué qu'on montrait, près d'une Ville, de la Tribu de Juda, ou de Dan, ne pouvoit pas être le même, que celui qui étoit dans une Ville de la Tribu d'Ephraïm. Cela est indubitable, & il n'est pas moins sûr que ceux, qui montrent les tombeaux des Prophetes & d'autres anciens monumens, en Judée, repaissent les Voyageurs de chimeres, comme ils faisoient du tems de S. Jérôme.

Nôtre Auteur trouve mauvais que j'aye dit, sur le mot *Gabaath*, où il est dit que l'on montrait le sépulcre d'Habakuk, qu'il ne falloit pas se fier à ces montreurs d'anciens monumens; parce qu'on avoit vu auparavant que ce même sépulcre étoit à

Ceila

Ceila. J'ai encore remarqué la même chose sur *Echela*. Notre homme veut qu'on ait dit que ce sépulcre étoit près de ces trois Villes, ou villages, parce qu'elles n'étoient pas loin l'une de l'autre & qu'en passant par le grand chemin, qui y conduisoit, on voyoit le sépulcre d'Habakuk; de près, ou de loin. Il est vrai que *Ceila* & *Echela* n'étoient pas loin l'une de l'autre & à l'Est d'Eleutheropoliſ, à ſept ou huit milles en allant à Chebron. Mais il n'est pas vrai que *Gabaath* fût ſi près de ces Villes, puis qu'*Eusebe* & S. *Jerôme* diſent qu'elle étoit à douze milles d'Eleutheropoliſ; c'est-à-dire, une bonne heure plus loin, ſans dire de quel côté. On peut dire d'un bâtiment, qui eſt entre deux villages, dont les terres ſe touchent, qu'il eſt près de l'un & de l'autre; mais d'en joindre encore un autre, qui ſoit une groſſe heure plus loin, c'eſt trop abuſer de l'indulgence de ſes lecteurs. Mais qui empêche que les Moines de ce tems-là ne montraſſent, en divers lieux, un ſépulcre, qu'on diſoit être le ſépulcre d'Habakuk? N'a-t-on pas vu depuis diverſes Villes prétendre d'avoir chacune le corps du même

Saint ? Il faut être bien fantasque, pour vouloir qu'on ajoute foi à de semblables traditions, & qu'on prenne pour assuré tout ce que disent *Eusebe* & *S. Jérôme*, dans un Livre aussi peu exact que l'est celui-ci.

On en voit par tout des marques, & particulièrement dans l'Article de *Gabaath*, dont on vient de parler. Voici, mot pour mot, comme il y a dans *Eusebe*: *GABAAS, montagne d'Ephraïm, Ville de Phinées, fils d'Eleazar, où l'on ensevelit Eleazar. Il y a aussi, encore à présent, un village, nommé Gabathu, à environ douze milles d'Eleutheropolis. On y montre le sépulcre d'Abbakoum le Prophete. Elle étoit de la Tribu de Benjamin. Il est vrai qu'il y avoit une Ville, nommée Gaba, ou Gabaa, dans la Tribu de Benjamin; mais ce n'étoit pas celle, où l'on montrait le prétendu sépulcre d'Habakuk, que l'on voyoit à quelques milles au midi d'Eleutheropolis, Ville de la Tribu de Juda. S. Jérôme, qui s'aperçut de cela, transporta ces derniers mots d'Eusebe, au commencement de l'article, & tourna: GABAATH dans la Tribu de Benjamin, Ville de Phinées fils d'Eleazar. Présentement, il y a encore un village nommé Gabaath,*

tha, à douze milles d'Eleutheropolis; où l'on montre aussi le sépulcre d'Habacuc le Prophete. Mais S. Jerôme, en corrigeant une faute, en a commis une autre aussi grande; car la Ville, qui appartenoit à Phinéas, étoit dans la Tribu d'Ephraïm, & non dans celle de Benjamin, comme Bonfrerius l'a fort bien prouvé, par Jos. XXIV. 23. S. Jerôme ne devoit pas avoir effacé ces mots *montagne d'Ephraïm*, mais seulement mis: *dans les montagnes d'Ephraïm*. Le style d'Eusebe est généralement assez négligé; mais il l'est particulièrement, en cet Ouvrage; & S. Jerôme n'est pas toujours fort heureux, dans ses corrections. Trouver mauvais qu'on critique quelquefois l'un, ou l'autre, c'est prendre les Savans, pour des aveugles. Mais il y a eu beaucoup de passion, dans les censures de nôtre Auteur. Il n'y a point de faste à se moquer des montreurs d'antiquitez imaginaires, qu'on appelloit *mystagogi*, comme je l'ai fait; mais il y a une grossière jalousie à y trouver à redire, & à se donner la torture, pour les défendre.

Il trouve aussi mauvais, que j'aye dit dans mes *Questions Hieronymiennes*,

nes, que S. Jérôme s'étoit trompé en traduisant *אולם* *oulam* Gen. XXVIII, 19. par *prius*, signification que ce mot n'a nulle part. Il n'en produit néanmoins aucun exemple, mais montre seulement que, dans la Langue Chaldaïque, les lettres radicales de ce mot, ou les trois premières le signifient. Mais il n'est nullement nécessaire de recourir à une signification, qui ne se trouve nulle part; parce que, dans ce passage, il y a déjà un autre mot, qui signifie *auparavant*. C'est une pure chicane, que de contester cela, & nôtre Auteur ne l'a fait, que par esprit de contradiction.

Je ne mettrai plus qu'une autre Critique, tirée de la IV. Dissertation. Sur le mot de *Madian* Eusebe dit que cette Ville a tiré son nom d'un des fils d'Abraham & de Chethure; qu'elle est au delà de l'Arabie, au Midi, dans le desert des Sarasins, à l'Orient de la mer Rouge; d'où vient qu'on nomme ces peuples *Madianéens*, & leur pais la *Madiane*. Il continue ensuite, en ces termes: *l'écriture appelle aussi les filles de Moab filles de Madian; qui est le nom d'une autre Ville que l'on montre encore,*
mais

mais deserte. Au lieu de cela, qui est vrai, & juste, S. *Ferôme* met ces mots : *On lit aussi que les filles d'Obab, beaupere de Moïse, étoient filles de Madian ; mais celle-ci est une autre Ville (sed hæc alia civitas est) qui porte le même nom, près de la riviere d'Arnon & de la Ville d'Arcopolis, dont on montre aujourd'hui seulement les ruines.* Comme j'ai repris S. *Ferôme* d'avoir dit que le pais de Madian, d'où étoit le *Beaupere* de Moïse, étoit celui, qui étoit proche des *Moabites* ; Mr. *Rhenferd* nie que S. *Ferôme* ait écrit ce que je viens de rapporter ; ” car qui pourroit croire, ” dit-il, S. *Ferôme* assez inepte, & ” si ignorant dans toute l'Histoire ” & la Géographie, pour ne pas savoir où Moïse se réfugia, la première fois qu'il sortit d'Égypte, & où il alla enfin avec le peuple d'Israël, dans le pais de Moab, où il fut en une autre Madiane ? Ce ne sera assurément pas *Rhenferd*. ” Qu'est-ce que c'est donc ? Pour *hæc* il faut lire & , après quoi il n'y aura plus de difficulté. S. *Ferôme* parle de la Madiane, qui étoit dans le desert des *Sarasins*, à l'Est de la Mer Rouge, de laquelle les

„ filles d'Obab , Beau-pere de Moï-
 „ se, ont été nommées *filles de Ma-*
 „ *dian*; à quoi il ajoute, ensuite,
 „ qu'il y a une autre *Madiane*, qui
 „ avoit le même nom, que la pré-
 „ cedente, & qui étoit proche de
 „ l'Arnon : *sed & alia civitas est*
 „ *quoniam ejus, juxta Arnonem.*” Mais
 cette correction n'est qu'une con-
 jecture, qui peut bien être fautive ; &
 quand je dirai que S. *Jerôme* pour-
 roit s'être trompé ici, par inadver-
 tence, je ne vois pas qu'il y ait rien
 là d'incroyable. Le livre d'*Eusebe* & la
 version de S. *Jerôme* n'en sont-ils
 pas des exemples affurez ? *Bonfrerius*
 ne les reprend-il pas l'un & l'autre
 très-souvent, sans qu'il se soit attiré
 la censure de personne ? Peut-on ap-
 prouver ici le changement, qu'il a
 fait dans les paroles d'*Eusebe*, qui fait
 allusion à Nomb. XXV, 1. ? Il n'y a-
 voit assurément rien à changer ici.
 Notre Auteur ramasse quantité de
 passages, où S. *Jerôme* s'est servi de
 l'expression *sed &*, que personne ne
 lui conteste. Il a pu dire ce que
 l'Auteur lui fait dire, mais il s'agit
 de savoir s'il l'a dit. J'ai pour moi
 les MSS. & il n'a que sa conjecture,
 fondée principalement sur ce qu'il
 ne

ne lui paroît pas croyable, que *S. Jérôme* ait commis une semblable faute; quoi qu'il se soit très-souvent trompé, comme on ne peut pas en disconvenir.

Il y a encore ici une Dissertation, qui contient plusieurs remarques Critiques sur *Eusebe & S. Jérôme*, auxquelles je ne m'arrêterai point. Il étoit arrivé que j'avois corrigé un endroit d'*Eusebe*, comme il a cru qu'il le falloit corriger. Il proteste qu'il ne l'avoit point lu, & cela peut être. Mais il se vante un peu trop de ne rien dire, que d'autres aient dit avant lui. Il en donne, pour preuves, ce qu'il a écrit sur les Inscriptions Palmyreniennes, que *Scaliger & Bernard* avoient desespéré de pouvoir expliquer; ses remarques sur les Médailles Punique; ce qu'il a dit sur l'*Arabarque*, l'*Archi-Synagogue*, les *Anciens*, les *Oisifs*. ” S'il y a
” là quelque chose, dit il, dont je
” sois redevable à un autre, je con-
” sens d'être accusé & condamné de
” larcin littéraire. Il croît assez de
” choses, dans mon propre fonds,
” sans qu'il soit besoin que je déro-
” be ce qui appartient à d'autres. J'ai
” eu plus de plaisir, jusqu'à présent, à
chercher

„ chercher & à déterrer des choses
 „ inconnues , que d'ambition à les
 „ publier. C'est à cause de cela,
 „ que mes Amis se sont plaints de
 „ ce que je tarde trop de publier ce
 „ que j'avois remarqué. Je leur ré-
 „ ponds que , dès ma première jeu-
 „ nesse , j'ai été dans le sentiment
 „ d'*Horace* , qu'il faut supprimer ce
 „ que l'on compose, jusqu'à la neu-
 „ vième année ; de peur d'en im-
 „ poser aux autres, par une apparen-
 „ ce d'érudition ; ou que , si j'appre-
 „ nois quelque chose de meilleur , je
 „ ne fusse obligé d'écrire , avec d'au-
 „ tres , des livres de *retractations*. Je
 laisse à juger aux Lecteurs s'il n'y a
 pas bien des choses , dans ce gros vo-
 lume , qu'il auroit fallu supprimer , ou
 retracter , & si ce qu'on vient de lire
 est selon les regles de la Modestie.

IL auroit bien pu supprimer sa
 XIV. Dissertation , sur cette expres-
 sion d'*Eusebe* & de *S. Jérôme* , un
 coin de l'*Arabie* & de la *Batanée* ,
 sur laquelle il ne dit rien de vrai-sem-
 blable.

LA XV. regarde le mot *Frison*
Atta , qui signifie *pere* , en diverses
 langues du Nord. Il dit que quel-
 ques Grecs ont employé ce mot , en
 ce

ce sens, & il cite là-dessus *Hesychius*. Il auroit mieux valu citer *Homere*, dans lequel ce mot se trouve sept fois, & l'expliquer, comme fait *Eustathe*.

DANS la piece XVI. on voit le commencement d'une Grammaire Harmonique des Langues Hebraïque, Chaldaïque, Syriaque & Arabe. *Guillaume Schickard* & *Jean Henri Hottinger* avoient déjà fait de semblables Grammaires, qui sont complètes. Ce n'étoit pas ici un de ces Ouvrages, où il n'y eût rien, qui ne fût nouveau; puis qu'il n'y a rien, que de commun.

LA XVII. est une défense de son sentiment, touchant l'expression, dont on a déjà parlé, *le Siecle à venir*; qui ne marque, dans les plus anciens Rabbins, que la Vie à venir, & non le regne du Messie, selon l'Auteur, comme on l'a déjà dit. Feu Mr. *Witsius* avoit réfuté ce sentiment, peu de tems après, que la premiere Dissertation eut paru, il y a plus de trente ans. Mr. *Rhenferd* ne lui répondit, que quatorze ans après; de peur de choquer quelques Théologiens, qui étoient dans le sentiment commun. J'ai déjà dit ce qu'il me sembloit de cette dispute, & n'est

s

pas besoin, que je m'y arrête davantage.

IL y a enfin ici deux Harangues, dont l'une est des fondemens & des principes de la Philologie Sacrée, & une autre de l'Antiquité du Baptême, qui ne sont pas les meilleures pieces, que nôtre Auteur ait faites.

A R T I C L E IV.

L. Q. HORATII FLACCI *Pœmata. Ex antiquis Codicibus & certis Observationibus emendavit, variasque Scriptorum & Impressorum lectiones adjecit* ALEXANDER CUNINGAMUS. A la Haie MDCXXI. chez Jonston, in 8. pagg. 320.

L'HORACE de Mr. le Dr. Bentley, dont nous avons parlé plus d'une fois, dans cette *Bibliothèque*, soit en rendant compte de l'Edition d'Amsterdam, soit en parlant de ceux qui ont écrit contre cet Ouvrage, excita d'abord beaucoup de rumeur, dès qu'il parut; à cause des singularitez qu'il y a dans cette Edition & des manieres de l'Interprete de ce grand Poëte.

Poëte, qui n'ont pas mis les Critiques en bonne réputation. Voici un nouvel *Horace*, qui ne manquera pas de renouveler les contestations, que l'on a eues sur l'Édition, dont on vient de parler: Mr. *Cuningam* a jugé à propos de publier le texte d'*Horace*, de la manière, dont il étoit qu'il doit être rétabli, avec les variétés au-dessous; pour marquer les leçons des MSS. ou des Éditions, qu'il a suivies, ou qu'il a rejetées, sans oublier celles de Mr. *Bentley*. Mais il a fait imprimer, en même tems, un Volume à part, où il examine plusieurs de ces dernières, & montre un grand nombre de fautes, que ce fameux Critique a commises, selon lui. Il y ajoute ses propres corrections, qu'il appuie de raisons tirées des principes de l'Art; qui nous apprend comment il faut redresser les passages de l'Antiquité, corrompus par les Copistes, & sur tout par ceux qui croyoient être capables de les corriger, sans l'être. Mais nous parlerons plus bas de cet Ouvrage, qui n'est qu'un précurseur de l'Édition d'*Horace* in 4. que l'Auteur se propose de donner au Public, pour y réfuter ceux qui ont mal corrigé *Hora-*
ce,

ce, & y appuyer ses propres corrections plus au long.

Pour donner au Lecteur une idée de la Méthode de Mr. *Cuningam* nous mettrons ici ce qu'il en dit lui-même, dans sa préface sur *Horace*. Il en est, selon lui, de la Critique, comme de la Médecine, car comme cette dernière se propose de guérir les maladies du Corps Humain: la première fait profession de rétablir les endroits, qui ont été gâtez, par ceux qui ne les entendoient pas assez. Cela n'est guère moins difficile, que de guérir les maladies des hommes. Les Médecins pour réüssir, dans leur dessein, s'appliquent à faire des observations, par lesquelles ils établissent certaines Maximes, sur lesquelles ils reglent leur Pratique: les Critiques observent de même, avec soin, ce qui a pu tromper les Copistes, ou les Correcteurs, afin de redresser plus sûrement ce qui a été corrompu. Un Médecin tâche de connoître le temperament de ses malades, de savoir de quelle maniere ils ont vécu en santé, & les fautes auxquelles ils ont été sujets, afin de découvrir les causes de leurs maladies: un Critique de même doit étudier le génie de
ceux

ceux, qui ont prétendu corriger l'Antiquité, & bien connoître les mauvaises coutumes des Copistes; pour savoir ce qui a pu produire les dépravations, que l'on trouve dans les anciens livres, & les corriger, avec plus de sûreté.

Mr. *Cuningam* ayant remarqué, par les Varietiez de lecture, que Mr. *Bentley* a rapportées des anciens MSS. que les meilleurs exemplaires d'*Horace* étoient pleins de fautes, il s'est appliqué à étudier les leçons d'un des meilleurs & des plus anciens MSS. d'*Horace*; que *Cruquius*, Commentateur de ce Poëte, a recueuillies. Ce MS. se trouvoit dans le Couvent de *Blandigni*, dans la Ville de Gand, qui a été depuis changé, comme l'on dit, en Eglise Cathedrale. Il y avoit d'excellens MSS. dans ce Couvent, qui ont été dissipés depuis. Nôtre Auteur a formé, sur le MS. de *Blandigni*, les Regles, par lesquelles il a distingué les manieres de lire véritables, des corruptions, qui leur ont succédé, dans tous les anciens Exemplaires. Il a tâché de découvrir par là toutes les Regles nécessaires, pour la correction des fautes, qui se trouvent dans *Horace*. C'est là

le

le premier soin, qu'il s'est donné.

La seconde chose, à laquelle il a fait une attention particulière, a été de n'appliquer aucune de ces Regles aux passages, qui sont demeurez corrects, & de les appliquer aux passages corrompus, selon qu'ils en avoient besoin. Il a tâché de reconnoître tous les endroits, où il y a quelque corruption; avec d'autant plus de soin, qu'il a trouvé que Mr. *Bentley* s'est souvent servi, dans ses corrections, de regles trompeuses; ou qu'il n'a pas connu certaines Regles veritables; ou qu'il n'a pas su se servir de celles, qui lui étoient connuës. Cela a fait, selon nôtre Auteur, qu'il a souvent corrompu des passages, qui ne l'étoient point; ou dépravé d'autres, qui l'étoient, d'une maniere encore pire; qu'il s'est trompé, en donnant de fausses raisons des corruptions; & enfin qu'il a laissé passer des fautes des anciens Exemplaires, sans y prendre garde. Supposé que cela soit vrai, Mr. *Bentley* aura sujet de savoir gré à Mr. *Cuningam* de le lui avoir découvert & d'en profiter à l'avenir; car enfin si l'Auteur lui parle, sans déguisement, il n'aura pas raison de s'en plaindre, lui qui n'a point ménagé

gé ses termes, à l'égard de ceux qu'il croyoit être dans l'erreur ; & qui a même quelquefois menacé, & maltraité, par avance, ceux qui oseroient n'être pas de son sentiment, sur quelques endroits. La République des Lettres ne laissera jamais perdre sa liberté, & tous ses membres prétendront toujours avoir autant de droit les uns, que les autres. Mais si Mr. Bentley n'avoit pas tort, il peut en conséquence de cette même liberté, se défendre, contre ceux qui l'attaquent.

La troisième chose, que Mr. Cuningam a cru devoir faire a été de lire, avec attention, *Virgile* & les autres bons Poètes Latins, avec des Notes, ou des diverses leçons ; en faisant néanmoins attention aux seuls passages, qui avoient quelque rapport aux endroits d'*Horace*, bien, ou mal copiez, qu'il avoit examinez. Il se félicite d'avoir lû, avec soin, les corrections & les varietez recueillies par *Pierius Valerianus* sur *Virgile* ; parce qu'il y a trouvé la confirmation des Regles ; que le MS. de Blandigni lui avoit donné lieu de former, par les varietez du plus ancien & du meilleur MS. de *Virgile* ; qui est celui, qu'on

qu'on nomme *Medicéen*, comme appartenant à la maison de *Medicis*. Nôtre Auteur est persuadé, que si *Nicolas Heinsius*, qui étoit très-exercé, en cette sorte de choses, avoit pensé à ces Regles; l'Edition, qu'il a donnée de *Virgile*, seroit plus correcte; au lieu qu'il y a plusieurs choses, qui sont contraires à ces Observations. L'Auteur promet de montrer, dans ses Remarques, qu'il publiera dans l'Edition in 4. d'*Horace*, que cet habile homme, en quelques endroits, n'a pas suivi les meilleures leçons des plus excellens MSS. ou qu'il en a reçu de vitieuses, parce qu'elles étoient dans tous les exemplaires.

Une quatrième peine, que Mr. *Cuningam* s'est donnée, c'est de chercher par tout, principalement dans les Ecrits des Savans, du XV. & du XVI. Siecles, les citations d'*Horace* qu'on y trouve; par lesquelles il a pu découvrir les leçons des MSS. ou des anciennes Editions. Par exemple Mr. *Bentley* avoit remarqué sur *Horace* Epit. I, 145. du Liv. II. que dans ce vers :

Fescennina per hunc inventa licentia morem.

Gaspar

Gaspar Barthius mettoit, comme *Mr. Bentley* l'a remarqué, *invecta*, en le citant dans ses notes sur *Claudien*; sans marquer d'où il avoit tiré cette maniere de lire. Nôtre Auteur produit cette même leçon tirée de *Brisson*, de *Ferrarius*, de *Passerat*, de *Popma* & de *Politien. Theodoric*, sur les Elegances de *Valla*, cite *inducta*, qui est une explication d'*invecta*. La leçon *inventata* paroît être venue, non de la nonchalance d'un Copiste, mais d'un Correcteur, qui avoit cru qu'*inventata* n'étoit ni Latin, ni propre à cet endroit d'*Horace*.

Pour ce qui regarde les leçons, qu'il a mises dans le Texte, sans être appuyé sur l'autorité des MSS. il espere que les Lecteurs équitables ne le trouveront pas mauvais; parce qu'il n'y en a aucune, quoi qu'il y en ait beaucoup, qui ne soit fondée sur les Regles, qu'il a établies, comme on le reconnoitra, en y faisant attention; ou qui soit opposée au génie d'*Horace*; ou qui n'indique pas, d'elle même, la cause de la dépravation, & l'ignorance du Copiste, ou du Correcteur. Comme dans le choix des Variantes, on doit préférer celles, où se trouve ce que l'on vient de dire: de

même en matière de Corrections, celles, où l'on voit ces mêmes choses, doivent passer pour sûres.

Feu Mr. *Grævius*, dans sa Préface sur les Offices de *Cicéron*, dit qu'il ne faut pas s'éloigner des anciens Exemplaires; à moins que la faute du Copiste, ou du faux Savant (qui a gâté un passage) ne soit si manifeste, que tous ceux, qui ne sont pas aveugles en plein midi, puissent s'en apercevoir. Notre Auteur n'est pas de ce sentiment, il ne croit point que des personnes stupides soient capables de distinguer ici ce qui est le meilleur; & des Critiques, même clairvoyans, s'y trompent, témoin Mr. *Bentley*. Mais Mr. *Grævius* n'a apparemment voulu dire autre chose, sinon que, quand on s'éloigne des MSS. il faut qu'on en ait de fortes raisons; & que leur manière de lire soit palpablement mauvaise. Il ne parle ainsi, que pour réfréner la licence de certaines gens, qui, sur des conjectures douteuses, abandonnent les anciens Exemplaires; & il n'y a que trop de Critiques de cette sorte.

Mr. *Cuningam* dit qu'il y a des gens très-clairvoyans, qui ne s'aperçoivent pas de certaines fautes; com-

me est celle, qui se trouve dans *Horace*, en ses *Satires* Liv. II. Sat. V, 79. où il lit, avec *Simon du Bois*:

*Venit enim magno, donandi parca juventus,
Nec tantùm Veneris, quantum studiosa culina.*

Ce sont les paroles de *Tiresias* à *Ulysse*, qui lui avoit demandé s'il croyoit que *Penelope* pût être débauchée, elle qui ne l'avoit pas pu être, par tant d'*Amans*. *Tiresias* lui répond, que non, parce qu'elle coûtoit trop cher; & que cette Jeunesse avare aimoit plus les bons repas, que l'*Amour*. Ce sens est sans doute fort joli. Mais tous les MSS. & les Editions ont *magnum*, au lieu de *magno*. *Mr. Bentley* a mis *indignum*; ce que nôtre Auteur rejette, comme sans fondement. Une des Regles de *Mr. Cuningam* c'est que, faute de savoir faire la construction, il s'est commis beaucoup de fautes, comme il est arrivé ici. La cause de la dépravation a été que le Correcteur a cru que *venit* étoit la 3. personne de *venio*, au lieu que c'est celle de *venero*, je suis vendu, & qu'il faut sousentendre *erat*, ou *fuit*; nemp, *donandi parca*. *Mr. Fevre*,
G com-

comme le remarque nôtre Auteur, appelle cette conjecture de *Du Bois* une *admirable conjecture*; & en effet personne, avant lui, ne s'étoit aperçu de cette faute, ni n'avoit su, par conséquent, le sens de ce passage. Mais Mr. *Cuningam* juge de là que Mr. *le Fevre* n'étoit pas fort habile, dans cette sorte de Critique; c'est à dire, apparemment qu'il n'avoit pas assez fait d'attention, aux Regles, telles que nôtre Auteur les propose ici. Autrement c'étoit un habile homme, & qui a corrigé fort heureusement quantité de passages des Anciens; quoi qu'il fût quelquefois un peu trop hardi. Il est vrai d'ailleurs que le sens du passage nous conduit, comme par la main, à cette correction; & qu'une observation certaine, sur la cause des fautes semblables, le confirme. Cependant Mr. *Dacier*, gendre de Mr. *le Fevre*, a suivi la maniere vulgaire de lire. Il est surprenant qu'on ait tant hésité, sur ce passage, après avoir vu la correction de *Du Bois*. Mr. *Cuningam* dit que par-là il a corrigé cinquante passages dans *Horace*. Il nous assure aussi qu'il a corrigé plus de quatre cents passages dans ce Poëte, ou-

tre

tre ceux que Mr. Bentley y a corrigez. C'est de quoi on pourra juger, quand on aura lu le Livre qui suit.

II. ALEXANDRI CUNINGAMI
Animadversiones in RICHARDI
BENTLEII *Notas & Emendatio-*
nes ad Q. HORATIUM FLAC-
CUM. A la Haie, chez Johnson
MDCCXXI. in 8. pagg. 402.

LA Préface de l'Ouvrage précédent fait comprendre la Méthode, que l'Auteur a suivie, pour découvrir & corriger un si grand nombre de fautes dans *Horace*. Mais ce Livre convaincra les Lecteurs de la solidité de ses Observations, & de leur fréquent usage; en attendant qu'on voye l'*Horace* in 4. auquel il travaille.

Mr. *Cuningam* l'adresse à Mr. *Bentley* & prenant un ton, que ce grand Critique a donné droit de prendre à tous ceux, qui auront à faire avec lui, par son propre exemple; il prétend que ce Critique lui doit être bien obligé des leçons, qu'il lui fait. Il lui semble qu'on ne sauroit lui rendre un plus grand service, pour le guérir d'un certain air, qui a choqué tant de gens, que de lui parler,

fans diffimulation, du peu de connoissance qu'il a de la Critique, dont il fait tant de parade; & ne croyez pas, lui dit il, que je juge de vôtre Science, dans l'Art de la Critique, par de certaines choses, que vous avez avancées, en plusieurs endroits, avec une incroyable témérité; j'ai choisi au contraire, pour les réfuter, les remarques, à la composition desquelles vous me sembliez avoir apporté une très-grande attention, & avoir employé toutes les forces de vôtre esprit. Quoique les fautes, que je reprends, en ce petit livre, soient en petit nombre, si on les compare avec celles, que j'ai réfutées dans mes Notes, elles sont pourtant d'une nature, à vous faire repentir de la maniere outrée, dont vous vous êtes vanté &c.

Outre cela, nôtre Auteur soutient que M. Bentley lui a encore une très-grande obligation, en ce qu'il lui apprend à employer, avec plus d'habileté, qu'il n'a fait, les Regles de la correction. D'ailleurs il l'assure qu'il ne lui veut point ôter les loüanges, qui lui sont véritablement dues, & qu'il a inferé, dans ses Notes sur *Horace*, tout ce qu'il y a de bon, dans les siennes; quoi qu'il n'y

n'y ait pas trouvé beaucoup de choses solides, que d'autres n'eussent dites auparavant.

Mr. *Bentley* avoit dit, dans sa Préface, qu'il avoit caché exprès une partie de ses forces; pour ne point paroître se défier, par tout, du jugement de ses Lecteurs, & afin que les brutaux, qui seroient prêts à se quereller avec lui, se trouvassent eux-mêmes enlacez. Mr. *Cuningam* l'avertit ici que cet Ouvrage lui donnera un juste sujet de communiquer ces richesses cachées, au Monde Savant. Il ajoute qu'il sera ravi d'apprendre quelque chose de lui, qu'il est accoûtumé à être repris, & qu'il acheteroit volontiers la connoissance de la Verité, par une censure la plus outrageante.

Ce livre est composé de XIX. Chapitres, qu'il ne seroit pas possible d'abreger tous; sans être beaucoup plus long, que je ne le puis être ici. Je dirai en général ce qu'il y a dans chacun, & j'en rapporterai quelques endroits.

I. L'Auteur commence, par traiter des devoirs d'un bon Critique, & il dit d'abord que quoi que la vivacité & la pénétration de l'Esprit la ténacité

cité de la Mémoire, & le savoir fervent beaucoup à corriger les Monumens de l'Antiquité; si l'on ne joint pas à cela la connoissance des Regles, & l'art de les appliquer à propos; on laissera beaucoup de fautes, dans les Livres anciens, & que l'on corrigera plusieurs endroits, mal à propos. Il soutient que M. *Bentley* a donné un exemple de cela, dans ses Notes, sur *Horace*.

Si l'on recherche les raisons de tant de fautes, qu'il a commises, nôtre Auteur en trouve cinq. La première est qu'il a suivi quelques Regles de correction, qui sont fausses; la seconde, qu'il n'a pas su certaines Regles véritables; la troisième, qu'il n'a pas su appliquer les véritables aux passages, dans lesquels elles avoient lieu; la quatrième, qu'il n'a pas eu assez de pénétration, pour découvrir ce qui a été la cause des fautes; & la cinquième, que plein d'un desir, sans bornes, d'aquerir de la gloire, & pénétré de la grande idée, qu'il avoit de son génie, & de son érudition, il n'a pas examiné, avec assez de sévérité, les conjectures qu'il a proposées.

Pour corriger heureusement les
An-

Anciens, il faut bien prendre garde de n'établir aucune Regle, qui soit fautive; d'établir toutes celles, qui sont véritables, & de faire usage des Regles aux passages, où elles conviennent. Il faut avoir toutes ces Regles si présentes à l'esprit, qu'on n'ait nullement besoin de les chercher, lors qu'on veut s'en servir. On doit prévenir les conjectures, qui ne sont, que vrai-semblables, & les réfuter. Il faut non seulement qu'on appuie les corrections, qu'on reçoit dans le texte, par des raisons solides, & par des témoignages d'Auteurs, qui soient propres aux sujets, dont il s'agit; mais encore qu'on réfute tout ce que l'on peut opposer au sentiment, que l'on soutient.

On doit aussi rendre à chacun ce qui lui appartient, & de peur qu'on ne soit accusé de larcin, lire les livres, dans lesquels on peut soupçonner qu'on trouvera ce qui est venu dans l'esprit; & avoir un mémoire de tout ce qui peut servir à perfectionner son Ouvrage.

L'Auteur ajoute qu'il n'y a personne, qu'il sâche, qui ait seulement essayé d'observer de si bons avertissements; mais qu'il a tâché lui même

de le faire, & qu'il est persuadé, que Mr. *Bentley* lui-même lui en rendroit témoignage, s'il n'avoit pas publié *Horace*; & que même malgré cela, il le reconnoîtra en secret.

II. MR. *Cuningam* censure en suite divers endroits de la Préface de ce Critique, sur ses Remarques sur *Horace*, & l'accuse, entre autres choses, d'avoir pris à d'autres les meilleures corrections, qu'il ait faites. Il lui donne néanmoins quelques loüanges, pour adoucir un peu le style caustique, dont il se sert ici, pour consumer en lui la *gangrene* de l'amour propre, & du mépris des autres. Ensuite il parle de 22. manières de lire de Mr. *Bentley*, qui se trouvent dans l'édition de Cambrige, & dont il y en a seize, qui, pour s'exprimer, dit-il, le plus doucement qu'il est possible, sont *très-impertinentes*; de 3, qu'il falloit retenir dans le texte; & de 3, qu'on ne peut pas dire être vraies, quoi qu'elles ne soient pas impertinentes. Je ne mettrai qu'un exemple de la première espece, tiré de la XVI. Ode des Epodes, vers 65. où, en parlant des Iles fortunées le Poëte dit:

Juppiter illa pia secrevit litora genti

Ut

Ut inquinavit ære tempus aureum,

Ære, dehinc ferro duravit secula; quorum

Piis secunda, vate me, datur fuga.

Mr. Bentley cite six MSS. où au lieu d'*ære*, dans le pénultième vers, il y a *ærea*. Mais il dit, dans sa Note, que ce dernier mot n'est pas souffrable; parce que, si on le recevoit dans le Texte, le relatif suivant *quorum* se rapporteroit à *ærea secula*; ce qui ne peut pas être, puis que, du tems d'*Horace*, c'étoit l'âge de fer, & cela depuis long tems. Mr. Cuningam dit que, si le relatif se doit rapporter à *ferro*, il faut lire *cujus*, & que les Copistes ont accoutumé de rapporter l'adjectif au substantif précédent le plus proche; lors qu'ils n'entendent pas bien la construction d'un passage. Cependant il laisse *quorum*, qu'il rapporte au siècle d'airain, comme à celui de fer. Nôtre Auteur lit, avec les MSS. de Mr. Bentley: *Ærea dehinc ferro duravit secula*, en sorte que *dehinc* ne soit ici qu'une syllabe; comme en d'autres lieux. En effet on ne peut trouver aucun bon sens, dans les paroles d'*Horace*, si on lit;

Ut inquinavit ære tempus aureum

Æere, dehinc ferro duravit secula.

Horace veut dire clairement que *Jupiter* avoit préparé des lieux à part, pour les gens de bien, dès qu'il eut changé le *Siecle d'or*, en un *Siecle de cuivre*, & ensuite le *Siecle de cuivre*, en un *Siecle de fer*; que l'on pouvoit fuir, si l'on suivoit la prophétie, qu'il débite en cette Ode. Si l'on y prend garde, on comprendra qu'il ne s'agit, dans le vers penultième, que du *Siecle de fer*, auquel *quorum* se rapporte, parce qu'*Horace* s'étoit exprimé au pluriel, en disant *secula*, pour *seculum*.

III. L'AUTEUR met ensuite une liste de CCLXX. passages d'*Horace*, corrigez par le moyen de ses observations. Il y en a de trois sortes, dont la première est fondée sur la véritable construction des mots du Poète, que les Correcteurs n'ont pas toujours entendue. Par exemple, *Horace* ayant dit, comme le croit *Mr. Cuningam*, dans l'Ode III, 22. du I. Livre.

*Nequidquam Deus abscidit
Prudens Oceano dissociabile
Terras &c.*

Où *dissociabile* étoit, comme le croit
notre

notre Critique, un adverbe, comme *facile*, *difficile* & autres mots semblables; mais le Correcteur, ne le sachant pas, a mis *dissociabili*, pour rapporter ce mot à *Oceano*; d'où Mr. Bentley, & d'autres, avant lui, ont fait *dissociabilis terras*; prenant le premier mot, pour un accusatif pluriel. Le sens est: *C'est en vain que la Divinité prévoyante a séparé les pais, en maniere qu'on ne les puisse plus réunir; si néanmoins les vaisseaux impies passent les mers, qu'ils ne devoient pas toucher.* *Dissociabile* est ici la même chose qu'*Insociabile* pour *insociabiliter*. On peut voir ce que l'Auteur dit de ce passage, au Ch. XIX.

L'Auteur n'a pas mis les Regles, par le moyen des lesquelles, il a corrigé la seconde sorte de passages; mais il paroît que plusieurs de ces corrections sont fondées sur une coutume des Correcteurs, qui changent un mot rare, en un mot plus commun, & plus connu. Ainsi, si on l'en croit, *Horace* ayant dit Liv. I. Ode VII, 27. comme l'Auteur le juge:

Nil desperandum, Teucro duce & obside
Teucro,

le Correcteur ne sachant pas qu'*obses*

signifie *un répondant*, a mis *auspice*; parce que *duce* étoit auparavant, & que l'on dit *ductu & auspicio*. Si l'on me demande, d'où l'Auteur a su qu'*Horace* avoit mis *obside*, puis qu'il ne cite aucun MS. ni aucune Edition, je renverrai les Curieux au Chap. XII. où Mr. *Cuningam* rend raison de sa conduite. Pour le dire, en un mot, c'est que l'Ancien Scholiaste de *Cruquius* explique *auspice*, par *sponsor*, dont les significations n'ont aucun rapport; d'où il a recueilli que ce Scholiaste avoit lû *obside*, qui est joint dans de bons Auteurs avec *Sponsor*, comme un terme Synonyme; où se trouve seul, en ce sens-là, comme l'Auteur le prouve, par plusieurs exemples incontestables.

La troisième sorte de corrections consiste en un rangement de paroles, qui rend la cadence des vers meilleure. Il y en a un bon nombre d'exemples, que l'Auteur promet de confirmer; dans ses Notes, sur le Poëte, lorsqu'il le publiera.

IV. IL y a aussi nombre de noms propres, qui sont déclinez à la manière des Grecs, parce que le son en est plus agreable à l'oreille. De mauvais Correcteurs, que l'Auteur
nom-

nomme *Interpolatores*, avoient donné à ces noms des terminaisons Latines, faute de savoir que le Poète avoit eu ses raisons de les décliner à la Greque. Il y a encore des endroits, où il doit avoir *Nil, Ni, Mi*, pour *Nihil, Nisi, Mibi*. On doit aussi lire souvent *Neu*, pour *Ne & Neque* pour *Nec*, sur quoi on pourra lire l'Auteur. Il y a aussi des raisons de mettre *Ac*, pour *Et*, dont on verra ici bien des exemples. Ces observations sont subtiles, mais elles ne laissent pas d'être vraies.

V. COMME Mr. *Cuningane* a lu tout ce qui a été fait sur *Horace*, soit par ceux qui ont écrit des Commentaires suivis sur ce Poète, ou qui l'ont corrigé, en passant, dans d'autres Ouvrages; il a découvert que l'Auteur, qu'il critique, en donne plusieurs corrections, comme de son crû; soit qu'il ait copié ceux qui l'avoient précédé, soit qu'il ait eu les mêmes pensées, ce qui peut arriver très-facilement.

VI. IL donne ensuite une liste des corrections de Mr. *Bentley*, qu'il ne croit pas bien fondées, soit qu'il les ait mises dans le Texte d'*Horace*, soit qu'il les ait seulement proposées dans ses Notes.

VII. APRES cela, Mr. *Cuningam* produit une liste de corrections de Mr. *Bentley*, fondées, comme il croit, sur des leçons dépravées, ou sur l'autorité de quelques Savans, qui se sont trompez; & dont il a mis, mal à propos, les conjectures dans le Texte de son Auteur. Mr. *Cuningam* en apportera les preuves, dans ses Notes, car il ne les met pas ici, si l'on en excepte quelque peu, dont il parle dans la suite.

VIII. DANS le Chapitre suivant, on voit un autre Catalogue de leçons, que le Critique de Cambrige dit avoir le premier mises dans le Texte, ou tirées d'anciens MSS. quoi que d'autres l'eussent fait avant lui. Elles sont divisées en trois ordres. Le premier est de celles, que l'on trouve dans les Editions de *Badius Ascensius*, qui a publié sept Editions d'*Horace*, à Paris. Cet Imprimeur n'étoit pas d'ailleurs un fort habile homme, mais nôtre Auteur le louë de ce qu'en plusieurs endroits il n'avoit pas suivi aveuglément les Editions d'*Idus*; que l'on copioit alors communément, dans celles que l'on faisoit deçà les Monts. Cependant Mr. *Bentley* ne fait aucune mention
d'*As-*

d'*Ascensius*, quoi qu'il y ait ici plus de cent passages; qu'il a corrigez, comme lui. Dans le second rang, sont les leçons de l'Édition d'*Horace*, par Mr. *Baxter*; que le même Auteur n'a cité que six, ou sept fois, quoi qu'il ait suivi son sentiment, plus de soixante. La troisième liste est composée de quantité d'Éditions qu'il a suivies, en plus de cent endroits. Il paroît par-là que Mr. *Bentley* n'a pas jetté les yeux, sur ces Éditions, ou qu'il a dissimulé ce qu'il y a trouvé. Je croirois facilement le premier, car c'est assurément une chose très-ennuyeuse de comparer tant d'Éditions bonnes, ou mauvaises. Mais quand on ne le veut pas faire, il faut bien s'abstenir de dire, qu'on a le premier corrigé un endroit; de peur qu'il ne se trouve que d'autres ont eu la même pensée, & que l'on ne s'entende reprocher qu'on les a copiez, sans les vouloir nommer.

IX. Mr. *Cuningam* traite, après cela, d'une Figure, qu'on nomme *ἄξιωμαρον* en Grec, & qui consiste à joindre ensemble des choses, qui paroissent contraires, pour exciter l'attention & l'admiration du Lecteur. On en voit ici trente & un exemples,
ti-

tirez d'*Horace*, d'où l'on peut recueillir que ce Poëte se plaisoit à l'employer.

Mr. *Cuningam* montre qu'en deux endroits remarquables, le Docteur de Cambrige n'en a pas entendu la finesse. Le premier est Od. XII. du Liv. II. vers. 17. ou il y a :

*Miles sagittas & celerem fugam
Parthi; nempe, timet.*

Il se fâche de ce que les MSS. se trouvent tous d'accord, en cet endroit, & dit que si *Horace* avoit ainsi écrit, il n'y pensoit pas, & qu'on ne fauroit excuser le mot *celerem*. Mais la vérité est que le Critique, qui censure *Horace*, n'a pas compris la force de la figure & l'élegance du passage; car la vitesse de la fuite des Parthes étoit d'autant plus à craindre, que plus on se persuadoit qu'ils s'enfuyoient, plus on étoit disposé à les suivre, dans la pensée qu'ils avoient peur; & qu'on étoit ensuite enveloppé de leur Cavalerie, qui tournoit bride tout d'un coup, quand on s'y attendoit le moins. C'est une chose claire, & Mr. *Cuningam* la confirme encore, par plusieurs exemples. Il y a un autre exemple
de

Ancienne & Moderne. 163
de la même Figure, dans l'Ode VI.
du Liv. I. vers 18. où *Horace* dit.

———— *Prelia Virginum*
Seētis in juvenes unguibus acrium.

C'est clairement une badinerie d'*Horace*, par laquelle il fait voir, que les combats des Filles, contre les Garçons, étoient des combats feints; puis qu'elles les vouloient égratigner, après s'être bien coupé les ongles. Il ne faut donc pas lire *Strictis*, comme le veut le Docteur, qui décrit les Filles tirant leurs ongles, comme des chates, pour égratigner leurs Galands. Au reste, ce que l'Auteur dit ici, de cette Figure, mérite d'être lû.

X. AU Chapitre suivant, Mr. *Cunningam* corrige sept passages d'*Horace*, que j'indiquerai, en peu de mots. Le premier est dans l'Ode XII, 31 du I. Livre, où au lieu de *sic Di voluere*, il met *sic I* (c'est à dire, *ii*) *voluere*; il veut dire, Castor & Pollux, dont il est parlé, & à qui l'on attribuoit le pouvoir de calmer les tempêtes. Il me semble que *sic Di voluere* ne va pas mal ici, pourvu qu'on l'entende des Dieux suprêmes, qui

qui donnerent, comme le croyoient les Payens, aux Dieux Subalternes leurs départemens, comme ils voulurent. Voyez la Théogonie d'*Hésiode* vers 412. & suiv. Au reste Mr. *Cuningam* a ici ramassé plusieurs exemples de cette expression *Sic diis gratum*, aut *placitum*, aut *visum* &c. parce que c'est une formule, qui ne se trouve pas dans le grand recueil de *Briffon*, des Formules du Peuple Romain. La seconde correction est sur le vers 17. de la VIII. Ode du Liv. IV. où l'on a accusé *Horace* d'avoir confondu Scipion l'Africain l'Ancien, avec son petit-Fils Adoptif; puis qu'il dit que ni la fuite d'Hannibal, & ses menaces rendues vaines, ni l'embrasement de la perfide Carthage, n'ont pas fait plus d'honneur à celui, qui aquit le nom d'Africain, en domtant l'Afrique; que les vers d'*Ennius*. Celui, qu'*Ennius* loua, fut Scipion l'Ancien; ce fut lui qui mit en fuite Hannibal & hors d'état de nuire aux Romains; mais il ne brula pas Carthage, ce fut son petit-Fils. Comme il n'est pas croyable qu'*Horace* ait pu confondre les deux Scipions, Mr. *Bentley* efface ce vers comme indigne d'*Horace* & pechant

chant même contre les regles des vers Asclepiadéens. Mr. *Cuningam* fait voir néanmoins, que ce vers ne peut pas être rejeté, pour cela, mais seulement pour la matiere; & au lieu d'*incendia*, il lit *impendia*; qui peut signifier l'argent, que Carthage fut contrainte, par Scipion, de payer aux Romains. La conjecture est ingénieuse, mais il me semble qu'on pourroit, dans un Poète Lyrique, prendre *incendia Carthaginis*, pour *incendia Carthaginensis agri*; punition que Scipion l'Ancien exécuta contre cette malheureuse Ville. Les Poètes ne sont pas toujours si exacts, dans leurs expressions. *Virgile*, *Manile*, *Ovide* & *Lucain* ont bien dit que les champs de Philippe, Ville de Macedoine, avoient vu deux fois les Romains se livrants des combats; comme si le champ de bataille de Cesar & de Pompée, eût été le même, que celui où Antoine & Auguste se bati-
rent contre Brutus & Cassius. On ne soupçonnera pas, pour cela, ces Poètes de l'avoir cru; mais on croira qu'ils n'ont pas parlé exactement. Je croi qu'il faut avoir la même équité pour *Horace*.

La troisième correction est d'un
vers

vers de la XVII. Epode , où il est dit :

*Fugit juvenas & verecundus color
Reliquit ossa pelle amicta lurida.*

Comme *verecundus color* ne peut être que la couleur vermeille, que l'on voit monter au visage de ceux, que la honte saisit; Mr. *Bentley* corrige ici *ora*, pour *ossa*. En effet on ne peut pas dire *rubicundus color reliquit ossa amicta lurida cute*. Cette expression paroît assurément dure, & difficile à digérer.

Mais Mr. *Cuningam* lui soutient qu'il faut mettre une virgule, après *reliquit* & sousentendre *me*, qui est une Ellipse, qu'on trouve ailleurs, après le même verbe; comme il le prouve, par un exemple de *Plaute* & un autre de *Virgile*. Outre cela il lit *amictus* comme il y a dans quelques anciens MSS. & fait voir que cette construction : *ossa pelle amictus lurida*, est trop exquise, pour être de la façon des Correcteurs; ce qui a fait qu'ils ont mis *ossa pelle amicta lurida*, en rapportant *amicta* à *ossa*. Il faut sousentendre ici *sum*, de sorte que le jeune homme veut dire : *amictus sum ossa pelle*

pelle luridâ, ce qui veut dire la même chose qu'*ossa mea amicta sunt pelle luridâ*. Il juge que l'Ellipse de *me*, & de *sum* marque fort bien la tristesse, qui s'exprime en termes entrecoupez, & Elliptiques. On ne peut pas douter que cette correction ne soit ingénieuse. Mais on pourroit dire aussi qu'*ossa pelle amicta lurida*, veut dire qu'il ne restoit à celui, qui parloit ainsi, que des os & de la peau livide au visage; ce qui marque la maigreur, où les opérations magiques de Canidie l'avoit réduit. Il n'est nullement besoin de changer *ossa* en *ora*, parce que la chose parle d'elle-même; puisque cette couleur vermeille, qui est une marque de santé, ne paroît qu'au visage.

La quatrième correction est sur la 1. Satire du Liv. I. vers 100.

Divisit medium fortissima Tyndaridarum.

Mr. *Bentley* soutient qu'il n'y a rien à changer ici, parce que *Tyndarida* signifie les enfans de Tyndare, tant filles, que garçons. Cela est vrai, en général; mais Mr. *Cuningam* remarque fort bien que le Poëte ne compare pas la femme, dont il s'agit, avec
tous

tous les enfans de Tyndare, mais seulement avec ses deux filles, Clitemnestre & Helene, qui avoient chacune tué leurs maris ; la première Agamemnon, & la seconde Deiphobe. Cela étant ainsi, il vaut mieux mettre *Tyndariarum*, parce qu'il ne s'agit ici que de femmes, qui avoient tué des hommes, avec qui elles étoient mariées ; & non de Castor & Pollux, qui n'avoient rien fait de semblable. Mr. *Cuningam* donne deux exemples, où *Tyndarius* signifie qui appartenoit à Tyndare, & se dit de ses fils, Castor & Pollux.

La cinquième Correction est du vers 53. de la VI. Satire du I. Livre, où, faute de prendre garde à la construction, Mr. *Bentley* a changé *possim* en *possunt*, au lieu de mettre *possit* ; ce qui paroîtra évident à ceux, qui liront cet endroit d'*Horace*, où après avoir dit *jure mihi invidet qui vis*, il a dû dire au troisième vers après

—— *felicem dicere non hoc*

Me possit ;

parce qu'il n'y a point de nominatif que *qui vis*. Mr. *Cuningam* reproche à son Adversaire qu'il a rapporté cette pré-

prétendue correction, comme si elle étoit de son cru; sans marquer qu'il y a douze Editions, qui avoient *possunt*; & qu'il a cité le Scholiaste de *Cruquius*, comme s'il lui étoit favorable, au lieu qu'il favorise, par son explication, le singulier *possit*; que l'on trouve aussi en sept MSS.

Le sixième passage, dont la correction est contestée entre Mrs. *Bentley* & *Cuningam*, est dans la Satire III. du Liv. II. vers 316. & suiv. où est représentée la fable de la Grenouille, qui, en s'enflant, vouloit égaler en grosseur un Veau.

— *illa rogare*

*Quantáne? num tantum, sufflans se,
magna fuisset?*

*Major dimidio. Num tantum? cum
magis atque*

*Se magis inflaret; non, si te ruperis,
inquit,*

Par eris.

Mr. *Bentley*, au lieu de *dimidio*, lit *pernimio*; parce qu'il est ridicule, de faire dire à la petite Grenouille, que le Veau n'étoit que le double de sa Mere. M. *Cuningam* trouve plusieurs choses à redire, dans la correction du

Docteur, & corrige lui même ce vers ainsi :

*Major, dein. num tantum? major.
cum magis atque,*

&c. Ces deux corrections, & la seconde en particulier, valent mieux que ce qu'on lit, dans les Editions d'*Horace*. Mais il me semble qu'on pourroit lire, en changeant seulement la ponctuation, & un seul petit mot, & en faisant parler aussi raisonnablement *Horace* :

— *illa rogare*
Quantane num? tantum, sufflans se,
magna fuisset,
Major dimidio Non? tantum. cum ma-
gis atque
Se magis inflaret; non, si te ruperis,
inquit,
Par eris.

La Mere Grenouille se mit à demander à sa fille de quelle grosseur étoit cette bête, qu'elle avoit vue? si elle étoit bien aussi grande, que cette bête, en s'enflant, en même tems, la moitié plus qu'elle n'étoit naturellement? Pas tant, dit la petite Grenouille

le. Comme la grosse s'enflait de plus en plus; quand vous vous creveriez, dit la petite, vous ne l'égalerez pas. Je le dirai aussi, en prose Latine: *Ranarum mater coepit rogare ranulam quanta fuisset ea bestia, quam viderat; & continuo, inflato corpore, ut major dimidio facta esset, quam erat antea, an tanta esset, quantam viderat eam bestiam? Non tanta, inquit rana &c.*

Enfin la septième correction est sur ce vers d'*Horace* de la Satire VI. du 2. Livre, vers 29.

*Quid vis, insane, & quas res agis?
improbis urget.*

Il y a de la variété dans ce vers, si l'on consulte les MSS. & les anciennes Editions. Mr. *Bentley*, après avoir examiné cette variété, dit qu'il faut corriger :

*Quid tibi vis, insane & quam rem agis?
improbis urget.*

Son Antagoniste dit que cette correction est contraire à une Règle très-assurée & que ce qui agrave la faute, c'est que cette Règle ne souffre point d'exception; au lieu que l'autre en souffre.

souffrent. Cette Règle est : *Que lors que les Correcteurs ont trouvé un mot commun, ou une expression vulgaire, dans leurs Livres, ils n'ont jamais pensé à les changer, parce qu'ils n'avoient aucun sujet d'y rien corriger.* Il s'enfuit de là que, si ces gens-là avoient trouvé, dans leurs livres, *quam rem agis*, ils n'auroient jamais changé une expression si commune, & qu'ils n'auroient pas mis *quas res agis*, comme on le trouve, dans presque tous les MSS. Mr. Bentley prétend néanmoins que les Correcteurs, choquez de la dureté de l'élision des mots *rem agis*, y ont mis *quas res agis*. Mais il n'y a rien de plus connu, que l'élision, & l'on en trouve une toute semblable à la Sat. VII. du Liv. II. vers 67. où il y en a encore deux autres :

Committes rem omnem & vitam, & cum corpore famam.

Mr. Cuningam lit donc ici :

*Quid tibi vis insane? qua agis rerum?
improbis urguet.*

Cette maniere de lire a pu faire commettre une faute aux Correcteurs, par deux raisons; l'une est qu'ils ont

cru qu'il manquoit un ET ici, & l'autre, qu'ils n'entendoient pas cette expression: *quæ agis rerum*, qui est beaucoup plus rare, mais qui n'étoit pas inconnue à *Horace*; puis qu'il a dit ailleurs *vilia rerum*; non plus qu'à *Properce*, où l'on trouve *omnia rerum*.

Je n'irai pas plus loin, pour le présent. On peut assez voir, par l'échantillon, que je viens de donner de la Méthode de Mr. *Cuningam*, sur quels principes il a travaillé. Je n'ai plus qu'un mot à dire; c'est que l'on ne doit pas s'épouvanter, comme faisoit quelcun, d'entendre dire que l'Auteur a corrigé plus de quatre cents passages, de plus que n'a fait Mr. *Bentley*, qui a la réputation de n'épargner pas les corrections & les conjectures; comme si cela alloit rendre tout douteux, dans l'Antiquité, & particulièrement dans *Horace*. Il y a peu de ces corrections, qui fassent du changement au sens; la plupart ne regardent que l'expression, ou même le rangement des mots, comme on le verra; soit dans l'*Horace* même, soit dans les Remarques, contre l'Editeur de Cambrige. Ceux qui verront au reste cette Edition de Mr.

Cuningam la trouveront très-belle & très-correcte, sur tout sur le grand papier, quoi qu'en petit caractère, à cause des vers. Les *Animadversiones* sont aussi très-bien imprimées & en bon papier.

A R T I C L E I V.

SS. Patrum, qui temporibus Apostolicis floruerunt, Barnabæ, Clementis, Hermæ, Ignatii, Polycarpi Opera edita & inedita, vera & suppositicia; unâ cum Clementis, Ignatii, & Polycarpi Actis & Martyriis. Joan. Bapt. Cotelerius, Societatis Sorbonicæ Theologus, ex MSS. Codicibus eruit ac correxit, versionibusque & notis illustravit. Accesserunt, in hac nova Editione, notæ integræ aliorum Virorum Doctorum, qui in singulos memoratos Patres scripserunt, & quarum nomina in Præfatione habentur; item Gulielmi Beveregii Codex Canonum Primitivæ Ecclesiæ vindicatus, Jacobi Usserii Dissertationes Ignatianæ & Joannis Pearsonii Vindicie Epistolarum S. Ignatii. Recensuit & Notulas aliquot adpersit Joan. Clericus. En
deux

Ancienne & Moderne. 175
deux Volumes in folio, chez les
Freres Wetstein, à Amsterdam.

LA premiere Edition de ce Livre, que l'on fit en MDCXCVIII. a eu un si grand cours en France, & en Angleterre, & manque depuis si long-tems; qu'on la demande, depuis quelques années, inutilement aux Libraires. Il étoit tems, qu'on la remît sous la presse, & l'on y a pensé plus d'une fois. Cependant on a ramassé diverses choses, pour rendre cette Edition meilleure & plus complete que la précédente

Quoi que les Notes sur quelques uns des Peres, dont on vient de lire les noms, soient plutôt trop longues, que trop courtes, on n'y retranchera rien, dans cette Edition; au contraire on y ajoutera quelques notes Critiques, qui ne seront pas longues, mais qui ne seront pas non plus inutiles; soit pour la correction du Texte, soit pour le mieux entendre. La plus grande partie de celles du I. Tome nous a été communiquée par Mr. le Dr. *Davies*, Président du College de la Reine, dans l'Université de Cambridge, connu par plusieurs belles Editions d'Auteurs Anciens, avec ses

H

no-

notes, dont nous avons parlé plusieurs fois, dans cette *Bibliothèque*. J'y mettrai aussi quelque chose ; mais je me garderai bien de faire aucune digression, ni aucune ostentation inutile de savoir mal placé, comme quelques uns ont fait. On ajoutera néanmoins, les Notes de *G. Burton*, imprimées en 1647. en Anglois ; à cause de leur rareté & de leur érudition ; à la fin de *Clement*, traduites en Latin.

On ajoutera aussi à *Hermas*, en particulier, divers endroits du texte Grec, qui ont été découverts, depuis le tems que *Jean Baptiste Cotelier* l'avoit donné au Public. Outre cela, on verra, sous les pages, une Collation du MS. Latin de Lambeth plus exacte que la précédente. C'est Mr. l'*Archevêque de Cantorbery*, qui nous a fait la grace de nous l'envoyer.

Sur les *Constitutions Apostoliques* on trouvera les Varietéz de lecture de deux MSS. de la Bibliothèque Impériale de Vienne, qui servent à redresser bien des endroits de l'Édition de *Cotelier*. Nous en sommes redevables au même Prélat.

On sait que cet Ouvrage a été fait, par un Auteur Arien, après le Concile de Nicée. Nous avons là-dessus
une

une Dissertation d'un Savant Chanoine de Windsor, qui l'avoit laissée, avec d'autres MSS. à *Isaac Vossius*; comme on le dira dans l'avertissement, que l'on mettra devant l'Ouvrage. L'on y joindra aussi quelques remarques, pour rétuter, en peu de mots, ceux qui ont prétendu, contre le sentiment commun, que cet Ouvrage est effectivement de *S. Clement* Romain, qui ait servi, en cela, de Secrétaire aux Apôtres. Il ne faut pas néanmoins que l'on s'imagine que cet Ouvrage, quoi que supposé, soit à mépriser. Celui qui l'a fait étoit un très-habile homme, & qui connoissoit à fonds l'ancienne Discipline Ecclesiastique; qu'on ne trouve nulle part, dans l'Antiquité, si bien expliquée qu'ici. Mais il ne savoit pas assez bien contrefaire les Apôtres, ni *S. Clement*, pour en imposer à personne. Si quelcun s'est laissé tromper, ce n'a été, que par l'envie d'autoriser la doctrine Arienne, que l'on y trouve en quelques endroits.

Les *Recognitions de S. Clement*, traduites par *Rufin* d'Aquilée, ne sont qu'une pure fable, & les Homilies Clementines ne sont pas plus Au-

thentiques, & sont infectées d'une doctrine, très-éloignée des sentimens des Apôtres. Il ne laisse pas d'y avoir beaucoup d'esprit, en ces deux Ouvrages & d'excellens raisonnemens contre le Paganisme.

On ne manquera pas de mettre, dans le 2. Tome, les Actes du Martyre de S. *Ignace*, avec le véritable Texte Grec de l'Épître aux Romains; publiez par le P. *Ruinart* Benedictin; qu'on n'avoit pas vus, lors que l'on mit au jour l'Édition de l'an MDCXCVIII. On verra encore, dans ce Tome, une Dissertation du même Chanoine de Windsor, sur le VI. Canon du Concile de Nicée; où l'on trouvera bien des choses dignes d'être lues, concernant l'ancienne Discipline & l'Histoire de l'Arianisme. On tâchera, au reste, de faire en sorte que le tout soit imprimé plus correctement, qu'auparavant; & l'on peut au moins assurer ceux, qui ont besoin de ces Volumes, qu'ils les auront beaucoup mieux imprimez; soit pour le caractère, qui sera neuf, soit pour le papier.

S'il y avoit cependant quelqu'un, qui eût quelque secours à nous donner, pour améliorer cette Edition; nous

le prions de l'envoyer, le plus promptement, qu'il sera possible; parce que l'Ouvrage est actuellement, entre les mains de l'Imprimeur, & que l'on imprimera les deux Tomes, à la fois.

ARTICLE VI.

S. PHILASTRII, *Episcopi Brixien-*
sis de HAERESIBUS Liber, cum
Emendationibus & Notis JOAN.
ALBERTI FABRICII, *S. Theo-*
logiae Doctoris & Professoris Publi-
ci, additis Indicibus locupletissimis.
A Hambourg MDCXXI. in 8. pagg.
432.

IL y a environ cent ans, que le Livre de *Philastrius* n'avoit été imprimé à part, quand Mr. *Fabricius* a publié cette Edition. Il avoit été publié deux fois à Bâle, en MDXXVIII. & MDXXXIX, & depuis deux fois à Helmstadt, en MDCXI & MDCXXI. On le trouvoit bien, dans les Bibliothèques des Peres; mais c'est un Recueil, que peu de Particuliers achètent, tant à cause de sa cherté, que parce que quantité de Traitez, qui y sont, y

H 6

ont

ont été publiez, sur de mauvaises Editions & d'une maniere peu correcte. Ainsi on sera bien aise de voir cette Edition, en petit, de *Philastre*, par les soins de Mr. *Fabricius*; qui y a fait tout ce qu'il étoit possible d'y faire, sans avoir de MS. de cet Auteur.

Il a illustré, expliqué & réfuté ce qui en avoit besoin, comme si c'étoit un bon Auteur; au lieu que c'est un des plus médiocres, qui nous soient restez, de ce tems-là. On ne fait pas précisément quand il mourut, mais on est persuadé que ce fut, avant la fin du IV. Siecle.

L'Editeur a mis au devant ce que l'on trouve, dans l'Antiquité, touchant *Philastre*. On voit d'abord sa vie & son éloge, prononcé au jour de sa fête, quinze ans après sa mort; par *Gaudence* son successeur, dans le Siege épiscopal de Bresse, en Italie. Rien ne nous empêche de croire qu'il méritoit une partie des loüanges, qu'il lui donne; mais le livre *des Hérésies*, qui est le seul, qui nous reste de lui, n'est pas d'une nature à nous persuader qu'il eût une grande connoissance de l'Écriture, ni de la Théologie. Il étoit seulement Orthodoxe, selon l'usage de ce tems-là, mais, comme il
semble

semble, assez mal instruit du sujet, qu'il entreprit de traiter; son Ortho-
doxie ne lui sert pas beaucoup.

S. *Augustin*, dans la Préface de son livre des Hérésies, adressé à *Quodvultdeus*, le met fort au dessous de S. *Epiphane*, & avec raison; quoi qu'il y ait beaucoup à redire, en ce dernier.

On voit encore un autre Eloge de *Philastre*, fait par *Rampert*, Evêque de la même Ville, à la fin du IX. Siècle; où il attribue de grands miracles au corps de S. *Philastre*, quand il fut transféré, l'an DCCCXXXVIII. dans la Cathédrale de Bresse. Gaudence ne parle d'aucun miracle, dans l'Eloge qu'il en fait, & les témoignages du IX. Siècle & des suivans ne peuvent être d'aucun poids, en ces matières. C'étoit déjà la mode depuis long-tems, de faire faire des miracles, après la mort, à des gens qui n'en avoient point fait, pendant leur vie; tout au rebours des Prophetes & des Apôtres, dont personne ne fit après sa mort des miracles, excepté le seul Elisée; & qui en firent quantité, pendant qu'ils vécurent parmi les hommes.

S. *Augustin*, non dans la Préface qui est au devant de son livre *de Hæresibus*,

resibus, mais dans sa Lettre CCXXII. Selon l'ordre des Bénédictins, dit “
 „ qu'un certain *Philastrus*, Evêque
 „ de Bresse, qu'il avoit vu à Milan,
 „ avec *S. Ambroise*, avoit écrit un
 „ Livre, dans lequel sans oublier
 „ les Hérésies, qui avoient été, par-
 „ mi le peuple Juif, avant l'avene-
 „ ment du Seigneur, au nombre de
 „ vint huit; il en avoit rapporté, a-
 „ près son avènement, cent vint huit.
 „ *Epiphane*, continue-t-il, Evêque
 „ de Cypre, en a aussi écrit en Grec.
 „ Il est fameux & loué, pour son fa-
 „ voir, dans la foi Catholique; mais
 „ il a recueilli les Hérésies des deux
 „ tems, au nombre de quatre-vint. Ces
 „ deux Auteurs ont voulu faire ce
 „ que vous demandez de moi; vous
 „ voyez néanmoins combien ils dif-
 „ ferent, entre eux, touchant le
 „ nombre des sectes; ce qui ne seroit
 „ pas arrivé, si ce qui a semblé à l'un
 „ d'eux être une hérésie, n'avoit sem-
 „ blé à l'autre ne l'être point; car il
 „ ne faut pas croire que quelques u-
 „ nes d'entre elles aient été inconnues
 „ à *Epiphane*: de sorte que nous
 „ devons plutôt dire que plusieurs
 „ n'ont pas été connues à *Philastrus*;
 „ puis que nous savons qu'*Epiphane*

„ a été beaucoup plus savant, que
 „ *Philastrius*; quand même ce der-
 „ nier en auroit mis un plus grand
 „ nombre, & le premier moins. Mais
 „ sans doute, sur cette question, ce
 „ que c'est qu'Hérésie, ils n'ont pas
 „ été du même sentiment. En effet
 „ il est difficile de le décider.

C'étoit pourtant, par où il falloit
 commencer, puis qu'on ne peut pas
 nommer un sentiment Hérétique, si on
 ne fait précisément ce que c'est qu'Hé-
 resie. Mais ils se sont contentez d'en-
 tendre par-là ce qui étoit contraire
 aux sentimens communs, & de con-
 damner, sans distinction, tous les sen-
 timens de cette sorte; ce qui étoit
 de dangereuse conséquence. C'est ain-
 si que, dans le Code Theodosien, en
 une Loi de l'an cccxcv. sous Arca-
 dius & Honorius, Liv. xvi. Tit. v.
 l. 28. il est dit, „ que ceux là sont
 „ compris sous le nom d'Hérétiques,
 „ & soumis aux peines, qui leur sont
 „ imposées, lesquels, même sur un
 „ sujet léger, sont reconnus s'éloi-
 „ gner du jugement & du sentier de
 „ la Religion Catholique: *Hereticorum*
 „ *vocabulo continentur & litem ad-*
 „ *versus eos sanctionibus debent succum-*
 „ *bere, qui, VEL LEVI ARGUMEN-*

„ TO, A JUDICIO CATHOLICÆ
 „ RELIGIONIS ET TRAMITE *detecti*
 „ fuerint deviare.

Je crois bien, avec *Godefroi*, qu'il ne faut pas rapporter *levi argumento à detecti fuerint*; comme si les Empereurs vouloient dire que le moindre & le plus léger Indice étoit suffisant, pour faire condamner quelcun d'Hérésie (ce seroit là une Loi telle, que celles de l'Inquisition) & que le sens est tel, que je l'ai exprimé, dans la version Françoisse, que je viens d'en donner. Mais il faut avouër que cette Loi porte bien le caractère de ces tems (tant admirez par ceux, qui ne les connoissent pas) où l'on se contentoit communément d'idées très-confuses, & d'un style très-peu exact; même quand il s'agissoit de choses, qui demandoient des idées très-distinctes & des termes sans équivoque, ni obscurité; comme celles dont nous parlons, où il s'agissoit du repos de tout l'Empire, qui pouvoit être troublé, par des Juges iniques, & échauffez par des gens pleins d'un zèle indiscret. *Godefroi* montre bien, que tous ceux, qu'on nommoit *Hérétiques*, n'étoient pas traitez avec la même rigueur; mais la plus légère étoit

toit une grosse iniquité, quand il s'agissoit de sentimens, qui ne s'éloignoient que très-peu des communs ; puis que par les Lois Divines, la conscience ne dépend, que de Dieu, & qu'il ne faut pas regarder une légère différence de sentimens, comme un grand mal. Mais il y a bien de l'apparence, que les Lois, contenues dans le Livre xvi. du Code Théodofien, étoient suggerées, ou même dictées, par des Ecclesiastiques ; qui prétendoient par là regner sur les consciences, comme les Empereurs sur les corps.

Ceux qui vivoient alors, comme *S. Augustin*, n'étoient néanmoins pas d'accord sur ce qu'on pouvoit nommer *Hérésie* ; comme on l'a vû, par les paroles qu'on en a déjà citées. En voici encore d'autres, plus opposées à cette Loi, qui sont dans la Préface de son livre des Hérésies Tom. VIII. p. 4. col. 2. de l'Ed. des Benedictins.

„ Toute Erreur, *dit-il*, n'est pas
„ Hérésie, quoi que toute Hérésie
„ blâmable ne puisse l'être, que par
„ quelque Erreur : *Non enim omnis error hæresis est, quamvis omnis hæresis quæ in vitio ponitur, nisi errore aliquo, hæresis esse non possit.* Cela é-

tant

tant ainsi , une légère Erreur ; même sur des choses décidées par les Conciles ; ne pouvoit pas passer, pour une Héresie punissable. On peut dire qu'il n'y a presque personne ; qui sâche parfaitement tout ce qui a été décidé, par les Conciles, & par conséquent qui ne s'y puisse tromper. Combien de gens y a-t-il aujourd'hui, qui sâchent exactement, par exemple, tout ce que les Conciles d'Afrique ont condamné, dans la doctrine de Pelage & de ceux, qui l'ont suivie ? Le nombre en est, sans doute, fort petit. Aussi ceux qui ont parlé depuis d'Héresies, ont joint à l'Erreur, qu'elles renferment, l'opiniâtreté ; comme on le peut voir dans divers Auteurs, citez dans le Glossaire de *Du Cange*, sur le mot *Heresis*. Dans l'Eglise Romaine d'aujourd'hui, on ne traiteroit pas d'hérétique un homme, qui croiroit, sans le savoir, quelque chose de contraire aux Décisions du Concile de Trente, pourvu qu'il fût d'ailleurs disposé, à s'y soumettre, dès qu'on l'en avertiroit, & qu'on le lui feroit voir. Ainsi *S. Augustin* auroit dû ajouter à l'erreur l'opiniâtreté. Mais quand on l'ajouteroit, qui se-
roit

roit juge de l'opiniâtreté? Ne pourroit-on pas prendre, pour opiniâtre, un homme, qui auroit raison?

Voici comment il continue à parler de cette matière: „ On ne peut „ donc pas, comme je crois, ren- „ fermer, dans une définition régulière, ce qui fait l'Hérétique, „ ou au moins très-difficilement: *Quid ergo faciat hæreticum, regulari quadam definitione, comprehendere, sicut ego existimo, aut omnino non potest, aut difficillimè potest.* Il avoit dessein, comme il paroît, par la fin de ce petit Ouvrage, de rechercher dans un autre livre ce que c'est que l'hérétique; mais apparemment la difficulté de la chose l'en détourna. Cependant il ne laisse pas de traiter d'hérétiques ceux, qui étoient de l'une des LXXXVIII. sectes; dont il expose les sentimens, dans cet Ouvrage. Il est assurément étrange, qu'on pût traiter quelcun d'hérétique & le faire punir, comme tel; sans savoir ce que c'étoit que le crime, qu'on lui imposoit. Il n'y a pas d'apparence, que ceux, qui ont composé les Lois du Code *Theodosien*, contre eux, fussent persuadés qu'ils ne savoient pas ce que c'étoit qu'un Hérétique.

retique. Auffi l'ont-ils dit , dans la Loi , que l'on a citée ; mais qui est sujette à de très - grandes difficultez , comme on l'a vu.

Pour dire un mot , du nom & de la chose , le mot Grec *αἵρεσις* ne signifie proprement , que *choix*. Ensuite il a signifié ce qu'on appelle *une secte* , comme étoient celles des Philosophes parmi les Grecs , celles des Pharisiens , des Sadducéens , & des Esseniens , parmi les Juifs ; que l'on pouvoit choisir , comme on le trouvoit à propos. En ce sens , ce mot n'avoit rien de choquant , ni d'odieux. Les Chrétiens attachèrent depuis à ce mot l'idée d'un Schisme , & d'un Schisme malicieux , contre la Religion Chrétienne , telle qu'elle avoit été prêchée par les Apôtres. Le mot d'Héretique marquoit un homme attaché à ce Schisme. On trouve , dans les Ecrits même de S. Paul , ces mots , en ce sens ; comme on le pourra voir , par ce que nous en avons dit , sur l'année LXXXIII. du I. Siècle de l'*Histoire Ecclesiastique*. Après cela , on vint à appeller *Héresie* , une mauvaise opinion , & *Héretique* celui qui étoit de ce sentiment ; soit qu'il se séparât du corps de l'Eglise , ou qu'il y voulût

lût demeurer. Ce sens s'introduisit, dès le second Siecle, & fut en grand usage depuis, comme il l'est encore à présent. Il est vrai que plusieurs Héretiques, ou gens, qui souvenoient des sentimens faux, se separerent volontairement des autres Chrétiens, ou furent chassez de parmi eux.

J'ai déjà dit ce que ce mot signifie, dans l'Eglise Romaine; ou que c'est une personne, qui rejette constamment un Dogme, que cette Eglise regarde comme de foi, en conséquence de la Définition des Conciles. Parmi les Protestans, on appelle Héretiques ceux, qui rejettent quelques-uns des sentimens, que l'on regarde parmi eux, sur l'autorité des Confessions de Foi, & des Ecoles Théologiques, comme capitaux, ou sans lesquels on ne peut pas être sauvé. Mais comme ils ne reconnoissent, pour regle de leur Foi, que l'Ecriture Sainte; ils ne peuvent imposer, selon leurs propres principes, autre chose à ceux, qui veulent vivre parmi eux, que de reconnoître l'Ecriture Sainte & une vie conforme aux commandemens de l'Evangile. Ils ne peuvent traiter d'Héretique personne de ceux, qui embrassent l'Ecriture Sainte, & qui vivent chrétiennement,
quoi

quoi qu'ils puissent avoir quelques erreurs spéculatives ; à moins qu'ils ne veuillent s'attirer les reproches de l'Eglise Romaine , en faisant eux mêmes ce qu'ils condamnent , dans sa conduite.

Ce qui embarrassoit tant les Anciens , quand il s'agissoit de la définition de l'*Héresie* & de l'*Héretique* , c'étoit qu'ils n'osoient pas encore alors attribuer l'infailibilité aux Conciles ; comme il paroît assez , par la maniere dont S. *Gregoire* de Nazianze , & S. *Augustin* même en ont parlé. Autrement ils auroient défini l'Héresie , comme l'Eglise Romaine le fait aujourd'hui. Dès que les Empereurs furent Chrétiens , le parti qui eut plus de credit , dans leurs esprits , persecuta les autres , par la raison du plus fort , sans savoir ce que c'est qu'Héresie.

Pour dire à present quelque chose , des Héresies , dont parle *Philastre* ; les trois premières paroissent être chimeriques , à moins que l'on ne suppose que ceux , qui en faisoient profession , étoient fous. Les *Ophites* , s'il y en eut jamais , qui adoroient un serpent , parce que ce fut le serpent , qui apporta aux Hommes la connoissance du mal & du bien , étoient hors du sens ,
s'ils

s'ils avoient lu l'Histoire du peché des premiers hommes, où Dieu punit le serpent pour cela. Ils ne pouvoient adorer cet animal, sans être infensez. Cette Héresie est la xxvii. dans S. *Epiphane*, qui la fait paroître après Jesus-Christ. Les *Caianiens*, qui adoroient Cain, parce qu'il avoit été plus fort, que son Frere Abel, & l'avoit tué, ne pouvoient guère tromper, que des imbecilles; aussi n'y a-t-il point d'apparence, qu'il y en ait jamais eu. On ne peut pas juger plus avantageusement des *Sethiens*, qui honoroient Seth, troisième Fils d'Adam & d'Eve. *Philastre* leur fait dire que Jesus-Christ étoit descendu de Seth, ce qui est conforme à la verité; mais il ajoute que d'autres, de la même sorte, disoient que Jesus-Christ étoit Seth lui-même. Mr. *Fabricius* remarque que l'Evêque de Bresse n'avoit pas bien entendu S. *Epiphane*. Mais il fait avouer que ce dernier s'étoit exprimé, d'une manière fort obscure; comme il fait souvent, dans son style *idiotique*, comme on l'appelle. Mr. *Rhenferd* vouloit faire de ces gens-là des Cabalistes, dont on avoit mal entendu les discours. Mais on peut trouver tout ce qu'on veut, en quelque endroit, que ce soit, quand

on se donne cette licence.

La IV & la V. Hérésie est celle de *Dosthai*, comme les Juifs l'appellent, & des Sadducéens, qui ne reconnoissoient aucune autre vie, que la présente. On verra, dans les Notes de Mr. *Fabricius*, des éclaircissémens sur cette Hérésie; qui étoit aussi réelle, que les trois premières imaginaires. Il n'y avoit guère de Sadducéens déclarez, du tems de *Philastre*. De semblables gens auroient été également détestez des Juifs & des Chrétiens, & il y a grande apparence que la ruine de Jerusalem leur fit embrasser le Paganisme; qui étoit florissant, pendant que le Judaïsme étoit haï, ou méprisé, sans avoir plus aucune ressource.

Il est fort difficile de savoir ce qui peut avoir trompé *Philastre*, par rapport aux Samaritains, qui sont ici la VII. Hérésie; dont il dit qu'elle ne recevoit que les quatre premiers Livres de Moïse & non le Deuteronomie; puis que S. *Epiphane* dit formellement qu'ils recevoient le Pentateuque de Moïse, & qu'ils rejettoient seulement les Prophetes qui étoient venus après lui. Nous en sommes d'ailleurs assurés, par les Samaritains Modernes, qui nous ont conservé en caractères Phéni-

Phéniciens, dont les Juifs se servoient aussi, avant la Captivité de Babylone. Mr. *Fabricius* conjecture assez probablement, que nôtre Auteur avoit oui dire que les Samaritains rejettoient les *Deuterofes*, nom que l'on donnoit aux Traditions non-écrites des Juifs, & qu'il a confondu ce mot, avec celui de *Deuteronomie*. On les accusoit de ne croire pas la Résurrection, mais on a prouvé le contraire, par leurs livres. Voyez l'Histoire Samaritaine de M. *Cellarius*. Ch. III.

Philastre s'exprime fort négligemment, dans les paroles suivantes où il dit qu'ils ne croyoient pas que le Christ le Seigneur, le fils de Dieu, eût été annoncé auparavant dans la Loi & dans les Prophetes : *Christum Dominum, Dei Filium, in Lege & in Prophetis nunciatum antè non credentes*. Mr. *Fabricius* croit que *Philastre* n'a pas voulu dire qu'ils nioient que le Messie eût été prédit, dans la Loi; à laquelle il est surpris qu'il ajoûte les *Prophe-tes*, que les Samaritains rejettoient; mais seulement qu'il eût été prédit, que le Messie seroit le fils de Dieu. Il me sembleroit qu'il faut entendre ces paroles, comme je les ai traduites, ou que *Philastre* veut dire que le Messie

tel que nous le concevons, comme Fils de Dieu, n'étoit prédit ni dans Moïse, qu'ils reconnoissoient; ni dans les Prophetes, que les Juifs recevoient. Il n'y a point d'apparence que l'Auteur veuille mettre entre les Hérésies particulières aux Samaritains qu'ils ne croyoient pas que le Messie dût être Dieu, puis que les Juifs ne le croyoient pas non plus; comme Philastre le dit, dans la suite, en parlant de leurs Sectes.

La VIII. Hérésie est celle des Nazariens, qui croyoient en Jesus-Christ, & qui vouloient en même tems observer la Loi de Moïse, dans ses Rites, aussi bien que dans ses commandemens moraux. Voyez ce que nous en avons dit, sur l'année LXXII. de l'Histoire du I. Siècle. Mais *Philastre* les confond, mal à propos, avec ceux qui avoient fait le vœu de Nazireat, dont il est parlé Nomb. VI. comme Mr. *Fabricius* le remarque.

En parlant de Samson, qui étoit *Naziréen*, nôtre Auteur croit que les Payens le confondoient avec Hercule, qu'ils croyoient, comme le remarque Mr. *Fabricius*, le même que le Soleil. Ce savant homme renvoye, pour cela, à l'explication d'une Médaille Phénicienne, qui est au Tome XI. de la

Bibli-

Bibliothèque Choisie. Il croyoit que cette explication étoit de Mr. *Rbenferd*; mais on peut voir, par ce que j'en ai dit ci-dessus, pag. 86 & 87. qu'il se trompe.

L'Hérésie IX. est des *Esséens*, que *Philastre* a cru, après *Eusebe*, avoir été des Moines. J'ai réfuté cette pensée après plusieurs autres, dans mes *Prolegomenes de l'Histoire Ecclesiastique.* Sect. I. Ch. IV. Voyez aussi les raisons, pour & contre, dans les *Dissertations opposées* du P. *de Monfaucon* Bénédictin, & de Mr. le Président *Boubier*, sur cette matière. Notre Auteur les représente comme habitans en des lieux séparés, *in locis separatis habitantes*. Comme cette expression a fait de la peine à Mr. *Fabricius*, je dirai qu'il me semble que cela veut dire, qu'ils avoient des maisons à part; ce qu'il faut entendre des *Thérapeutes* de *Philon*, qui assure qu'ils habitoient séparément, dans son *Livre de la Vie Contemplative* pag. 899. de l'Édition de Paris.

Le bon *Philastre* fait au Ch. XXI. une Hérésie de l'Idolatrie des Juifs, à l'égard du Serpent d'airain, qu'*Hezekias* fit rompre à cause de cela, comme il est dit 2. Rois XVIII. 4. Il a-

joûte que ces Héretiques gravoient sur un Obelisque, qui étoit dans le Temple, & sur lequel il comprenoit apparemment qu'étoit placé le Serpent d'airain, des figures magiques, qu'Hezekias fit effacer. Il n'est rien dit de ces figures, ni du reste, dans l'Histoire Sacrée; mais seulement que jusqu'à ce tems-là, les Israélites offroient des parfums au Serpent d'airain. C'est une sorte d'Hérésie, ou d'Erreur, que d'ajouter ainsi à l'Histoire Sacrée, & le bon Philastre en auroit bien pu augmenter le Catalogue. Les Idolatres, dont il parle dans les Chapitres suivans, étoient pires que les Héretiques; puis qu'à l'erreur, ils joignoient une pratique défendue. Les *Belites*, comme il les nomme, au Ch. XXIV. étoient les mêmes, que les adorateurs de *Babal*, dont il parle au Ch. suivant. Mais en voilà assez, pour faire connoître Philastre à ceux, qui ne l'ont pas lû. M. *Fabricius* relève ses fautes, avec beaucoup de retenue; ce qu'on ne sauroit blâmer, à moins qu'on ne prétendît donner plus de poids à l'autorité de *Philastre*, qu'elle n'en peut avoir.

ARTICLE VI.

NOUVELLE CRITIQUE *de toutes les VERSIONS FRANÇOISES de la BIBLE, qui ont paru jusqu'à présent; dans laquelle on justifie, par raisons & autoritez, que les Versions précédentes ne représentent pas bien, en plusieurs passages, le sens de l'Original; & qu'il est fort nécessaire de donner une meilleure Version, comme on se propose de le faire.* Par feu Mr. CHARLES LE CENE. A Amsterdam. Chez Michel le Cene MDCCXXII. in 8. pagg. 480. avec la Preface & les Index.

IL y a plus de trente ans, que feu Mr. *Le Cene*, autrefois Ministre à Honfleur en Normandie, & en suite à Charenton, avoit entrepris une *Version Libre*, comme il l'appelloit, de la Bible. Il y travailla pendant quelques années, & l'acheva, comme il me semble, en cette Ville. Il avoit dessein de la publier, mais comme les conjonctures n'étoient pas favorables pour lui, il n'en trouva pas le moyen. Il s'en alla en suite à Londres,

dres, où il est mort; & auparavant, pour donner un échantillon de ce qu'il pourroit faire, il composa cet Ouvrage; dont j'aurois pu parler, s'il étoit tombé plutôt entre mes mains. On verra qu'il avoit beaucoup feuilleté les Interprètes de l'Écriture de toutes les Communions, & qu'il les avoit comparez les uns aux autres, pour choisir ce qui lui paroiffoit le meilleur. Quoi qu'on puisse contester quelques uns des exemples qu'il donne, on ne laissera pas de convenir de ce qu'il entreprend de prouver, & d'une partie des corrections, qu'il voudroit qu'on fît, dans les Bibles Françoises; qui auroient, sans doute, besoin d'être redressées, par des gens également capables d'entendre l'Original, & de l'exprimer en un langage plus moderne. J'indiquerai seulement les Maximes de l'Auteur, en y joignant quelque peu d'exemples.

1. Il commence par dire, que puisque les Versions ne servent qu'à faire comprendre, en une autre Langue, ce qu'un Auteur a voulu dire dans la sienne; il est permis & même indispensable de se servir de la liberté nécessaire pour cela. Par exemple, dit-il, pourquoi mettre *Amen*, & non

Ainsi

Ainsi soit-il ? Pour *Amen*, l'usage en est si établi, que ce mot est comme devenu François. Mais il y ajoute *Halleluiab*, que l'on n'entend pas. Tels encore sont les mots de *Mammon*, de *Raka*, de *Gebenne*, de *Hofanna*, d'*Abba*, de *Schilob*, de *Hazazel* &c.

2. Quoi qu'il soit défendu d'ajouter rien à l'Écriture Sainte, ou d'en retrancher quoi que ce soit; il ne s'ensuit pas de là qu'on doive l'exprimer d'une manière, qui n'ait point de sens, dans la Langue dont on se sert. Il fait voir qu'en François, en particulier, c'est une nécessité indispensable d'ajouter, ou de suppléer quelques mots, par-ci, par-là; mais il faut que l'on soit bien assuré du sens, avant que d'y rien suppléer; comme on le peut être, en quelques occasions, d'une manière, qui ne laisse aucun doute.

3. L'Écriture Sainte est souvent si figurée, & le tour figuré, dont elle se sert, si éloigné du génie de la Langue Française, qu'il n'est pas possible de traduire mot pour mot. Par exemple, le mot de *Phanim* signifie en Hébreu *visage*, en son sens propre; mais dans le figuré il se prend pour *la colère*. Ainsi il est dit *appaïser la face*, mais il faut traduire *appaïser la colère*.

Il faut néanmoins avouër qu'il y a ici de grandes difficultez , à cause de la difference des Langues ; qui demanderoit des expressions, qui n'auroient presque rien de semblable à celles de l'Original ; comme on le comprendra assez, en lisant ce chapitre.

4. Quoi qu'il n'y ait rien, que l'on dût recevoir plus favorablement , que cette espece de travaux , quand ils viennent de gens habiles & qui ne recherchent que la Verité ; ceux qui ont entrepris quelque chose de semblable ont été déchirez par ceux , qui n'étoient pas capables d'en faire autant , ni même d'en juger sainement. C'est ce que Mr. *le Cene* montre , par les exemples de S. *Jerôme* , de *Santès Pagnin* , d'*Erasme* , de *Beze* & d'autres , auxquels on en pourroit joindre des exemples plus modernes. Il n'auroit pas manqué lui-même d'encourir l'indignation des zèlez , s'il avoit publié sa *Version Libre* ; quoi qu'il eût autant de droit d'en faire une , que d'autres en ont eu de publier des Paraphrases de l'Écriture Sainte.

5. Il montre ensuite, par l'exemple particulier de S. *Jerôme* , qu'en retouchant les Versions , il faut plutôt s'attacher au sens , qu'aux termes &
là

à la Lettre; parce qu'en s'attachant trop aux mots, on ne se fait point entendre, & que l'on fait même perdre à l'Original toute la grace qu'il a, pour ceux qui entendent la Langue, dans laquelle il a été écrit. La difficulté est de garder un milieu, entre une Paraphrase trop licentieuse, où l'on met tout ce que l'on veut; & une Version trop litterale. J'ai tâché de donner quelques regles là-dessus, dans ma *Dissertation de Optimo genere interpretandi.*

6. Il est vrai, comme Mr. *Le Cene* le montre, que les Versions trop litterales, ou l'intelligence du Texte, en un sens trop propre, ont quelque fois produit des superstitions; tel qu'étoit l'usage des Phylacteres, sur Deut. VI. 8. & XI, 18. pris trop à la Lettre. Telle fut encore la crainte scrupuleuse de prononcer le nom propre de Dieu, de la maniere dont il le doit être; ce qui a fait qu'on ajoint aux consonnes, dont il est composé, les voyelles des mots *Adonai* & *Elohim*. Il falloit le prononcer *Iahweh*, comme je le crois, sur plusieurs bonnes raisons. Voyez ce qui en a été dit sur Exod. III. 17. & VI, 9. Ces Syllabes n'ont rien, qui soit plus

saint, que celles des mots *Adonai*, ou *Elohim*, Seigneur & Dieu.

7. Les fautes des Versions ont souvent engagé dans des erreurs, & fait naître des controverses. Par exemple il est dit dans la Version des LXX. & dans la Vulgate Ps. 1, 5. que *les Impies ne résusciteront point, au jour du jugement*, au lieu que David a voulu dire que *les Impies perdront leur cause, quand ils seront jugés*; soit en cette vie, soit en l'autre. Ainsi encore Esaïe XXVI, 14. il est dit que *les Rephaims (ou les Géants) ne résusciteront point*; pour dire que les morts n'ont pas accoutumé de se lever de leurs tombeaux, pour vivre de nouveau ici bas. Il ne s'agit pas là de la résurrection dernière. Ainsi c'est mal à propos, que les Juifs ont prétendu prouver par-là, que les Méchants ne résusciteront point.

8. Les Versions trop littérales ont souvent fait que le peuple n'a point eutendu ce que dit l'Écriture. Mr. Le Cene cite là-dessus Esaïe XXI, 12. où l'on traduit: *la guette a dit: le matin est venu, mais aussi il s'en va nuit; si vous le demandez, demandez-le; retournez, venez.* Nôtre Auteur tra-

ou paraphrase ainsi: *la sentinelle*

le dit: le matin est venu & la nuit aussi: quoi que vous vous enqueriez, avec tant d'impatience, vous reviendrez encore assurément. Je traduirois: Celui qui fait la garde dit: le matin est venu & la nuit aussi; si vous voulez vous informer, informez vous; retournez vous en & revenez. Le Propete se représente comme une sentinelle, qui veilleroit, sur quelque tour, tant la nuit que le jour, & à qui on demanderoit si elle n'a point vu arriver l'ennemi. Elle répond qu'il n'a rien vu, ni le jour, ni la nuit; que s'ils vouloient en savoir quelque chose, ils s'en retournassent & revinssent. Je ne puis pas m'étendre ici là-dessus; mais je l'explique plus au long, dans mon Commentaire sur ce Propete. Mr. Le Cene abonde ici en exemples, mais nous ne pouvons pas nous engager à en rapporter.

9. Le peu d'exactitude des Versions fait souvent contredire l'Écriture, ou lui fait dire tout le contraire de ce qu'elle enseigne, en confondant des choses tout à fait distinctes. Dieu dit à Moïse, dans les Versions Exod. VI, 3. *qu'il ne s'étoit pas encore fait connoître, par son nom Jehova. Cependant ce nom est souvent employé,*

avant qu'il parlât ainsi à Moïse. Mr. *Le Cene* leve la difficulté, en disant qu'il faut traduire, dans le passage de l'Exode, *n'ai-je pas été connu à Abraham &c. par mon nom Jehova?* Je croirois plutôt que quand Moïse employe ce nom auparavant, il suit l'usage de son tems & non celui du tems des Patriarches. Autrement si ce nom avoit été connu, parmi les Juifs; il n'auroit pas eu besoin de demander à Dieu son nom. Il auroit dit aux Juifs: *Iawob, votre Dieu, m'a envoyé à vous &c.* Au reste ceux, qui ont entrepris de concilier les contradictions apparentes de l'Écriture, fournissent assez d'exemples de la remarque de nôtre Auteur, qui est très-vraie; quoi que l'on ne convienne pas avec lui, de tous les exemples, qu'il en rapporte.

10. Le peu d'exactitude des Versions confond souvent les choses, les lieux, les personnes & ce qui les concerne. " La Version de Geneve, dit
 „ nôtre Auteur, fait dire à Moïse, a-
 „ près la Vulgate, que *l'on trouve le*
 „ *Bdellium & la Pierre d'Onyx dans*
 „ *le pais de Havilah*, Gen. II, 12.
 „ & que la Manne étoit *de la couleur*
 „ *du Bdellium*, Nomb. XI, 7.
 „ Mais

„ Mais Mr. *Bochart* a prouvé que la
„ Manne étoit blanche, comme Moï-
„ se le remarque lui-même Exode
„ XVI, 14. & que le païs de Havila
„ est cette partie d'Arabie, qui est pro-
„ che de Chatipha & de Baharen, où
„ l'on pêche les perles &c. Mais je
„ crois avoir réfuté tout cela, sur Gen.
II, 11. XXV, 18. & Nomb. XI. 7.
Ce que dit Mr. *Le Cene*, de la con-
fusion, que l'inexactitude des Ver-
sions a causée, ne laisse pas d'être vrai,
& plusieurs des exemples, qu'il en a
donnez, d'être bien fondez, comme
on le verra, en le lisant; car on ne
peut pas les rapporter ici.

11. Les Auteurs des Versions se
sont souvent trompez, lors qu'ils ont
voulu exprimer les monnoies, & les
mesures dont l'Écriture parle. Cela
est très-veritable, comme on le re-
connoitra, en comparant les Versions
avec les Ouvrages de Mrs. *Cumber-
land & Bernard*, des Poids & des Me-
sures des Hebreux.

12. Les Versions confondent sou-
vent les personnes, les païs & des
actions, dont l'Écriture parle. On
a reconnu cela, depuis que la maniere
Critique & Philologique d'expliquer
l'Écriture s'est perfectionnée; & cet-

te méthode étoit peu connue aux anciens Interpretes François de la Bible. Les reviseurs, qui ont retouché leur travail, ne s'y étoient non plus guère appliquez. De là vient qu'ils se sont si tort trompez, dans les Endroits des Prophetes, où il est fait allusion aux Nations Voisines de la Judée.

13. Les Versions confondent presque tous les Animaux, dont l'Écriture parle, ou les métamorphosent presque en autre chose. *Bochart* seul a découvert une infinité de choses, sur les Animaux de l'Écriture, dans son *Hierozoicon*, & sur les lieux dont il y est parlé, dans son *Phaleg*; desquelles on avoit peu de connoissance, avant lui. Mais il ne faut pas recevoir aveuglément tout ce qu'il dit, non plus que ce que les Anciens avoient avancé. On le peut encore redresser à divers égards, & bien des choses demeureront toujours & obscures & incertaines, faute d'anciens monuments.

14. Le peu d'exactitude des Versions fournit quelquefois du prétexte à l'endurcissement des Méchants & des Voluptueux, ou à l'Impiété des Libertins & à diverses chimères. *Mr. Le Gene* met entre les passages, qui peuvent

peuvent produire cet effet, ceux qui favorisent la Polygamie; mais il est certain que c'étoit un desordre toléré, aussi bien que le Divorce. On n'en peut pas douter, si on lit attentivement la Loi de Moïse, & si l'on fait réflexion sur la pratique constante des Juifs. Il ne veut pas non plus que le Prophete Hosée ait épousé une prostituée, qu'il l'ait laissée dans sa prostitution, & qu'il y en ait eu des enfans bâtards. C'est en effet un passage difficile, mais comment qu'on l'entende & qu'on le traduise, il n'est pas la regle de nôtre conduite. C'est une chose extraordinaire & qu'on ne peut nullement tirer à conséquence; de quelque maniere qu'on puisse expliquer les paroles du Prophete. On ne peut pas sauver cela, par une autre Version, mais on peut, par des Notes, empêcher qu'on ne censure le commandement, que Dieu fait au Prophete, & la maniere dont le Prophete l'exécute. Il est vrai néanmoins que bien des Versions font parler l'Écriture d'une maniere trop emphatique, quand elle parle de la permission du peché; mais on ne peut pas toujours adoucir l'expression, sans changer trop le texte. Il faut reme-

dier

dier à cela, par des Remarques; où l'on fasse voir que les termes, qui marquent l'action, dans leur sens propre, ne signifient très-souvent dans l'Écriture, que la permission. Autrement il faudroit donner au peuple une Paraphrase, au lieu d'une Version; ce qui donneroit lieu aux Paraphrastés de mettre leurs sentimens dans l'Original; car enfin personne ne mettroit, dans sa Paraphrase, que ce qui seroit conforme à son Systeme. Quoi qu'il en soit, les vuës de Mr. *Le Gene* ne laissent pas d'être bonnes, & ses remarques vraies & utiles à divers égards.

Il semble que depuis le Paragraphe LIII. l'Auteur auroit dû commencer un nouveau Chapitre; puis qu'il se met à parler des fautes que les anciens Copistes peuvent avoir autrefois commises, dans les Exemplaires Hebreux & Grecs. Il y a aussi, dans la suite, dès le Paragraphe LX, jusqu'à la fin du Chapitre, qui est très-long, des remarques mêlées, qui n'ont point de rapport au titre du Ch. XIV. Mais il étoit difficile de distinguer bien les matieres, auxquelles tant de remarques ont du rapport, & de les réduire à des classes distinctes. Ceux
qui

qui les liront ne laisseront pas d'en pouvoir profiter.

15. Il n'y a rien de plus vaste, que la matiere du XV & dernier Chapitre; savoir, que les termes équivoques de l'Original ont souvent donné aux Auteurs des Versions l'occasion de tomber dans l'illusion & d'y faire tomber les autres. La plûpart des fautes des Interpretes, au moins de ceux, qui ont eu quelque capacité, sont venues de là. Ils ont pris une signification, pour une autre, à l'égard des mots; ou un sens pour un autre, à cause de l'ambiguité de la construction, dont ils n'ont pas su se dégager. Mr. *Le Cene* croit, après plusieurs Interpretes, qu'il ne faut pas faire dire à la femme de Job Ch. II, 10. *Béni Dieu & meurs, mais maudis Dieu & meurs*; parce qu'en effet le Verbe Hebreu signifie *bénir & maudire*, dans la Conjugaison, où il est employé, en cet endroit. Je croirois qu'il faut préférer la premiere de ces explications, & que la femme de Job voyant son Epoux benir Dieu, dans ses plus grandes afflictions, lui dit par une raillerie des plus ameres, & des plus impies: *eh bien! benissez Dieu, & mourez*; pour dire que, quoi qu'il par-

parlât bien de la Providence, & qu'il s'y soumît humblement, il ne laisseroit pas de perir; aussi bien que ceux qui la maudissoient, ou qui n'en croyoient point. C'est le sens de ces vers d'*Ovide* Liv. III. des Amours, Eleg. IX, 35 & suiv.

Cum rapiant mala fata bonos, ignoscite falso,

Sollicitor nullos esse putare Deos.

Vive pius, moriere pius; cole sacra, colentem

Mors gravis, à templis, in cava busta trahet.

„ Puis que les mauvaises Destinées
 „ enlèvent les gens de bien (pardonnez
 „ moi, si j'avoué la vérité) je
 „ suis tenté de croire qu'il n'y a point
 „ de Dieux. Vivez comme un homme
 „ pieux, vous mourrez dans vôtre
 „ piété. Fréquentez les Temples,
 „ une fâcheuse mort viendra vous tirer
 „ de vôtre dévotion, pour vous
 „ mettre dans le fond d'un tombeau.

Je m'arrêterai ici, en disant que la remarque générale de nôtre Auteur est très-vraie; mais que la difficulté est de savoir choisir le sens qui quadre

dre le mieux aux passages, dont il s'agit; ce qui ne se peut bien faire, que par une longue étude des Originaux, & par un goût exquis, en matiere de Critique; dont la Nature donne les principes, mais que la réflexion & l'usage perfectionnent. Ce Livre pourra aussi servir à cela, en fournissant des sujets de méditation, très-propres à aiguïser l'esprit sur ces matieres. On y trouvera assez de fautes d'impression, parce que l'Ouvrage a été imprimé dans l'absence de l'Auteur, & a été corrigé par des gens, qui n'entendoient pas la Langue Françoise. On feroit tort au défunt de les lui attribuer.

ARTICLE VII.

Voyages de FRANÇOIS COREAL aux Indes Occidentales, contenant ce qu'il y a vû de plus remarquable, pendant son séjour depuis l'an 1666. jusqu'en 1697. traduits de l'Espagnol, avec une Rélation de la Gujane de WALTER RALEIGH; le Voyage du Capitaine NARBROUGH à la mer du Sud, par le Détroit de Magellan, & une relation d'un Voyage

yage aux Terres Australes inconnues, tirée du Journal du Capitaine ABEL JANSEN TASMAN, &c. Amsterdam MDCCXXII. chez Bernard, en 3. voll. in 12. dont le premier a 336 pagg. le second 306. & le troisième 282. Avec des cartes de Géographie & autres figures.

I. **L'**AUTEUR du premier de ces Voyages est un Espagnol de Carthagene, qui s'embarqua, pour la première fois, en MDCLXVI. le 19. de Mai, pour l'Amerique. Ses Voyages sont divisez en trois parties, que nous parcourrons, sans entrer néanmoins dans le detail; car les lieux dont il parle sont si connus, par les descriptions qu'on en a vuës, qu'il n'est guère possible d'en dire beaucoup de nouvelles choses. Néanmoins *Coréal*, a cru pouvoir en mettre quelque chose, qui n'étoit pas si commun. Il marque les distances des lieux, par lesquels il a passé, & se contented'en dire quelque chose, en passant. Il ne laisse pas d'attacher son Lecteur, & de se faire lire, sans ennui. Ce qu'il y a de plus curieux ici ne regarde pas seulement les Indiens, mais aussi les
Espa-

Espagnols , par rapport à leur maniere de vivre , dans les Indes ; dont l'Auteur , qui avoit été quelque tems parmi des Flibustiers Anglois , qui ne sont pas scrupuleux , étoit néanmoins scandalisé , comme il paroît par plusieurs endroits de ses Relations.

Il a divisé son Voyage en trois parties , partagées en divers Chapitres , où il dit ce qu'il a remarqué de singulier. On trouve dans le 1. une description des principales Iles Antilles , qui est courte & nullement desagréable à lire. Il remarque qu'il croît beaucoup de Bois de Gaïac , dans l'île de Porto-rico , sur quoi il raconte que „ les Indiens lui ont dit , quelque-
„ fois , que quand ce ne seroit que
„ pour l'amour de ce bois , on de-
„ voit être bien-aïse de la découver-
„ te de l'Amerique. En effet , *con-*
„ *tinue-t-il* , il est très-sûr que les dé-
„ bauches , que l'on y fait avec les
„ femmes , en rendent l'usage sou-
„ verainement nécessaire. Il y a mê-
„ me tel Couvent , dans le Nouveau
„ Monde , qui seroit bien-tôt un De-
„ sert ; si , après Dieu , les Indes n'a-
„ voient pourvû , par d'excellents pré-
„ servatifs , à la guerison de ceux ,
„ qui y habitent , dont le libertinage
„ n'est

„ n'est pas un secret ; puis qu'ils di-
 „ sent quelquefois , eux mêmes , qu'il
 „ faut aimer les Indiennes chrétiennement & pour gagner des Ames à Dieu ; abusant ainsi de la Religion , par un privilege , qu'ils n'accorderoient pas aux autres. Les Indiens m'ont demandé quelquefois , s'il croît en Europe des drogues , contre la Verole ; & comme je leur disois que beaucoup d'excellents remedes anti-veneriens viennent des Indes Occidentales ; ils me répondoient , avec bon sens , quoi que d'un air ironique , que *Dieu avoit eu beaucoup de bonté pour les Castillans , de leur avoir donné leur or & leurs femmes , & en même tems du Gaiac.*

En 1669. il alla dans la Floride , qu'il décrit , dans le Ch. II. où il parle des mœurs des habitans assez au long , avec les Iles Lucayes. On y voit aussi les lieux maritimes de la Floride , & les distances , auxquelles ils sont les uns des autres.

Il vient en suite au Mexique , qu'on appelle *la Nouvelle Espagne* , & dont il donne la description aux III , IV & V. Chapitres , qui contient les mœurs des anciens Habitans , celles des

Espa-

Espagnols & les animaux particuliers au païs. Il y regne une horrible débauche, que l'on compte presque pour rien, & que l'on expie, par de légers pénitences, & par quelques présens, qu'on fait aux Prêtres; aussi bien que d'avoir fait perir son Esclave, sous le bâton, & tué quelque Indien. Tout cela se fait par des gens, qui s'appellent, par excellence, *Christianos*, comme s'il n'y avoit qu'eux qui méritassent ce nom; car ils ne l'accordent pas même aux Catholiques François.

Les mauvais traitemens & les injustices qu'ils font aux Indiens, les rendent ennemis de la Religion Chrétienne; qu'ils croient injustement être favorable aux vices des Espagnols, & les empêchent de l'embrasser. Ils se servent même de divers prétextes de Religion, pour les tromper & pour leur enlever ce qu'ils ont." De tems
„ immémorial, les Curez ont établi la
„ coûtume de placer un Portrait à la
„ Paroisse, en leur persuadant que ce
„ Portrait, qui représente un Saint
„ de l'Eglise, les rendra heureux &
„ les garentira de toutes sortes de
„ malheurs; parce qu'au moment que
„ le Portrait est placé dans l'Eglise,
„ l'Ef-

„ l'Esprit du Saint y vient habiter &
 „ ne quite point sa demeure, tant qu'
 „ celui, qui a donné ce Portrait, se
 „ conduit bien. Jusque-là, dit Co
 „ real, il n'y a rien à redire, suivant
 „ le Christianisme des Indes; c'est une
 „ ne fraude pieuse. Mais le but du
 „ Curé est d'excroquer de l'argent aux
 „ Indiens; & pour faire descendre
 „ l'Ame du Saint, dans le Portrait,
 „ il se fait payer graslement; sans par
 „ ler des bonnes offrandes, qu'il s'as
 „ sure annuellement, pour y retenir
 „ cette Ame, en faveur de l'Indien
 „ & de sa famille. Il arriva qu'un de
 „ ces Indiens ayant gratifié libérale
 „ ment son Curé, pour faire placer
 „ un Portrait de S. Dominique, en un
 „ certain lieu de l'Eglise; un autre
 „ Indien, jaloux de cela, & d'ailleurs
 „ son ennemi, paya le double, pour y
 „ en faire mettre un de sa part, qui
 „ représentoit S. Ignace. Soit que ce
 „ dernier saint fût mieux, dans l'es
 „ prit du Curé, ou que la seconde
 „ offrande, plus considérable que
 „ l'autre, l'eût touché; S. Domini
 „ que fut obligé de céder la place à
 „ S. Ignace. Mais les Indiens pri
 „ rent parti, pour & contre, & la
 „ querelle s'échauffa si fort, qu'ils
 „ en

„ en vinrent aux coups , & qu'il y
„ en eut plusieurs, qui furent blesez
„ mortellement. Les deux Saints ne
„ parurent point & se tinrent fort en
„ repos , pendant la bataille.

„ Par ce moyen , les Curez & les
„ Couvents s'enrichissent infiniment,
„ Ils tirent de chacun de ces Portraits,
„ cent écus , plus , ou moins , selon
„ le nombre qu'il y en a , dans une
„ Eglise. Outre cela, on leur donne
„ une infinité de Volailles , & tout ce
„ qu'il faut , pour tenir bonne table;
„ on leur fait en fruits , en Chocolat
„ & autres choses semblables , tant
„ de présens , qu'ils sont obligez d'en
„ vendre une partie ; aussi bien que
„ les Cierges & les Bougies , dont ils
„ sont bien fournis , dans toutes les
„ Indes. Outre cela , les Maisons
„ Religieuses font un grand négoce
„ des Bulles , qui viennent de Rome ,
„ dont chacun a bien soin de se pour-
„ voir ; en les payant , selon son bien,
„ pour se mettre la conscience en
„ repos. Les Espagnols obligent aus-
„ si ceux , qui les servent , comme
„ les Negres , d'en acheter , & quand
„ ils n'ont point d'argent , de travail-
„ ler , plus qu'ils ne feroient , pour
„ avoir de ces Indulgen^{ces}. S'il n'est
Tome XVII. P. I. pas

pas permis, par les Canons de l'Eglise, de manger de la Chair en Quatrième, ou les autres jours maigres; il n'y a point de puissance, qui puisse le permettre, pour de l'argent; & si cela n'est pas mauvais en soi, il n'y a point de puissance, qui y puisse contraindre, & encore moins exiger de l'argent, pour pouvoir faire une chose, qui est indifferente. Mais tout cela n'a été inventé, que pour en faire parade, comme si c'étoit une action de piété de s'abstenir de chair, en certains jours, & pour gagner sur ceux, qui ne veulent pas l'observer; comme on le voit, par la pratique moderne.

Dans le Ch. VI. & VII. l'Auteur décrit la Ville de Nombre de Dios, les deux Panamas, Porto-belo, Darien, la nouvelle Grenade, Carthagene, Ste. Marthe &c. Dans le Ch. VIII, & IX il donne les descriptions des côtes du Nord, au Sud, en allant du côté du Bresil.

Quoi que les Indiens soient subjugués, dans tous les lieux, que les Espagnols tiennent sur la Mer du Nord & sur celle du Sud, & qu'il y ait, dans ces lieux, des richesses immenses; l'Auteur ne laisse pas de faire voir au Ch. X. que la puissance de la
 Couron-

Couronne d'Espagne y va en décadence ; à cause de la mollesse & de la fainéantise, que les trop grandes richesses inspirent ; à cause des pilleries perpetuelles & excessives de ceux, qui y ont quelque emploi, & de leur luxe extrême ; à cause enfin des injustices, qu'on fait aux Indiens, qui, quoi que d'une humeur tranquille, ne manqueront pas à la fin de secouër le joug de l'Espagne ; en se joignant à ceux des Indiens, qu'elle n'a pas encore pû soumettre, & qui sont ses ennemis jurez. Ajoutez à cela les fourberies, qui se font par tout, pour frauder les droits du Roi, dont ses Officiers tirent un profit immense ; prêts à tout permettre, pourvu qu'ils aient part au profit. Outre cela, il ya un nombre infini d'Ecclesiastiques, & il s'augmente tous les jours ; quoi qu'ils ne rendent aucun service à l'Etat, & qu'ils possèdent tout ce qu'il y a de meilleur au nouveau monde. Pour le service, qu'ils rendent, à ce qu'ils disent, à la Religion ; on peut voir, par ce livre, qui n'est point suspect, qu'ils la changent en une pure superstition, pour en tirer du profit, & qu'ils n'ont ni savoir, ni probité. Les Créoles, ou les Espagnols des Indes ne font

nûllement meilleurs ; ni plus éclairés , que le Clergé , comme il le fait voir au Chap. XI. & dernier de cette 1. Partie.

II. LA Partie II. ne regarde que le Bresil , dont il décrit les côtes , & les principales villes , les sauvages & leurs coûtumes , par rapport à la vie commune & à la Religion , les Animaux du Bresil , les Plantes , les fruits &c. dans les neuf premiers Chapitres. Dans le Chap. X. il donne le Voyage , qu'il fit par terre du Bresil au Paraguay , & de là à Buenos Aires , & de cette Ville , au Perou ; dans le XI. & le XII. ce qu'il avoit remarqué au Perou. On a été assez informé de ce Pais-là , depuis les dernières navigations dans la Mer du Sud ; mais comme il est court , & qu'il fait paroître beaucoup de bon sens , partout ; ceux qui ont lû d'autres Relations , plus abondantes , ne laisseront pas de lire celle-ci , sans s'ennuyer. C'est au moins ce qui m'est arrivé.

III. DANS la dernière Partie , il ne parle que du Perou , où l'Auteur fut en MDCXCIV , & où l'on voit tous les mêmes desordres qu'au Mexique , & dans le reste de l'Amerique septentrionale ; avec d'autres particularitez
du

du pais, concernant ce qu'on en tire, & l'étendue qu'il a, du Nord au Sud.

IV. LES Voyages de *Coreal* sont suivis de la Relation de la *Guiane*; vaste pais, & le plus riche, à ce qu'on dit, qui soit au Monde. Cette piece est intitulée *Relation de la Guiane, du Lac de Parimé & des Provinces d'Emeria, d'Arromaia & d'Amapaia découvertes, par le Chevalier WALTER RAWLEIGH.* On fait que *Rawleigh* fut Chef d'Escadre, sous le regne d'Elizabeth; & qu'il fit ce voyage en MDXCV. Il ne put jamais approcher du lac de *Parimé*, à cause du peu d'eau, qu'il y avoit en plusieurs rivieres, qui tombent dans l'*Orenoque*, & par lesquelles il falloit passer. Il ne put en apprendre autre chose, sinon que c'étoit un pais, où l'or étoit extrêmement commun, & plus même qu'au *Perou*; que des Princes de la famille des *Yncas* de ce pais-là, qui s'étoient retirez dans le milieu de l'*Amerique*, à l'Orient de leur ancienne Patrie, & sous la Ligne, ou environ, du tems de l'invasion des *Espagnols*, y regnoient; & qu'il y avoit des villes infiniment plus florissantes, que ne le furent jamais celles du *Perou*, dans leur plus grande prof-

K 3

perité.

perité. Des Espagnols avoient raconté à Rawleigh des choses surprenantes de la ville de *Manoa*, connue parmi eux, sous le nom d'*el Dorado*; qu'ils disoient avoir vûe & qui surpassoit de beaucoup, en grandeur & en richesses, toutes les autres Villes, que leur Nation avoient conquises, dans le Vieux & dans le Nouveau Monde. Cette ville est située sur un Lac d'eau salée, qu'on peut appeller une Mer, puis qu'il a deux cents lieues de longueur. Rawleigh croyoit que s'il n'avoit pas été obligé d'attendre long-tems un Capitaine, il auroit peut-être pû pénétrer jusqu'à la ville de *Manoa*; ou au moins jusqu'à quelque habitation considerable du pais, & qu'il auroit fait un voyage d'Or. Il ne doutoit point qu'il n'y eût infiniment plus de profit à faire, que Cortès n'en avoit fait au Mexique & Pizarre au Perou; puis que celui qui feroit la conquête de la Guiane, suivant le cours de l'Orenoque & de l'Amazone, deux des plus grandes rivières du Monde, posséderoit plus d'Or & regneroit sur plus de peuples que ni le Roi d'Espagne, ni l'Empereur des Turcs. Il paroît qu'il en étoit très-persuadé, puis que vint ans après

après il obtint une Commission du Roi Jaques I. pour aller découvrir ce pais, & y négotier, qui est datée du 20. de Mai St. anc. de l'an MDCXVI. & qu'on trouve dans le Tome XVI. des Actes Publics d'Angleterre p. 789. Mais on ne voit pas que cette entreprise ait eu aucune suite. Un autre Capitaine Anglois avoit aussi inutilement essayé d'y aller l'an MDXCVI.

V. IL y a encore, à la fin de ce Tome II. une petite relation de la découverte des Iles de *Palaos*, ou nouvelles *Philippines*.

V. LE III. est composé 1. du Journal du Voyage d'un Capitaine Anglois, nommé *Narborough*, à la mer du Sud, par le détroit de Magellan, fait en MDCLXIX. par ordre de Charles II. Roi d'Angleterre: 2. d'une Relation d'un voyage fait aux Terres Australes, tirée du Journal du Capitaine *Abel Jansen Tasman*: 3. d'une Relation de la Mission, que l'on voulut envoyer chez les Moxes, peuples de l'Amérique, à l'Est des Montagnes du Perou, depuis le dixième Degré de Latitude Australe, jusqu'au quinzième. Cette Mission réussit aussi mal, que les voyages précédents.

ARTICLE VIII.

RECUEUIL de plusieurs pièces de Physique, où l'on fait principalement voir l'invalidité du système de Mr. Newton, & où se trouve entre autres une dissertation sur la PESTE & sur les moyens de s'en garantir, par NICOLAS HARTSOEKER. A Utrecht, chez la Veuve de G. Broedelet & fils, Libraires. MDCCXXII. in 12. pagg. 362.

IL y a dans ce Recueil 1. une Lettre que Mr. *Hartsoeker* me fit l'honneur de m'écrire, sur les Principes de Mr. le Chevalier *Newton*, qui a été inferée dans le Tome VIII. de cette Bibliothèque, mais qu'on verra ici plus correcte: 2. Les remarques, que je fis sur cette Lettre, dans ce même Volume: 3. des Réflexions de Mr. *Hartsoeker*, pour réfuter ce que j'avois dit; & il avoit sans doute droit de dupliquer, comme je prétends avoir celui de ne point répondre à la Duplique, mais de renvoyer ce soin à ceux qui y sont plus interessés, que moi: 4. des remarques sur trois Dis-

ser-

sertations de Mr. *d'Ortous de Meyran*, sur le Barometre, sur la Glace & sur les Phosphores & Noctiluques; par lesquelles il a remporté trois fois le prix, dans l'Academie de Bourdeaux: 5. des remarques sur une These de Mr. *Muller*, Professeur en Philosophie à Leipsig, sur la Génération des Animaux: 6. une Dissertation, que l'Auteur a présentée à Mrs. de l'Academie Royale des Sciences à Paris, sur cette question, *quelle est le principe & la nature du Mouvement, & quelle est la cause de la communication des Mouvements*; qu'ils avoient proposée, pour être le sujet du premier prix de deux mille livres, de l'année MDCCXX. Mr. *de Crousax*, Professeur à Lausanne, a remporté ce prix, & l'on devoit faire imprimer sa Dissertation à Paris. Mais on ne l'a pas encore vuë ici, sans quoi Mr. *Hartsoeker* l'auroit inserée dans son Recueil; sans doute avec quelques remarques: 7. une Dissertation sur les Lois du Mouvement, présentée aux mêmes, sur la question, qui devoit être le sujet du premier prix de l'année MDCCXXI: 8. des remarques sur deux passages d'une These de Mr. *Bernoulli*, Professeur à Bâle, sur le Phosphore

phore Mercuriel, dont Mr. *Hartfoe-*
ker se plaint fort, dans ce petit Traité
 & même en sa Préface: 9. les rai-
 sons, pour lesquelles l'eau est tou-
 jours plus, ou moins impregnée d'air:
 10. une dissertation sur les Passions
 de l'Ame, qu'il traite non seulement
 en Moraliste, qui montre le bon &
 le mauvais usage, qu'on en peut fai-
 re; mais encore en Physicien, & tout
 autrement que n'a fait *Descartes*: 11.
 une Dissertation sur la cause de la Pes-
 te; qu'il croit être des Insectes invisi-
 bles, qui piquent ceux qui l'ont, &
 par leur piquure venimeuse les tuent.
 Il juge que ces Animaux naissent en
 quelque part en Asie, & non en Eu-
 rope. Cette conjecture paroît inge-
 nieuse, aussi bien que mille autres
 pensées, qui sont dans ce Recueil,
 & que l'on doit lire dans l'Original.
 Les matieres sont trop diverses, pour
 en donner aucun abrégé. L'Auteur
 a un stile net & ferré, qui n'ennuye-
 ra nullement ses Lecteurs, quand mê-
 me il ne les persuaderoit pas. Il y a
 même quelquefois un peu de vivaci-
 té, contre ceux qui l'attaquent; mais
 aussi il déclare qu'ils peuvent en u-
 ser de même.

A R T I C L E IX.

Histoire des Ordres Militaires, ou des CHEVALIERS. Des Milices séculières & régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusqu'à présent. Contenant leur Origine, leurs fondations, leurs progrès, leur manière de vie, leur décadence, leurs Réformes, & les événemens les plus considérables, qui y sont arrivés. Avec des figures, qui représentent les différens habillemens de ces Ordres. Nouvelle Edition tirée de l'Abbé Giustiniani, du P. Bonanni, de Mr. Herman, du P. Honoré de Ste. Marie & d'autres qui ont écrit sur ce sujet, avec plusieurs Dissertations sur l'Authenticité, ou l'Antiquité de ces Ordres. Et un Traité Historique de Mr. BASNAGE, sur les Duels. A Amsterdam chez Brunel, MDCCXXI. en 4. Tomes in 8.

CE Titre est si ample, que l'on n'a que faire d'Extrait, pour savoir ce qu'il y a dans ce Recueil; dont aussi bien il ne seroit pas possible de

donner un Abregé, à cause de la diversité des matieres. Ceux qui s'interessent dans quelcun de ces Ordres de Chevalerie, parce qu'ils en sont, ou qu'ils y ont des Amis, ou des Parens, doivent acheter ce Livre, pour voir ce qu'on en dit. Il est parlé, dans le Discours Préliminaire, de l'Ordre de *Constantin*; dont je fai, de bonne part, que ceux, à qui on a voulu faire honneur de cet Ordre, & que je ne nommerai point, ne trouvent pas bon, qu'on remue cette matiere.

L'Édition de ce Recueil étoit déjà avancée, lors que Mr. *Basnage* composa sa *Dissertation Historique, sur les Duels & les Ordres de Chevalerie*, qu'on a mise à la tête de ces Volumes. En effet, une partie des Chevaliers, dont il est parlé ici, sur tout des plus anciens Ordres, a été, pour parler ainsi, dans le nombre des *Duelistes*. Cette Dissertation est beaucoup meilleure, qu'une infinité de Fables, que l'on trouve dans l'Histoire des Chevaliers.

L'Auteur a compris, en ce petit traité, ce qu'on peut dire de plus important & de meilleur, sur les Duels; sur leurs différentes sortes. Sur les Maximes du faux Hon-

neur, sur lequel on a fondé la nécessité & l'importance des Duels; sur leur origine & leur fréquence, chez plusieurs Nations; sur les Tournois, qui les rendirent plus communs; sur l'origine des Chevaliers & de la Chevalerie; sur les Regles de la Chevalerie & des Duels; sur ceux, qui étoient obligez de combattre, & sur la bizarre maniere de faire intervenir Dieu & ce qu'il y a de plus sacré, dans la Religion, dans les Duels. Mr. *Basnage* y ajoûte l'Histoire des Epreuves par le Fer chaud, & par l'Eau, dont on se servoit, pour s'assurer de la vérité, au défaut des Duels. Il finit en parlant de la décadence & de l'abolition des Duels. Comme il avoit cité, plusieurs fois, les Réglemens de Philippe le Bel sur les duels, qui sont en effet dignes de remarque, tels que *Du Cange* les avoit publiez, dans son Glossaire, au mot *Duellum*; il a bien fait de les mettre ici, car ils sont plus complets, que ceux qui avoient été publiez auparavant. On comprend, par ce que je viens de dire, qu'il y a ici bien des choses, qui concernent *la Scienza Cavalleresca*, que Mr. le Marquis *Masei* a si bien traitée, dans un Ouvrage exprès, qui

porte ce titre, & que Mr. *Basnage* cite, avec éloge. On en devoit faire une seconde édition à Paris, il y a déjà quelques années. Je ne sai si ce dessein a été exécuté. C'est un très-bon livre.

ARTICLE X.

HISTOIRE de SUEDE, sous le regne de CHARLES XII. où l'on voit les révolutions arrivées en differens tems en ce Royaume & l'avenement de la Reine & du Roi regnant à la Couronne. jusqu'à present, enrichie de Médailles & de plusieurs Figures. Par Mr. DE LIMIERS Docteur en Droit. A Amsterdam chez les Janfons de Waesbergue, MDCCXXI. en six Volumes in 12.

ON peut bien concevoir que le Regne de Charles XII. n'occupe pas seul ces six Volumes; il a été trop court, pour cela. Dans le I. Volume, on fait l'histoire des révolutions, par lesquelles la Couronne de Suede d'élective, qu'elle étoit, devint héréditaire, & la maniere dont le pouvoir absolu s'y établit depuis; dans le II. on voit la Minorité de ce Prince,

Prince, sa médiation au traité de Ryſwick, qui n'étoit proprement que par forme, & le reſte juſqu'au traité de Travendal, en MDCC; dans le III. les moyens qui furent employez, pour faire déposer le Roi Auguſte, par une partie des Polonois, & pour faire élire le Roi Stanislas; ce qui fut exécuté avec beaucoup de violence & n'a pas plus duré, que la cauſe, qui l'avoit produit; dans le IV. ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable, pendant le ſéjour du Roi de Suede en Saxe, où il n'auroit pas ſi bien réuſſi, ſ'il n'y eût eu de la défiance dans le Roi Auguſte, à l'égard de ſes ſujets, qui auroient pu autrement renvoyer le Roi Charles XII. en Suede; dans le V. la bataille de Pultowa & ſes ſuites avec le ſéjour du Roi à Bender, juſqu'à ſon retour à Stralfund; long intervalle, dans lequel il s'eſt débité une infinité de fables; qui n'ont point fait d'honneur au Roi, ni à la nation Suedoiſe; dans le VI. la dernière campagne de ce Prince, ſa mort le 11. de Decembre MDCCXVIII. & la révolution, par laquelle le pouvoir abſolu a été aboli en Suede, juſqu'à l'an MDCCXX.

L'Auteur a ramassé ſes matériaux,
par

par tout où il a pu en trouver, comme il le marque dans sa Préface & sous les pages de son Ouvrage. Il est bien difficile d'être instruit, avec exactitude, de ce qui est encore si nouveau. Ce seroit un Ouvrage, que l'on pourroit attendre d'un savant Suédois, non seulement bien instruit de ce qu'on peut savoir; mais plein des grands principes de la bonne Politique, & du courage qu'on peut avoir de dire la Verité, quand on n'a plus rien à craindre. Quoi qu'il en soit, *Mr. de Limiers* a fait tout ce qu'il a pu.

Les premières démarches de Charles XII. contre l'Empereur de Moscovie & ses Alliez, ne pouvoient pas être blâmées; parce qu'ils étoient les agresseurs. Mais en poursuivre l'un d'eux, avec un acharnement si grand, qu'on abandonnoit tout pour cela, & qu'on perdoit la Livonie, que la Moscovie a présentement, étoit une faute contre la modération & contre la prudence, que la Suede ne lui peut jamais pardonner. Courir la Pologne, sans la pouvoir garder, non plus que Charles Gustave son Grand-Pere, seulement pour en tirer quelque maigre contribution, n'étoit pas la conduite

duite d'un Grand Général, ni d'un bon Politique. Ce fut bien pis de passer le Borystene, pour aller à Moscou; de faire perir sa propre armée, de faim & de souffrances; d'attaquer une place, devant l'armée ennemie beaucoup plus forte que la sienne, & qui ne manquoit de rien. Perdre cette armée & s'enfuir en Turquie, y demeurer très-long-tems, sous espérance d'engager la Porte à le soutenir contre les Moscovites, par de vaines promesses, est une action d'un homme, qui cherchoit des aventures. Piller indifféremment amis & ennemis, sur la Mer Baltique, & ne donner des passeports, que pour surprendre; n'étoit pas assurément d'un fort bon Chrétien. Etant tiré de Turquie à l'instance de plusieurs Puissances Chrétiennes, n'y revenir que pour faire la guerre au Danemarck, en s'entendant avec ceux qui lui tenoient la Livonie, & le voisinage, pour conquérir la Norwegue, & partir de là, avec une flotte, pour envahir la Grande Bretagne; & pour venir à bout de son dessein aller à la tranchée, devant une bicoque, & vouloir voir, par lui même, d'où venoit le feu que les Assiegez faisoient de ce côté-là, au hazard de se faire tuer;

tuer; c'étoit plus que chercher des aventures. Cela passoit les bornes de ce qu'on appelle bravoure raisonnable. Mais ruiner ses Etats pour jamais, les épuiser d'hommes & d'argent, & en tirer plus qu'il n'étoit possible, n'étoit pas d'un homme qui eut beaucoup de pitié, ou de Religion; ni des actions qu'une dévotion extérieure pût expier. Dieu garde les peuples de semblables Dévots!

ARTICLE XI.

LE SPECTATEUR, *ou le Socrate Moderne. Où l'on voit un Portrait naïf des Mœurs de ce Siècle. Traduit de l'Anglois. Tome V. A Amsterdam, chez les Freres Wetstein MDCXXI. in 12. pagg. 478.*

JE ne mets pas ce titre, pour faire un extrait de ce Volume. L'Ouvrage est trop connu, pour entreprendre de le faire connoître. C'est seulement pour avertir ceux, qui n'ont pas encore vû ce Tome, qu'il paroît présentement, & qu'on en verra encore un Volume. Nous avons donné un assez long Extrait dans le Tome
me

me I. de cette *Bibliothèque*. p. 385. & suiv. tiré des Tomes V, VI, & même du VII. qui étoit le dernier. Cela fit extrêmement souhaiter de voir en François un Ouvrage, où l'on trouvoit des pensées si belles & si fines. On l'a vu, l'on en a été généralement très-satisfait. Plût à Dieu que l'on en profitât! Mais les passions échauffent si fort aujourd'hui les Esprits, qu'il n'y a guère d'apparence qu'on en fasse plus de profit deçà la Mer, que l'on en a fait au delà.

A R T I C L E XII.

OEUVRES de Mr. de CAMPISTRON, de l'Académie Française. Nouvelle Edition. Corrigée & augmentée de plusieurs Pièces, qui ne se trouvent pas dans la dernière, qui a été faite à Paris en 1715. A Amsterdam chez Etienne Valat. MDCCXXII. en deux Tomes in 12. dont le premier a pagg. 360. & le second 138.

IL y a dans le I. Tome cinq Tragedies *Virginie, Arminius, Andronic, Alcibiade & Phocion*. Dans le II. il y a deux Tragedies, *Adrien & Tiridate;*
&

& deux Comedies, le *Jaloux desabusé*, & l'*Amante Amant*, qui est en prose, au lieu que la précédente est en vers. Cette derniere n'avoit point encore vû le jour, & l'Auteur même avoit souhaité qu'elle ne parût point, & voulu y mettre quelques autres pieces en place. Mais le Libraire après avoir attendu six mois ces pieces, la fit imprimer, pour rendre ce Volume égal au premier, & reçut ensuite une Harangue prononcée aux Jeux Floraux de Toulouse, trois Lettres en vers, la premiere à Mad. la Princesse des Ursins, la seconde au Roi de Sicile, & la troisiéme au Duc de Vendôme. Ces Epîtres sont belles & dignes de l'Auteur. Il ne faut pas oublier de dire que cette Edition est beaucoup plus correcte, que les autres, où il manquoit en quelques endroits des mots & même des vers entiers.

*FIN de la I. Partie du XVII. Tome
de la Bibliotheque Anc. & Mod.*

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

ARTICLE I.

*Suite de l'Extrait du XV. Tome des
Actes Publics d'Angleterre, pour le
Regne de Marie.*



ROIS Articles font la prin-
cipale matière de ce Règne.
Les affaires Domestiques,
les affaires de Religion, &
les affaires étrangères.

Article I.

Des Affaires Domestiques.

1553. L'ACTE, par lequel E-
douard VI. avoit transporté la Cou-
ronne à *Jeanne Gray*, ne fut pas ca-
pable de l'établir sur le Trône. Elle
Tom. XVII. P. 2. L fut

fut bien d'abord proclamée Reine par les Ordres du Conseil, dirigé par le Duc de *Northumberland*; mais elle ne se soutint, que peu de jours. *Marie*, Sœur du Roi défunt, se fit un parti dans les Provinces de *Suffolck* & de *Norfolck*; en promettant aux habitans qu'elle ne changeroit rien dans la Religion établie. Ce parti se fortifia, par le secours de la Noblesse, & enfin le Duc de *Northumberland* se vit obligé de se mettre à la tête d'une armée, pour marcher contre *Marie*, dont le parti s'augmentoit incessamment. Il n'eut pas plutôt quitté Londres, que le Conseil se déclara pour *Marie* & la fit proclamer. L'armée abandonna le Duc de *Northumberland*, en sorte que, dans l'espérance de sauver sa vie, il se vit obligé de faire lui-même proclamer *Marie* à *Cambrige*. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût arrêté, & ensuite puni du dernier supplice. Il avoua, en mourant, qu'il avoit toujours été Catholique, dans l'ame. Mais plusieurs crurent qu'il n'avoit dit cela, que dans l'espérance d'obtenir son pardon, & que dans le fonds les deux Religions lui avoient été indifférentes. Il avoit fait une grande

grande faute de ne pas faire arrêter Marie & Elifabeth, avant qu'*Edouard* fût mort. Mais il avoit espéré de les faire tomber dans ses pièges, en quoi il se trompa. Marie n'étoit pas aimée, & néanmoins tout le monde se déclara pour elle; par la raison qu'on craignoit de tomber encore une fois sous la domination du Duc de *Northumberland*; si *Jeanne Gray*, sa belle-fille, demeueroit sur le trône. Ainsi, on peut dire, avec vérité, que ce Duc fut l'unique cause du désastre de cette infortunée Princesse, comme il avoit été l'unique auteur de son élévation. Je n'entrerai pas plus avant, dans le détail des mouvemens qu'il y eut en Angleterre, pour placer Marie sur le trône; parce que, outre que cette Histoire est assez connue, les Actes Publics n'en font aucune mention.

Le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, & d'y exterminer les Réformez fit presque toute l'occupation de Marie, pendant tout le Cours de son Règne. Je n'en dirai pourtant rien ici, parce que j'ai dessein d'en parler dans le second Article. Je me bornerai, dans celui-ci, à certaines choses, qui n'ont point de

rélation aux affaires de Religion, quoiqu'il soit néanmoins très-apparent que cette Reine bigotte rapportoit toutes ses actions à son principal dessein, dont je viens de parler. Ce fut, par cette seule considération, qu'elle fut engagée à épouser *Philippe*, Prince d'Espagne, & fils de l'Empereur *Charles V.* On lui représenta que puisqu'elle avoit formé le dessein de travailler sérieusement à la conversion de ses Sujets, il étoit à craindre pour elle, que cette entreprise ne causât des révoltes, dans le Royaume; & qu'en ce cas-là, elle ne pouvoit se passer d'une alliance étrangère. Que celle de l'Empereur lui étoit d'autant plus nécessaire, que *Marie Stuart* Reine d'Ecosse, qui étoit au pouvoir du Roi de France, & qui étoit destinée au Dauphin, avoit, sur la Couronne d'Angleterre, des prétentions qui paroïtroient assez plausibles au Roi de France; pour le porter à les faire valoir, & à profiter des rebellions des Anglois, s'il voyoit la Reine sans Amis & sans Alliez. Ces raisons parurent si fortes à Marie, qu'elle résolut d'épouser *Philippe*, & ce fut *Gardiner*, premier auteur du projet, qu'elle chargea de
cette

cette négociation. Comme il avoit déjà pris secretement des mesures avec l'Empereur , il avoit fait comprendre à ce Monarque , qu'il ne devoit point disputer , sur les conditions , qu'on voudroit exiger de lui ; & que pour engager les Anglois à consentir à ce mariage , il falloit nécessairement leur passer certains articles , de l'exécution desquels *Philippe* pourroit se rendre maître dans la suite , selon qu'il le jugeroit à propos ; mais que sur toutes choses , il falloit envoyer en Angleterre une grosse somme d'argent , pour gagner les Membres du Parlement , & pour les engager à approuver le mariage. La Chambre des Communes , qui avoit déjà témoigné à la Reine toute sorte de condescendance , par rapport à la Religion , s'émut néanmoins au bruit , qui se répandit de ce mariage. Elle présenta une Adresse à la Reine , pour l'en détourner ; mais son Adresse fut fort mal reçue , & ce Parlement fut incontinent dissout.

1554. Au commencement de l'année 1554 , l'Empereur envoya en Angleterre une magnifique Ambassade , & le mariage fut conclu , de

la manière que Gardiner l'avoit projeté ; c'est-à-dire, que l'Empereur accorda tout ce qu'on voulut.

Peu de tems après, arriva la revolte, ou la Conjuratïon de *Wyat*. C'étoit un Gentilhomme de Kent, qui s'étant associé avec le Duc de *Suffolck* & avec plusieurs autres Mécontents, avoit pris les armes, pour s'opposer au mariage de la Reine, avec le Prince d'Espagne. *Wyat* ayant assemblé une armée, s'approcha de Londres, sans trouver aucune opposition ; mais s'étant mal à propos flaté que les habitans de cette Ville capitale prendroient les armes en sa faveur ; il eut la témérité d'y entrer, avec son armée, & s'étant inconsidérément engagé dans une rue, où il ne pouvoit étendre ses troupes, il fut pris, & mis en prison. Cette entreprise coûta la vie à *Jeanne Gray*, à *Guilford Dudley* son époux, au Duc de *Suffolck* son Pere, & à plusieurs autres. Il s'en fallut bien peu, qu'elle ne fût aussi funeste à la Princesse *Elisabeth*. *Wyat*, dans l'espérance de sauver sa propre vie, l'accusa d'avoir été complice de la conjuration ; mais il s'en dédit, dans la suite, & néanmoins, comme la Reine & ses

Ministres fouhaitoient qu'elle se trouvât coupable, elle fut envoyée à la Tour, & traitée avec beaucoup de dureté. *Gardiner* parlant des efforts, qu'on faisoit pour détruire la Religion Protestante, disoit que c'étoit en vain qu'on s'attachoit à couper les branches de cet Arbre, si on n'en coupoit aussi le Tronc. Par le Tronc, il entendoit *Elisabeth*, que la Providence délivra d'un si grand danger.

Le nouveau Parlement, qui s'assembla en 1554, approuva le mariage de la Reine, & le Prince *Philippe* arriva peu de tems après, avec une grosse somme d'argent; pour satisfaire aux promesses, que *Gardiner* avoit faites à ceux, dont il s'étoit servi pour obtenir l'approbation des deux Chambres, & le mariage fut consommé.

L'arrivée de *Philippe* fut favorable à *Elisabeth*, puisqu'à sa prière, la Reine se désista des desseins, qu'elle avoit formez contre elle. On prétend que *Philippe* agissoit moins en cela, par un motif de générosité, que par politique. Il considéroit, sans doute, que si Marie venoit à mourir sans enfans, la Couron : d'Angle-
L. 4. terre

terre pourroit venir à la jeune Reine d'Ecosse, & par conséquent au Dauphin; qui par ce moyen pourroit unir un jour toute la Grande Bretagne & l'Irlande à la Monarchie de France; au lieu que, si *Elisabeth* demeureroit en vie, elle seroit un obstacle à cette union.

1555. La Reine ayant cru être enceinte, pendant neuf mois, se crut sur le point d'accoucher. Déjà même les Couriers étoient prêts, pour aller porter en divers lieux la nouvelle de sa délivrance; mais il se trouva qu'elle s'étoit trompée. On prétend qu'on fit entendre à *Philippe*, qu'il n'y avoit plus d'espérance, que la Reine eût des enfans, & que ce fut ce qui le dégoûta d'une Epouse, qui d'ailleurs n'avoit pas beaucoup de charmes. Quoiqu'il en soit, il la quitta, pour s'en aller aux Pais-bas, où peu de tems après, l'Empereur son père lui résigna ses Etats.

Les deux années suivantes furent toutes employées à persecuter les Réformez, comme on le verra dans l'Histoire de la Réformation par Mr. *Burnet*.

1558. En 1558, quelcun des partisans

Un des Membres de la Chambre des Communes, de donner aux Proclamations de la Reine la même autorité, qu'aux Actes de Parlement. Un des Membres de la Chambre s'opposa fortement à cette proposition ; principalement par cette raison, qu'à ce prix-là, il ne tiendrait qu'à la Reine de changer l'ordre de la Succession, par une simple Proclamation. La Chambre s'émut à ce discours, & trouvant fort mauvais qu'un de ses Membres soupçonât la Reine d'une telle chose, elle envoya l'opposant en prison. Cela fit néanmoins comprendre à la Reine, qu'il ne lui seroit pas facile de dépouiller la Princesse Elisabeth de ses droits. Elle en conçut d'autant plus de haine, contre sa sœur ; qui se trouva, pendant quelque tems, dans un grand danger. La Reine prévoyoit aisément, qu'*Elisabeth* qui étoit Réformée dans le cœur, & qui avoit intérêt de l'être, détruiroit, en montant sur le trône, tout ce qu'elle auroit elle-même bâti. Cela caufoit à Elisabeth de terribles inquiétudes. Elle avoit pour la Reine tous les ménagemens possibles, jusqu'à dissimuler ses sentimens, sur la Religion, à

L see

se confesser souvent, & à faire dire la Messe, chez elle. Peu de tems après, elle fut demandée en mariage par le Roi de Suede; qui lui en fit faire la proposition, ayant que d'en avoir fait parler à la Reine. Élisabeth se conduisit si bien, dans une affaire si délicate, qu'elle ne donna aucune prise sur elle. Enfin la mort de Marie, qui arriva au mois de Novembre 1558, délivra Élisabeth de ses craintes, & du danger où elle étoit continuellement exposée.

Actes qui regardent les affaires domestiques

Année 1553.

Acte par lequel la Reine remet à ses Sujets deux dixièmes, deux quinzièmes, & un subside de 4 sch. par Livre sterl. accordez au feu Roi, pour le paiement de ses dettes. Sans date.

Pag. 334.

Lettres de pardon au Duc de *Norfolck*, du 29. d'Août. *Pag.* 337.

Lettres Patentes, qui confèrent au Comte de *Shrewsbury* la Charge de Président du Nord, du 17. Septembre. *Pag.* 337.

Divers

Ancienne & Moderne. 247

Divers Actes qui regardent le couronnement de la Reine. *Pag.* 339-350.

Année 1554.

Lettres de pardon au Marquis de *Northampton*. Du 13. Janvier. *Pag.* 350.

Ordre pour faire jouir les Marchands des Villes Hanféatiques, nommez la Societé du *Still-yard*, de tous leurs privilèges. Du 15. Janvier. *Pag.* 364.

Licence aux mêmes Marchands de faire transporter des draps à la manière accoûtumée, pendant trois ans. Du 17. Janvier. *Pag.* 364.

Ces deux Concessions étoient directement contraires à deux Actes de Parlement, le premier à un Acte intitulé *du Tonnage & du Poundage*, passé l'année précédente sous le Règne de *Marie*; le second, à un Acte passé sous le Règne d'*Edouard VI*, par lequel la Compagnie Allemande de *Still-yard* avoit été supprimée. Ce fut là le premier fruit du mariage de *Marie*, avec le fils de l'Empereur.

Traité pour le mariage de la Reine avec *Philippe*. *pag.* 377. La Rati-

fication de la Reine est du mois de Mars, sans date du jour.

I. Qu'en vertu de ce mariage, Philippe jouira de tous les titres de Marie, & l'assistera, dans le Gouvernement de ses Etats. *Salvis tamen Legibus, Juribus, Privilegiis, & Consuetudinibus eorundem Regnorum, & etiam nominatim cauto & convento, quod D. Princeps, Dominae Contiboralis suae Reginae Mariae omnimodam dispositionem omnium Beneficiorum, Officiorum, Terrarum, Redituum, Fructuum, &c. relinquet, quodque ea dabuntur Originalibus &c.*

II. Que Marie portera les titres de son Époux, & que son douaire sera de 60000 livres, tous les ans, chaque livre faisant 40 gros de Flandre, & que de cette somme, 40000 livres lui seront assignées sur l'Espagne, & 20000 sur les Pais-bas.

Pour la Succession des enfans.

Pour les biens maternels, les fils & les filles succéderont, selon les loix & les coûtumes d'Angleterre.

Pour les biens paternels, on réserve à Don Carlos, fils de Philippe du premier lit, les Successions des Es-

pagnes, de Naples, de Sicile, de Milan, & de tous les Domaines d'Italie; en se chargeant de payer les 40000 livres assignées à Marie, pour son douaire, auxquels Royaumes & Domaines, les Descendans de D. Carlos succederont.

Les enfans, qui naîtront de Philippe & de Marie, succederont dans les Domaines des Pais-bas.

Il y avoit divers autres articles, sur ce même sujet; mais dont le détail seroit inutile, puisqu'il n'y eut point d'enfans de ce mariage.

Articles annexez au Traité.

Que *Philippe* n'aura à son service, que des Sujets de la Reine.

Qu'il n'amenera point en Angleterre des Etrangers, qui fassent du tort aux Anglois, & qu'il punira les contrevenans.

Qu'il ne changera rien dans les loix & les coutumes d'Angleterre.

Qu'il ne pourra emmener la Reine hors du Royaume, à moins qu'elle ne le demandât, & qu'il n'en retire point ses enfans, sans le consentement des Seigneurs Anglois.

En cas que la Reine meure la première,

mière, laissant des enfans, *Philippe* ne prétendra aucun droit au Royaume.

Qu'il ne pourra point emporter les joyaux de la Reine, ou de la Couronne, & qu'il ne fera aucune aliénation de ce qui appartient au Royaume.

Que directement, ni indirectement, l'Angleterre ne sera point mêlée dans les guerres de l'Empereur, contre la France.

Patente à *Guill. Howard* d'Effingham, pour la charge de Grand Amiral. Du 8. Avril. pag. 382.

Proclamation pour notifier les Titres du Roi & de la Reine. Du 27. Juillet. pag. 404.

Philippus & Maria Dei gratiâ Rex & Regina Angliæ, Franciæ, Neapolis, Jerusalem, & Hiberniæ, Fidei Defensores, Principes Hispaniarum, Siciliae, Archiduces Austriæ, Duces Mediolani, Burgundiæ, Brabantie, Comites Haspurgi, Flandriæ, & Tyrolis.

Année 1555.

Confirmation de certains dons faits, par *Henri VIII*, à *Anne de Clèves*. Du 17. Fevrier. pag. 413.

Ancienne & Moderne. 251

Lettres Patentes, pour établir une
Corporation des Rois d'armes, He-
rauts d'armes, Pourfuivans. Du 12.
Mai. pag. 422.

Commission pour exercer la char-
ge de Chancelier, après la mort de
Gardiner. Du 13. Octobre. pag. 426.

Année 1557.

Commission au Lord *Fitz-Walter*,
Député en Irlande, pour faire passer
certains Actes au Parlement d'Irlan-
dc. pag. 455.

Lettres Patentes pour créer *Tho-
mas Perry*, *Baron Perry*. Du 30. A-
vril. pag. 461.

Autres pour créer le même *Thomas
Perry*, Comte de *Northumberland*.
Du 1. Mai. pag. 462.

Autres pour donner au C. de *Nort-
umberland* & au Lord *Wharton* la
charge de Gardiens des Marches voi-
sines de l'Ecosse. Du 2. d'Août. pag.
468.

Autres pour conférer à *François*
Comte de *Shrewsbury* la charge de
Capitaine Général dans le Nord. Du
3. Août. pag. 471.

Article II.

Affaires qui concernent la Religion.

MARIE étant montée sur le trône, avec un applaudissement universel, à cause de la haine qu'on avoit pour le Duc de *Northumberland*, ne tint pas sa parole aux habitans de la Province de *Suffolck*; auxquels elle avoit promis, qu'elle ne changeroit rien, dans la Religion, & qu'elle se contenteroit de jouir de la liberté, pour elle-même & pour ses Domestiques, d'exercer la Religion Catholique. Le Duc de *Norfolck*, *Gardiner*, *Bonner*, furent d'abord élargis, & devinrent les principaux Conseillers & Ministres de la Reine. *Gardiner*, *Bonner*, *Heath*, *Bay*, *Tonstall*, qui avoient été déposés, furent rétablis dans leurs Sièges, & ceux, qu'*Edouard VI.* y avoit établis, en furent chassés. Le premier fut revêtu de la charge de Grand Chancelier. Enfin, le Conseil de la Reine ne fut composé, que des partisans du Pape, les plus envenimés contre la Réformation. Par le moyen de ces Ministres, & des changemens, qui se firent dans

toutes

toutes les Charges de la Cour, des Villes, & des Provinces, la Reine eut le contentement, dans le premier Parlement, qu'elle assembla, d'avoir une Chambre de Communes à sa dévotion. Rien n'est plus facile à un Souverain en Angleterre, que d'avoir un Parlement tel à peu près, qu'il le souhaite; lorsqu'il n'a encore fait aucune démarche, pour se rendre odieux, ou pour faire soupçonner qu'il ait des desseins pernicious à la liberté des Sujets. Si cette vérité avoit besoin de preuves, on pourroit produire une infinité d'exemples, tant anciens que modernes, qui seroient capables de convaincre les plus incrédules.

Marie ayant donc trouvé le moyen d'assembler un Parlement, tel qu'elle le souhaitoit, renversa tout ce qui avoit été établi, par rapport à la Religion, par *Henri VIII*, & sous *Edouard VI*, & n'oublia pas de faire casser la sentence, qui avoit dissous le mariage de *Henri VIII* avec *Catherine d'Arragon*. Pour tout dire, en un mot, elle ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à l'exécution du projet qu'elle avoit formé de rétablir la Religion en Angleterre, sur
le

le même pied qu'elle avoit été, avant les démêlez de *Henri VIII* avec le Pape. La Chambre Haute du Parlement, quoique composée des mêmes Seigneurs, qui avoient donné leurs voix pour établir la Religion Protestante, sous le dernier Règne, se livra si fort à la passion de la Reine; qu'elle surpassa même, en cela, celle des Communes composée de Députés choisis au gré de la Cour. Dès le premier jour qu'elle s'assembla, elle chassa deux Evêques, parce qu'ils ne voulurent pas assister à la Messe, quoi que les loix d'*Edouard VI* ne fussent pas encore abolies. Il est aisé de comprendre, que la Cour, appuyée d'un tel Parlement, fit beaucoup de chemin, en peu de tems. On ne vit sous ce Règne, que des injustices les plus criantes contre les Protestans, & une barbarie outrée, qui ne se laissa jamais de brûler ceux qui ne voulurent pas trahir leur conscience, en changeant de Religion. *Cranmer* même Archevêque de Cantorberi, quoi que, séduit par sa propre foiblesse, & par l'amour de la vie, il eut signé une abjuration, ne laissa pas d'être brûlé vif; pour contenter la haine même, que la Reine & les

ennemis de la Réformation avoient conçuë contre lui. On ne se contenta pas de brûler les vivans; on fit même déterrer les morts, pour brûler leurs os. Enfin, pour n'entrer point ici dans le détail de choses, qui ne sont que trop connuës; je me contenterai de dire en un mot, que la barbarie, à cet égard, alla si loin, que les Evêques en eurent honte, & voulurent en rejeter l'excès sur le Roi *Philippe*. Mais ce Prince, qui n'étoit pas moins fin qu'eux, fit prêcher publiquement un certain Moine Dominiquain, son Confesseur; qui soutint hautement, dans son Sermon, que ce n'étoit pas par les supplices qu'on devoit convertir les Hérétiques. Mais tout cela n'étoit que grimace; car le Roi, la Reine, les Ministres, les Evêques, & tout le reste du Clergé, n'étoient que trop d'accord, pour exercer la cruauté la plus horrible. *Bonner*, Evêque de Londres, se distingua, pendant tout ce Règne, entre tous les autres Tigres alterez de sang humain. *Gardiner*, qui étoit le principal auteur de la persécution, avoit l'adresse de charger *Bonner* de ces exécutions barbares. Mais il ne pouvoit tromper personne, puisqu'on étoit

étoit assez instruit de ses sentimens. Comme l'Histoire de ce Règne ne consiste presque que dans le détail de cette horrible boucherie, ce que je viens de dire peut suffire, pour faire entendre les Actes du Recueil, qui sont en assez petit nombre, par rapport aux affaires de Religion. J'ajouterai seulement deux choses, qui me paroissent dignes d'être remarquées.

La première est, que la Reine pria le Pape de lui envoyer un Légat, & souhaita que ce fût le Cardinal *Polus*. Le Pape l'accorda volontiers: mais comme elle avoit en quelque manière fait connoître, qu'elle avoit du penchant à en faire un mari, l'Empereur trouva le moyen d'arrêter le Légat, dans ses Etats, & fit en sorte qu'il ne pût arriver en Angleterre, qu'après que le mariage de la Reine, avec *Philippe* eût été consommé. D'un autre côté, *Gardiner* qui aspirait à l'Archevêché de Cantorberi, & qui craignoit que *Polus*, qui ne l'aimoit, ni ne l'estimoit, ne vînt lui ravir ce Bénéfice, aussi bien que la faveur de la Reine, usa de toutes sortes d'artifices, pour retarder sa venue. Le Légat arriva pourtant, & reconcilia la Nation Angloise, avec
le

le Pape , après que le Parlement lui eut demandé l'absolution à genoux.

La seconde chose , dont j'ai à parler , c'est des artifices , dont usa la Cour de Rome , pour s'empêcher d'accorder aux possesseurs des biens d'Eglise , l'assurance qu'ils pourroient continuer à en jouir , sans être troublés. C'étoit là un article très-important. La Reine avoit fait entendre au Pape Jules III , que , sans cette assurance , il y avoit du danger que tout ce , qui s'étoit fait jusqu'alors , ne fût renversé. La Cour de Rome convenoit bien , qu'il falloit nécessairement faire espérer cela aux Anglois ; mais elle vouloit les tromper , & se réserver le droit de faire restituer ces biens à l'Eglise. On avoit proposé dans le Parlement un Bill , pour rétablir l'autorité du Pape , dans le Royaume. Mais on y avoit inséré cette clause , *que les aliénations des biens d'Eglise seroient autorisées , & que les possesseurs ne pourroient être sujets à aucune censure , ni être poursuivis sur ce sujet.* Il falloit nécessairement , ou rejeter cet Acte , ou l'admettre avec cette clause. Il n'y eut point d'artifice que le Pape n'employât
pour

pour s'empêcher de consentir à cet article. Il est vrai qu'il donna pouvoir au Légat de le ratifier ; mais avec de certaines restrictions , qui ne plurent pas aux Anglois. Ensuite , sous prétexte de réformer ce pouvoir , il en donna un second , qui étoit sujet à plus d'objections que le premier. Enfin , il en donna un troisième , qui étoit encore plus équivoque. Cependant , le Légat se vit enfin obligé de ratifier l'Article , tel qu'il étoit couché dans l'Acte ; mais en même tems , il denonça les Jugemens de Dieu , contre ceux qui possédoient les biens de l'Eglise. *Jules III* étant mort , avant que cette affaire fût terminée , *Paul IV* , qui lui succéda , refusa hautement de confirmer le consentement du Légat , & dit qu'il n'étoit pas au pouvoir d'un Pape de permettre une telle chose. Qu'on juge , après cela , s'il est possible de composer avec la Cour de Rome , sur cette matière , & si l'aquiescement d'un Pape seroit capable de mettre les possesseurs des biens d'Eglise en sûreté. Marie étoit tellement persuadée que le consentement même du Pape ne suffisoit pas , qu'elle restitua tous les biens

Ancienne & Moderne. 259
biens d'Eglise , qui étoient encore
entre ses mains.

Actes qui regardent la Religion.

Année 1553.

Commission pour juger l'appel de
Cuthbert Tonstal, Evêque de Dur-
ham, privé de son Evêché, sous E-
douard VI. sans date pag. 334.

Pouvoir à *Etienne Gardiner*, E-
vêque de Winchester & Chancelier
d'accorder les Licences, pour prê-
cher. Du 29. Août. pag. 337.

Restitution de l'Evêché d'Exceter
à Jean — Du 28. Septembre. pag.
340.

Diverses Présentations à des Bé-
néfices , depuis pag. 342--350. C'é-
toit pour remplir les places de ceux
qu'on dépouilloit.

Année 1554.

Commission à *Gardiner*, *Tonstal*,
Bonner & autres, pour déposer l'Ar-
chevêque d'Yorck, & les Evêques
de St. David, de Chester & de Bris-
tol, à cause qu'ils sont mariez. Du
13. Mars. pag. 370.

Autre

Autre pour déposer *Taylor* Evêque de Lincoln, *Hooper* de Worcester, *Harlay* de Héreford. Du 15. Mars. pag. 370.

Ceux-ci avoient reçu leurs Evêchez d'*Edouard VI.* avec la clause *durante vitâ naturali, si tam diu se bene gesserit.* Ainsi sans autre examen, on les dépofoit, parce qu'on n'étoit pas content d'eux.

Congez d'élire pour les Evêchez de *Lincoln, Rochester, Hereford, St. David, Gloucester.* Du 19. Mars. pag. 374.

Commiffion pour déposer les Chanoines & les Prébendiers mariez. Du 29. Mars. pag. 376.

Confirmations des élections pour les Evêchez de *Bath & Wells, St. David, Hereford, Chester, Gloucester.* Du 8. Avril. pag. 383--389.

Année 1556.

Ordre pour faire brûler *Thom. Cranmer* à Oxford. Du 24 Fevrier. pag. 431.

Restitution du Temporel de l'*Archevêché de Cantorberi* au Cardinal *Polus.* Du 21. Mars. pag. 432.

Commiffion au Lord *Fitz-Walter*
Député

Député d'Irlande de faire passer dans le Parlement de ce Royaume, certains Actes, dont la plupart regardent la Religion. Du 1. de Decembre. pag. 451.

Article III.

Affaires étrangères.

LES trois premières années de ce Règne ne furent employées, qu'aux affaires de Religion. Pendant ce tems-là, la guerre se continuoit entre l'Empereur & la France, sans que l'Angleterre y prît aucune part.

1555. Depuis que l'Empereur eut remis ses Etats au Prince son Fils, celui-ci souhaitoit de faire la paix, ou du moins une trêve, qui lui donnât le loisir de s'affermir sur le trône. La Reine Marie son épouse, entrant dans ses vûes, s'entremet en 1556, pour procurer la paix, ou la trêve, & obtint que les deux Rois enverroient leurs Plénipotentiaires entre Ardres & Calais; mais cette assemblée se sépara, sans aucun fruit. L'exaltation de Paul IV. au trône Pontifical, rendit cette paix encore plus difficile. Ce vieillard, âgé de quatre-vingts ans,

formoit de vastes projets, & se laissoit gouverner, par ses deux Neveux, qui étoient ennemis mortels du Roi d'Espagne; parce qu'il soutenoit les *Colonnes*, lesquels ils avoient dessein de ruiner. Ce fut donc à l'instigation de ces Neveux, qu'il fit une ligue offensive & défensive avec la France, contre l'Espagne. Cette ligue n'empêcha pas que *Henri II.* ne conclût, peu de tems après, avec Philippe, une trêve de cinq ans. Mais le Pape, par le moyen du Cardinal *Caraffa* son Neveu, qu'il lui envoya en qualité de Légat, l'engagea à rompre la trêve, & à faire une nouvelle ligue avec lui, pour la conquête du Royaume de Naples.

1557. En conséquence de cette ligue, le Duc de *Guise* mena une Armée en Italie; mais étant arrivé à Rome, il n'y trouva rien de prêt de ce que le Pape avoit promis. Cependant *Philippe II.* voyant la trêve rompue, fit tous ses efforts, pour persuader à la Reine son Epouse de déclarer la guerre à la France, & pour cet effet, il se rendit près d'elle, & en obtint enfin ce qu'il désiroit. Cette déclaration étant faite, la Reine envoya, dans les Pais-bas, un Corps
de

de 8000 hommes, qui se joignit à l'armée de Philippe, commandée par le Duc de Savoye. Peu de tems après, le Duc assiégea St. Quentin, & après avoir battu & fait prisonnier le Connétable de Montmorency, qui s'étoit approché de St. Quentin, il prit la place d'assaut. Ce désastre obligea Henri II. à rappeler d'Italie le Duc de Guise, qui ne fut pas plutôt parti de Rome, que le Pape fit sa paix particulière avec l'Espagne, laissant la France, dans l'embarras. *Henri* se voyant ainsi pressé, engagea la Reine Régente d'Ecosse à rompre avec l'Angleterre. Mais les Ecoissois n'ayant pas jugé à propos de suivre la passion de la Régente, elle ne trouva pas de meilleur moyen, que de presser *Henri* II. à conclurre promptement le mariage de la Reine sa fille, avec le Dauphin, afin que son autorité en devînt plus grande en Ecosse. Ce mariage s'accomplit effectivement, dans l'année suivante 1558.

Le Duc de Guise étant retourné en France, avec son armée, fit cesser la consternation, où tout le Royaume se trouvoit, depuis la bataille de St. Quentin. *Philippe* II. avertit souvent la

Reine son Epouse & son Conseil, de prendre garde à Calais.

1558. Mais ses avis furent tellement négligés, qu'au commencement de l'année 1558, le Duc de *Guise* se rendit maître de cette place, dans sept jours de siège; & ensuite, de tous les Forts des environs, qui appartenoient aux Anglois. La Reine fut si sensible à cette perte, qu'elle dit, que, si on ouvroit son corps, après sa mort, on trouveroit Calais écrit sur son cœur. Cependant, ce fut en vain que *Philippe* voulut l'engager à faire un effort, pour recouvrer cette place, avant qu'on l'eût mieux fortifiée, & qu'il lui offrit même un puissant secours. Le Conseil de la Reine, qui n'étoit composé, que de gens acharnez à persecuter les Réformez, ne voulut jamais s'engager à cette entreprise; sous prétexte qu'on n'avoit plus besoin que d'un an, pour achever de détruire la Réformation, après quoi on pourroit plus librement s'appliquer à la guerre.

Philippe, n'ayant pû gagner rien de ce côté-là, persuada enfin à la Reine, qu'elle pourroit réparer la perte de Calais, en s'emparant de la Ville de *Brest* en Bretagne. Ce fut dans

ce dessein , qu'elle mit en mer une flotte , commandée par le Lord *Clinton* ; qui alla faire descente en Bretagne , & y brûla la petite Ville de *Conquest*. Mais à l'approche de l'Arrière-ban , & des milices du pais , qui s'avançoient , il fit rembarquer ses troupes , après avoir perdu 600 hommes. Ce fut là tout le fruit , que la Reine tira de cette expédition , dont les préparatifs lui avoient beaucoup coûté. Cela lui fit comprendre qu'elle ne tireroit jamais de grands avantages , de la continuation de la guerre , & la fit consentir à la proposition , qui fut faite de tenir un Congrès à *Cambray* , pour y traiter de la paix. Cette négociation fut commencée dans cette Ville , au mois d'Octobre , environ un mois avant la mort de Marie qui arriva le 17. de Novembre , dans la 43. année de son âge.

On ne trouve dans le Recueil , que deux Actes , qui puissent avoir du rapport aux affaires étrangères , dont je viens de parler , encore sont ils fort peu importants.

Le premier est un ordre pour lever des troupes du 9. Fevrier 1557. pag. 456. Cette date est pourtant considérable , car elle fait voir que

Marie avoit dessein de faire la guerre à la France, dès le mois de Février, quoi qu'elle ne la fît déclarer, qu'au mois de Juin de cette même année.

Le second n'est qu'une Commission au Comte de *Clinton*, pour commander la flotte destinée contre la France. Du 12. Avril 1558. pag. 492.

ARTICLE II.

Suite des Extraits du XV. Tome des Actes Publics d'Angleterre, pour le Règne d'Elisabeth.

LE reste de ce XV. Tome contient les Actes des 28 premières années du Règne d'Elisabeth. Cet Extrait seroit fort long, si le nombre des Pièces importantes, qu'on y trouve, étoit proportionné au nombre des années, ou à la quantité des événemens considérables, arrivez pendant ce tems-là. Mais entre tous les Tomes, que j'ai déjà parcourus, je n'en trouve point de moins rempli; quoiqu'il ne soit pas moins gros, que les précédens. Cela ne doit point surprendre, si l'on considère, que la querelle entre *Elisabeth & Marie Reine*

ne

ne d'Ecosse est comme le pivot, sur lequel tournent presque tous les événemens de ce Règne. Cette querelle aboutit enfin à la prison & à la mort tragique de Marie. Sa prison fut précédée de diverses choses, qui ne font pas honneur à sa mémoire; & que les Historiens ne peuvent passer sous silence, s'ils veulent expliquer nettement le sujet de sa longue détention. Il n'y a point à douter, qu'*Elisabeth* n'eût pris soin de conserver, dans ses archives, diverses Pièces qui regardoient la Reine d'Ecosse; à l'exemple de ses Prédécesseurs, qui avoient usé de la même précaution, à l'égard de beaucoup d'affaires moins importantes; comme il paroît, par le vaste Recueil, dont j'ai déjà donné divers Extraits. Mais depuis l'année 1563, jusqu'à la mort de Marie, en 1587, on ne trouve dans ce Recueil, qu'un seul Acte, qui regarde la Reine d'Ecosse. Cela donne lieu de présumer, que le Roi *Jaques I.* son fils, qui monta sur le Trône d'Angleterre, après la mort d'*Elisabeth*, fit ôter des Archives tout ce qui regardoit la Reine sa Mère, afin d'ôter, autant qu'il lui étoit possible, à la Postérité, la connoissance du détail de ses affaires,

& de supprimer en même tems, tout ce qui pouvoit contribuer à diminuer le crédit des Annales d'*Elisabeth*, que * *Cambden* écrivit par son ordre. Il est bien difficile d'imaginer une autre raison de la stérilité de ce Recueil, sur la principale affaire du Règne d'*Elisabeth*. Mais cette précaution n'a pas été capable de faire perdre la mémoire de ce qui s'est passé en Angleterre & en Ecosse, au sujet de cette fameuse Reine; divers Auteurs ayant pris soin de nous en conserver les principales circonstances. La stérilité du Recueil pourroit m'engager à passer sous silence tout ce qui regarde la Reine d'Ecosse, depuis qu'elle se fut retirée en Angleterre, jusqu'à sa mort. Mais comme dans les Extraits précédens, j'ai entrepris de donner un petit Abrégé de l'Histoire de chaque Règne, j'espère qu'on ne trouvera pas mauvais, que je ne laisse point ici un si grand vuide, d'autant plus, qu'il

* Je croirois plutôt que ce seroit pour faire perdre le crédit à l'Histoire de *Buchanan*, qui n'a point épargné *Marie Stuart*; au lieu que *Cambden* l'a excessivement ménagée. Voyez *Bibliothèque Choisie*. Tom. VIII. pag. 140. & suiv.

qu'il est même, comme impossible de bien entendre, sans ce secours, le petit nombre d'Actes importans qui se trouvent dans ce Tome, par rapport même aux affaires étrangères. La raison en est, qu'il ne s'est presque rien passé sous le Règne d'Elisabeth, qui n'ait une relation nécessaire à cette affaire principale, ou qui n'en soit une dépendance.

Je commencerai donc cet Abrégé, en donnant une idée générale du Règne d'Elisabeth, ce qui fera le premier Article. Le second sera des affaires qu'Elisabeth eut avec la Reine d'Ecosse; le troisième des affaires, qu'elle eut avec le Royaume d'Ecosse, ou avec le Roi *Jaques VI*; le quatrième, de ses affaires avec la France; le cinquième de ses affaires avec l'Espagne & les Pais-bas; le sixième, des affaires domestiques; le septième, des affaires qui regardent la Religion. J'abregerai chacun de ces Articles, autant qu'il me sera possible.

Article I.

Idée générale du Règne d'Elisabeth

ELISABETH, Fille de *Henri VIII.* & d'*Anne de Bollen*, avoit été déclarée Bâtarde, & incapable de succéder à la Couronne, par un Acte de Parlement; aussi bien que *Marie* sa sœur, fille de *Catherine d'Arragon*. Ensuite, *Henri VIII.*, autorisé par un autre Acte, qui lui donnoit pouvoir de régler sa Succession, comme il le jugeroit à propos; pourvû que ce fût par des *Lettres Patentes*, sous le grand seau, ou par un Testament signé de sa propre main; l'avoit réglée de cette manière. Il avoit mis dans le premier rang, *Edouard* son fils: 2. *Marie*: 3. *Elisabeth*: 4. *Françoise Brandon*, fille de *Marie* sa sœur cadette, & du Duc de *Suffolck*: 5. *Eleonor*, sœur de *Françoise*, & n'avoit fait aucune mention de la postérité de *Marguerite* sa sœur aînée. *Marguerite* avoit eu, pour premier mari, *Jaques IV.* Roi d'*Ecosse*, qui fut Père de *Jaques V.* De celui-ci, & de *Marie de Lorraine-Guise*, étoit née *Marie* Reine d'*Ecosse*.

coffe & Dauphine de France: Ce Testament étoit fujet à beaucoup d'objections & de difficultez. J'en marquerai ici les principales.

I. On prétendoit que *Henri VIII.* ne l'avoit pas signé, de fa propre main, à quoi il y a beaucoup d'apparence.

II. On souûtenoit qu'il étoit nul, parceque le Roi n'avoit fait aucune mention de la postérité de sa sœur aînée; & qu'il s'étoit contenté de mettre dans l'ordre de la Succession les deux filles de sa sœur cadette; en quoi on trouvoit une double nullité, puisque non seulement, il préféroit les enfans de la cadette à ceux de l'aînée; mais que même il passoit ceux-ci sous silence, sans en donner aucune raison.

III. C'étoit une question, si par le pouvoir général, que le Parlement avoit donné à ce Prince, de régler sa Succession, il avoit prétendu lui accorder celui d'y placer des Bâtardes; sans que l'Acte, qui les déclaroit telles, eût été revoqué.

IV. On pouvoit encore douter, si le Roi & le Parlement avoient le droit de placer des Bâtards sur le Trône, au préjudice des enfans légitimes,

ce qui n'étoit jamais arrivé.

V. En supposant même ce pouvoir illimité du Roi & du Parlement, par rapport aux Anglois, c'étoit encore une question, si cette disposition devoit avoir lieu au préjudice des Princes étrangers, qui pouvoient prétendre à la Couronne d'Angleterre. *Edouard III.* & ses Successeurs, qui portoient encore le titre de Rois de France, ne s'étoient pas cru obligez de recevoir comme une loi le Jugement rendu, par la Nation Françoisse, en faveur de *Philippe de Valois.*

Malgré ces difficultez, *Elisabeth* fut proclamée Reine, & placée sur le Trône, du consentement unanime des deux Chambres du Parlement, qui se trouvoit alors assemblé. Mais ce consentement ne fut pas capable d'entraîner celui des personnes, qui s'y trouvoient intéressées. Le Pape, le Roi de France, le Roi d'Espagne, la Reine d'Ecosse, en un mot tous les Catholiques étrangers, & la plûpart des Catholiques Anglois, s'obstinèrent à soutenir, qu'*Elisabeth* étoit bâtarde, & que par conséquent, elle ne pouvoit être Reine légitime d'Angleterre; quoi qu'on ne fît d'abord aucune démarche ouverte pour l'empêcher

pécher de monter sur le Trône. Ce n'étoit pas sur le fondement de l'Acte, qui l'avoit déclarée bâtarde, qu'on la croyoit telle. Cet Acte exigé du Parlement, sur une sentence injuste; qui n'étoit appuyée que sur un aveu, qu'on avoit extorqué d'*Anne de Bollen*, après sa condamnation, par la peur qu'on lui fit, que l'Arrêt qui la condamnoit au feu, seroit exécuté à toute rigueur; cet Acte, dis-je, ne faisoit impression sur personne. Mais on se fondoit sur ce que la sentence de Divorce, entre *Henri VIII. & Catherine d'Arragon*, étoit nulle en elle-même; que de plus, elle avoit été cassée par le Pape; d'où on inféroit, que puisqu'*Elisabeth* étoit née, pendant que le premier mariage du Roi son Père subsistoit encore, sa naissance ne pouvoit être censée légitime. Ce fut, par cette raison, que Marie ne trouva point d'opposans, pendant qu'elle fut sur le Trône, & qu'*Elisabeth* n'y fut presque jamais paisible. C'est encore, apparemment, par cette même raison, qu'*Elisabeth* ne fit point casser la Sentence de Divorce, entre *Henri VIII. & Anne de Bollen* sa Mère. Outre qu'il n'y avoit pas lieu

de craindre que cette Sentence servît jamais de fondement à une révolte; il est certain que quand même elle auroit été cassée, le fondement, sur lequel ses ennemis s'appuyoient, n'auroit pas moins subsisté.

Ce que je viens de dire suffiroit, pour faire comprendre qu'*Elisabeth*, en montant sur le Trône, pouvoit aisément prévoir qu'elle n'y demeureroit pas tranquille. Mais il est bon d'ajouter à cela, quelques autres circonstances, qui contribuoient à lui faire craindre qu'elle ne fût exposée à de grands orages. Premièrement, elle étoit actuellement en guerre, contre le Roi de France; qui avoit la Reine d'Ecosse, en son pouvoir, & qui l'avoit mariée au Dauphin son fils. Il étoit donc très-apparent, que ce Prince ne laisseroit pas long tems dormir les prétentions, que la Reine sa belle-fille avoit sur le Royaume d'Angleterre: 2. Les deux Oncles de la Reine Dauphine, le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine*, étoient en grand crédit à la Cour de France: 3. Le Dauphin & la Reine son Epouse étoient maîtres de l'Ecosse, & pouvoient attaquer l'Angleterre, de ce côté-là: 4. Véritablement, le
Roi

Roi d'Espagne étoit allié d'*Elisabeth*, mais elle ne pouvoit pas se promettre de conserver long tems cet allié; puisque son dessein, en montant sur le Trône, étoit de rétablir la Religion Protestante en Angleterre, & d'y abolir la Religion Catholique: 5. Ce dessein de rétablir la Réformation, ne pouvoit que lui faire de tous les Catholiques de l'Europe, autant d'ennemis, & lui ôter l'affection des Catholiques Anglois, qui étoient en grand nombre: 6. Elle ne pouvoit pas douter que la Cour de Rome n'employât toutes sortes de moyens, ouverts & secrets, pour lui arracher la Couronne: 7. Enfin, elle se trouvoit au commencement de son règne, sans Amis, sans Alliez, & sans argent, dans ses coffres.

Ces difficultez auroient été capables d'effrayer un esprit moins ferme, que celui d'*Elisabeth*. Mais elle trouva, dans l'élévation de son propre génie, dans son intrépidité, dans son jugement naturellement juste & solide, & dans beaucoup d'autres qualitez qu'elle avoit reçues de la nature, des moyens pour prévenir les dangers, qu'elle craignoit, & pour remédier aux maux, dont elle fut effecti-

fectivement attaquée. Quoique fille, quoiqu'élevée, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, dans un grand éloignement des affaires; quoique sans amis, & sans alliances étrangères; quoi qu'elle se trouvât, au commencement de son Règne, engagée dans une guerre avec la France; quoique, dans la suite, elle fût souvent attaquée, tantôt ouvertement, tantôt secrètement, par les Papes, par les Rois de France, par le Roi d'Espagne, par les partisans de la Reine Marie en Écosse, & enfin par ses propres Sujets, dont plusieurs ne cessèrent jamais de conspirer contre sa vie; elle ne laissa pas de faire jouir ses Sujets d'une félicité, que les Anglois n'avoient pas éprouvée, sous les Règnes précédens. C'est en cela proprement, que consiste la merveille de son Règne, plutôt que dans le petit nombre de grands événemens, arrivez pendant qu'elle a été sur le Trône. Elle parvint à ce haut degré d'honneur & de gloire, non en suivant son caprice, & en se livrant à ses passions, comme avoit fait le Roi son Père; mais par une exacte observation de certaines maximes, dont elle ne s'éloigna presque jamais, & dont la principale étoit de
se

se faire aimer de ses Sujets. C'étoit la toucher à l'endroit le plus sensible, que de faire des efforts, pour lui faire perdre l'amour & l'estime de son peuple ; parceque c'étoit là son unique appui, & sa seule ressource.

Avant qu'*Elisabeth* se fût déclarée ouvertement Protestante, & avant qu'elle eût rétabli en Angleterre, la Réformation, que la Reine sa Sœur en avoit bannie ; chacun demeura en suspens, à son égard. Si elle avoit voulu suivre les traces de sa Sœur, ou, du moins, favoriser la Religion Catholique ; on n'auroit pas manqué d'expédiens, pour établir son Droit sur la Couronne d'Angleterre. Le pouvoir du Pape étoit une source inépuisable de moyens, qui auroient pû suppléer à tout ce qu'on trouvoit de défectueux dans ce Droit. Elle auroit pû même épouser *Philippe II.* qui la fit rechercher, avec beaucoup d'empressement, & qui se faisoit fort d'obtenir la dispense du Pape, pour ce mariage. Mais depuis qu'elle eut rétabli la Réformation, elle ne fut plus regardée, par les Catholiques Romains, que comme un monstre, indigne, par sa Naissance & par sa Religion, de porter la Couronne. Depuis

puis ce tems-là, le Pape, la France, l'Espagne, les Catholiques des Pais-bas, ceux d'Ecosse, & les Anglois même, ne cessèrent de complotter contre elle, pour la détrôner. Le prétexte le plus plausible, qu'ils eussent, étoit celui de sa Naissance; qu'on supposoit toujours illégitime; d'où on inféroit que la Couronne d'Angleterre apartenoit de Droit à Marie Reine d'Ecosse: car, comme je l'ai déjà dit, ses ennemis ne se croyoient pas obligez de respecter le Testament de *Henri VIII*, dans lequel ils croyoient voir plusieurs nullitez. Les Catholiques Anglois étoient dans le même sentiment, & parmi les Protestans même, il y en avoit, qui bien que préférant le Droit d'*Elisabeth* à celui de la Reine d'Ecosse, étoient néanmoins persuadés, que si *Elisabeth* mouroit sans enfans; on ne pouvoit, avec aucune couleur de justice, refuser la couronne à Marie. Ce sentiment étoit si général, que le premier Parlement, qui s'assembla sous ce Règne, pria fortement *Elisabeth* de se marier, afin d'éviter que le Royaume ne tombât, sous la domination d'une Reine Catholique.

Marie

Marie Reine d'Ecosse fut donc la concurrente perpetuelle d'*Elisabeth*. Ce fut pour la mettre sur le Trône d'Angleterre, que les Catholiques, tant Anglois, qu'étrangers, employèrent toute leur industrie; sans jamais perdre ce projet de vûë, pendant que cette Reine vécut; & quand elle ne fut plus au monde, ils tentèrent de gagner le Roi d'Ecosse son fils, pour le porter à faire valoir ses droits prétendus, pendant la vie même d'*Elisabeth*. Ce projet ne leur ayant pas réüffi, ils laisserent là le Roi d'Ecosse, & voulurent faire valoir les prétentions d'*Isabelle*, Infante d'Espagne. On peut donc assurer, que depuis qu'*Elisabeth* monta sur le Trône, elle ne fut pas un seul moment, sans être exposée à des complots ouverts, ou secrets; qui se multiplioient incessamment, pour lui arracher la Couronne. C'est là la principale, ou plutôt la seule affaire de son Règne; toutes les autres n'étant que des suites & des dépendances de celle-ci. Ce fut pour se défendre, contre les attaques de ses ennemis, & pour se maintenir sur le trône, qu'elle fomenta les troubles d'Ecosse, qu'elle retint en prison *Marie Stuart*, qui s'étoit

s'étoit retirée en Angleterre, comme dans un asyle, & qu'elle lui fit enfin couper la tête. Ce fut pour cela même, qu'elle fit mourir le Duc de Norfolk & le Comte d'Essex, qu'elle donna du secours aux Huguenots de France, & qu'elle soutint les intérêts des Provinces Unies des Païs-bas. Enfin, ce fut par cette même raison, que, malgré sa grande Economie, elle employa ses trésors, pour secourir *Henri IV.* Roi de France, contre les efforts de la Ligue. Tous ces Articles, qui sont les principaux de ce Règne, sont comme autant de lignes qui aboutissent à un même centre; je veux dire, aux complots, qui se faisoient pour ruiner *Elisabeth*, & aux mesures qu'elle prenoit, pour se maintenir sur le Trône. Il ne s'agit proprement que de cela seul, dans l'Histoire de cette fameuse Reine. Il faut présentement entrer dans un détail un peu plus étendu de cette affaire principale, ou du moins, en rapporter les principales circonstances.

Article II.

*Affaires d'Elisabeth avec la Reine
d'Ecosse.*

J'AI déjà dit, dans l'Extrait précédent, que *Marie* Reine d'Ecosse, étant encore enfant, fut transportée en France, & qu'ensuite elle y épousa le Dauphin François, fils aîné de *Henri II.* Le premier but de la France, dans ce mariage, fut de tenir l'Angleterre en bride, par le moyen de l'Ecosse. Elle avoit souvent éprouvé, sous les Règnes de *Louis XI.* de *Charles VIII,* de *Louis XII,* & de *François I,* combien l'Angleterre pouvoit lui nuire; sans compter, que les Rois d'Angleterre étoient toujours à portée de faire valoir leurs prétentions, sur la Couronne de France, lorsqu'ils en trouveroient des occasions favorables, & ces occasions n'étoient nullement impossibles. Il étoit donc de l'intérêt de la France d'avoir toujours en main un moyen de faire une puissante diversion à l'Angleterre, & rien n'étoit plus propre à cela, que le mariage, dont je viens de parler; puisqu'il pou-

pouvoit mettre le Roi de France en état d'agir, non seulement, comme ancien ami & allié, mais encore, comme maître de l'Ecosse.

Elisabeth étant montée sur le Trône d'Angleterre, après *Marie* sa sœur, *Henri II.* forma de nouveaux projets. Il ne se borna plus au dessein de se défendre contre l'Angleterre, par le moyen de l'Ecosse, mais il conçut même la pensée d'arracher la Couronne à *Elisabeth*; pour la mettre sur la tête de *Marie* sa Belle-fille; ou plutôt sur celle du *Dauphin* son époux, afin d'unir, par ce moyen, la Grande Bretagne & l'Irlande, à la Monarchie Françoisse. Il étoit alors dans une guerre actuelle, avec l'Angleterre, & cette conjoncture étoit assez favorable à son dessein; mais il y trouva un obstacle insurmontable. *Philippe II.* étoit allié avec l'Angleterre. C'étoit lui, qui avoit engagé *Marie* son Epouse à déclarer la guerre à la France, & par conséquent, son honneur ne lui permettoit pas d'abandonner *Elisabeth*. Ce n'étoit pourtant pas tant un motif d'honneur & d'équité, qui le faisoit agir; que l'espérance, dont il s'étoit flaté, d'épouser *Elisabeth*.

Pen-

Pendant qu'il espéra de réussir, dans ce projet; ses Ambassadeurs au Congrès de Câteau, en Cambresis, soutinrent fortement les intérêts de l'Angleterre. Toute la difficulté de la Négociation, entre l'Angleterre & la France, consistoit en ce que la Reine d'Angleterre vouloit recouvrer Calais, & que *Henri II.* ne pouvoit se résoudre à faire cette restitution. L'espérance dont *Philippe II.* s'étoit flaté s'étant évanouie, par les mesures qu'*Elisabeth* prit d'abord, par rapport à la Religion; ce Prince en devint non seulement plus froid, à l'égard de l'Angleterre; mais on peut dire même, qu'il abandonna entièrement ses intérêts. Il voulut pourtant garder les apparences, en ne signant sa paix particulière, avec la France, qu'après avoir procuré à *Elisabeth* des conditions honorables & avantageuses. Il est plus que probable, que ce Prince, qui comme je l'ai déjà dit, ne cherchoit qu'à sauver les apparences, ayant déjà réglé tous les articles, qui regardoient la paix entre la France & l'Espagne, convint avec *Henri II.*, que la France feroit, avec *Elisabeth*, une paix particulière; qui paroîtroit avantageuse

se

se à l'Angleterre, mais que, dans la suite, *Henri* l'exécuteroit comme il le trouveroit à propos, sans que l'Espagne eût droit de s'en offenser. Ainsi *Philippe* ne vouloit autre chose, sinon qu'il ne fût pas dit qu'il avoit abandonné l'Angleterre, après l'avoir engagée dans la guerre, qu'il avoit contre la France. Suivant ce plan, la paix fut signée à Câteau entre la France & l'Angleterre, sous cette condition, que la France garderoit Calais, pendant huit ans & qu'après cela, elle seroit obligée de rendre cette place, avec toutes les autres qu'elle avoit conquises sur les Anglois.

Ce Traité ne fut pas plutôt signé, que *Henri II.* fit prendre au Dauphin son fils, & à la Reine sa Belle-fille, le titre de *Roi & de Reine d'Angleterre*, & fit mettre les armes de ce Royaume, dans leur seau, sur leur vaisselle, & sur leurs meubles. *Elisabeth* en fit porter ses plaintes à *Henri*; qui n'y répondit, que d'une manière illusoire. Ainsi elle ne put plus douter, que l'intention de la Cour de France ne fût de lui arracher la Couronne, pour la mettre sur la tête de la Reine d'Ecosse.

La grande faveur, où les Princes Lorrains, Oncles de Marie, étoient auprès de *Henri*, donnoit lieu de juger, que c'étoient eux, qui avoient ourdi cette trame, en faveur de la Reine leur nièce; en quoi on ne se trompoit pas. Mais comme il n'étoit pas facile d'attaquer l'Angleterre par mer, leur dessein étoit d'y faire passer une armée, du côté des frontières d'Ecosse. Pour parvenir à ce but, il falloit que *Henri* se rendit maître absolu en Ecosse, sous le nom de la Reine sa belle-fille; & pour se rendre maître de ce Royaume, il falloit faire naître une occasion d'y envoyer une armée. C'est à quoi les Princes Lorrains pourvûrent, en faisant expédier un ordre à la Régente d'Ecosse leur Sœur, de ne souffrir point dans le Royaume d'autre Religion, que la Catholique. Cet ordre, que la Régente se mit en devoir d'exécuter, produisit l'effet, que la Cour de France en avoit attendu. Les Protestans d'Ecosse, qui étoient déjà en plus grand nombre que les Catholiques, s'unirent ensemble, par une Confédération, & on prit les armes des deux côtez. Le Comte d'*Argyle*, & *Jaques Stuart*, Prieur de St. André;

qui étoit fils naturel de *Jaques V*, se mirent à la tête des Confédérez & contraignirent la Régente & *D'Oysel*, qui commandoit quelques troupes Françoises, & les Ecoissoises que la France entretenoit, de se retirer à *Dumbar*. Je n'entrerai pas plus avant, dans le détail de ces premiers troubles d'Ecosse. Il suffira de dire, en un mot, que les Princes Lorrains étant parvenus au but, qu'ils s'étoient proposez, d'exciter dans ce Royaume des brouilleries, qui donnassent lieu d'y envoyer une armée, *Henri II* prépara d'abord à exécuter son projet & donna des ordres; pour lever des troupes, qui devoient être transférées en Ecosse, sous prétexte de signer, la Régente. Mais ce Prince étoit déjà tué à un tournoy, dans lequel il commençoit à prendre ces mesures; *François II*. son fils aîné, lui succéda.

Sous ce nouveau Règne, le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine*, devinrent tout-puissans, & ne voulurent pas laisser passer cette occasion de mettre la Reine leur nièce, sur le trône d'Angleterre. Immédiatement après la mort de *Henri II*, la Régente avoit fait une trêve, avec les

Con-

Confédérez, & ceux-ci s'étoient débandez; dans la pensée que la mort du Roi de France mettroit fin aux troubles, qui s'étoient élevez en Ecosse. Dans ces entrefaites, le Comte d'*Aran*, fils du Duc de *Chatelebrand*, s'étant échappé de la Cour de France, où il prétendoit qu'on avoit de mauvais desseins contre lui, instruisit les Chefs des Confédérez des desseins des Princes de Lorraine, & engagea le Duc son Père à se mettre à la tête du parti. Les informations du Comte d'*Aran* se trouvèrent connues, par la précaution que prit la Reine de faire fortifier *Lieth*, place qui n'est pas éloignée d'*Edimbourg*, Lorraine pendant le tems de la trêve. Les Confédérez s'en plainquirent, & comme leur Roi ne leur donna aucune satisfaction, ils renoncèrent ouvertement à l'obéissance de la Régente. Cet acte fait dans un tems, où ils étoient extrêmement foibles, engagea la Régente, qui venoit de recevoir un secours de France, à marcher droit à *Edimbourg*, pour tâcher de les surprendre. Comme ils n'étoient pas en état de résister, ils prirent le parti de se retirer, dans les montagnes; où les Troupes de la Régente les pour-

suivirent, quoi qu'avec beaucoup de difficulté. Ce fut pendant qu'ils étoient ainsi poursuivis, qu'ils envoyèrent le Comte de *Maitland* à *Elisabeth*, pour lui demander du secours. La Reine comprit parfaitement l'intérêt, qu'elle devoit prendre à leurs affaires, & la nécessité qu'il y avoit de les soutenir. Elle fit donc avec eux un Traité, par lequel elle s'engageoit à les prendre sous sa protection; pendant que le mariage de leur Reine, avec le Roi de France, subsisteroit, & un an après, & de leur donner un secours proportionné à leurs besoins. Ce secours ne se fit pas long tems attendre, & dès qu'il fut arrivé, les Anglois & les Ecoffois se joignirent ensemble, & allèrent assiéger *Lietb*. Ce siège fut assez long, pour donner à la Cour de France le tems d'envoyer à *Elisabeth* divers Ambassadeurs, pour tâcher de la porter à retirer ses troupes d'Ecosse, jusqu'à lui offrir de lui rendre Calais. Mais elle entendoit trop bien ses intérêts, pour accepter cette proposition, qui ne tendoit qu'à donner au Roi de France la liberté de se rendre maître en Ecosse; afin de pouvoir attaquer ensuite l'Angleterre,

avec

avec plus de facilité. Ce fut sur cela principalement qu'elle appuya un Manifeste, qu'elle publia, pour faire voir la nécessité indispensable, où elle se trouvoit de chasser les troupes Françoises d'Ecosse. La conjuration d'Amboise ayant éclaté en France, dans ce même tems, les Princes Lorrains ne se crurent pas en état de soutenir le projet qu'ils avoient formé, par rapport à l'Ecosse, & résolurent d'en remettre l'exécution à un tems plus convenable. Ainsi, *François II.* ayant témoigné à *Elisabeth*, qu'il souhaitoit la paix; on envoya de part & d'autre des Plénipotentiaires à Edimbourg, où un Traité fut conclu.

Ce Traité, selon la coutume inviolablement observée par la Cour de France, sous *Henri II.*, & ses trois fils, ne fut fait que pour tromper *Elisabeth*; sous prétexte qu'il étoit contre l'honneur du Roi & de la Reine de France & d'Ecosse, de traiter avec des Sujets rebelles; il ne fut pas possible d'obtenir des Ambassadeurs de France, que les Conféderez d'Ecosse fussent compris, dans le Traité, comme Parties. Pour lever cette difficulté, il fut convenu, qu'il se-

roit fait un Mémoire, en forme de Requête, de ce que les Ecoffois fouhaitoient, & que le Roi & la Reine vouloient bien leur accorder; & que pour leur sûreté, on inféreroit dans le Traité, entre la France & l'Angleterre, un article par lequel le Roi & la Reine de France & d'Ecoffe, s'engageroient à exécuter les articles contenus dans ce Mémoire. Il sembloit que la Cour de France n'avoit en vûë, que de ménager un point d'honneur; puisqu'au fond les conféderez obtenoient ce qu'ils fouhaitoient. Mais on verra tout à l'heure la raison, qu'elle avoit de ne pas mêler les intérêts des Ecoffois, avec ceux d'*Elisabeth*. Les Articles accordés aux Conféderez étoient:

Que les troupes de France sortiroient d'Ecoffe, dans vingt jours, sur des vaisseaux, que la Reine d'Angleterre leur prêteroit.

Que les fortifications de Lieth, & celles que les François avoient ajoutées à Dumbar, seroient rasées.

Que le Roi & la Reine de France & d'Ecoffe accorderoient aux Conféderez, une amnistie, qui seroit confirmée par les Etats d'Ecoffe.

Le Traité entre la France & l'Angleterre portoit :

Qu'à l'avenir, le Roi & la Reine de France & d'Ecosse, s'abstiendroient de prendre le titre & les armes de Roi & Reine d'Angleterre & d'Irlande, & que les Actes, où ces titres se trouvoient, seroient réformez, ou censez de nulle valeur.

Qu'à l'égard de la satisfaction ultérieure qu'*Elisabeth* demandoit, pour l'injure, qui lui avoit été faite; on en conviendrait, dans un Congrès, qui se tiendrait à Londres, entre des Commissaires des deux Royaumes.

Que si les Commissaires ne pouvoient pas convenir, la décision en seroit remise au Roi d'Espagne.

Que le Roi & la Reine de France & d'Ecosse, observeroient ponctuellement ce qui avoit été promis aux Conféderez d'Ecosse.

Les Articles, promis aux Conféderez, furent exécutez de point en point. Mais quand après le retour des troupes de France dans leur pays, *Elisabeth* demanda la ratification du Traité d'Edimbourg, *François & Marie* la refusèrent positivement. On

voit par là, la raison que la Cour de France avoit eüe de ne pas confondre dans un même Traité, les démêlez qu'elle avoit avec les Ecoffois, & ceux qu'elle avoit avec *Elisabeth*. Pour pouvoir retirer ses troupes, qui étoient assiégées dans Lieth, & pour engager les Confédérez à quitter les armes, dans un tems où elle ne se trouvoit pas en état d'entretenir la guerre en Ecoffe; il falloit les contenter, & ôter, par ce moyen, à *Elisabeth*, le prétexte de tenir une armée dans ce Royaume. Mais quant au différend, qu'elle avoit avec *Elisabeth*, il n'avoit aucune relation aux affaires d'Ecoffe. Ainsi, en refusant de ratifier le Traité d'Edimbourg, on ne couroit pas risque d'engager les Ecoffois dans la querelle, & on laissoit à *Elisabeth* le soin de prendre les mesures, qu'elle trouveroit à propos, pour obtenir la satisfaction qu'elle demandoit. Cependant, soit par défaut d'attention, dans les Ambassadeurs de France, ou par l'ignorance où ils étoient des affaires d'Angleterre, ou peut-être pour mieux amuser les Anglois, ils laissèrent glisser, dans le premier & principal Article du Traité, ce terme vague,
Qu'à

Qu'à l'avenir &c. sans fixer ce terme à aucun tems, & ce fut là, dans la suite, une pierre de chûte ; qui empêcha toujours l'accommodement entre les deux Reines, comme on le verra plus bas.

François II. étant mort, à la fin de cette même année (1560) *Charles IX.* son Frère lui succéda ; sous la tutelle de *Catherine de Medicis* sa Mère. Alors, les deux Princes Lorrains n'ayant plus le même crédit à la Cour, & ne voyant pas qu'il y eût lieu d'exécuter le projet d'attaquer l'Angleterre, par l'Ecosse, & avec les forces de la France ; conseillèrent à la Reine leur Nièce de s'en retourner en Ecosse, & lui donnèrent divers avis sur sa conduite : I. de quitter le titre de Reine d'Angleterre ; II. de vivre extérieurement, en bonne intelligence, avec *Elisabeth*, & de feindre même beaucoup d'affection pour elle ; III. de tâcher de se faire déclarer Héritière d'*Elisabeth* ; IV. de travailler à former en Angleterre un parti, dont on pourroit faire usage dans la suite, selon que l'occasion s'en présenteroit, pour la faire monter sur le Trône d'Angleterre.

Pour exécuter la dernière partie de ce Conseil, à quoi Marie étoit bien résolue, il falloit nécessairement qu'elle évitât de ratifier le Traité d'Edimbourg. Pour le bien comprendre, il faut considérer que dans le sens naturel du Traité, on ne pouvoit pas dire que l'intention des Parties eût été d'exclure *Marie*, de pouvoir prétendre *en aucun tems* à la Couronne d'Angleterre; sous prétexte du terme *à l'avenir*, auquel on n'avoit point fixé des bornes. Le cas pouvoit très-naturellement arriver, que cette Couronne seroit dévolue à *Marie*, sans porter atteinte au Testament de *Henri VIII*. Mais aussi, il faut convenir que ce terme illimité, *à l'avenir*, pouvoit souffrir cette rigoureuse explication. *Marie* se servoit donc du prétexte de l'équivoque, que ce terme vague causoit, pour se dispenser de ratifier le Traité. Rien n'auroit été plus aisé que de l'expliquer, comme elle le fit dans la suite, de cette manière, *qu'à l'avenir, c'est-à-dire, pendant la Vie d'Elisabeth & de sa postérité, elle s'abstiendrait du nom & des armes de Reine d'Angleterre*. Il y a beaucoup d'apparence que, si elle se fût ainsi expliquée au com-

men-

mencement, *Elisabeth* en auroit été contente. Mais elle n'offrit cette explication que quand les affaires se trouvèrent en décadence. Il est donc manifeste, que sous prétexte du préjudice que l'ambiguïté que cette expression, *à l'avenir*, pouvoit lui causer, elle ne cherchoit qu'à se dispenser de ratifier le Traité, & de déclarer qu'elle ne prétendroit point à la Couronne d'Angleterre, pendant la vie d'*Elisabeth*. En effet, par cette déclaration, elle auroit renoncé aux droits, sur lesquels elle prétendoit se fonder, pour former en Angleterre un parti capable de détrôner *Elisabeth*, suivant le Conseil de ses Oncles. Aussi, quand dans la suite, la nécessité la contraignit d'offrir l'explication, dont j'ai parlé; *Elisabeth* n'en fut pas contente, parce qu'elle comprit bien que *Marie* ne s'y étoit résolue, qu'à l'extrémité; ce qui la confirma dans la pensée, que toutes les défaites, dont sa concurrente avoit usé, pour se dispenser de ratifier le Traité d'Edimbourg, n'avoient eu pour but, que de se conserver le droit de la détrôner, si l'occasion s'en présentoit. Cela fait connoître les raisons, qu'avoit *Marie* d'éluder la rati-

fication du Traité, sous prétexte qu'il lui étoit trop préjudiciable. Mais c'étoit en cela précisément que consistoit une équivoque qu'elle ne croyoit pas, qu'il fût de son intérêt d'éclaircir. Le préjudice pouvoit être, en ce que le terme *à l'avenir*, pris à toute rigueur, sembloit marquer qu'en aucun tems, en supposant même qu'*Elisabeth* mourroit sans enfans, *Marie* ne pourroit porter le titre de *Reine d'Angleterre*. C'étoit là ce qu'elle vouloit qu'on entendît, sans s'en expliquer néanmoins trop clairement. Mais d'un autre côté, le préjudice pouvoit aussi consister en ce que *Marie*, reconnoissant qu'elle ne pouvoit point porter le titre de *Reine d'Angleterre*, pendant la vie d'*Elisabeth*, se seroit privée par là de la facilité de former en Angleterre un parti; qui ne pouvoit être fondé que sur ces mêmes droits, auxquels on la pressoit de renoncer. C'étoit là le véritable préjudice, qu'elle craignoit. Or, qu'elle eût dessein de former un parti en Angleterre, pour détrôner *Elisabeth*; cela paroît manifestement par les Mémoires de *Melvil*, dont le Frère étoit Ambassadeur ordinaire d'Ecosse, en Angleterre. Quand donc

donc après la mort de *François II*, *Elisabeth* lui fit demander qu'elle ratifiât le *Traité d'Edimbourg*, elle éluda cette demande; en disant, qu'elle n'avoit point de *Conseil Ecoffois*, auprès d'elle, & que la *Cour de France* ne se mêloit plus des affaires de l'*Ecoffe*. Ensuite, après que, par le *Conseil de ses Oncles*, elle eut quitté le titre de *Reine d'Angleterre*, elle répondit à l'*Ambassadeur d'Angleterre* qui la pressoit, sur le même sujet, qu'elle n'avoit pris ce titre que, par les ordres absolus du *Roi Henri II.* son *Beau-père*, & du *Roi son époux*; & que celui-ci étant mort, elle avoit quitté ce même titre. Qu'il étoit donc inutile de lui demander la ratification d'un *Traité*, qu'elle avoit déjà exécuté, tant dans ce point, que dans celui qui regardoit les *Ecoffois*, & que quand elle auroit son *Conseil* auprès d'elle en *Ecoffe*, elle considéreroit plus mûrement cette affaire. Mais *Elisabeth* ne se contentoit pas que *Marie* eût quitté volontairement ce titre. Elle vouloit qu'elle le fît, en vertu du *Traité d'Edimbourg*, parce qu'autrement elle auroit pu le reprendre avec la même facilité qu'elle l'avoit quitté. Cependant *Marie* ne

put jamais se résoudre à ratifier le Traité, pendant qu'elle eut la moindre espérance de faire valoir ses droits sur la Couronne d'Angleterre. C'est là, la source & l'origine de la querelle, qui s'émut entre les deux Reines; querelle qui, comme on voit, n'étoit pas de petite importance, & qui ne put être terminée, que par la mort de Marie. J'ai été un peu long pour en faire connoître la cause; mais je m'étendrai moins à en faire voir les effets. Il est néanmoins nécessaire de s'arrêter un peu à considérer les avantages que Marie donna continuellement à sa Rivale, par sa mauvaise conduite, & avec combien d'habileté *Elisabeth* en fut profiter.

Marie ayant dessein de retourner en Ecosse, suivant le Conseil de ses Oncles, fit demander un saufconduit à *Elisabeth*, qui répondit, qu'elle l'accorderoit très-volontiers, pourvu que le Traité d'Edimbourg fût auparavant ratifié; & qu'elle se tiendroit même offensée, si *Marie* ne passoit pas par l'Angleterre, en s'en retournant dans son Royaume. *Marie*, qui n'avoit aucune envie de ratifier le Traité, fut outrée de ce refus, & parla

la même à l'Ambassadeur d'Angleterre, d'une manière fort fière. Elle dit qu'elle étoit venuë en France, malgré *Edouard VI*, & qu'elle feroit bien retourner en Ecosse, contre la volonté d'*Elisabeth*. En effet, elle se hazarda de passer en Ecosse, sans faufconduit, & arriva heureusement à Edimbourg. Quoi qu'avant que de partir de France, elle eût paru fort en colère contre *Elisabeth*; elle ne laissa pas, pour suivre les Conseils de ses Oncles, de lui envoyer un Ambassadeur, pour l'informer de son arrivée, & pour lui demander son amitié. Mais la principale Commission de l'Ambassadeur étoit de présenter *Elisabeth*, en lui faisant entendre, que Marie souhaitoit d'être déclarée son Héritière. *Elisabeth* répondit, avec la même dissimulation, en témoignant beaucoup d'estime & d'affection pour sa *bonne Sœur*, (c'est ainsi qu'elle nommoit toujours la Reine d'Ecosse) mais elle dit nettement à l'Ambassadeur, qu'elle trouvoit fort étrange, qu'on lui proposât de déclarer *Marie* son Héritière, avant que le *Traité d'Edimbourg* fût ratifié. Quoi qu'elle fût très-offensée de ce que *Marie* éludoit, sous
de

de vains prétextes , la ratification du Traité , elle jugea qu'il étoit à propos de dissimuler son chagrin , & de feindre une extrême affection , pour *Marie* : comme *Marie* affectoit , de son côté , d'en témoigner autant pour elle. *Melvil* assure , dans ses Mémoires , que ces deux Reines s'écrivoient mutuellement chaque semaine , dans les termes les plus tendres & les plus affectionnez. Cette dissimulation leur paroissoit nécessaire. *Elisabeth* laissoit espérer à *Marie* , qu'elle la déclareroit son Héritière ; afin de l'engager adroitement à ratifier le Traité d'Édimbourg. *Marie* tâchoit , de son côté , par les témoignages de son amitié pour *Elisabeth* , d'obtenir d'elle la déclaration qu'elle souhaitoit , parce qu'elle croyoit ; que par là la ratification du Traité deviendroit inutile. Ce n'est pas qu'elle regardât cette déclaration , comme capable de la satisfaire. L'espérance de succéder à *Elisabeth* , qui n'étoit âgée que de vingt-sept ans , n'étoit pas ce qui la touchoit le plus ; outre qu'*Elisabeth* pouvoit se marier & avoir des enfans. Mais elle regardoit cette déclaration comme un moyen très-propre , pour fortifier le parti , qu'elle

travailloit à former en Angleterre, ainsi qu'il paroît, par les Mémoires de *Melvil*. D'un autre côté, *Elisabeth* ne pouvoit regarder *Marie*, que comme une Concurrente très-dangereuse, qui se trouvoit appuyée en Angleterre, d'un parti assez puissant, quoi qu'abbaisé, & de toutes les Puissances Catholiques de l'Europe. Elle pouvoit se marier, avec quelque Prince d'une puissante Maison, en état de faire valoir ses droits. Ce que son mariage avec *François II.* avoit produit, pouvoit donner lieu de craindre une pareille tentative, de quelque autre endroit. Aussi, quand peu de tems après, *Marie* lui demanda conseil, sur le mariage de l'Archiduc *Charles*, second fils de l'Empereur *Ferdinand*, qu'on lui proposoit ; elle lui représenta, qu'un tel mariage lui feroit perdre, pour jamais, l'espérance de monter sur le Trône d'Angleterre ; lui faisant entendre, en même tems, qu'elle ne pouvoit mieux faire, pour acquérir l'affection de la Nation Angloise, que d'épouser un Anglois. Elle lui insinuoit par là, que la demande qu'elle faisoit d'être déclarée son Héritière, dépendoit des ménagemens, qu'elle

au-

auroit pour elle & pour la Nation Angloise; mais elle se gardoit bien de s'engager positivement à la contenter. Ces deux Reines vécurent, pendant quelques années, dans une bonne union en apparence, mais pleine, des deux côtez, d'artifice & de dissimulation. Il est tems présentement de dire un mot de ce qui fit pancher la balance du côté d'*Elisabeth*, & qui lui donna tout l'avantage sur sa Rivale. Ce fut la mauvaise conduite de Marie. Si cette Reine ne se fût pas laissée emporter à ses passions, il n'y a presque point à douter, qu'elle n'eût causé à *Elisabeth* des embarras, dont, toute habile qu'elle étoit, elle auroit eu bien de la peine à se délivrer. Malgré toutes les fautes, que *Marie* commit, & malgré la perte de sa liberté; elle ne laissa pas de lui être toujours redoutable, jusque-là qu'*Elisabeth* ne put assurer son repos & sa vie même, que par la mort de sa Concurrente.

Marie qui avoit été élevée, dès sa plus tendre jeunesse, dans une Cour galante, quoi que bigotte, en reçut aisément les impressions, & ce fut ce qui la perdit. Après le Traité d'E-

Limbourg, & pendant la vie même de *François II*, les Etats d'Ecosse avoient établi la Réformation dans ce Royaume, par leur autorité, & n'avoient laissé à la Reine, que la simple liberté de faire dire la Messe, dans sa Chapelle, sans aucune pompe. Avant que Marie partît de France, ses meilleurs amis, qui connoissoient parfaitement les affaires d'Ecosse, lui conseillèrent de s'attacher au Parti des Protestans, comme le seul capable de la soutenir. Elle suivit d'abord ce Conseil, & confia la principale administration de ses affaires à *Jaques Stuard*, Prieur de St. André, son Frère bâtard, auquel elle donna bien-tôt après, le titre de *Comte de Murray*. Mais elle se laissa bien-tôt d'être gouvernée, par ce Frère, qui étoit Protestant; & dont l'humeur sévère ne lui permettoit pas d'approuver certaines irrégularitez, qu'il appercevoit dans sa conduite. Enfin, pour n'entrer pas ici dans un trop grand détail, je me contenterai de dire en un mot, qu'elle se livra, pour ainsi dire, entre les mains d'un certain Musicien Italien, nommé *Riccio*; qui devint-tout-à-coup, son principal Ministre & son Favori.

On prétend, qu'aussi-tôt que *Ric* fut en faveur, auprès de la Reine, devint pensionnaire du Pape, s'il n'étoit pas auparavant. Quoi qu'en soit, par le Conseil de ce Favori la Reine résolut de se marier avec un Catholique, & de se défaire peu à peu du Comte de *Murray* dont la présence l'importunoit. Pour parvenir ce but, elle commença, par rappeler à la Cour certains ennemis de *Murray*, qui en avoient été chassés après quoi, elle jeta les yeux sur le Lord *Darby*, pour en faire son Epoux. Le Lord *Darby* étoit fils de *Matthieu Stuart*, Comte de *Lenox*, & de *Marguerite Douglas*, Nièce de *Henri VIII*, par *Marguerite* sa Soeur aînée, qui étant Veuve de *Jaques IV*, avoit épousé *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*. Ainsi, le Lord *Darby* pouvoit prétendre à la Couronne d'Angleterre, après *Marie*, sa naissance le mettant avant les filles de la Reine Duchesse de *Suffolck*, quoi que le Testament de *Henri VIII*. en eût disposé autrement. Il est donc clair que, par ce mariage, *Marie* réunissoit les droits & les intérêts des deux branches descendues de *Marguerite*, Soeur aînée de *Henri VIII*. Comme dans

à guerre, que ce Prince fit à l'Ecosse, le Comte de *Lenox* s'étoit déclaré pour lui; il avoit été banni du Royaume, & s'étoit retiré, avec sa Femme, en Angleterre; où *Henri* leur avoit donné des Terres, pour les récompenser de celles qu'ils avoient perduës, dans leur patrie. Ils y étoient encore, lorsque *Marie* résolut d'épouser le Lord *Darby*, leur fils aîné. Elle trouva le moyen d'attirer en Ecosse le Père & le Fils, du consentement d'*Elisabeth*, persuadée qu'elle seroit toujours en état de mettre des obstacles à ce mariage, & qui n'avoit en vûe, que d'amuser la Reine d'Ecosse, mais qui se trouva trompée. *Marie* épousa donc le Lord *Darby*, qui étoit Catholique, *Riccio* s'étoit beaucoup empressé pour faire ce mariage; par la crainte, où il étoit qu'*Elisabeth* ne réussît enfin à donner à *Marie* un Epoux Protestant. En effet, elle l'avoit beaucoup sollicitée à épouser *Robert Dudley*, fils du feu Duc de Northumberland, & avoit donné à ce Seigneur le titre de Comte de *Leicester*.

Le mariage de *Marie* n'étoit pas approuvé, par tous les Seigneurs Ecollois. Les Comtes d'*Argyle*, de
Mur-

Murray, & quelques autres, prirent les armes, pour l'empêcher; mais ils furent réduits à s'enfuir en Angleterre, où ils furent bien reçus. *Riccio* se servit de cette occasion, pour achever de ruiner les Seigneurs fugitifs, qui étoient les Chefs du Parti Protestant; & fit convoquer les Etats, pour faire confisquer leurs biens, & pour les dégrader de la Noblesse. Pendant ce tems-là, la Reine avoit pris tant de dégoût, pour le Roi son Epoux, qu'elle ne pouvoit plus le cacher. Elle lui faisoit essuyer les plus cruelles mortifications, & le traitoit avec la dernière indignité. Le Roi attribua tous ces mauvais traitemens à *Riccio*, qui gouvernoit la Reine, & qui, comme on le prétendoit, vivoit trop familièrement avec elle. Il rappella donc secrettement les Seigneurs fugitifs, pour s'appuyer de leur crédit, & deux jours avant qu'ils arrivassent, il fit assassiner *Riccio*, dans la Chambre même de la Reine qui étoit enceinte de six mois, après quoi, il la fit arrêter, & garder à vûë. Elle trouva pourtant le moyen de se sauver, & de se retirer à *Dumbar*, où elle reprit son autorité; le Comte de *Murray* son Frère lui ayant rendu,
en

en cette occasion, un service signalé, par le refus qu'il fit de se joindre au parti de ceux, qui avoient assassiné Riccio. Depuis ce tems-là, la Reine donna toute sa faveur & toute sa confiance au Comte de Bothwel, ennemi capital de Murray, & conserva un tel ressentiment, contre le Roi, qu'elle ne put jamais lui pardonner. Elle lui en donna des marques, si évidentes, dans le tems du baptême du Prince, dont elle avoit accouché; que l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit venu pour tenir le Prince sur les fonts, au nom d'*Elisabeth*, ne put s'empêcher de lui faire dire combien sa conduite étoit scandaleuse. Il la pressa aussi de ratifier le Traité d'Edimbourg; mais il ne put rien obtenir.

Quelque tems après, le Roi se voyant si indignement traité, voulut se retirer à Glasgow chez le Comte de *Lenox* son Père. A une lieue d'Edimbourg, il commença à se trouver mal d'un poison, qu'on lui avoit donné avant son départ: mais la force de son temperament, le tira de ce danger, pour le faire tomber dans un autre plus grand. Ce coup étant manqué, la Reine trouva le moyen
d'at-

d'attirer le Roi à Edimbourg, où il fut logé dans une maison proche des murailles de la Ville. Comme il n'étoit pas encore bien guéri, la Reine lui rendoit de fréquentes visites, & sembloit s'être sincèrement reconciliée avec lui. Mais une nuit, pendant qu'il dormoit, on fit sauter la maison; par le moyen de quelques barrils de poudre, qu'on avoit portez sous la chambre, où il couchoit; & il fut trouvé mort dans le jardin, sans qu'il parût sur son corps aucune meurtrissure. Tout le monde accusa le Comte de Bothwel & la Reine même, de ce meurtre. Il ne faut point ajoûter foi aux fables, que *Cambden* raconte, sur ce sujet, dans ses *Annales du Règne d'Elisabeth*; pour faire tomber le soupçon de ce crime sur le Comte de *Murray*. Si * c'étoit ici le lieu. je pourrois faire voir la fausseté de son recit, par des preuves incontestables. Après la mort du Roi, le Comte de *Murray*, se retira en France, avec la permission de la Reine, de peur que *Bothwel* ne lui jouât quelque mauvais tour.

Enfin,

* Voyez le Tome VIII. de la *Bibl. Choisie*. Pag. 118. & suiv.

Enfin la Reine, aveuglée par sa passion, se fit enlever par le Comte de *Bothwel*, & épousa cet homme odieux; qui non seulement avoit été soupçonné, mais qui même avoit été publiquement accusé d'avoir fait mourir le Roi. Cette action acheva de faire perdre patience aux Seigneurs Ecoſſois. Ils se liguèrent ensemble, pour faire punir les meurtriers du feu Roi; ils prirent les armes, & obligèrent la Reine de se retirer avec *Bothwel*, son nouvel époux, à *Dumbar*, où elle leva des Troupes. Quand elles furent prêtes, elle marcha contre les Confédérez, qui de leur côté, se hâtèrent d'aller à sa rencontre. Mais s'étant aperçue que son armée ne la servoit pas de bon cœur, elle perdit courage; & pendant que les deux armées étoient comme en présence, elle entra en Traité avec les Confédérez, & se livra entre leurs mains. On lui promit de lui obéir, pourvu qu'elle abandonnât *Bothwel*, qui s'étoit sauvé à *Dumbar*; & sous cette condition, elle fut menée à *Edimbourg*. Mais le même jour, qu'elle y arriva, elle gagna un de ses Gardes, & écrivit à *Bothwel* une Lettre extrêmement tendre, dans laquelle

elle lui promettoit de ne l'abandonner jamais. Cette Lettre, qui tomba entre les mains des Confédérez, fut cause qu'on n'eut plus de confiance en elle, & qu'on l'envoya prisonnière à *Lochlewen*. Quelques jours après, on l'obligea, par des menaces, à céder la Couronne au Prince son fils, & à nommer le Comte de *Murray*, Régent du Royaume, pendant la minorité du Roi.

Le Comte de *Murray*, étant arrivé de France, fit poursuivre *Bothwel*; qui s'étoit mis en mer, & faisoit le métier de Pirate. Il s'en fallut peu qu'il ne fût pris; mais ayant trouvé le moyen d'échapper, il se retira en Danemarck, où il fut mis en prison, & y mourut dix ans après. Cependant, il se forma en Ecosse un parti, pour la Reine, & dès que ce parti se fut augmenté & fortifié, elle se sauva de sa prison, & alla se mettre à la tête d'une armée, qu'on lui avoit préparée. Le Régent, quoi que surpris & inférieur de beaucoup en nombre de Troupes, ne laissa pas de marcher à sa rencontre. La bataille se donna, & les Troupes de la Reine ayant été mises en déroute, elle prit le parti de se sauver en Angleterre;

ne pouvant plus demeurer en Ecoſſe, avec ſûreté. *Elifabeth*, ayant été informée de ſa venuë, la fit recevoir avec honneur; mais elle refuſa de la voir, juſqu'à ce qu'elle ſe fût juſtifiée du crime, dont elle étoit accuſée, d'avoir épouſé le meurtrier du Roi ſon Epoux, & d'avoir été elle même complice du meurtre. C'eſt à cela qu'aboutit enfin la conduite irrégulière de *Marie*, conduite qui la fit tomber entre les mains d'*Elifabeth*; d'où il ne lui fut plus poſſible de ſortir, que par une mort honteuſe. Il a fallu néceſſairement la faire connoître, afin qu'on puiſſe mieux entendre ce qui ſera dit dans la ſuite.

Depuis que *Marie* fut arrivée en Angleterre, elle y fut véritablement priſonnière; quoi qu'*Elifabeth* prétendit que ce n'étoit que par bienſéance, qu'elle refuſoit de la voir, juſqu'à ce qu'elle ſe fût juſtifiée; de quoi elle feignoit de ne douter, en aucune manière. Pour mieux jouer ſon jeu, elle fit ſemblant d'être fort en colère, contre les Ecoſſois, de ce qu'ils avoient détroné leur Reine. Elle diſoit, que par là, ils avoient fait un affront ſigné, & porté un extrême préjudice à tous les autres Souverains,

qui étoient tous intéressez à soutenir les droits de cette Reine déposée. Dans le même tems, elle fit entendre à *Marie*, qu'elle étoit persuadée de son innocence; mais que néanmoins, il étoit nécessaire, qu'elle fût publiquement connue, afin d'autoriser le secours, qu'elle avoit dessein de lui donner, pour la rétablir sur le Trône. *Marie* donna dans ce piège, & se persuadant qu'*Elisabeth* avoit véritablement dessein de la servir, & qu'elle ne demandoit qu'un prétexte, pour sauver les apparences, elle consentit que sa cause fût examinée, par des Commissaires Anglois. Dès qu'elle eut donné son consentement à ce fatal examen, *Elisabeth* écrivit au Comte de *Murray*, qu'elle étoit résolue d'examiner à fond la démarche des Ecoissois, & que s'ils ne pouvoient pas prouver ce qu'ils avançoient contre leur Reine, elle l'assisteroit de toutes ses forces. Qu'elle le prioit donc d'envoyer quelques Députés à Yorck, où elle enverroit ses Commissaires, & de les munir des preuves qu'il avoit en main; afin qu'après un examen convenable, elle pût savoir à quoi se déterminer. Que si les Ecoissois refusoient de consentir à
cet

cet examen , elle regarderoit leur refus , comme une conviction de l'injustice de leur révolte. Le Régent intimidé , par ces menaces , résolut d'aller lui-même en Angleterre , & de se faire accompagner de quelques autres Seigneurs , & de quelques Jurisconsultes ; pour y accuser la Reine sa Sœur , & pour justifier la conduite des Etats d'Ecosse. C'étoit précisément ce qu'*Elisabeth* demandoit. Elle ne s'étoit engagée à soutenir sa *bonne Sœur* , qu'en cas qu'elle se trouvât innocente ; mais en même tems , elle mettoit les Ecoissois en train de prouver ses crimes.

Les Commissaires Anglois , à la tête desquels étoit le Duc de *Norfolck* , s'étant rendus à Yorck ; le Régent d'Ecosse & les Agents de la Reine *Marie* s'y trouvèrent aussi. Mais le Duc de *Norfolck* , qui étoit déjà partisan secret de la Reine d'Ecosse , comprenant quel étoit le dessein d'*Elisabeth* , empêcha par des moyens , qu'il seroit trop long de rapporter , que cette Conférence n'eût aucun succès. Mais *Elisabeth* ne vou'ant point perdre le fruit de son artifice , trouva le moyen d'attirer le Régent d'Ecosse à Londres , & fit

tenir une seconde Conférence à Hamptoncourt, devant d'autres Commissaires Anglois, qui n'étoient pas si amis de la Reine d'Ecosse, que le Duc de *Norfolck*. *Marie* s'étant aperçue, ou ayant été instruite des artifices d'*Elisabeth*, revoqua le pouvoir, qu'elle avoit donné à ses Agens; mais cela n'empêcha pas qu'on ne procédât à l'examen de son affaire. Le Comte de *Murray* produisit ses preuves, contre la Reine sa Sœur, auxquelles personne ne fit aucune réponse, & ces preuves, qu'on avoit rédigées par écrit, furent mises entre les mains de la Reine; qui feignit néanmoins, de n'y ajoûter point de foi. Elle s'emporta même contre le Régent & les Commissaires Ecoissois, & les traita de Rebelles. Mais tout cela n'étoit qu'un jeu, pour avoir occasion de dire, que cette affaire ne lui paroissoit pas assez clairement discutée, & qu'elle avoit besoin d'un plus grand éclaircissement. Ce fut, sous ce prétexte, qu'elle retint la Reine d'Ecosse, pendant l'espace de dix huit-ans; sans lui donner le secours, qu'elle lui avoit d'abord fait espérer, & sans la convaincre du crime, dont elle étoit accusée; trouvant

tous les jours de nouvelles défaites, pour différer l'éclaircissement, qu'elle paroïtloit souhaiter.

Depuis que *Marie* se fut apperçue des artifices d'*Elisabeth*, pour la retenir en prison; elle se crut autorisée à tenter toutes sortes de moyens, pour se procurer la liberté. On fit pour elle une infinité de complots, à quelques-uns desquels elle donna les mains, & particulièrement à celui qui se fit, pour lui faire épouser le Duc de *Norfolck*, malgré la Reine *Elisabeth*, quoi que *Bothwel* fût encore en vie. Il en coûta la vie à ce Duc, pour avoir donné, avec trop d'ardeur, dans ce chimérique projet. Tous ces divers complots, dont aucun ne réussit, ne produisirent d'autre effet, que de faire comprendre à *Elisabeth* combien elle avoit intérêt de bien garder sa prisonnière. Car puis qu'étant en prison, elle trouvoit le moyen de faire agir tant de monde pour elle; que n'auroit-elle pas pû faire, si elle étoit demeurée paisible sur le Trône d'*Ecosse*, ou si même, après sa disgrâce, on lui eût permis de se retirer en France?

Je n'ai pas dessein d'entrer ici dans le détail de tous les complots qui se

firent, pour la délivrance de Marie, & en même tems, pour la mettre sur le Trône d'Angleterre. Il me suffira de dire, en peu de mots, que les Comtes de *Northumberland* & de *Westmorland*, prirent les armes en sa faveur, aussi bien que le Lord *Darci*: qu'il en coûta la vie au premier, & que les deux autres furent obligez de s'enfuir hors du Royaume; que le Duc de *Norfolck* perdit la tête, sur un échafaut; que le Pape, l'Espagne, le Duc d'*Albe*, la France, le Duc de *Guise*, servirent *Marie* de tout leur pouvoir; qu'on n'agit pas, avec moins d'ardeur, en *Ecosse*, afin de trouver l'occasion d'attaquer *Elisabeth* de ce côté-là; que le jeune Roi d'*Ecosse* parut, pendant quelque tems, comme gagné par les Catholiques, pour favoriser ces complots; enfin, qu'il se fit diverses conspirations contre la vie d'*Elisabeth*, & que rien de tout cela ne réussit. *Lesley* Evêque de *Rofs*, en *Ecosse*, Auteur d'une Histoire de ce Royaume, qui étoit à la Cour d'*Elisabeth* en qualité d'Ambassadeur de *Marie*, avoit part à tous ces complots. C'étoit un esprit fort brouillon & fort qui fit plus de mal à la Rei-

ne sa Maîtresse, en la voulant servir; que ses ennemis ne lui en faisoient, en lui voulant nuire.

Pendant toutes ces intrigues, qui durèrent plusieurs années, *Elisabeth* se trouva dans des embarras continuels. Elle ne retenoit *Marie* en prison, que sur un vain prétexte, qui étoit déjà connu. Cette rigueur excessive étoit la cause, ou plutôt le prétexte des complots, dont je viens de parler. Il semble d'abord, qu'en mettant *Marie* en liberté, *Elisabeth* auroit pu se délivrer de tous ces embarras; mais cette démarche auroit été encore plus dangereuse. La prison de *Marie* n'étoit, comme je l'ai déjà dit, que le prétexte des complots, qui se faisoient en sa faveur. Le véritable but de ses amis étoit de la mettre sur le Trône d'Angleterre, & en la mettant en liberté, on n'auroit fait que leur procurer plus de facilité, pour exécuter leurs desseins. *Elisabeth* se voyoit donc obligée, pour sa propre sûreté, de la retenir en prison. Véritablement, *Marie* offroit de ratifier le Traité d'Edimbourg, de la manière que je l'ai déjà dit; c'est-à-dire, à ne prétendre point à la Couronne d'Angleterre, pendant

la vie d'*Elisabeth*; mais cette offre étoit trop tardive, *Elisabeth* connoissoit trop bien les desseins de ses ennemis, pour accepter une telle proposition, qu'elle regardoit comme un piège. Sa méfiance étoit montée au plus haut degré. Elle étoit persuadée, que cette affaire étoit venuë à un tel point, qu'elle ne pouvoit délivrer *Marie*, sans s'exposer elle-même à un extrême danger. Aussi avoit-elle pris la résolution de la retenir toute sa vie. Il ne s'agissoit que de trouver des prétextes, pour refuser sa délivrance à la France & à l'Espagne, qui la sollicitoient fortement; mais qui par leurs empressements, ne faisoient que gêner les affaires de la Reine prisonnière, & confirmer de plus en plus *Elisabeth*, dans ses soupçons & dans sa résolution. Elle n'en trouva point de meilleur, que celui qui lui avoit déjà réussi. Ce fut de feindre qu'elle souhaitoit que *Marie* fût trouvée innocente. Elle fit donc connoître qu'elle vouloit encore une fois examiner cette affaire, & le Comte de *Morton* se rendit à Londres, pour y accuser la Reine une seconde fois. Mais cela n'aboutit à rien, parce qu'*Elisabeth* étoit résoluë
de

de ne trouver jamais d'assez grands éclaircissements. Ce n'est pas, qu'elle ne fût pleinement persuadée, par les preuves qu'elle avoit en son pouvoir, que *Marie* étoit coupable. Mais comme elle n'avoit aucun droit de la condamner, pour ce fait, elle n'avoit garde aussi de la juger. Il lui suffisoit, qu'elle ne paroïssoit pas innocente. Tout cela n'étoit qu'un jeu, pour amuser les Ambassadeurs, de l'espérance que cette affaire seroit bien-tôt éclaircie, & qu'il y avoit apparence que *Marie* seroit pleinement justifiée, & cependant, elle gagnoit toujours du tems. C'étoit par cette même raison, qu'elle feignoit de vouloir traiter avec *Marie*, & qu'elle lui faisoit porter des propositions, d'une telle nature; que quand même *Marie* auroit tout accordé, il y auroit eu des difficultez insurmontables, dans l'exécution. Enfin, ces deux Reines se tendoient mutuellement des pièges continuels. *Marie* prétendoit, qu'elle n'aspiroit uniquement qu'à obtenir sa liberté; pendant que ses amis mettoient tout en œuvre, pour la placer sur le Trône d'Angleterre, sous prétexte de travailler à sa délivrance. *Elisabeth*, de

son côté, n'agissoit pas avec moins de dissimulation. Elle témoignoit, qu'elle n'avoit rien plus à cœur que de mettre *Marie* en liberté, avec une sûreté convenable pour l'Angleterre; pendant qu'elle faisoit en sorte, qu'on ne pût lui donner la sûreté, qu'elle demandoit.

Pendant que cela se passoit, on découvroit de tems en tems des conspirations, contre la vie d'*Elisabeth*. En 1584, il s'en fit une, dans laquelle l'Ambassadeur d'Espagne se trouva mêlé. Cela produisit une Association générale en Angleterre, pour assurer la vie de la Reine, & fut cause qu'on redoubla les précautions, pour bien garder la Reine d'Écosse, qui fut mise entre les mains de *Drury*. En 1585, une nouvelle conspiration tramée, par un nommé *Parr*, produisit un Acte de Parlement, qui confirmoit l'Association, & ordonnoit, *Que vingt-quatre Commissaires, qui seroient nommez par la Reine, feroient des perquisitions contre ceux, qui attenteroient à la vie de la Reine; ou qui s'attribueroient quelque droit, sur la Couronne d'Angleterre. Que la personne, par laquelle, ou pour laquelle il se feroit quel-*

quelque attentat, deviendroit, par cela même, incapable de succéder à la Couronne, & seroit poursuivie jusqu'à la mort; si les vingt-quatre Commissaires la déclaroient atteinte & convaincue.

Vrai-semblablement, la résolution étoit déjà prise de faire mourir la Reine d'Ecosse, à la première occasion, qui se présenteroit. Les choses étoient venues à un tel point, qu'il falloit nécessairement, que l'une des deux Reines pérît. Cette occasion se présenta l'année suivante 1586. Un nommé *Babington* ayant conspiré contre la Reine, & ayant eu des intelligences secrètes avec la Reine d'Ecosse; on le fit mourir, avec ses complices, & on eut soin de prendre authentiquement leurs confessions & dépositions. Ce fut sur cela, que la résolution fut prise de faire le procès à Marie, & de la faire condamner sur le fondement de l'Acte, dont je viens de parler. Je ne puis pas entrer ici dans le détail de ce procès, qui a été donné par *Cambden*, Auteur fort suspect sur cette matière. Il suffit de dire en un mot, que de quarante-deux Juges Commissaires, que la Reine avoit nommez, trente-six se

rendirent à *Fotheringay*, où Marie étoit prisonnière, & qu'après avoir examiné les accusations & ses défenses; ils la déclarèrent atteinte & convaincuë du crime contenu, dans l'Acte de Parlement, rapporté ci-dessus; c'est-à-dire, qu'en sa faveur on avoit attenté à la vie de la Reine *Elisabeth*, & qu'elle ne l'avoit pas ignoré. Je ne parlerai pas non plus des artifices, dont *Elisabeth* usa, pour se faire presser par divers Seigneurs, & par le Parlement même, de faire exécuter la sentence, & pour faire croire au Public, que la sentence fut exécutée, sans son ordre. C'est un détail, qui me meneroit trop loin. Il suffit de dire, en un mot, que Marie fut décapitée, & qu'elle fit gloire, en mourant, de perdre la vie, pour la Religion Catholique; supposant qu'on ne la faisoit mourir, qu'en haine de sa Religion.

Voici les Actes du reste du XV. Tome, qui regardent *Marie Reine d'Ecosse*.

Année 1559.

Traité conclu à Câteau en Cambresis, entre *Elisabeth*, & *François & Marie*,

Marie, Roi & Reine d'Ecoffe. Du 2. Avril 1559. *Pag.* 513.

Qu'ils ne recevront point les Rebelles, l'un de l'autre.

Que les Fortifications d'Aymouth seront rasées.

Que les prétentions ultérieures de chacune des Parties demeureront en leur entier.

Que dans l'espace de deux mois, on conviendra d'un lieu, où les deux Couronnes enverront des Plénipotentiaires; pour régler certains articles, dont on n'a pû convenir à Câteau.

Ratification de *François & Marie*. Du 18. Avril. *Pag.* 516.

Commission de *François & Marie*, pour convenir des Articles qui ont été laissez indécis à Câteau. Du 20. Mai. *Pag.* 517.

Traité entre l'Ecoffe & l'Angleterre, conclu à Upsalington, sur les Articles laissez indécis à Câteau. Du 31. Mai. *Pag.* 520.

Ce Traité ne contient que des Articles de peu d'importance.

Ratification de *François & Marie* du Traité d'Upsalington. Du 18. Août. *Pag.* 539.

Année 1560.

Traité entre Elisabeth & le Duc de Châteleraud, Chef des Confédérez en Ecoffe. A Barwick, du 27. Fevrier. Pag. 569.

Articles de ce Traité. 1. Elisabeth prend en sa protection le Royaume d'Ecoffe, le Duc de Châteleraud & son parti; pour maintenir l'Ecoffe dans ses libertez, pendant que le mariage de Marie avec le Roi de France subsistera, & un an après.

2. Elle s'engage à leur envoyer du secours, & à le continuer, jusqu'à ce que les François soient chassés du Royaume.

3. Elle ne fera point d'accord avec la France, jusqu'à ce que les François & les Ecoffois soient convenus, que le Royaume d'Ecoffe sera laissé dans sa liberté.

4. Elle n'abandonnera point les Confédérez, pendant qu'ils reconnoîtront Marie pour leur Reine, & qu'ils tâcheront de maintenir les droits de la Couronne.

5. Si les Anglois prennent des places en Ecoffe, sur la France, elles seront rasées, ou livrées au Duc de Châ-

Châteleraud , à son choix , & les Anglois ne feront aucunes Fortifications.

6. Le Duc & son parti joindront leurs forces à celles d'Angleterre.

7. Ils seront ennemis des Ecoffois, qui sont ennemis de l'Angleterre.

8. Ils ne souffriront point, qu'il se fasse d'union de l'Ecoffe, avec la France, autre que celle qu'il y a dans le tems présent.

9. Si l'Angleterre est attaquée, par la France, ils fourniront à la Reine 2000 hommes de pied, & 2000 hommes de Cavalerie.

10. Si l'invasion se fait du côté du Nord, ils joindront toutes leurs forces à celles de la Reine, à leur frais.

11. Si le Comte d'Argyle, Lord Justicier d'Ecoffe, se joint au Duc, il fera ses efforts, pour réduire le Nord de l'Irlande, sous la domination de la Reine d'Angleterre, selon le Traité, dont il conviendra avec le Lord Lieutenant d'Irlande.

12. Ils donneront des Otages, qui demeureront entre les mains de la Reine d'Angleterre, pendant que le mariage de la Reine d'Ecoffe, avec le Roi de France, subsistera.

13. Les Confédérez protestent qu'ils demeureront fideles à la Reine d'Ecosse & au Roi son époux, dans tout ce qui ne tendra pas à la subversion des loix, &c.

Commission de François & Marie à l'Evêque de Valence & autres, pour traiter avec Elisabeth, sur les affaires d'Ecosse. Du 2 Mai. *Pag.* 581.

Traité d'Edimbourg, conclu le 6. de Juillet. *Pag.* 593.

Il n'est pas nécessaire d'en rapporter ici les Articles, puisqu'on les a vûs dans l'Abrégé.

Ratification d'Elisabeth. Du 2. Septembre. *Pag.* 601.

Année 1563.

Traité entre Elisabeth & Marie, sur des Articles de peu d'importance, à Carlisle. Du 23. Septembre. *Pag.* 631.

Année 1568.

Obligation du Comte de *Murray*, pour 5000 livres sterl. qu'*Elisabeth* lui avoit prêtées. Du 15. Janvier. *Pag.* 677.

Il est à remarquer que la Reine prêta cette somme au Comte de *Murray*,

dans le tems que *Marie* étoit en prison à *Lochlewen*.

Année 1570.

Commission du Duc de Châtele-
raud & du Comte d'Argyle , Chefs
du parti de *Marie* , au Lord Seaton ;
pour aller traiter avec le Duc d'Albe,
Gouverneur des Pais-bas. Du 10.
Août. *Pag.* 687.

Depuis ce tems là , on ne trouve
dans le Recueil aucune Pièce , qui
regarde les affaires entre *Elisabeth &*
Marie.

Article III.

*Autres affaires d'Elisabeth avec
l'Ecosse.*

DEPUIS l'année 1568 , que *Ma-*
rie se retira en Angleterre , jusqu'en
1573 , il y eut toujours deux Partis,
en Écosse , l'un pour la Reine dépo-
sée , & l'autre qui se qualifioit *le par-*
ti du Roi. Celui de la Reine étoit
favorisé , par le Pape , le Roi de
France , le Roi d'Espagne , & le Duc
d'Albe , pendant qu'il fut Gouver-
neur des Pais-bas ; & celui du Roi
étoit

étoit sous la protection de la Reine d'Angleterre. Chacun de ces Partis se divisoit en diverses branches, qui avoient des vûes & des intérêts différens. Il y en avoit une du premier qui seignoit d'être attachée au Roi, & servoit néanmoins la Reine bien plus utilement, que ceux qui se déclaroient ouvertement pour elle. Le Lord *Grangey*, ou *la Grange*, étoit à la tête de cette branche. Comme il voyoit que la protection d'*Elisabeth* donnoit un grand avantage au Régent, qui étoit à la tête du Parti du Roi; il faisoit ses efforts pour persuader à tout le monde, que cette dépendance de l'Angleterre étoit injurieuse à l'Ecosse, & prétendoit, que c'étoit de l'intérêt des Ecossois, de se réunir ensemble; pour se couer le joug, afin de pouvoir agir comme une nation libre. *Elisabeth* s'appercevoit aisément, que, sous ce prétexte on vouloit affoiblir le parti du Roi, le sien propre, & engager les deux Royaumes dans une guerre, qui pourroit fournir un prétexte de faire venir en Ecosse des secours étrangers. Par cette raison, elle prenoit tout le soin possible d'empêcher cette union, & ne négligeoit rien pour foment

la division en Ecoſſe, de peur qu'on ne l'attaquât, de ce côté-là.

Il ne fut pas poſſible au Parti du Lord *Grangey*, qui enfin affecta de ſe tenir dans une eſpèce de neutralité, de gagner le Comte de *Murray*, non plus que le Comte de *Lenox*, qui lui ſuccéda dans la Régence. Ainſi, pendant la vie de ces deux Régens, les diviſions continuèrent en Ecoſſe, au grand contentement d'*Elifabeth*; qui n'avoit rien à craindre de ce Royaume, pendant qu'il étoit ainſi troublé, par une guerre civile. Elle prenoit ſoin ſeulement, que le Parti du Roi conſervât quelque ſupériorité; ſans lui donner pourtant les ſecours néceſſaires, pour ſe rendre maître de l'autre parti.

Le Comte de *Lenox*, ayant été tué ſur la fin de l'année 1571, la Régence fut donnée au Comte de *Marr*. Celui-ci entrant dans les ſentimens du Lord *Grangey*, employa toute ſon industrie à réunir les deux Partis. Mais il agiſſoit ſecretement, ſâchant bien qu'on ne manqueroit pas de mettre des obſtacles à l'exécution de ſon deſſein, ſ'il étoit connu. Il travailla ſi efficacement, qu'il engagea les principaux du parti de la Reine à donner

ner les mains à une réunion ; sous des conditions , qui leur étoient très-avantageuses. Déjà même , il avoit juré secrètement d'observer les Conventions , qu'il avoit faites avec eux. Mais étant allé voir le Comte de *Morton* à Dalkeith , pour tâcher d'obtenir son consentement ; il y fut surpris d'une maladie , dont il mourut peu de jours après. On soupçonna même qu'il avoit été empoisonné.

Le Comte de *Morton* , qui étoit une créature d'*Elisabeth* , fut élu Régent , à la place du Comte de *Marr* , dont le projet s'évanouit avec sa vie. Jusqu'alors , *Elisabeth* s'étoit contentée de fomenter les troubles d'Ecosse ; mais craignant qu'à la fin la réunion des deux partis ne se fît , malgré qu'elle en eût ; elle crut qu'il étoit à propos de se servir du Comte de *Morton* , qui dépendoit d'elle , pour ruiner entièrement le Parti de la Reine , & pour le mettre hors d'état d'appeler des secours étrangers en Ecosse. La conjoncture se trouvoit d'ailleurs très-favorable , parce que le Duc de *Norfolk* , sur les projets de qui le Parti de la Reine fondeoit toutes ses espérances , venoit d'être décapité. Ainsi , par la direction d'*Elisabeth* ,
le

le Régent offrit des conditions assez avantageuses, aux principaux du parti contraire; qui se voyant sans ressource, les acceptèrent, & par là le Parti de la Reine se trouva privé de ses plus grands appuis. Il n'y eut que le Lord *Grangey*, Gouverneur du Château d'Edimbourg, & quelques autres, qui étoient avec lui dans ce Château; qui refusèrent ce qu'on leur offroit, ou du moins, qui tâchèrent de gagner du tems, par divers artifices, en attendant un secours qu'on leur faisoit espérer de France, & des Pais-bas. Mais le Comte de *Morton*, qui étoit mieux informé de leurs affaires, qu'ils ne le pensoient, ne se laissa pas prendre à leurs pièges. Il fit un Traité avec *Elisabeth*, qui lui envoya des Troupes, de l'artillerie, & des munitions, avec quoi il assiégea le Château d'Edimbourg. *Grangey* se défendit, assez long tems; mais enfin ayant été obligé de se rendre, il fut condamné à être pendu. C'est par là que finit la guerre civile d'Ecosse en 1573, *Elisabeth* n'ayant plus d'intérêt de l'entretenir.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1578, le Comte de *Morton* continua toujours à gouverner l'Ecosse, en qualité

lité de Régent, fans qu'*Elisabeth* en conçut aucune jalousie, parce qu'elle étoit bien assurée de lui. Mais enfin, *Morton* ayant eu l'imprudenc de mécontenter le Gouverneur & les Précepteurs du jeune Roi; ils se liguerent contre lui, pour le ruiner; & ayant mis les Comtes d'*Argyle* & d'*Athol*, dans leur complot, ils persuadèrent au Roi, qui n'étoit âgé que de douze ans, de se défaire du Régent, & de prendre lui-même les rênes du Gouvernement. Ce projet s'exécuta si promptement, qu'il ne fut pas possible au Comte de *Morton* de prévenir ses ennemis. Les Etats du Royaume confirmèrent, ce que le Roi avoit fait, & lui nommèrent un Conseil composé de douze personnes. *Morton* dissimulant son chagrin, se retira dans sa maison de *Dalkeith*; où il ne paroissoit occupé, que du soin de cultiver ses jardins. Mais peu de tems après, il trouva le moyen de se rendre maître de la personne du Roi, & de reprendre son premier poste.

Il ne demeura pas long tems paisible, dans la Régence, qu'il avoit recouvrée. Dès l'année suivante 1577, le Roi conçut une affection démesurée

rée pour deux jeunes hommes de la Maison de *Stuart*, mais de deux différentes branches. L'un étoit *Jacques Stuart d'Ughittry*, & l'autre *Esme Stuart*, Baron d'*Aubigny*, venu depuis peu de France; où cette branche étoit établie, depuis le Règne de *Charles VII.* On prétend que celui-ci avoit été envoyé en *Ecosse*, par le Duc de *Guise*; pour tâcher d'y détruire le Comte de *Morton*, & pour animer le jeune Roi contre *Elisabeth*, & que l'autre étoit aussi gagné pour la même fin. Quoi qu'il en soit, ces deux Favoris, dont le premier fut fait Comte d'*Aran*, & le second Duc de *Lenox*, prirent un tel ascendant sur le Roi, qu'il ne voyoit rien que par leurs yeux. *Elisabeth* ne tarda pas long tems à s'appercevoir de l'effet, que les Conseils de ces gens-là produisoient sur l'esprit du Roi; puis que ce Prince commençoit à ne la regarder plus, que comme une ennemie. On prétend même qu'on lui avoit inspiré des sentimens favorables à la Religion Catholique, qu'on avoit dessein de lui faire épouser une Française, & de l'engager ensuite, à nommer le Duc de *Guise* son Lieutenant Général en *Ecosse*. Les avis, qu'*E-*

Elisabeth recevoit de tous ces projets, lui causant de l'inquiétude, elle envoya *Bowes* en Écosse; avec ordre d'accuser, en plein Conseil, le Duc de *Lenox*, de faire ses efforts pour aliéner l'esprit du Roi des intérêts de l'Angleterre. Cet Envoyé fut fort mal reçu, on ne lui donna aucune satisfaction, & comme pour braver *Elisabeth*, le Comte de *Morton* Régent fut accusé de haute trahison & arrêté.

Elisabeth se repentit alors d'avoir renoncé à sa maxime favorite, qui avoit été, long tems, d'entretenir des divisions en Écosse, & voulut y revenir. Pour cet effet, elle envoya *Randolph* en ce Pais-là, sous quelque prétexte; & lui ordonna de faire ses efforts, pour y exciter de nouveaux Troubles. *Randolph* s'aquitta de sa commission, autant qu'il lui fut possible, en cabalant, parmi les Grands; mais ayant été découvert, il se vit obligé de se retirer, sans prendre congé. Il en coûta la vie au Comte de *Morton*, qui fut condamné à avoir la tête tranchée. Il avoua en mourant, que son dessein avoit été d'emmener le Roi en Angleterre. Rien ne marque mieux ses étroites

tes

tes intelligences , avec *Elisabeth.*

Le mal devenant de jour en jour plus grand, de ce côté-là, & la Reine ayant des avis secrets que le Duc de *Guise* avoit dessein de l'attaquer par l'Ecosse; elle se vit obligée, pour le prévenir, d'en venir à des remèdes violens. Je sai bien qu'on ne pourroit peut-être pas bien prouver qu'elle ait eu part à la conjuration, dont je vai parler; mais du moins, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait beaucoup d'apparence. Quoi qu'il en soit, dans l'année 1582, le Roi étant allé rendre visite au Comte de *Gowry*, dans une maison de campagne, y fut arrêté prisonnier, ses deux Favoris étant alors absens. Le Comte d'*Aran*, qui n'étoit pas éloigné, ayant voulu faire un effort, pour délivrer le Roi, fut pris & mis en prison. Pour le Duc de *Lenox*, il se retira dans son Gouvernement de *Dumbar*, d'où ensuite, il s'en retourna en France. Les deux Favoris étant ainsi éloignés, ceux qui s'étoient assurés de la personne du Roi, le mirent en liberté, & ce jeune Prince, ayant assemblé la Noblesse, déclara devant elle, qu'il approuvoit tout ce qui s'étoit fait, comme tendant à son service. Mais

ensuite, il rappella le Comte d'*Aran*; qui se servit de son crédit, pour persecuter le parti de *Ruthwen*. C'est ainsi qu'on nommoit le parti de ceux qui avoient arrêté le Roi; parce que le Comte de *Gowry* étoit de la Maison de *Ruthwen*. Ce fut là le sujet d'une Lettre, qu'Elisabeth écrivit au Roi *Jaques*, pour lui persuader de tenir une autre conduite. Elle lui envoya même le Secrétaire *Walsingham*, pour lui donner ses Conseils, mais ce fut avec peu de succès.

Enfin, *Elisabeth* voyant que le Comte d'*Aran*, qui étoit un homme sans Religion, pervertissoit l'esprit du Roi, & qu'il avoit même des intelligences avec les Puissances Catholiques, ne trouva point d'autre moyen, pour se délivrer de ses intrigues, que de l'attirer dans son parti, par ses libéralitez; à quoi elle réussit, par le ministère de *Davison*, qu'elle envoya exprès en Ecosse. Comme on avoit déjà parlé du mariage du Roi, avec une Princesse de Danemarck; le Comte d'*Aran* promit de faire ses efforts, pour l'empêcher. Elisabeth auroit souhaité que *Jaques* ne se fût point marié, ou du moins, qu'il eût pris une femme Angloise. Elle avoit pour

cet

cet effet , gagné la meilleure partie du Conseil d'Écosse , & ce fut par ce même moyen , qu'elle fit consentir le Roi à faire une ligue avec elle ; pour la défense commune des deux Royaumes , & de la Religion Protestante. Après cela , la faveur du Comte d'*Aran* ne dura pas fort long tems , *Elisabeth* , qui ne s'affuroit pas beaucoup sur lui , ayant elle-même contribué à le ruiner. Mais il ne lui fut pas possible d'empêcher le mariage du Roi , avec *Anne de Danemarc* ; *Jaques* ayant voulu absolument le conclure , malgré les oppositions de son Conseil.

La seule Pièce , qu'on trouve dans ce Tome , ayant du rapport aux affaires d'*Elisabeth* , avec le Roi d'Écosse , est la suivante.

Année 1586.

Traité d'Alliance plus étroite , entre *Elisabeth* & *Jaques VI.* A *Barwick* du 5. Juillet. *Pag.* 803. dont voici les Articles.

1. Qu'ils feront leurs efforts , pour maintenir dans les deux Royaumes , la véritable & pure Religion Protestante & Evangelique.

2. Que cette ligue est contre tous les Princes, qui défendent l'exercice de la Religion Protestante, dans leurs Etats, nonobstant tous Traitez précédens.

3. Qu'ils ne donneront aucune assistance directement, ni indirectement à ceux qui attaqueront l'un ou l'autre des deux Royaumes.

4. Si l'Angleterre est attaquée en quelque lieu, éloigné de l'Ecosse, *Jaques* fournira un secours de 2000 chevaux & de 5000 hommes de pied.

5. Dans le même cas, *Elisabeth* fournira au Roi 3000 chevaux & 6000 hommes d'Infanterie.

6. Si l'Angleterre est attaquée en quelque endroit, qui ne soit pas éloigné de l'Ecosse, de plus de 60 milles, *Jaques* assistera *Elisabeth* de toutes ses forces, pendant 30 jours; ou, en cas de besoin, aussi long-tems que ses vassaux sont tenus de le servir.

7. Il empêchera que les Vassaux du Comte d'*Argyle* n'infestent l'Irlande.

8. Le Roi & la Reine ne donneront aucun asyle aux Rebelles.

9. Ils ne feront point d'Alliance.

au préjudice de ce présent Traité, que d'un consentement mutuel.

10. Ce Traité sera ratifié, dans six mois.

11. Tous les autres Traitez précédens demeureront fermes.

12. Jaques ratifiera ce Traité & le fera approuver par les Etats, dès qu'il sera parvenu à l'âge de 25. ans.

Article IV.

Affaires d'Elisabeth avec la France.

J'AI déjà dit un mot du Traité conclu à Câteau, entre *Henri II.* & *Elisabeth*, dans l'année 1559. Mais il est nécessaire d'en parler ici, un peu plus amplement. Ce Traité ne regardoit proprement, que la restitution de Calais. *Philippe II.* n'avoit pas voulu signer la paix, sans qu'il parût qu'il avoit procuré la restitution de cette place à l'Angleterre; & néanmoins, il y a beaucoup d'apparence, qu'il se mettoit peu en peine de l'exécution de cet Article. Ce Traité portoit :

Que le Roi de France garderoit Calais & les autres places conquises sur les Anglois en Picardie, pendant huit ans.

Que dans l'espace de six mois, il donneroit sept Marchands, qui ne seroient point ses Sujets, pour cautions, que si lui ou ses Successeurs refusoient ou différoient de rendre ces places au tems préfix, ils payeroient à Elisabeth la somme de 500000 écus d'or sol; comme une peine du refus, ou du délai de la restitution. Que néanmoins, soit que ladite somme fût payée, ou qu'elle ne le fût pas; le Roi de France & le Dauphin demeureroient obligez à la restitution de ces places, selon leur engagement. Qu'outre cela, ils donneroient certains ôtages à la Reine.

Mezeray en parlant de ce Traité, le rapporte de cette manière : Que Henri rendroit, dans huit ans, Calais & le Pais reconquis; ou, s'il l'aimoit mieux, la somme de 500000 écus.

Après quoi il ajoûte, ce qui étant remis à son option, il n'y avoit point de doute qu'il garderoit cette place, qui étoit la clef de son Royaume.

Le Père Daniel paroît un peu plus embarrassé, par rapport à ce Traité. Il dit bien, en substance, la même chose que Mezeray; mais il y ajoûte de lui-même une explication, & une clause, qui ne se trouve point dans le Traité. Voici ses paroles.

Elisabeth n'auroit pû, sans offenser les Anglois, faire une cession absolüe de Calais à la France. D'ailleurs, elle voyoit le Roi déterminé à ne point rendre cette place. On prit un milieu, qui étoit de laisser ce Prince en possession de Calais, pour huit ans; au bout desquels, il s'engageoit à le rendre, sous peine de payer 500000 écus à l'Angleterre. Que nonobstant ce payement, qui se feroit, pour le refus, ou pour le délai de la restitution, les Anglois auroient droit d'employer les armes, pour reprendre Calais.

Je suis très-persuadé que *Henri II.* en signant le *Traité*, n'eut jamais intention de l'exécuter, & qu'il ne donna les mains à cet Article, que pour satisfaire *Philippe II.* qui le souhaitoit. Mais la mauvaise foi de ce Prince ne peut pas autoriser les deux Historiens, que je viens de citer, à rapporter le *Traité* d'une toute autre manière, qu'il n'a été fait, & même avec des additions, dont il n'y a aucune trace dans le *Traité* même. Il est aisé de prouver que la Cour de France ne croyoit pas avoir droit de garder Calais, par le *Traité* même, après les huit années expirées; puis-

tion, elle ne se servit point de cette raison, pour appuyer son refus, ainsi qu'on le peut voir dans l'Histoire.

Il n'est pas nécessaire de reparler ici de ce qui donna lieu au Traité d'Edimbourg, ni du refus que fit *François II.* de le ratifier, puis que cette matiere a été traitée dans le 2. Article. *François II.* étant mort, à la fin de l'année 1560, *Charles IX.* son successeur n'avoit aucun droit de se mêler des affaires du Royaume d'Ecosse. Il auroit pû néanmoins trouver un prétexte de poursuivre le projet du Roi son Frère, comme allié de l'Ecosse, & beau-frère de *Marie.* Mais la Reine *Catherine de Medicis,* Régente de France, n'aimoit pas assez *Marie,* sa Belle-fille; pour s'engager dans une entreprise aussi difficile, que de lui mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête. D'ailleurs, les troubles qu'il y eut en France, sous ce nouveau Règne, occupèrent trop la Cour, pour qu'elle pût travailler efficacement, à exécuter un tel projet.

Deux partis se formèrent en France, pendant la minorité de *Charles IX.* savoir celui du Prince de *Condé,* & celui du Duc de *Guise.* Celui-ci étoit

appuyé par les Catholiques, & l'autre par les Huguenots, qui étoient fort inférieurs en nombre. La Régente fomentoit la division entre les deux Partis, & pour cet effet, elle jugeoit qu'il étoit à propos de soutenir le plus foible, de peur qu'il ne fût accablé, par le plus puissant; parce que si elle eût abandonné les Huguenots, elle craignoit de retomber, sous la domination des Princes Lorrains; qui lui avoit été insupportable, pendant le dernier Règne. Ce fut, par cette raison, qu'elle fit accorder aux Huguenots, l'Edit de Janvier, qui leur étoit assez favorable. Le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine*, son frère, connoissant bien quelle étoit la pensée de la Régente, faisoient tous leurs efforts, pour se rendre supérieurs. Dans cette vuë, ils firent offrir au Roi de *Navarre*, qui flottoit encore entre les deux Partis, la Reine d'Écosse leur nièce, avec tous ses droits sur la Couronne d'Angleterre, & les secours du Pape & du Roi d'Espagne, pour les faire valoir. Quoi que le Roi de *Navarre* fût marié; comme la Reine sa femme étoit Huguenote, ce n'étoit pas une difficulté, que de faire casser son Mariage, s'il eût vou-

lu y consentir. *Elisabeth* connoissant, par ce projet, dont elle fut informée, que ces Princes ne s'étoient pas défistez de leurs desseins, crut qu'il étoit nécessaire, pour sa propre sûreté, de les tenir occupez en France, en secourant les Huguenots, qui avoient pris les armes en 1562. après le massacre de *Vassy*. Elle fit donc avec eux un Traité, par lequel elle s'engageoit à leur envoyer 6000 hommes; dont 3000 devoient être employez à défendre Dieppe & Rouën, & l'autre moitié étoit destinée à garder le Havre de Grace; que les Huguenots devoient lui livrer, & qu'ils lui livrèrent effectivement. L'Ambassadeur de France, qui étoit à Londres, fit de grandes plaintes de ce secours, mais fort inutilement. La Reine publia un Manifeste, dans lequel elle disoit, qu'elle n'avoit envoyé ses Troupes en France; que pour conserver ces places au Roi, & pour empêcher que les Princes Lorrains ne s'en faussent, pour envahir l'Angleterre, avec plus de facilité.

Quelque tems après, Rouën fut assiégé, par l'armée du Roi & pris d'assaut, après que le Roi de Navarre eut reçu dans la tranchée, une blessure

fure dont il mourut. La Bataille de Dreux suivit d'assez près la prise de Rouën. Le succès en fut à peu près égal des deux côtez, puisque les deux Généraux, savoir le Connétable de *Montmorenci* & le Prince de *Condé* furent faits prisonniers. L'Année suivante 1563. les Huguenots firent la paix, sans y comprendre l'Angleterre. Bien-tôt après, le Roi fit assiéger le Havre de Grace, & s'en rendit maître; les Huguenots même, qui avoient livré cette place aux Anglois, ayant témoigné beaucoup d'ardeur, pour la leur arracher. La prise du Havre fut suivie d'une trêve, & la paix, entre la France & l'Angleterre, se conclut à Troye en 1564.

Depuis ce tems-là, il sembla que la Cour de France vouloit, à quelque prix que ce fût, gagner l'affection d'*Elisabeth*; & qu'elle négligeoit, de plus en plus, les interêts de la Reine d'Ecosse. En 1566. *Charles IX.* envoya deux Coliers de l'Ordre de St. Michel à *Elisabeth*, pour en gratifier deux Seigneurs Anglois, à son choix. Mais cette marque d'affection n'étoit rien moins que sincère. *Elisabeth* n'y comptoit pas trop. Elle savoit que dans une entrevuë des deux Cours de

France & d'Espagne à Bayonne, la ruine des Protestans avoit été résoluë & elle ne pouvoit douter qu'on n'eût dessein de les surprendre. Elle dissimula néanmoins & répondit aux marques d'estime, que *Charles IX.* lui donnoit, par des témoignages extérieurs d'une affection réciproque.

Dès l'année suivante, elle eut occasion de se confirmer dans ses soupçons, par le refus que fit *Charles IX.* de lui rendre Calais, refus que le Chancelier de l'*Hôpital* ne s'avisa point de fonder sur le Traité de Câteau ; mais sur d'autres raisons générales, entièrement foibles, & sur tout sur ce qu'on n'avoit fait aucune mention de cette restitution, dans le Traité de Troye. *Elisabeth* ne se trouvant pas en état de recouvrer cette place, par la force des armes, dissimula le chagrin, que ce refus lui causoit.

Cette même année, la guerre civile s'étant renouvelée, en France, *Elisabeth* fit dire nettement au Roi qu'elle ne verroit pas tranquillement opprimer les Huguenots. Cette déclaration, en faveur des Huguenots, leur propre fermeté, & les secours qu'ils recevoient d'Allemagne, leur firent obtenir la paix ; mais elle ne

fut pas de longue durée. *Charles* ayant fait une tentative, pour enlever le Prince de *Condé*, donna lieu par cette démarche, de renouveler la guerre. *Elisabeth*, qui avoit intérêt de soutenir les Huguenots, leur envoya cent mille écus d'or, avec un Train d'artillerie. La guerre dura jusqu'en 1570. qu'elle fut terminée par une paix trompeuse, que le Roi accorda aux Huguenots. Ce fut vrai-semblablement en ce tems-là, que fut formé le projet du massacre, qui s'exécuta deux ans après.

Dans le dessein qu'avoit *Charles IX.* d'exterminer, à une seule fois, tous les Huguenots de son Royaume, il n'oublia rien de ce que la dissimulation la plus outrée put lui suggerer, pour les endormir. Je ne parlerai ici, que d'un seul article, qui est de mon sujet ; savoir, de la négociation qu'il y eut l'année 1571. pour le mariage du Duc d'*Anjou* avec *Elisabeth*. Il est plus que probable que ni *Charles*, ni *Elisabeth* n'avoient aucune envie que ce Mariage s'accomplît. Cependant, chacun avoit ses raisons, pour faire semblant de le souhaiter. Mais la dissimulation de *Charles* ne procedoit que du dessein barbare qu'il avoit con-

çu d'exterminer les Huguenots, & de les empêcher de le soupçonner, en feignant de vouloir marier le Prince son frère, avec une Reine, qui étoit regardée comme la Protectrice de la Religion Protestante.

Au contraire, la dissimulation d'*Elisabeth* n'avoit pour but, que de se garantir des pièges & des attaques de ses ennemis. Elle se persuadoit, que pendant qu'on la verroit sur le point de s'unir avec la France, par son Mariage; les amis de *Marie* demeureroient en repos, & que par-là, elle feroit cesser, du moins pour un tems, les complots qui se faisoient continuellement pour la détrôner. Le Mariage ne réussit pas. *Elisabeth* trouva le moyen d'accrocher la négociation, par des propositions au sujet de la Religion, qui ne pouvoient que paroître fort dures à la Cour de France. Néanmoins *Charles*, comprenant sans doute quel étoit le but de la Reine, se relâchoit d'autant plus sur cet article, qu'elle paroissoit se tenir ferme; & par là, il faisoit d'autant mieux donner les Huguenots dans le piège.

La négociation du Mariage s'étant rompue, on en entama une autre, pour

pour une ligue défensive, entre la France & l'Angleterre. Cette négociation rencontroit deux grandes difficultez. La premiere étoit, qu'*Elisabeth* vouloit que les deux Parties s'engageassent à se défendre mutuellement, en cas qu'elles fussent attaquées; quand même ce seroit, pour cause de Religion. Mais *Charles* ne pouvoit se résoudre à passer cet article, de peur d'offenser le Pape & les Catholiques. Il offroit néanmoins, de consentir que, sans nommer la Religion, on mît en général, *pour quelque cause, que ce pût être, & d'écrire à la Reine une Lettre de sa propre main; dans laquelle il déclareroit, que la cause de Religion étoit comprise dans cette clause générale, de quoi Elisabeth se vit enfin obligée de se contenter.*

La seconde difficulté consistoit, en ce que *Charles* vouloit absolument comprendre la Reine d'Ecosse, dans le Traité; à quoi *Elisabeth* ne vouloit, ni ne pouvoit consentir. L'expédient, qu'on trouva pour surmonter cet obstacle, fut de se servir d'une expression ambiguë; savoir, *que les deux Couronnes s'engageoient à maintenir les loix présentes d'Ecosse.* *Elisabeth*

Elisabeth pouvoit entendre par là, tout ce que les Etats avoient fait contre *Marie*; & *Charles*, regardant comme nul tout ce qui avoit été fait par les Etats, pouvoit prétendre, que par les loix présentes, il falloit entendre celles, qui avoient précédé les troubles d'Ecosse. Au fond, ce n'étoit que pour amuser le Public, que cette ligue se faisoit. *Elisabeth* n'avoit pas intention de se servir du secours de la France, si on l'attaquoit, pour la cause de Religion; mais elle avoit intérêt qu'on le crût. D'un autre côté, *Charles* ne faisoit le difficile, sur l'affaire de *Marie*, que pour sauver les apparences; de peur qu'une trop grande facilité, sur ce sujet, ne fît soupçonner qu'il avoit des desseins cachez. Cette ligue fut conclüe au mois d'Avril 1572.

Le massacre de la S. Barthelemi, qui fut exécuté le 24. d'Août de cette même année, découvrit enfin les desseins, que *Charles* avoit tenu cachez, avec tant de dissimulation. Non seulement *Elisabeth* fut touchée du malheur des Huguenots; mais elle craignit aussi, pour elle-même. *Charles IX.* venoit de faire voir, qu'il y auroit de l'imprudence à compter à l'a-

venir sur sa bonne foi. Le Duc de *Guise*, cousin germain de la Reine d'Ecosse, étoit tout puissant à la Cour de France; & il n'y avoit que trop de sujet de présumer, que le Roi d'Espagne étoit entré dans cet horrible complot, & qu'on n'en demeureroit pas là. Dans cet état d'incertitude, *Elisabeth* prit la résolution de se tenir sur ses gardes, sans faire du bruit; de peur de fournir un prétexte à ses ennemis, & de faire des préparatifs pour se défendre, en cas qu'elle fût attaquée. D'un autre côté, *Charles*, qui n'avoit pas exterminé tous les Huguenots, comme il se l'étoit proposé, & qui voyoit ceux, qui étoient échappés du Massacre, résolus de vendre chèrement leurs vies, craignoit qu'*Elisabeth* ne leur donnât de puissans secours. Il pallia donc, le mieux qu'il lui fut possible, l'action qu'il venoit de faire & affecta de témoigner, à l'Ambassadeur d'Angleterre, une estime & une affection toute particulière pour la Reine, protestant, que son intention étoit d'observer religieusement le Traité. *Elisabeth* feignit de se laisser éblouir, par ces marques d'amitié, & y répondit, par de pareilles protestations. Il sembloit, à

marques extérieures, qu'ils avoient l'un pour l'autre une parfaite estime & une sincère affection; quoi que leur défiance réciproque fût alors au plus haut degré. Leur dissimulation alla si loin, que dans ce même tems une fille étant née à Charles, il pria Elisabeth d'en être la marraine, & qu'elle ne fit point difficulté d'y consentir. Les Huguenots ne savoient que penser de la conduite de la Reine; mais elle leur laissoit croire ce qu'ils vouloient, & suivoit constamment ce que sa politique lui suggéroit.

Tout cela n'empêcha pas que la Reine ne permît à *Mongommery* de préparer en Angleterre un secours, pour la Rochelle, qui étoit sur le point d'être assiégée. L'Ambassadeur de France fit grand bruit, sur ce sujet, & on se contenta de lui répondre, que ceux, qui avoient fait ces préparatifs, étoient des gens sans aveu, & qu'on les puniroit, si on pouvoit les saisir.

D'un autre côté, les troubles d'Ecosse étant sur le point de finir, par le siège du Château d'Edimbourg; *Charles* envoya *Virac* en Ecosse, pour les fomenter, & pour encourager ceux du Château à tenir bon, par l'espé-

ance d'un prompt secours. Mais *Virac* aiant été obligé, par la tempête, de relâcher à Scarborough, y fut arrêté, & conduit à Londres; sous prétexte d'une défense générale de laisser passer personne, sans passe-port. Par là, le dessein de la France fut empêché, parce que son Envoyé fut retenu à Londres, jusqu'à ce que la guerre d'Ecosse fût terminée.

L'Ambassadeur de France se plaignoit encore de ce procédé; mais on lui répondit, que la Reine n'ayant eu aucun avis de l'envoi de *Virac* en Ecosse, n'avoit pas pû prévenir à son égard l'exécution de l'ordre général, qu'elle avoit donné pour le gouvernement des Frontières.

Cependant le Roi de France faisoit assiéger la Rochelle, & dans le même tems, il faisoit négocier, à Londres, le mariage du Duc d'*Alençon*, son second frère, avec *Elisabeth*; qui en reçut la proposition sans repugnance, & qui donna lieu de croire qu'elle avoit du penchant à se marier, quoi que jusqu'alors elle eût témoigné le contraire. Peu de tems après, le Duc d'*Anjou*, qui commandoit au siège de la Rochelle, ayant reçu la nouvelle qu'il avoit été élu Roi de Po-
logne,

logne, leva le siège, & la paix fut accordée aux Huguenots.

Le Roi de Pologne partit, pour son Royaume; malgré les efforts que la Reine Mère fit, pour le retenir. On prétend qu'elle savoit, par avance, que *Charles IX.* devoit infailliblement mourir, en peu de tems. C'étoit par cette raison, qu'elle ne vouloit pas que le Roi de Pologne, qui étoit de tous ses enfans celui qu'elle aimoit le plus, risquât de perdre, par son absence, la Couronne de France, que le Roi son Frère lui alloit laisser. Mais *Charles* étoit si jaloux du Roi son Frère, qu'il voulut absolument le voir partir, tant il avoit peur des intrigues de sa Mère.

Peu de tems après, *Charles IX.* par le conseil de sa Mère, donna des gardes au Duc d'*Alençon*. *Catherine* craignoit que ce jeune Prince ne supplantât le Roi de Pologne, son Frère aîné, après la mort du Roi, qui effectivement arriva le 30. du Mois de Mars 1574. *Henri* son Frère, qui étoit déjà en Pologne, en ayant reçu la nouvelle, se déroba des Polonois, & s'en retourna en France, où il succéda au Roi son Frère, sous le nom de *Henri III.* Immédiatement après son

n arrivée en France, il fit la guerre aux Huguenots, quoi qu'ils ne lui en eussent donné aucun sujet. *Elisabeth* n'osant se déclarer ouvertement pour eux, fournit secrètement quelque argent au Prince de *Condé*, pour payer les troupes que *Casimir*, Comte Palatin, levoit pour lui en Allemagne. Cette guerre ne dura qu'un an, & fut suivie d'une paix, qu'on accorda d'autant plus volontiers aux Huguenots, qu'ils avoient le Duc d'*Alençon* frère du Roi à leur tête, & de bonnes troupes Allemandes. Ce fut pendant cette paix, que le Duc de *Guise* commença à former la fameuse Ligue Catholique, qui causa tant de maux à la France; & qui obligea les Huguenots à s'unir étroitement ensemble, pour leur commune défense, sous la conduite du Roi de *Navarre*, premier Prince du sang Royal, après le Duc d'*Alençon*.

En 1578. ce Duc, qui avoit pris le titre d'*Anjou*, fut élu Protecteur de la Liberté Belgique, & immédiatement après, il envoya en Angleterre un Gentilhomme nommé *Baquetville*, pour négocier son mariage avec *Elisabeth*. Cet Envoyé fut fort bien reçu, & il parut que la Reine n'étoit pas

pas éloignée de consentir à ce Mariage. La négociation fut continuée, avec ardeur, dans l'année 1579, la Reine paroissant toujours disposée à conclurre; pourvû qu'on pût s'accorder, sur l'article de la Religion. Le Duc alla même lui rendre une visite incognito, mais il ne fit qu'un très-petit séjour en Angleterre. Enfin, l'année 1581, on convint des conditions du mariage, à la satisfaction de la Reine. Mais les articles étoient à peine signez, qu'Elisabeth fit naître une difficulté, en demandant que la France conclût avec elle une ligue offensive; à quoi le Roi ne voulut point consentir, avant que le Mariage fût consommé. Cependant, le Duc d'*Anjou* s'étant rendu en Angleterre, fut reçu de la Reine, avec beaucoup de caresses. Elle lui donna même, un jour, une bague qu'elle portoit à son doigt. Tout le monde crut que le Mariage alloit s'accomplir. Mais tout à coup, la Reine changea d'avis, & feignit que c'étoit à cause des oppositions de divers Seigneurs de son Conseil, qu'elle avoit apparemment elle-même excitez à murmurer contre son Mariage. Le Duc partit au commencement de l'année

née 1582. comblé d'honneurs & de présens, quoi que fort chagrin de n'avoir pas réuffi, dans l'affaire qui l'avoit amené en Angleterre. Il se rendit à Bruxelles, où il fut couronné Duc de Brabant.

Depuis ce temps-là, *Elisabeth* n'eut que peu d'affaires, avec *Henri III*, excepté qu'en 1585. ce Prince ayant été contraint, par la Ligue, de faire la guerre aux Huguenots; la Reine prêta 50000 écus au Prince de Condé, & dix vaisseaux, avec quoi il dégagea la Rochelle, qui étoit bloquée.

Les Actes, qui regardent les affaires d'*Elisabeth* avec la France, sont en très-petit nombre.

Année 1559.

Traité de paix entre la France & l'Angleterre, conclu à Câteau en Cambresis le 2 d'Avril. Page 505. aux conditions suivantes.

Que *Henri II.* gardera Calais, pendant huit ans, après quoi il sera tenu de rendre cette place à l'Angleterre.

Qu'il donnera pour cautions sept Marchands solvables, qui ne seront point ses sujets.

Qui Mercatores se obligabunt meliore modo & formâ, quibus id fieri possit se soluturos summam quingentorum millium Coronarum aurearum de sole dictæ Serenissimæ Regine Angliæ, aut ejus Hæredibus & Successoribus, in Regno Angliæ. Quæ quidem summa erit loco & vice pœnæ, casu quo dictus Christianissimus Rex, ejus Hæredes & Successores, restitutiones Præmissorum, virtute hujus Tractatus, prædictæ Serenissimæ Regine aut ejus Successoribus faciendas, adimplere recusaverint, aut plus justo distulerint. Quæ quidem pœna petita, sive soluta fuerit, sive non soluta, remanebunt nihilominus Rex Christianissimus & Delphinus, eorumque Hæredes & Successores obligati ad dictam Restitutionem faciendam, secundum fidem datam, & pacta hoc Tractatu comprehensa.

On voit par là, qu'il n'étoit pas au choix de la France de rendre Calais, ou de payer 500000 écus, & que cette somme n'étoit que comme une peine du refus, ou du délai, sans que la France en fût moins obligée de rendre Calais.

Année 1560.

Commissio[n] de *François II.* & de *Marie*, à *Jean de Monluc* Evêque de Valence, *Nicolas de Pelvé*, Evêque d'Amiens, *Jaques de la Brosse*, *Henri Clentin Sr. d'Oysel*, *Charles de la Rochefoucault* Seigneur de Rendan, pour traiter sur la frontière d'Ecosse, avec les Commissaires d'*Elisabeth*. Du 2 Mai *Pag.* 581.

Conventions pour la démolition du *Petit Lieth*, pour l'embarquement des troupes Françoises, & le départ des Angloises. Du 5. Juillet. *Pag.* 592.

Traité d'Edimbourg. Du 16. Juillet *Pag.* 593.

J'ai marqué ailleurs les Articles de ce Traité.

Année 1562.

Commissio[n] à *Ambroise Dudley*, Comte de *Warwick*, pour commander le secours, destiné pour la Normandie, du 1. Octobre. *Pag.* 625.

Année 1564.

Traité de Troye, entre la France & l'Angleterre, du 11. Avril. Pag. 640.

Ce Traité ne contient qu'une paix en termes généraux; châcun gardant ses droits & ses prétensions.

Autre conclu à Troye le 12. Avril. Pag. 644.

Que les Otages de France, qui sont en Angleterre, seront relâchez & que le Roi de France fera payer à *Elisabeth* 60000 écus, & autres 60000 écus, six semaines après.

Que *Trochmorton*, Ambassadeur d'Angleterre, sera relâché.

Ratification de Charles IX. du 12. Avril. Pag. 652.

Année 1577.

Commission pour examiner les Pirateries commises par les Anglois, contre les François, du 10. Mars. Pag. 770.

Année 1581.

Obligation de *François Duc d'Anjou*, pour la somme de cent mille écus d'or sol, chaque écu de 60. sous, qu'*Elisabeth* lui a prêtée, savoir le 5. de Septembre 50000 écus en argent monnoyé, & le 7. d'Octobre, 50000 écus, partie en argent monnoyé, partie en lingots d'or. A St. Valery le 13. Octobre. *Pag.* 792.

Article V.

Affaires d'Elisabeth avec l'Espagne.

J'AI déjà dit, qu'immédiatement après la mort de *Marie, Philippe II.* fit demander *Elisabeth*; se faisant fort d'obtenir une dispense du Pape, pour ce mariage. *Elisabeth* se trouva fort embarrassée de cette recherche, non pour se déterminer sur l'acceptation, ou sur le refus; elle étoit déjà résolue sur ce sujet; mais sur la manière de s'en défendre. Outre que, selon les apparences, elle avoit déjà pris la résolution de ne pas partager son Trône, avec un Mari; elle considéroit, dans le Mariage qu'on lui proposoit,

posoit , une difficulté dont elle ne pouvoit qu'être choquée. C'est que par là , elle auroit expressément condamné la conduite du Roi son Père , envers *Catherine d'Arragon* , & tout ce qui s'étoit fait en conséquence. Si avec une dispense du Pape , elle pouvoit épouser *Philippe I I.* son beau-frère ; *Henri* avoit pû , avec une pareille dispense , épouser *Catherine d'Arragon* ; d'où il résulteroit nécessairement , que son second mariage avec *Anne de Bolten* étoit illégitime , & que , par conséquent , *Elisabeth* étoit bâtarde. Il auroit donc fallu , en acceptant la proposition de *Philippe* , se faire légitimer par le Pape , & reconnoître qu'elle ne tenoit la Couronne , que de sa faveur. Mais rien n'étoit plus éloigné de sa pensée ; puis qu'au contraire , elle avoit pris une ferme résolution de rétablir la Réformation en Angleterre , & de faire confirmer & renouveler les Lois , qui avoient été faites contre le Pape , sous *Henri VIII* , & sous *Edoüard VI.* Mais d'un autre côté , elle se trouvoit , en montant sur le trône , dans un état fort fâcheux. Elle étoit actuellement en guerre avec la France , & n'avoit

Véritablement, la paix se négocioit à Câteau; mais elle n'étoit pas encore conclüe. *Philippe* pouvoit l'abandonner, & en ce cas-là, elle se voyoit exposée à soutenir seule une guerre très-fâcheuse; qui ne pouvoit que rompre ses mesures, par rapport à la Religion, & la mettre même en risque de se voir disputer sa couronne, par le Roi de France; sous prétexte des droits de la Reine d'Ecosse sa belle-fille. Il étoit donc nécessaire de ménager le Roi d'Espagne, & de ne l'irriter pas, par un refus absolu. Pour se tirer de cet embarras, elle se hâta de rétablir la Réformation en Angleterre, & cela fit assez comprendre à *Philippe*, qu'il n'y avoit rien à faire pour lui. Depuis ce tems-là, il n'eut plus que de la froideur, pour *Elisabeth*, & s'il sembla faire quelque chose pour elle, dans la négociation de la paix; ce ne fut que pour sauver son propre honneur.

Cette froideur alla toujours, en augmentant. *Elisabeth* lui ayant envoyé un Ambassadeur, pour le consulter sur les affaires, qu'elle avoit avec la France, par rapport à l'Ecosse, où elle avoit déjà envoyé des troupes; il ne parut point s'intéresser

dans cette affaire, autrement qu'en lui conseillant de stipuler la restitution de Calais, quand elle feroit la paix avec la France. En même tems, il se servit de cette occasion, pour remettre l'Ordre de la Jarretière entre les mains de l'Ambassadeur. *Elisabeth*, de son côté, lui refusa une grace, qu'il lui demanda; savoir, qu'il fût permis à la famille de son Ambassadeur, qui s'étoit marié en Angleterre, de se retirer à Bruxelles, en conservant la jouissance de ses biens. Tout cela produisoit, de jour en jour, un si grand éloignement, entre eux, qu'*Elisabeth* ne pouvoit s'empêcher de soupçonner *Philippe* d'entrer dans les projets du Duc de *Guise*, en faveur de la Reine d'Ecosse.

Le Commerce entre l'Angleterre & les Pais-bas, qui, s'il en faut croire *Cambden*, alloit à plus de douze millions d'or, étoit presqu'entièrement tombé en 1564, par les artifices du Cardinal de *Granvelle*; qui avoit persuadé à la Gouvernante des Pais-bas, de défendre l'entrée des draps d'Angleterre. Cela fut cause que les Anglois établirent une étape de draps à Emden, dans la Frise Orientale. Mais un nouvel Ambassadeur

deur d'Espagne, qui arriva en Angleterre, trouva le moyen de raccommoder les deux Nations. Il fut convenu qu'on observeroit, des deux côtez, le *Traité de Commerce* nommé le *Grand Entrecours*, fait du tems de Maximilien I.

En 1568, *Philippe*, je ne sai à quelle occasion, relegua l'Ambassadeur d'Angleterre, dans un village proche de Madrid. Dans cette même année, un Marchand Anglois nommé *Hawkins*, étant allé négocier en Amerique, en vertu du *Traité* conclu entre *Charles V.* & *Henri VIII*; une flotte Espagnole, qui se trouva dans ces quartiers-là, pilla ses Marchandises, & se saisit de ses vaisseaux, sans que la Reine en pût obtenir aucune satisfaction.

Un nouvel accident, arrivé en 1569, augmenta la brouillerie entre *Elisabeth* & *Philippe*. Des Marchands Genoïis ayant fait rembarquer en Espagne, avec la permission du Roi, une somme d'argent, pour l'envoyer dans les Pais-bas; le vaisseau, qui portoit cet argent, fut poursuivi, par des Corsaires, & contraint de relâcher en Angleterre. L'Ambassadeur d'Espagne ayant dit à la Reine que l'ar-

gent apartenoit au Roi son Maître elle le fit décharger, pour le faire transporter par terre à un port plus voisin des Pais bas, & où il courût moins de risque dans le trajet. Mais dans ces entrefaites, elle fut informée que l'argent apartenoit à des Particuliers, & que le Duc d'*Albe* devoit s'en saisir, pour les besoins de la guerre. Cela fut cause, qu'elle retint elle même cet argent, par voye d'emprunt, & donna des cautions pour le payement. Le Duc d'*Albe* en fit grand bruit, & fit saisir les effets des Marchands Anglois. La Reine en fit autant, à l'égard des Marchands des Pais-bas, & donna des gardes à l'Ambassadeur d'Espagne; qui avoit eu l'insolence de semer des Ecrits, sur ce sujet, fort offensans pour la Reine; mais on les lui ôta, deux jours après. Elle fit demander à *Philippe*, qu'il châtiât son Ambassadeur; mais elle ne put l'obtenir. Au contraire *Philippe* fit saisir les effets des Anglois, en Espagne. Mais les Anglois s'en vengèrent, par les prises qu'ils firent sur les Espagnols. Ces représailles alloient si loin, que la Reine fut obligée de les arrêter, par une Proclamation, de peur de s'engager dans
une

une guerre contre l'Espagne.

Il parut bien l'année suivante, que *Philippe* s'intéressoit beaucoup aux affaires de la Reine d'Ecosse ; puisque son Ambassadeur se joignit à l'Ambassadeur de France, pour demander fortement la délivrance de cette Reine. Peu de tems après, *Elisabeth* fut informée que Marie, se croyant entièrement abandonnée par la France, à cause du mariage, qui se négotioit actuellement entre *Elisabeth* & le Duc d'*Anjou*, s'étoit tout à fait tournée du côté de l'Espagne, & avoit projeté de se marier, avec *D. Juan d'Autriche* frère naturel de *Philippe II.* Cela lui fit comprendre qu'elle devoit se tenir sur ses gardes, par rapport à l'Espagne & aux Pais bas.

En 1577, le Prince d'*Orange* lui apprit, que *D. Juan d'Autriche*, qui étoit arrivé dans les Pais-bas, avoit formé le projet, non seulement de subjuguier ces Provinces, mais encore d'attaquer ensuite l'Angleterre, & d'épouser la Reine d'Ecosse. Cet avis fut cause qu'après que les Etats eurent déclaré la guerre à *D. Juan*, elle ne balançoit point à leur prêter cent-mille livres sterling ; afin de tenir ce

Prince occupé en ce pais-là. Pour pallier cette démarche, elle écrivit à *Philippe*, qu'elle n'avoit prêté cet argent aux Etats, que pour lui conserver les Pais-bas, qui étoient prêts de se donner à la France. Mais *Philippe* ne se paya point de cette défaite.

En 1580, sept cents Espagnols, sous le nom des troupes du Pape, firent une descente en Irlande, où ils prétendoient se fortifier ; mais ils y furent presque tous assommés.

Peu de tems après, l'Ambassadeur d'Espagne se plaignit que *Drack* qui venoit d'arriver de son voyage, autour du monde, avoit pillé les sujets du Roi son Maître, dans les Indes. On le fit quelque tems attendre ; mais enfin la Reine lui fit rendre une partie du butin, que *Drack* avoit apporté.

Malgré les sujets que *Philippe* & *Elisabeth* avoient de se plaindre l'un de l'autre, ils ne laissoient pas d'entretenir extérieurement quelque correspondance ensemble. Le commerce, dont leurs Sujets ne pouvoient guère se passer, faisoit que les différens, entre les deux Couronnes, n'étoient pas encore parvenus à une entière rupture. D'ailleurs, *Philippe* trouvoit mieux son compte à soutenir se-
cette-

crettement les ennemis d'Elisabeth, qu'à l'attaquer lui-même, à force ouverte. Il tenoit donc toujours à Londres un Ambassadeur, qui ne perdoit aucune occasion de nuire à la Reine. *Mendozze*, qui exerçoit cet emploi en 1584, entra bien avant dans une conspiration, que *Trochmorton* & quelques autres avoient tramée; pour délivrer la Reine d'Ecosse, par le moyen d'une armée étrangère. Il fut découvert, par la Confession de *Trochmorton*, & il fut appelé devant le Conseil, où on l'informa de ce qui avoit été déposé contre lui. Au lieu de se défendre, sur l'accusation; il usa de récrimination, il se plaignit touchant l'argent, que la Reine avoit retenu au Roi d'Espagne; & accusa les Ministres d'user de toutes sortes de moyens, pour fomenter la division, entre le Roi son Maître & la Reine. Sur cela, on lui ordonna de sortir du Royaume, & il se trouva fort heureux d'en être quitte à si bon marché. Incontinent après, la Reine envoya *Waad* à *Philippe* pour se plaindre de son Ambassadeur, & pour dire au Roi, qu'elle en recevrait volontiers un autre. Mais il ne fut pas possible à l'Envoyé, d'obtenir audience du Roi.

A ce sujet de brouillerie, il s'en joignit encore un autre bien plus considérable. Le Prince d'*Orange* ayant été assassiné, les Etats des Provinces Unies, qui se trouvoient dans une situation très-dangereuse, offrirent la Souveraineté de leur país à *Elisabeth*. Elle refusa cette offre; parce qu'elle comprit bien qu'en l'acceptant, elle s'engageroit dans une guerre d'une très-grande dépense, qu'elle ne pourroit pas moderer à sa volonté. Ainsi elle aima mieux faire avec les Etats un Traité, qui répondoit mieux en toutes manières, aux maximes de sa Politique. Par ce Traité, elle voulut bien s'engager à fournir aux Etats cinq-mille hommes de pied, & mille chevaux, & à payer elle-même ces troupes, pendant la guerre; à condition que les sommes, qu'elle avanceroit, lui seroient renduës après que la paix seroit faite. Les Etats lui remirent, pour sûreté de son payement, les villes de *La Brille* en Hollande, & de *Flessingue* avec le Fort de *Ramekens*, en Zélande. On convint aussi que le Général, qui commanderoit les troupes Angloises, & deux autres personnes, que la Reine nommeroit, auroient séance dans le Conseil d'Etat.

tat, & qu'il ne se feroit ni paix, ni trêve, sans un consentement mutuel. *Elisabeth* choisit le Comte de *Leicester*; pour commander ses troupes, dans les Pais-bas. En même tems, elle publia un Manifeste, où elle donnoit pour raison du secours, qu'elle envoyoit aux Provinces-Unies, que l'alliance faite autrefois avec la Maison de Bourgogne, étoit moins entre les Souverains des deux Etats, qu'entre les Etats mêmes. Mais comme elle comprit bien que le Roi d'Espagne ne se contenteroit pas d'une semblable raison, & qu'ils regarderoit ce secours, comme une déclaration de guerre, elle résolut de le prévenir. Pour cet effet, elle fit équiper une flotte, dont elle donna le commandement au Comte de *Carlisle*, qui avoit sous lui le fameux Chevalier *Drack*. Cette flotte fit de grands ravages, chez les Espagnols, en Amérique, au Capvert, à Sr. Domingue, à Carthagene, à la Floride; & revint en Angleterre, avec un butin de soixante-mille livres sterling.

Le Comte de *Leicester* s'étant rendu en Hollande en 1586, les Etats le firent Capitaine Général, & lui donnèrent un pouvoir presque absolu.

La Reine crut que c'étoit un tour de souplesse, pour l'engager, malgré qu'elle en eût, à accepter la Souveraineté qui lui avoit été offerte, & se plaignit aux Etats de cette espèce de supercherie. Cependant, après qu'elle eut été informée de leurs raisons, elle souffrit que la Patente du Comte de *Leicester* subsistât. Mais elle leur fit entendre assez nettement, qu'elle ne s'engageroit à les secourir, que selon les termes du Traité, ou autant que ses affaires le lui permettroient. Le XV. Tome des Actes Publics ne va pas plus loin.

Actes qui regardent l'Espagne.

Année 1563.

Commission pour examiner les plaintes des Sujets du Roi d'Espagne contre les Anglois. Du 24. Avril.
Pag. 639.

Année 1564.

Ordre de visiter les Archives, touchant les différens avec l'Espagne, à cause de certaines difficultez survenues

nuës dans la négociation de Bruges.
Pag. 653.

Année 1572.

Commissiion, pour examiner quelles marchandises des Anglois ont été arrêtées en Espagne, afin de récompenser les Propriétaires, des biens des Espagnols, saisis en Angleterre. Du 17. Fevrier. *Pag.* 715.

Année 1573.

Commissiion pour examiner quels biens des Espagnols ont été arrêtez, depuis le 3. Janvier 1568. Du 21. Avril. *Pag.* 720.

Année 1578.

Traité entre la Reine & les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-bas. A Bruxelles du 7. Janvier. *Pag.* 784. aux conditions suivantes.

Que les Traitez, entre l'Angleterre & la Maison de Bourgogne, demeureront fermes.

Que les Etats ne feront rien d'important, par rapport à la guerre ou à la paix, sans le consentement de la
Rei-

Reine, ou de ses Ministres autorisez par elle.

Que si l'Angleterre est attaquée, sous prétexte de Religion, ou autrement; les Etats lui donneront le même secours, que la Reine leur donne.

S'il y a de la dissention entre les Etats, ils en informeront la Reine, & s'en rapporteront à son Jugement.

Si la Reine équipe une flotte pour garder la mer, les Etats lui enverront 40 Vaisseaux dont le moindre sera de 40 Tonneaux; qui se joindront à la flotte Angloise, & obéiront à l'Amiral Anglois, aux dépens de la Reine.

Les Etats ne recevront aucun des Anglois Rebelles, qui leur seront dénoncez. Ils ne feront aucun Traité secret, sans le consentement de la Reine.

S'ils font la paix, avec le Roi Catholique, ils feront en sorte que la Reine y sera comprise, sous les conditions qu'elle jugera convenables.

Année 1581.

Commission des Etats Généraux &
de

de quelques unes des Provinces Unies , en particulier , pour aller en leur nom demander la Protection d'Elisabeth , & du secours contre la Tyraunie du Roi d'Espagne. Du 6. Juin. *Pag.* 793--798.

Les Etats avoient déjà renoncé à l'obéissance du Roi d'Espagne.

Patente Générale au Comte de *Leicester* , pour commander les forces Angloises , dans les Pais-bas. Du 2. Octobre. *Pag.* 799.

Patente pour le même , plus spéciale. Du 22. Octobre. *Pag.* 799.

Patente de Philippe *Sidney* , pour être Gouverneur de *Flessingue*. Du 9. Novembre. *Pag.* 801.

Autre de Thomas Cecil , pour être Gouverneur de la *Brille*. Du 9. Novembre. *Pag.* 802.

Article VI.

Affaires Domestiques.

COMME j'entends , par les affaires purement Domestiques , celles qui n'ont aucun rapport ni avec l'Ecosse , ni avec la France , ni avec l'Espagne , ni avec les Pais bas , ni avec la Reine d'Ecosse en particulier ; je ne

ne puis m'engager à donner ici un Abrégé de ces sortes d'affaires, qui n'ont aucune liaison ensemble; sur tout étant détachées des matières, qui ont été traitées dans les Articles précédens. Cet Abrégé seroit d'autant plus inutile, que je ne trouve rien à cet égard, dans le Recueil, qui soit propre à éclaircir quelque point important de l'Histoire d'Elisabeth; si on en excepte les dates, qui sont toujours très-utiles, ou pour mieux dire très-nécessaires. Il suffira donc, comme il me le semble, d'indiquer ce qui se trouve dans ces 28. années, pour que le Lecteur puisse comprendre à la première vûe, de quoi il s'agit, sans qu'il soit nécessaire d'expliquer les occasions & les motifs de ces sortes de Pièces.

Année 1558.

Ordre à ceux qui ont 40. liv. sterl. de revenu en fonds de terre, de recevoir l'Ordre de Chevalerie. Du 20. Decembre. *Pag.* 493.

Année 1559.

Le Comte d'*Arundel* fait grand
Con-

Connétable, pour le 14. jour de Janvier seulement. Du 13. Janvier.

Pag. 494.

Henri, Comte d'*Arundel*, fait Grand Senéchal, pour le 15. de Janvier, jour du Couronnement. Du 13. Janvier.

Pag. 495.

Thomas Howard, fait Vicomte Bindon. Du 13. Janvier. *Pag.* 495.

Guillaume Parr, créé de nouveau Marquis de *Northampton* &c. *Quibus Titulis, injuriâ adversorum temporum, regnante sorore nostrâ Mariâ, privatus fuerat.* Du 13. Janvier.

Pag. 496.

Pouvoir au Comte d'*Arundel*, de faire des Chevaliers du Bain, pour le jour du Couronnement. Le 14. Janvier. *Pag.* 498.

Commissiion à *Nicolas Bacon*, Garde du Grand Seau, pour sêller toutes les Patentes, excepté celles de *Richard III*, qui n'ont point eu le consentement du Parlement. Du 20. Janvier. *Pag.* 501.

Amnistie générale. Du 15. Janvier. *Pag.* 498.

Autre pour l'Irlande. Du 8. Juin. *Pag.* 529.

Patente du Comte de *Suffex* pour être

être Lord Député d'Irlande. Du 3. Juillet. *Pag.* 533.

Naturalisation de *Peregrin Berty*, né à Wezel, Fils de *Richard Berty*, & de la Duchesse de *Suffolck* sa femme. Du 2. Août. *Pag.* 538.

Ce *Peregrin Berty*, étant fils de *Françoise Brandon*, fille de Marie, Sœur de *Henri VIII*, pouvoit, en vertu du Testament de ce Prince, disputer la Couronne à Marie Reine d'Ecosse.

Année 1560.

Permission au Comte de *Suffex* de venir en Angleterre, & d'établir *Fitz-Williams*, pour Lord Justice d'Irlande. Du 18. Janvier. *Pag.* 563.

Patente pour établir un Office de Maître de Réveils, Jeux, Mascara-des. *Pag.* 565.

Pension de 375 liv. sterl. accordée à *Othon, Duc de Brunswick*. Du 2. Avril. *Pag.* 578.

Année 1561.

Commission à *Norrey* Roi d'armes, & à d'autres, pour examiner les armoiries.

Ancienne & Moderne. 379
moiries dans les Provinces du Nord.
Du 27. Juin. *Pag.* 615.

Année 1565.

Patente accordée à pour
faire du soufre, & pour extraire, de
certaines plantes & racines, de l'hui-
le propre à préparer les draps. Du
29. Janvier. *Pag.* 650.

Année 1572.

Thomas Smitb fait Chancelier de
l'Ordre de la Jarretière. Du 25. A-
vril. *Pag.* 707.

Cecil Baron de *Burghley*, fait Grand
Thréforier. Du 15. Octobre. *Pag.* 715.

Année 1573.

George Comte de *Shrewsbury*, fait
Grand Maréchal pour sa vie, après
la condamnation du Duc de *Norfolck*.
Du 2. Janvier. *Pag.* 717.

Année 1574.

Pardon à un Sorcier. Du 23. Jan-
vier. *Pag.* 730.

Commission pour affranchir les Ef-
cla-

claves, dans les domaines de la Reine, sous certaines conditions. Du 3. Avril. *Pag.* 731.

Année 1575.

Henri Sidney fait Lord Député d'Irlande. Du 5. Août. *Pag.* 746.

Année 1576.

Walter Comte d'Essex, fait Comte *Maréchal* perpetuel d'Irlande. Du 9. Mai. *Pag.* 760.

Commission pour visiter l'Université de Cambridge. Du 13. Juillet. *Pag.* 762.

Année 1577.

Autre semblable pour Oxford. Du 23. Avril. *Pag.* 773.

Protection pour *Guillaume Hearle*, allant en Ecosse, pour une affaire secrète. Du 13. Mai. *Pag.* 777.

Sciatis quod Nos ex Prærogativa nostra Regia, quam nolumus esse arguendam &c.

Année 1581.

Pardon à *Humphrey*, qui avoit soutenu l'autorité du Pape. Du 14. Juillet. *Pag.* 789.

Article VII.

Affaires de Religion.

IL suffit de dire, sur ce sujet, qu'aussi-tôt qu'*Elisabeth* fut sur le Trône, elle rétablit, par le moyen du Parlement, les loix qui avoient été faites sous *Edouard VI*, en faveur de la Réformation, & que l'Angleterre de Papiste outrée, qu'elle étoit peu de mois auparavant, devint tout à coup zelée Protestante. Du moins, le Gouvernement devint tel, quoi que, selon les apparences, chacun conservât dans son cœur, la croyance qu'il avoit auparavant; ainsi qu'il s'étoit pratiqué, sous les autres Régnes. Il seroit en effet fort étrange, que, dans moins de trente ans, les Anglois eussent volontairement & sans aucune contrainte, changé quatre fois de Religion. Mais il n'est pas étonnant, que les Rois & les Rei-

nes, qui ont eu des sentimens différens sur cet Article, aient porté les Parlemens à changer autant de fois; puis qu'un très-grand nombre d'exemples, anciens & modernes, nous font voir manifestement, que les Rois d'Angleterre, ont des moyens comme assurés; pour avoir des Parlemens à leur dévotion, pourvû qu'ils veuillent bien avoir la prudence de s'en servir. Par le moyen du Parlement, Henri VIII. établit en Angleterre une Religion mêlée, qui n'étoit ni entièrement *Romaine*, ni entièrement *Protestante*, & qui tenoit quelque chose de l'une & de l'autre. Ce Prince faisoit, à cet égard, ce qu'il jugeoit à propos. Il ajoûtoit, il retranchoit; & comme s'il eût été infallible, il n'avoit qu'à faire connoître ses sentimens, pour que le Parlement les approuvât, & leur donnât force de loi. Par la même voie, les Gouverneurs d'*Edouard VI.* firent casser les loix de *Henri VIII*, qui ne leur étoient pas agréables, & établirent la Réformation. *Marie* à son tour, se servit du même moyen, pour abolir la Réformation, & pour rétablir la Religion sur le pied qu'elle avoit été, avant les différends entre *Henri VIII.*

& la Cour de Rome. Elle fit plus, car elle porta le Parlement à faire des loix, qui lui donnèrent lieu de persécuter cruellement les Réformez. Enfin, *Elisabeth* trouva la même facilité à faire rétablir la Réformation, par le Parlement. Peut-on dire, que les Anglois aient ainsi changé du blanc au noir, volontairement, à chaque nouveau Régne, selon qu'il plaisoit à leurs Souverains, ou Souveraines? Non sans doute, mais, les sentimens du plus grand nombre des Députez à la Chambre Basse étoient changez en Statuts, qui étoient censez conformes aux sentimens de la Nation; & par là, ceux qui ne les approuvoient pas étoient obligez de seindre. Le Parlement eût un beau nom; c'est dit-on, l'appui & le soutien de la liberté du peuple. Cela est très-vrai, en certaines occasions. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse avancer, que le pouvoir des Députez à la Chambre des Communes est quelquefois trop grand; puisqu'ils ne sont obligez ni de recevoir des ordres de leurs Commettans, ni de rendre compte de leur administration. Ce pouvoir étant bien ménagé par un Prince habile, peut aussi bien se tour-

ner au préjudice du peuple, qu'à son avantage. Les exemples en sont fréquens, dans l'Histoire d'Angleterre. Mais sans sortir de mon sujet, de quelque côté qu'on se tourne, on ne peut s'empêcher de voir ce que je viens de dire, dans quelques-uns des quatre Règnes, dont je viens de parler, par rapport à la Religion. Les Catholiques & les Réformez eurent également sujet de se plaindre de la trop grande autorité des Parlemens, sous le Règne de *Henri VIII*. Les Catholiques en sentirent seuls les inconveniens, sous le Règne d'*Edouard VI*. Les Réformez eurent leur tour sous *Marie*; & enfin, sous *Elisabeth*, les Catholiques eurent lieu de souhaiter que les Députez au Parlement eussent eu un pouvoir plus borné. Véritablement, il n'est pas fort étrange, que la Chambre des Communes change de sentimens & de maximes; parce qu'à chaque nouveau Parlement, il y a de nouveaux Députez, dont le plus grand nombre sont ordinairement élus au gré de la Cour. Mais ce qu'il y a de bien surprenant, c'est que la Chambre Haute, qui n'est point sujette à de pareilles altérations dans ses Membres, soit sujette à ces mêmes chan-

changemens. Sous les quatre Régnes, dont j'ai parlé ci-dessus, on vit, dans l'espace d'environ trente ans, les mêmes Seigneurs; si on en excepte quelque petit nombre, qui moururent dans cet intervalle; condescendre à quatre changemens de Religion consécutifs, selon qu'il plaisoit aux Rois, aux Reines, & aux Chambres des Communes. Je n'ose entreprendre de deviner la raison d'une si grande inconstance; mais ces changemens ne vinrent pas tous du changement des lumieres.

Les Actes de ces 28 années, qui regardent la Religion, étant peu considérables; il suffira de dire, en deux mots, sur cette matière, que les Catholiques Romains, voyant qu'*Elisabeth* s'étoit ouvertement déclarée pour la Réformation, n'épargnerent ni soins, ni peines, ni intrigues, ni argent, pour favoriser les prétentions de la Reine d'Ecosse. Ils savoient bien, que s'ils pouvoient réüssir à la mettre sur le Trône d'Angleterre, elle ne trouveroit pas plus de difficulté qu'*Elisabeth*, à changer la Religion; puisqu'il ne se feroit agi que d'avoir un Parlement, à sa dévotion; ce que l'expérience faisoit regarder,

comme très-facile. De là nâquirent tant de projets d'attaquer l'Angleterre, avec des forces étrangères, ou par l'Ecoffe, ou de quelque autre côté. Ceux qui formoient ces projets ne doutoient nullement, que les Catholiques Anglois ne se joignissent aux Etrangers. Il falloit bien que le nombre des Catholiques fût plus grand en Angleterre, qu'il ne paroiffoit extérieurement; puisque ces projets, & les conspirations contre la vie de la Reine, ne discontinuèrent point, pendant tout ce Règne. La connoissance de ces dispositions, tenoit toujours *Elisabeth* en inquiétude. Elle avoit toujours l'œil sur ses Sujets Catholiques, & ne négligeoit rien, pour prévenir leurs desseins, & pour rendre inutile leur union avec le Pape, la France, l'Espagne, les Pais-bas, la Reine d'Ecoffe, & les Catholiques de ce Royaume. De là vint la sévérité, dont elle usa, envers quelques-uns d'entre eux, qui ne pouvoient demeurer en repos. Mais cette sévérité étoit bien éloignée de celle, dont *Marie* avoit usé envers les Réformez. *Elisabeth* ne fit mourir aucun Catholique pour cause de Religion, & si quelques-uns
fu-

furent exécutez, sous son Règne, ce ne fut que pour avoir conspiré contre la Reine; ou pour avoir tenté de bouleverser le Gouvernement, & d'abolir dans le Royaume la Religion établie. Si la Reine d'Ecosse ne se fût pas jettée, pour ainsi dire, à corps perdu, dans ces sortes de projets; qui sous prétexte de la délivrer de sa prison, n'avoient pour but que de la placer sur le Trône d'Angleterre; elle n'auroit jamais souffert le prétendu martyre, dont on a voulu l'honorer. Il y avoit dans ces projets, où ses mauvais Conseillers l'entraînoient, deux matières compliquées, que ni elle, ni ses amis ne séparèrent jamais; puisqu'ils eurent toujours en vûë de détrôner *Elisabeth*, & de détruire la Religion Protestante en Angleterre. C'est une chose, qui saute aux yeux, dans l'Histoire de ce Règne. Cependant il a plû à la plûpart des Catholiques Romains, de ne faire aucune attention sur la première de ces choses, de passer légèrement sur la seconde, & de n'attribuer la mort tragique de *Marie*, qu'à la haine que la Reine & les Anglois avoient pour sa Religion. Il seroit à souhaiter qu'*Elisabeth* eût usé envers

les Anabaptistes, qui certainement n'avoient pas conspiré contre sa vie, ou contre le Gouvernement, de la même modération, dont elle usa envers les Catholiques; & qu'elle n'eût pas porté la rigueur, jusqu'à en faire brûler quelques-uns.

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps, sur les affaires de Religion; parce que les principales de ce Règne ne sont manifestement, que des dépendances de celles qui regardent la Reine d'Ecosse, & que la plupart des autres, & auxquelles les Actes de ce Recueil se rapportent, ne sont pas importantes, ou n'ont pas besoin d'explication. Tels sont par exemple, les changemens, qui se firent dans le Corps du Clergé, par la déposition de divers Evêques & de beaucoup d'autres Bénéficiers, dont les places furent remplies par des Réformez; un très-grand nombre de Présentations à des Bénéfices, de Congez d'élire pour des Evêchez, de consentemens de la Reine aux élections, de Restitutions du Temporel, de Bénéfices donnez en Commande, & autres choses de cette nature, dont il semble que Mr. *Rymer*, ait voulu faire le principal dans ce Tome XV.

tant ces Actes sont en grand nombre! Ces sortes de Pièces peuvent avoir leur usage, dans une Histoire Ecclésiastique, ou dans des Annales. Mais je croi qu'il suffit d'indiquer ici ce qu'on peut trouver dans ce Tome, sur ces sortes de matières, sans m'engager à marquer tous ces Actes en particulier.

ARTICLE III.

ANNALES VETERIS ET NOVI TESTAMENTI à prima Mundi origine deducti, unà cum rerum Asiaticarum & Ægyptiacarum Chronico, à Temporis Historici principio, usque ad extremum Templi & Judaicæ Reipublicæ exitium producto, JACOBO USSERIO, Archiepiscopo Armachano & Hiberniæ Primate, Digestore. Accedunt tria ejusdem Opuscula I. de Chronologia Veteris Testamenti, II. de Macedonum & Asianorum Anno solari, III. de Symbolis. Quibus omnibus præfixa est, JACOBI USSERII, Vita à THOMA SMITHO S. T. D. conscripta, Editio Nova, in qua Annales, nunc primum manu Auctoris e-

mendatiores & auctiores prodeunt; unà cum Indicibus rerum & locorum, quibus addita est annorum Mundi, cum Annis Olympiadum & Urbis Conditæ Collatio. A Geneve, chez Gabr. de Tournes & Fils MDCCLXXII. in folio pagg. 980. avec les Préfaces & les Index.

IL y a quatre ou cinq ans, que feu M. Tyrell, petit-fils du savant & du fameux Jaques Usserius, Archevêque d'Armagh & Primat d'Irlande, m'envoya ce qui est contenu dans ce gros Volume; pour le faire rimprimer, si j'en trouvois l'occasion. Les Editions d'Angleterre, de Paris, & de Breine manquoient entièrement; & c'étoit un Ouvrage tout-à-fait nécessaire, pour ceux qui veulent être instruits de l'Histoire & de la Chronologie Sacrée, & de celles même des Nations, avec lesquelles les Juifs ont eu quelque liaison. C'est le seul Auteur qui ait executé, avec une Méthode commode & exacte, ce qu'il s'est proposé de faire, & qui a été généralement estimé delà & deçà la mer, parmi toutes les sectes Chrétiennes. La matiere, dont il traite, est un sujet important & curieux, sur tout
pour

pour ceux qui veulent avoir quelque idée, non seulement de la Chronologie Sacrée en général, mais encore de la Chronologie Prophetique; car il ne marque pas seulement quand chacun des Prophetes a vécu, autant qu'il nous est possible de le savoir, mais aussi le tems de chaque Prophetie & celui de leur accomplissement. Rien n'est plus utile, pour ceux qui se veulent mêler de les expliquer, selon leur sens litteral, qui doit être le premier que l'on cherche, & celui qui est le plus assuré; car, pour le sens spirituel, il y a tant de conjectures & de pensées hazardées, dans les Interpretés, qu'on ne fait presque à quoi s'en tenir; à moins qu'on ne se renferme dans des idées assez générales.

Mais ce n'est pas là une matiere à traiter, en cet endroit. Il s'agit ici de dire ce qu'il y a dans cette Edition des Annales d'*Usserius*, qui la rend meilleure, que celles qui avoient paru auparavant. Pour cela je parcourrai en gros les pièces, qui forment ce Volume.

I. ON y trouve d'abord la Vie du Primat d'Irlande, publiée ci-devant par Mr. *Smith*, Docteur en Théologie.

Nous avons parlé autrefois, dans le Tome II. de la *Bibliothèque Universelle* pag. 229. de la vie de ce Prélat, composée en Anglois, par Mr. *Parr* son Chapellain, à qui il avoit remis ses papiers. En voici une autre, qui est beaucoup plus étendue, que l'on a mise ici, par l'avis de feu Mr. *Tyrell*, petit-fils d'*Ufferius*. Elle est en effet plus longue & plus exacte, que celle de Mr. *Parr*; comme ceux, qui les compareront, le verront. Comme nous avons donné un Abregé de la vie Angloise, nous n'entreprendrons pas d'en donner un autre de celle-ci. Mais il y a beaucoup de jeunes gens, qui ne sont pas assez instruits des grands hommes du siècle passé; & qui, tout occupez de quelques mauvais livres modernes, ne lisent que peu ou point les livres de ceux qui ont écrit, dans le tems auquel *Ufferius* a vécu. Mr. *Smith* a très-bien fait de mettre à la fin de cette vie, les éloges de ce grand Homme, & les témoignages qui se trouvent, en sa faveur, dans les Auteurs contemporains, & même dans les plus modernes. Le Cardinal *Norris*, qui étoit le plus grand homme, en matières de Chronologie, que l'on ait vu de nos jours.

jours, le louë dans ses *Cenotaphia Pisana* & dans son Ouvrage des *Epoques des Syro-Macedoniens*, quoi qu'il le réfute auffi quelquefois, mais civilement. L'Archevêque d'Armagh a auffi souvent réfuté des Auteurs des autres Societez Chrétiennes, mais fans aigreur, & ne leur a pas refusé les éloges qu'ils méritoient. Ces grands hommes étoient bien éloignez de l'aigreur de certains mauvais Esprits, qui parlent avec beaucoup de liberté de ceux, qui valent mieux qu'eux, pourvû seulement qu'ils soient d'une autre Religion; & qui rendent de grossieres injures, dès qu'on les avertit que l'honêteté ne permet pas d'en user ainsi.

II. APRES la vie d'*Ufferius* vient une Table où les années des Olympiades & de la fondation de Rome, sont comparées avec celles de la création du Monde, selon *Ufferius*; pour la commodité de ceux, qui, en lisant cet Ouvrage, & en y trouvant les années des Olympiades, ou de Rome citez, voudront savoir, sur le champ, à quelle année du Monde il faut rapporter ces dates, selon *Ufferius*.

III. ON voit, immédiatement après,

près, la première Partie des Annales, qui va depuis le commencement du Monde jusqu'au tems des Macchabées, c'est-à-dire, jusqu'à l'année du Monde, selon nôtre Auteur, 3829. & la 175. avant l'Ere Vulgaire de Jesus-Christ. C'est dans cette partie, où l'on trouve l'Histoire & la Chronologie des anciens Empires de l'Asie, avant celui des Persans, beaucoup plus nettes & mieux rangées; qu'on ne les eût encore vuës, dans aucune Chronologie. *Ctesias* Historien Grec, qui avoit fait l'Empire des anciens Assyriens d'une antiquité prodigieuse, avoit si fort embarrassé cette matiere; qu'on ne favoit comment le concilier avec l'Histoire & la Chronologie Sacrée, ni avec les Auteurs Profanes, qui en avoient parlé autrement. *Usserius* est le premier qui a fait voir qu'on ne s'y pouvoit pas fier, & qui a rangé ce que l'on en trouve, dans l'Antiquité; en maniere que le tout répond fort bien à ce que l'Ecriture Sainte nous dit, des plus anciens Empires de l'Asie.

III. LA seconde partie des Annales commence au regne d'Antiochus Epiphane, c'est à-dire, *le Dieu visible*, car c'est ce que veut dire ce surnom,

nom, & finit à la ruine de Jerufalem sous Vefpasien. Dans cette partie & dans l'autre, il y a quantité d'additions que l'Auteur avoit écrites de fa main fur son exemplaire, que l'on pourra reconnoître à ceci. C'est qu'elles font renfermées, entre deux Aftériques. Elles ne font pas longues prises à part, mais il y en a tant, que toutes prises ensemble font une augmentation confiderable. Elles fervent ou à éclaircir ce qui n'avoit pas été exprimé affez clairement, ou à ajoûter ce qui y manquoit, ou à redresser ce que l'Auteur croyoit avoir befoin de correction.

Pour en donner quelques exemples, fur l'an du Monde 2179. avant Jesus-Christ le 1825. l'Auteur avoit remarqué que l'on rapportoit aux Ifraëlites ce que *Manethon* avoit dit de certains Bergers; qui s'étoient rendus maîtres de l'Egypte, & qui ensuite en avoient été chassés & s'étoient établis dans la Judée; mais qu'il valloit mieux l'entendre de certains Phéniciens, dont parle *Herodote*, au commencement de son Histoire & ailleurs, auffi bien qu'*Etienne* de Byzance sur le mot *Azotus*, en Hebreu *Asdod*, Ville du País des Philistins. *Ufferius* ajoûte

ajoute à cela „ qu'il vaut mieux entendre les paroles d'*Herodote*, des Philistins, sur ce qui en est dit, Gen. X. 13, 14. à moins qu'on n'aime mieux sur ce qui est dit, Deut. II. 23. les entendre des Caphthoréens, qui, à l'exemple des Philistins, vinrent de la mer Rouge dans la Palestine“. *Joséph* croyoit que ces Bergers étoient les Israélites. Mais *Ptolomée* de Mendès, Historien Egyptien, cité par *Apion*, & par d'autres, avoit dit que ces Bergers avoient été chassés d'Egypte, du tems d'*Inaque*, Roi d'Argos; & il est certain que la sortie des Israélites d'Egypte est beaucoup plus récente que ce Roi. *Joséph* faisoit honneur à sa nation de ce qui ne lui appartenoit pas. Voyez *Marsham*, sur le VIII. siècle Egyptien, où il explique cet endroit de *Manethon* des Arabes, qui envahirent l'Egypte. Il y auroit encore quelque chose à dire sur les passages de Moïse, citez par *Usserius*, que l'on peut expliquer autrement, comme on l'a fait voir sur Moïse; mais cette digression nous meneroit trop loin.

Sur l'an du Monde 2242. notre Auteur met une addition, où il dit qu'E.

qu'*Evechous*, premier Roi des Chaldéens, étoit de la posterité de Nachor, frere d'Abraham; parce que Nachor avoit eu un fils, nommé *Chesed*, d'où étoit venu le mot *Chasdi*, qui signifie un *Chaldéen*, & cite là-dessus les Juifs, qui l'affuroient, au rapport de St. *Jerôme*, dans ses Traditions Hebraïques. Les Juifs n'ont aucune autorité, en matiere de faits aussi anciens, que celui-là, & leurs Traditions sont de purs songes; mais *Usserius* les a pu citer, en cet endroit.

On trouvera encore diverses additions, pour suppléer quelque chose, qui manquoit, dans la Chronologie du tems de Jacob & de ses enfans. Il y a d'autres supplémens, & dont plusieurs sont plus longs, que les précédents, sur l'Histoire des Juges. Les Lecteurs, qui feuilleteront cet Ouvrage & qui prendront garde aux Asterisques, verront bien que les Additions, que l'Auteur a faites à cet Ouvrage, n'étoient nullement inutiles. Au reste quoi que ces Annales fussent seules suffisantes, pour faire deux Volumes, en un format plus petit, on les a mises en un, avec tout le reste des Additions; parce que le
for-

format de cette Edition est plus grand que celui de celles, qui avoient déjà paru.

IV. COMME dans les Editions de Paris & de Brême, il y avoit un Index Géographique des lieux, dont il est parlé dans ces Annales, on ne l'a pas voulu omettre, dans celle-ci; quoi que nous aiyons de meilleures Géographies Anciennes, que n'en avoit le P. *Augustin Lubin*, qui prenoit le titre de Géographe du Roi très-Chrétien. En parlant de la *Chaldée*, il ne fait mention que du País ainsi nommé, qui étoit au Midi de la Babylonie, & qui n'étoit habité que par les Mages, ou les Chaldéens, gens faisant profession de deviner. Mais il y avoit encore une autre Chaldée, qui étoit un país de Montagnes au Nord de l'Assyrie, dont les habitants étoient braves & vivoient de brigandages; & dont il est parlé dans Ezechiel, dans Jeremie, & ailleurs. *Xenophon* en fait aussi souvent mention, dans son Education de Cyrus. C'est de cette Chaldée, que vinrent ces braves de l'armée de Nabuchodonosor, dont Jeremie parle souvent; & par le moyen desquels il domta une grande partie de l'Asie & l'Egypte même.

même. Les autres ne sont point représentés, comme des peuples guerriers, & à moins qu'il ne s'agisse de l'Empire Babylonien, en général, qui eut aussi le nom de *Chaldéen*; le peuple, qui est ainsi nommé, au midi de la Babylonie, ne passe point pour brave, dans l'Antiquité. Le P. *Lubin* auroit pu le remarquer, d'autant plus que la Ville nommée *Ur des Chaldéens*, d'où Abraham étoit, n'étoit pas un lieu qui fût au Midi de la Babylonie, mais un lieu de la Mésopotamie, au Nord de l'Assyrie.

V. LA piece suivante est demeurée imparfaite, parce qu'*Usserius* mourut, en y travaillant. C'est la *Chronologie Sacrée*, par où il faut entendre une sorte de démonstration Mathématique des années des anciens Patriarches, des tems auxquels ils ont eu des Enfans, du tems de la demeure des Israélites en Egypte, des années des Juges & des Rois de Juda & d'Israël. Cette Chronologie est divisée en deux Parties, mais qui étoient mal disposées, dans l'Edition d'Oxford; puis que celle, qui devoit être la première se trouvoit la dernière. La première traite des Epoques Chronologiques & des années,
dont

dont il est parlé dans l'ancien Testament, depuis le commencement du Monde, jusqu'au tems de Salomon inclusivement; & la seconde la Chronologie des Rois de Juda & d'Israël jusqu'à Sedecias, qui fut le dernier; où il est aussi parlé de la Chronologie du Regne de Nabuchodonosor. La mort empêcha l'Auteur d'aller plus loin, car il semble qu'il s'étoit proposé de rendre raison, dans toute cette Chronologie, de la disposition de ses Annales, qui vont jusqu'à la prise de Jerusalem, par Tite Vespasien.

VI. ON voit ensuite une Dissertation des Années Solaires des Macedoniens, & des peuples de l'Asie, avec le rapport des mois de ces Années, avec ceux des Romains. Ce travail étoit absolument nécessaire à ceux, qui vouloient travailler à la Chronologie de l'Empire des Seleucides, & des Epoques qu'on trouve dans les Médailles, frappées en différentes Villes de l'Asie. Aussi le Cardinal *Norris* a-t-il bien remarqué, dans la Dissertation qu'il a mise à la tête de son Ouvrage des Epoques des Syromacedoniens, que *Langius*, *Ricciolus*, & tous les autres, qui ont voulu

voulu traiter des années des peuples de l'Asie, fournis autrefois à l'Empire des Seleucides, ont été obligez de copier *Usserius*, comme il l'a fait aussi lui-même, dans ce savant Ouvrage.

VII. ENFIN on a mis ici un petit livre d'*Usserius*, qui devenoit rare, à cause de sa petitesse, de peur qu'il ne se perdît. Il y traite de l'*ancien Symbole Apostolique de l'Eglise Romaine*, & des autres Confessions de Foi, que l'on proposoit aux Catechumenes, qui se présentoient pour être baptizez, tant en Orient, qu'en Occident. Il y a ajouté une Dissertation sur le Symbole de *St. Athanase*, accommodé à l'usage des Grecs; sur un autre Symbole, qu'on attribue au même *St. Athanase*; sur une Hymne du soir & du matin, en Grec, & une confession de la *Ste. Trinité*, composée par *St. Hildebert*, Evêque du Mans, en vers Léonins, qui est aussi à la col. 1337. des Oeuvres de cet Evêque; avec une priere, que l'on trouvera plus complete, dans la même Edition d'*Hildebert*, que je viens de citer, col. 1339. à Paris en MDCCVIII. *Usserius* a dédié ce petit livre à *Gerard Jean Vossius*, qui a composé lui-même

même un livre des trois Symboles, celui que l'on nomme des Apôtres, celui qui porte le nom de St. *Athanasie*, & celui de Constantinople. Ce livre d'*Usserius* peut servir à ceux, qui voudroient faire une Histoire exacte des Symboles.

On peut remarquer que les plus anciens sont les plus courts & les plus simples, tels que sont ceux que l'on trouve dans St. *Irenée*, & dans *Tertullien*, & l'ancien Symbole de l'Eglise de Rome. Il n'est pas permis de faire de nouvelles Confessions de Foi, sous prétexte de nouvelles Hérésies; parce que la Religion ayant été fixée, pour toujours, dans le Nouveau Testament, l'unique Règle de la Foi; il n'est pas plus permis d'y ajouter, que d'y retrancher. On dit à la vérité, que les Hérétiques abusent de l'ambiguité des termes de l'Écriture, qui sont trop généraux; mais sous ce prétexte, est-il permis de donner des dogmes de la Foi des idées plus précises, que celles que l'Écriture Sainte nous en fournit? C'est visiblement vouloir être plus sages que Jesus-Christ & ses Apôtres, puis qu'on prétend savoir mieux exprimer leurs sentimens, qu'ils ne l'ont
fait

fait eux-mêmes. Outre cela, on n'ôte nullement l'ambiguité des termes, comme il paroît par le Symbole du Concile de Nicée; qu'*Eusebe*, qui étoit Arien, & qui demeura tel, explica en un sens, qui ne détruisoit point l'Arianisme, * comme il paroît par le livre de St. *Athanase de Decretis Synodi Nicene*. Le mot de *Consubstantiel*, sur lequel il y a tant eu de contestations, est si équivoque; que ceux, qui l'employent aujourd'hui, l'emploient dans un sens très-different de celui des Anciens. Il en est de même de celui d'*Hypostase*, qu'ils entendoient tout autrement que nous, comme on l'a assez prouvé ailleurs. Il vaut donc beaucoup mieux s'en tenir à la simplicité Apostolique & parler de Dieu, comme les Disciples de Jesus-Christ en ont parlé. Il y auroit beaucoup de choses à dire, sur cette matiere, si c'étoit ici le lieu d'en parler.

Les Libraires ne feroient peut-être pas mal de donner, en un second Volume, les Oeuvres Théologiques & Ecclesiastiques d'*Usserius*, qui ne
sont

* Voyez aussi la 2 Lettre dans les *Epistole Critica & Ecclesiastica*.

sont pas trop communes au deçà de la Mer, & qui méritent mieux d'être luës qu'une infinité de livres, qui paroissent tous les jours.

ARTICLE IV.

LIBER DE OFFICIIS *conscriptus à piissimo, celsissimo, ac sapientissimo Principe ac Duce totius Ungro-Valachiae, D. D. JOANNE NICOLAO ALEXANDRI F. MAURO-CORDATO VOIVODA, Editione hac secundâ Latine conversus. A Leipsig chez Th. Fritsch MDCCLXXII. in 4. pagg. 218. avec le Titre & l'Avertissement.*

C'EST ici le même Livre, dont nous avons parlé au Tome XIV. de cette *Bibliothèque Ancienne & Moderne* pag. 114. & suiv. Nous n'avions pas l'honneur, en ce tems là de connoître l'illustre Auteur de cet Ouvrage. Mais ayant été mieux instruit de la Personne & du rare Mérite de ce Prince, je ne manquai pas d'en parler, comme je le devois, dans le Tome XV. pag. 84. Il est, comme je croi, de mon devoir de dire ici
que

que j'ai été depuis entierement confirmé dans la haute idée, que je m'en fis alors, & qu'elle est même fort augmentée, depuis ce tems là. Je suis convaincu, par des preuves indubitables, non seulement de son grand savoir dans l'Antiquité Profane & Ecclesiastique, mais encore de ses belles qualitez, par rapport à la Morale, qu'il pratique, comme il l'enseigne. C'est là prouver qu'elle est vraie, puis que celui, qui nous en instruit, la pratique si ponctuellement. Je ne saurois rien souhaiter de meilleur à nôtre Europe Occidentale, que de demander au Ciel, qu'il lui veuille donner des Princes, & des Magistrats, qui aient les lumieres & les vertus de Vaivode de Valachie.

Un des beaux Chapitres de cette Morale est le XVI. qui traite *de la Bénéficence & de la Liberalité*; deux vertus d'une très-vaste étendue, & sur lesquelles, il donne de grandes leçons. Il s'agit des Bienfaits, & de regler une chose qui est le plus grand lien de la Société. Il faut établir des Loix, pour empêcher de confondre une facilité indiscrete, avec la vraie Liberalité, qui ne doit être ni trop petite, ni excessive: *De Beneficiis di-*

cendum est, & ordinanda res, quæ maximè Societatem Humanam adligat; danda Lex vitæ, ne, sub specie benignitatis, inconsulta facilitas placeat; ne Liberalitatem, quam nec deesse oportet, nec superfluere, hac ipsa observatio restringat, dum temperat.

Ce sont les paroles de *Senèque* des Bienfaits Liv. I. chap. 4. Je me fers du mot de *Bénéficence*, pour traduire le mot Grec *εὐποιία*, sans périphrase; quoi que ce mot ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie Française, au moins de la première Edition, & qu'il y ait des gens, qui le veulent proscrire, comme les Auteurs du *Dictionnaire de Trevoux*. Mais comme on dit *bienfaire, bienfaisant, bienfait, & bienfaiteur*; il me semble qu'il doit y avoir un nom, qui exprime la Vertu de ceux, à qui ces mots quadrent. Il est très-incommode de ne pouvoir nommer la Vertu, qui renferme sous son nom, tant de bonnes actions. Ainsi je n'ai pas fait difficulté de l'emprunter de la Langue Greque & de la Latine, & d'imiter les meilleurs Auteurs de la nôtre, qui l'enrichissent souvent de semblables mots. Je ne dis ceci qu'en passant, & je n'ai d'autre dessein

sein ici , que de traduire une partie de ce beau Chapitre ; où S. A. Mr. le Vaivode de Valachie donne d'excellentes leçons , tant aux Grands Seigneurs , qu'à ceux qui sont d'une condition moins relevée , concernant la Bénéficence. Si je ne rends pas les graces , qui sont dans l'Original , on n'en sera pas surpris ; puis que , pour commencer à parler de cette matiere , il a fallu que j'employasse un mot , qui est hors d'usage.

„ Il n'y a point , *dit nôtre Auteur* ,
„ d'action , qui soit plus propre à
„ l'Homme , que celle de bien faire ;
„ car celui , qui fait du bien à ceux
„ de son espece , imite en cela la Di-
„ vinité. Mais comme Dieu , qui
„ est juste , punit & recompense , a-
„ vec poids & mesure , dans ses châ-
„ timents & dans ses bienfaits : nous
„ ne devons pas non plus oublier la
„ justice , en faisant du bien aux au-
„ tres. Comme le manque de Li-
„ beralité est une complication de
„ Vices : la Bénéficence indiscrete
„ est la cause de beaucoup de perte ,
„ & une prodigalité manifeste. *Quand*
„ *vous voulez faire du bien* , dit le
„ Sage , (Ecclesiastique XII. 1.) *sâ-*
„ *chez à qui vous le faites.* On doit
„ faire

„ faire du bien , de la maniere , dont
„ il le faut , à ceux à qui cela est dû,
„ & quand il le faut. Si ceux qui
„ n'ont point de Bienveillance , font
„ du bien , qu'on peut appeller un
„ *bien mort* , parce qu'il n'est pas ani-
„ mé de cette Vertu ; ils ne font rien
„ moins , que liberaux. Nous n'a-
„ vons point de reconnoissance pour
„ la mer , par exemple , pour les ri-
„ vieres & pour les arbres , quoi que
„ ces Etres nous soient très-utiles ,
„ & que nous en retirions même des
„ avantages infinis ; car il est de
„ l'essence de la Vertu , qu'elle s'ex-
„ erce par un mouvement libre du
„ Cœur. Ceux qui fournissent à de
„ méchantes gens de quoi vivre , dans
„ la Dissolution , ne peuvent point
„ passer pour des Bienfaiteurs ; ils
„ font la même chose , que ceux qui
„ donnent une Epée à un homme
„ furieux. Ceux donc , qui font du
„ bien à un seul méchant homme ,
„ nuisent à toute la Societé. Ceux-
„ là font aussi mal-faisans , qui
„ louent le Vice ; puis qu'au lieu de
„ réfréner les Méchants , ils les ex-
„ citent à mal faire , par leurs loüan-
„ ges ; comme l'on excite un cheval
„ à courir , lors qu'on lui donne de
„ l'é-

„ l'éperon en une plaine; car com-
„ me les Vertus s'augmentent par
„ l'approbation qu'on leur donne:
„ de même les Vices honorez devien-
„ nent tout à fait effrenez & incurra-
„ bles. Les bienfaits peuvent donc
„ contribuer à augmenter les Vices.
„ Plus un corps chargé de mauvaises
„ humeurs, comme disent les Mé-
„ decins, est bien nourri, plus il em-
„ pire. (*Hippocrate Aphor. Liv. II.*
„ cap. 10.)

„ Il n'est pas permis de faire du
„ bien aux autres de ce qui ne nous
„ appartient pas, mais de ce que nous
„ avons aquis légitimement. C'est
„ pourquoi ceux, à qui l'administra-
„ tion des deniers publics est confiée,
„ doivent bien se garder de faire beau-
„ coup de dépense. Il ne réussit pas
„ même aux Princes, de donner à
„ un seul, par un caprice qu'on ne
„ sauroit louer, ce qui est dû à plu-
„ sieurs. Ceux qui ont lû les Histoires
„ savent que cette conduite a causé
„ de grandes séditions; *car la terre*
„ *tremble, lors qu'un esclave regne.*
„ (*Prov. XXX. 22*) Il n'y a per-
„ sonne à qui la Bénéficence siée
„ mieux, qu'aux Princes; mais les
„ bienfaits, qui consistent en argent,

„ ne conviennent pas aux Princes ,
 „ plus particulièrement qu'à tous au-
 „ tres ; puis qu'enfin leurs Sujets leur
 „ doivent de l'amour & de l'obéif-
 „ sance, quand même ils épargnent
 „ leur argent ; soit qu'ils soient par-
 „ venus à la suprême Dignité, par le
 „ droit de succession, ou en consé-
 „ quence d'une élection légitime ; &
 „ puis que c'est là un établissement
 „ affermi, par les Lois Divines & Hu-
 „ maines.

„ Les Princes ont mille manieres
 „ de faire du bien à leurs Sujets,
 „ en exerçant des vertus, sans tâche,
 „ & en les portant à les imiter ; car
 „ les Sujets reglent inévitablement
 „ leur conduite, sur celle de ceux qui
 „ les gouvernent. *Tous les habitans*
 „ *d'une Ville* (dit l'Ecclesiastique
 „ Ch. X. 2.) *se conforment à celui*
 „ *qui les conduit.* Ils font du bien,
 „ en punissant les méchants & en
 „ nettoyant les Villes & les Champs
 „ des Vices, qui y regnent. *Ils con-*
 „ *damnent, comme dit Platon, (au*
 „ *L. IX. de ses Lois) les méchants*
 „ *à mourir, parce qu'ils se trouve-*
 „ *roient eux-mêmes plus mal de vivre*
 „ *plus long tems, & que leur mort*
 „ *est doublement avantageuse aux au-*
 „ *tres ;*

„ *tres; en leur donnant un exemple,*
„ *qui les détourne de l'Injustice, &*
„ *en délivrant la Ville de scélérats.*
„ Les Princes font encore du bien à
„ leurs Sujets, en empêchant le luxe
„ & la trop grande dépense, qui se
„ fait pour la table & pour les ha-
„ bits, & qui abime les maisons; par
„ les amandes, qu'ils imposent à cet
„ excès, & qu'ils exigent, sans faire
„ grace à personne. Ils font du bien,
„ en observant les Lois, & quelque-
„ fois même, lors que cela est avan-
„ tageux au Public, en remettant en
„ usage d'anciennes Lois, comme
„ oubliées, ou mal-entendues; à
„ cause des cruelles & fausses inter-
„ pretations, qu'on leur donnoit; ou
„ en établissant de nouvelles Lois,
„ pour le plus grand bien de leurs
„ Sujets. Les Princes font aussi du
„ bien, en empêchant les Grands &
„ les Nobles de traiter cruellement
„ ceux, qui labourent la terre; car
„ *le manquement du peuple est la rui-*
„ *ne du Potentat.* (Prov. XIV. 28.)
„ Ces gens-là étant ruinez & se diffi-
„ pant, il arrive nécessairement que
„ les affaires du Prince vont en dé-
„ cadence, & qu'il employe la ca-
„ lomnie, pour s'enrichir du bien de

„ ceux qu'il condamne; car tout Prin-
 „ ce, qui a besoin d'argent, devient
 „ un grand Calomniateur. *Tel qu'est*
 „ *un Lion affamé, ou un Loup bru-*
 „ *lant de soif; tel est un pauvre Prin-*
 „ *ce, qui tyrannise une nation ruinée.*
 „ (Prov. XXVIII. 15, 16.) Ils font
 „ aussi paroître leur Bénéficence, tant
 „ en tems de guerre, qu'en tems de
 „ paix; en faisant en sorte qu'il ne
 „ manque à personne du pain, ni
 „ d'aucune autre nourriture nécessaire;
 „ en faisant fleurir le commerce,
 „ & cultiver les Arts, par lesquels
 „ on attire, des pais étrangers, com-
 „ me par une nouvelle espece d'Ai-
 „ mant, l'or & l'argent; qui sont é-
 „ galement les nerfs de la guerre &
 „ de la paix, car sans eux aucune
 „ Ville ne peut être bien habitée.
 „ Les Princes font du bien, en
 „ n'exigeant que des tributs justes &
 „ modiques; par le moyen desquels,
 „ ils font faire des armes, & nour-
 „ rissent des Soldats & des Chefs,
 „ qui les commandent; afin d'entre-
 „ tenir par-là la paix & de repousser
 „ les ennemis, avec facilité.
 „ C'est encore un grand bienfait,
 „ dans un Prince, lors qu'il tient
 „ toujours ses oreilles ouvertes à
 „ ceux.

„ ceux , qui s'adressent à lui ; car
„ celui qui ferme ses oreilles pour ne
„ pas ouïr les foibles , se trouvera ré-
„ duit lui-même à demander du se-
„ cours , sans que personne l'écoute.
„ (Proverb. XXII. 13.) Il doit être
„ permis à ceux , qui souffrent , de
„ se lamenter , & on leur doit don-
„ ner toute la consolation possible.
„ Si un Roi est de facile accès , &
„ qu'il soit permis de lui découvrir
„ les plaies que l'on a reçues ; les
„ Puissants cesseront de blesser les foi-
„ bles , par le respect & par la crain-
„ te , qu'ils auront pour le Prince.
„ *Vous ferez la revue* (dit Salomon
„ Prov. XXVII. 3) *des ames de vos*
„ *Troupeaux & vous ferez attention*
„ *à ceux que vous païssez.* Ceux qui
„ sont au service d'un Roi contribuent
„ à son envie de faire du bien , en lui
„ rapportant sincerement ce qu'ils
„ entendent dire & le faisant parve-
„ nir à ses oreilles , tel qu'il est. *Di-*
„ *tes ce que vos yeux ont vu.* (dit le Sa-
„ ge Prov. XXV. 7.) Ils apportent
„ sans délai les remedes convenables
„ aux Sujets, qui sont dans la souffran-
„ ce , selon les ordres qu'ils en ont
„ reçu de bouche , ou par écrit. C'est
„ pour cela que Salomon a dit

„ (Prov. XXII. 9.) *qu'il faut qu'un*
 „ *homme vigilant, & prompt à exe-*
 „ *cuter, soit debout devant les Rois,*
 „ & (Chr. XXIV. 22.) *qu'aucune*
 „ *langue ne doit mentir devant le Roi,*
 „ *& qu'aucun mensonge ne doit sortir*
 „ *de sa bouche &c.*

„ Comme il y a de certains dé-
 „ fauts, qui, par la dépravation de
 „ la nature humaine, sont attachez
 „ aux autres vertus : la même chose
 „ arrive à l'égard des bienfaits, où
 „ l'on est trompé, par les noms de
 „ Liberalité & de Bénéficence, com-
 „ me par une fausse monnaie, quand
 „ on n'approfondit pas assez les cho-
 „ ses. Il y a des gens, qui feignent
 „ de vouloir faire du bien à la multi-
 „ tude, & d'en avoir soin, en par-
 „ lant mal des Princes ; mais ils ne
 „ font autre chose que de se rendre
 „ populaires, & sous ce prétexte ils
 „ tâchent de causer des séditions, &
 „ se proposent pour fin la tyrannie,
 „ dans leurs projets imaginaires. Ces
 „ gens-là prodiguent tout ce qu'ils
 „ ont, & gagnent par des présens &
 „ par des repas ceux, qu'ils s'apper-
 „ çoivent être propres à irriter le
 „ Peuple, contre le Prince. C'est
 „ pourquoi tous les Princes, qui
 „ en-

„ entendent bien la Politique, punif-
„ sent févérement ces flatteurs du
„ Peuple.

„ Il y en a d'autres qui, sous ap-
„ parence de Liberalité, font des pré-
„ fens à ceux, pour qui ils n'ont que
„ de la haine; afin de leur attirer l'en-
„ vie du Prince, & de les ruiner, par-
„ là. *C'est pourquoi il ne faut pas plus*
„ *estimer l'argent, qui est donné pour*
„ *tromper, qu'un morceau d'un pot de*
„ *terre cassé; &, si vôtre ennemi vous*
„ *prie à haute voix, ne vous laissez*
„ *point persuader, car il a sept mali-*
„ *ces dans l'ame.* (Proverb. XXVI.
„ 23, 25.)

„ Les Meres même montrent à
„ leurs Enfans une fausse envie de
„ leur faire du bien, par les paroles
„ les plus caressantes; qui sont cause
„ qu'il leur arrive bien du mal. Le
„ premier & le plus éclattant bien-
„ fait d'un Pere & d'une Mere, en-
„ vers leurs Enfans, est de les bien
„ instruire. Il y en a qui, pendant
„ leur vie, abandonnent tout leur
„ bien à leurs Enfans, & qui leur font
„ tort par-là, aussi bien qu'à eux-mé-
„ mes; car la possession de beaucoup
„ de bien, sans avoir eu aucune pei-
„ ne à l'aquerir, les rend ¹ paresseux,

„ & cette Liberalité, hors de saison,
 „ donne sujet à ceux qui l'ont exer-
 „ cée de s'en repentir. Il faut faire
 „ part à ses Enfans de ses biens, mais
 „ il faut aussi se réserver à soi-même,
 „ comme l'a dit quelcun, un habit
 „ chaud, pour se garantir du froid,
 „ dans l'hiver de la Vieillesse. *Il*
 „ *vaut mieux que vos Enfans vous*
 „ *prient, que de vous attendre vous-*
 „ *même à leur liberalité (Eccl. XXIII.*
 „ 22.)

„ Il y a d'autres gens, qui veulent
 „ paroître liberaux, en faisant leur
 „ cour à d'autres familles, & en ga-
 „ gnant par des présens des femmes
 „ imprudentes. Mais ensuite ces
 „ gens-là percent les maisons, & font
 „ perdre l'honneur à ceux qui les ha-
 „ bitent. D'autres corrompent des
 „ serviteurs auparavant fideles, non
 „ seulement pour savoir les secrets
 „ des autres, mais même pour faire
 „ périr & les Républiques & les Prin-
 „ ces. C'est pourquoi il faut tenir
 „ pour suspects non seulement les
 „ présens des ennemis, mais encore
 „ ceux des amis, quand leurs présens
 „ ne sont pas proportionnez à leur
 „ fortune. Ceux qui font des pré-
 „ sens, pour acquerir des hommes,
 „ font

„ font assez voir que dès qu'ils feront
„ maîtres de la proie , qu'ils ont en
„ vue , ils ne manqueront pas de pil-
„ ler le Public. A cause de cela , il
„ faut punir ceux qui font ces pré-
„ sents , & ceux qui les reçoivent ,
„ comme des gens abominables &
„ pernicieux. Ceux qui , au sortir
„ d'un emploi , font des présens don-
„ nent juste sujet de les soupçonner
„ d'être coupables , & que ce n'est
„ que pour cela qu'ils font part de leur
„ butin à d'autres. Mais ceux qui
„ font paroître beaucoup de liberalité,
„ aux dépens du Thrésor du Prin-
„ ce , seront obligez de rendre ce
„ qu'ils ont dépensé mal à propos ,
„ comme de mauvais économes , &
„ seront de plus punis de leur infide-
„ lité. D'autres se servent des Bien-
„ faits, comme de remedes au mal
„ qu'ils ont fait par colere ; ils veu-
„ lent guerir, par de l'or & de l'ar-
„ gent , les blessures qu'ils ont faites
„ avec la langue. Ces gens-là sont
„ le jouët de leurs serviteurs habiles,
„ qui tâchent de les irriter, *en cher-*
„ *chant du feu* , selon le proverbe
„ Grec, *avec une épée* , & souffrent
„ leurs mauvais traitemens , pour
„ profiter de l'or , qui viendra de la

„ repentance, que leurs Maîtres a-
 „ ront de les avoir mal-traitez.

„ Il y a aussi une sorte de liberali-
 „ té, dans les Laboureurs, qui ré-
 „ pandent la semence, mais pour en
 „ recueillir davantage. On voit
 „ encore une certaine Liberalité fort
 „ belle, qui fait que certaines gens
 „ se déchargent de ce qu'ils ont de
 „ superflu, & l'abandonnent à tous
 „ ceux qui se présentent. Une Libe-
 „ ralité de Marchand est celle, qui
 „ place ses bienfaits, comme si elle
 „ les prêtoit, & qui, peu de tems a-
 „ près, redemande non seulement ce
 „ ce qu'elle a donné; mais exige en-
 „ core des interêts, & les interêts
 „ des interêts. Celui-là mérite d'être
 „ tre honoré, *qui n'a pas prêté son*
 „ *argent à usure* (Ps. XIV. 5.) &
 „ qui n'a pas fait du bien, afin qu'on
 „ le lui rendît. Pour ceux qui don-
 „ nent aux Riches, ils ressemblent à
 „ ceux qui versent de l'eau dans les
 „ rivières, & méritent qu'on se mo-
 „ que deux, comme de gens extra-
 „ vagans; *car les bienfaits des fous*
 „ *sont inutilement répandus.* (Eccl.
 „ XX. 13) &c.

„ Il y en a qui comptent pour un
 „ bienfait à leurs créanciers, lors qu'ils

„ leur payent ce qu'ils leur devoient;
„ & qui s'en vantent, comme s'ils
„ leur avoient fait du bien. On en
„ voit qui font des liberalitez à ceux
„ que l'on n'aime pas, seulement
„ pour chagriner ceux, qui haïssent
„ ces gens-là.

„ D'autres font du bien à de mé-
„ chantes gens, de peur de leur met-
„ tre la bride sur le cou & de les ré-
„ duire au defespoir. Peut-être n'ont-
„ ils pas tort, en cela. Mais ceux-
„ là exercent une liberalité tout-à-fait
„ detestable, qui donnent à Dieu ce
„ qu'ils ont enlevé aux hommes;
„ comme font des gens pleins d'une
„ gloire mal-entendue, & qui recher-
„ chent de vaines louïanges, auquel-
„ les ils ne parviennent, que par la
„ profusion du bien, qu'ils ont volé
„ aux Orphelins & aux Veuves. Il
„ faut que la Liberalité soit jointe
„ avec la Justice. Nous devons ai-
„ der, je l'avouë, nos Amis, mais
„ ce doit être sans faire tort à per-
„ sonne. *St. Isidore* écrivoit ainsi à
„ un homme infecté de cette fausse
„ Liberalité“. (Ep. 37. du 1. Livre)
*Vous bâtissez, dit-on, une Eglise à
Pelouse, magnifique par ce que vous
employez à sa structure; mais vous
avez*

avez aquis ce qu'elle vous coûte, par une mauvaise maniere de vivre; par la vente des charges Ecclesiastiques, qui dépendoient de vôtre choix; par des injustices, par des affronts; & aux dépends des pauvres, que vous avez opprimez. Ce que vous faites n'est autre chose que bâtir Sion, par des meurtres, & Jerusalem, par des injustices. Dieu n'a que faire d'un sacrifice aux dépends d'autrui, il n'en a pas moins d'horreur, que de celui qui lui immole un chien. Cessez donc de bâtir & de faire des injustices, de peur que ce bâtiment ne serve à vous convaincre devant Dieu, & que par sa hauteur & par sa durée, il ne crie perpetuellement contre vous, à cause des maux, par le moyen desquels il a été bâti, qu'il ne vous redemande les salaires que vous avez retenus, & qu'il ne demande vengeance pour ceux, à qui vous avez causé du dommage. „ Il y a „ de la magnificence à bâtir de nou- „ veaux Temples, à rétablir les ponts, „ & à embellir les Villes; mais il „ faut que cela se fasse, par des reve- „ nus justes. Fouler ses Sujets, par „ vanité, n'est pas seulement une „ ignorance de ce qui est bon, & une „ bassesse; mais encore une très- „ grande

„ grande injustice & une impiété ; car
„ *les sacrifices des impies sont une abo-*
„ *mination devant le Seigneur*, Prov.
„ XXI. 27.

Son Altesse continuë à parler des différentes manieres, dont on peut être Bienfaisant, avec beaucoup de justesse & de zèle; tant en faveur de la veritable Bénéficence, qu'à l'égard de la fausse Liberalité, qui peut être jointe à des Vices horribles, & avec la ruine de la Societé. Il n'y eut jamais d'homme plus vitieux & plus entêté de cette prétendue Bénéficence, dont nous venons de parler, qu'*Herode le Grand*. Il ne se pouvoit rien de plus magnifique, ni de plus estimé par la Nation Juive, que le Temple qu'il bâtit à Jerusalem, & que la Ville de Cesarée, où il fit un excellent port, très-utile à toute la Judée; pour ne point parler de ses autres Bâtimens, & des autres Villes qu'il bâtit en divers lieux. Il fut encore souvent liberal, envers les peuples & même envers les Payens, comme le remarque *Joseph*; & ils lui donnerent, à cause de cela, le titre de *Bienfaiteur*, Εὐεργέτης, comme on le voit encore dans une inscription, qui est en Grece. Nous en avons don-
né

né des preuves, dans l'Histoire de ce méchant Prince, que nous avons mise au devant de l'Histoire Ecclesiastique du I. Siecle. Cependant il n'y a peut-être jamais eu de Tyran, pire que lui. Il semble même que nôtre Seigneur ait fait allusion à cette coutume dans St. Luc. Cap. XXII. 25. où il dit à ses Apôtres: *Les Rois des Nations les dominant, & ceux qui leur commandent, avec autorité, sont nommez leurs Bienfaiteurs.* Ces gens-là vouloient passer pour Bienfaiteurs, pendant qu'ils gouvernoient tout à fait tyranniquement ceux, qui leur étoient soumis. Il n'en manque pas aujourd'hui, qui en usent de même. Ceux qui sont chargez de l'éducation des Jeunes Princes, en quelque endroit que ce soit, pourroient beaucoup profiter des excellentes leçons, que donne ici nôtre Savant Vaivode, également versé dans la Théorie & dans la Pratique des grandes affaires, & très-éclairé dans la connoissance de la Morale; qui est la Science la plus nécessaire à toutes sortes de gens, & sur tout aux Grands, tant pour leur propre bien, que pour celui des Peuples, qui leur sont soumis.

Son livre étant devenu plus commun,

mun, par la nouvelle Edition de Leipzig, qui est très-belle, & où il y a de plus une version Latine; on pourra voir que les loüanges, que nous lui avions données, étoient en effet moindres, que celles qu'il méritoit. Ceux qui le liront avec soin & qui auront quelque goût de la Morale, sauront bon gré au Sr. *Fritsch* de l'avoir si bien imprimé.

Ce que nous en avons traduit ici, ou au Tome XIV. de cette *Bibliothèque*, ne doit point passer pour de beaux échantillons, qui peuvent donner une meilleure idée de l'Ouvrage; que l'on n'en auroit, si on lisoit l'Original. Je déclare que je sens que je suis demeuré fort au dessous, dans ma Version, soit à cause de la délicatesse de la plus belle Langue connue, qui ait jamais été, soit à cause du tour ingénieux des pensées, que l'on y trouvera, en le lisant avec exactitude. Depuis que Byzance est devenue Chrétienne, il n'en est rien sorti de meilleur.

ARTICLE V.

ABREGÉ de la THEOLOGIE & de la MORALE CHRETIENNE, en forme de CATECHISME, par JACQUES SAURIN, Ministre de l'Eglise Françoise de la Haye. A Amsterdam, chez du Sauzet MDCCXXII. in 8. pagg. 512.

IL y a deux ans, que quelques personnes pieuses & charitables de la Haye, ayant considéré la misere d'un nombre de Familles Françoises, que l'on voit depuis le refuge hors d'état de subsister, commencerent à penser aux moyens de les aider & de les soulager, en prenant soin de leurs enfans; non seulement en faisant en sorte, qu'ils apprissent à gagner leur Vie; mais encore qu'ils fussent mieux instruits de la Religion, qu'ils ne le sont communément. On ne peut pas ne point louer un si bon dessein, dans lequel on fait que des personnes très-distinguées, par leur qualité & leur rang, sont entrées avec un zèle digne de leurs lumieres. Entre
elles

elles est Mr. le Comte d'*Opdam*, dont la sagesse, & la vie réglée sont connues de tous ceux, qui connoissent un peu la Hollande & sur tout la Haye. Il me suffit de l'avoir nommé, sans aller au delà de ce que j'ai appris de cette Société; pour persuader le Public, que ce bon dessein pourra réussir, avec la bénédiction du Ciel, qui ne peut être que favorable à un si pieux projet. On verra, dans la Préface de Mr. *Saurin*, ce que l'on entreprend, plus au long. Je m'arrêterai seulement à la manière qu'on se propose d'instruire les Enfants, par le moyen du Catéchisme.

L'Auteur a raison de dire qu'il y a de grandes difficultez, dans un Ouvrage de cette sorte, où il s'agit non seulement de mettre dans la mémoire des Enfants ce qu'ils doivent savoir; mais encore de les convaincre, qu'on ne leur dit rien que de vrai, & de les persuader de la vérité de la Religion, non par coûtume, mais par raison. Il faut pour cela s'exprimer en termes populaires & néanmoins sans équivoque; ne rien dire de trop, ni de trop peu; de sorte que ni la multitude des idées, ni la brièveté

veté de l'expression ne causent ni embarras, ni obscurité. Il n'y a rien, dans un sujet de cette sorte, qui échauffe l'imagination, ni qui flatte l'Auteur; en lui donnant lieu de dire quelque chose de nouveau, ou de s'exprimer en termes agréables & fleuris. Mr. de *Fenelon* Archevêque de Cambrai, reconnoissoit qu'il auroit été très-important qu'on formât un plan, qui contint des preuves des vérités nécessaires au salut, & cela en sorte qu'elles fussent tout ensemble & réellement concluantes & proportionées aux hommes ignorants. Il avouoit néanmoins qu'il n'étoit pas capable de le faire, quoi qu'il eût reçu du Ciel une des plus heureuses imaginations, qui aient paru en France. Il faudroit pour réussir un homme, qui, avec toutes les connoissances nécessaires pour cela, eût le même tour d'esprit que Socrate; qui savoit, par le moyen de quelques demandes, les plus simples du monde, tirer de la bouche de ceux qu'il interrogeoit ce qu'il leur vouloit apprendre; de manière qu'ils s'en convainquoient par leurs propres lumières, & croyoient avoir trouvé eux-mêmes ce que So-

crate

crate leur avoit enseigné d'une manière oblique.

Nôtre Auteur marque ensuite les principaux défauts, que l'on trouve dans les Catéchismes. I. On y apprend aux Enfans à dire des mots, auxquels ils n'attachent aucune idée, & on leur persuade, de cette manière, qu'ils savent ce qu'en effet ils ne savent point; seulement parce qu'ils se souviennent à propos des mots dont on se sert, quoi qu'ils ne les entendent pas. II. On y suppose, comme prouvées, des Véritez dont on n'a encore rapporté aucune preuve. L'autorité du Catéchiste sert, en cette occasion, de preuve au Catechumene, qui se persuade que son Maître ne le veut pas tromper & ne se trompe pas non plus lui-même. Si cela ne se faisoit que dans la première Enfance, où la Raison des Parens & des Maîtres doit servir de Raison aux Enfans, cela pourroit paroître tolerable; mais un nombre infini de gens, qui parviennent même à une grande vieillesse, meurent sans avoir jamais bien connu les fondemens des Véritez, qu'ils ont apprises. III. On n'a point d'égard à la portée des Catechumenes, & on les entretient de
cho-

choses , qui sont fort au-dessus de leur capacité , & dont les preuves même , pour être bien entendues , demandent toute l'attention & la pénétration de ceux , qui ont déjà l'esprit formé , & qui connoissent beaucoup d'autres choses. Commencer par ces sortes de choses , c'est commencer à enseigner une Science , sans en avoir donné les principes. IV. Mais , comme dit très-bien l'Auteur , le plus grand défaut de la plûpart des anciens Catéchismes ; c'est qu'ils se bornoient aux dogmes de spéculation ou du moins qu'ils n'insistoient que peu sur la pratique. „ On parloit aux En-
 „ fans des Attributs de la Divinité ,
 „ sans leur faire sentir combien ses
 „ perfections la rendent digne d'ad-
 „ miration , de crainte , de confian-
 „ ce , d'amour. On les entretenoit
 „ du Mystere de la Rédemption , sans
 „ leur apprendre à en tirer les con-
 „ séquences de reconnoissance , & de
 „ dévouement , qui suivent de ces
 „ effets adorables des bontez divines.
 „ Cette méthode favorisoit le préju-
 „ gé qui s'est répandu , parmi bien
 „ des gens , & que tous les efforts
 „ des Prédicateurs & des Casuistes
 „ n'ont pu encore déraciner ; c'est
 „ que

„ que la Religion est destinée princi-
„ palement à exercer l'esprit , non à
„ diriger le cœur & la conduite de
„ la vie ; c'est que pourvu que l'on
„ soit orthodoxe dans la Foi , il im-
„ porte peu , qu'on soit regulier dans
„ les mœurs“. C'étoit là sans dou-
te une très-grande erreur , & très
dangereuse.

Outre ces défauts des Catéchismes,
confiderez en eux-mêmes , on com-
met communément une autre faute ,
qui contribue à rendre l'usage des
Catéchismes encore plus infructueux.
C'est que l'on croit que la fonction
de Catéchiste peut être confiée aux
personnes , qui ont le moins de capa-
cité. Cependant il en faut beaucoup,
pour faire entendre à chaque Cate-
chumene , les veritez Evangeliques ,
& les principes sur lesquels elles sont
fondées. Il faut posséder la Religion
à fonds , il faut avoir de la pa-
tience , & de l'adresse , pour bien
enseigner.

Il me semble aussi que l'on com-
met une grande faute en catechisant
ceux que l'on veut préparer à la Com-
munion ; parce qu'on ne les entre-
tient ordinairement que des objets de
la Foi de la Société Chrétienne , où

l'on vit, & qui sont communs à tous les Chrétiens, ou au moins à tous ceux d'une certaine communion; sans leur rien dire des devoirs particuliers au genre de vie des Catéchumenes, qui se présentent pour être instruits afin de communier. Par exemple, si l'on suppose que l'on enseigne un Artisan, il faut lui dire que sa foi & toute sa science dans le Catéchisme, ne lui serviront de rien; s'il n'applique à son métier les règles générales de la Justice, de la bonne Foi, & de la Probité, que l'Évangile nous recommande. Un homme de cette sorte ne compte souvent pour rien la mauvaise foi, avec laquelle il travaille, ce qu'il entreprend; qu'il fait le plus mal qu'il peut, sans choquer la vue des acheteurs, & qu'il vend néanmoins le plus qu'il lui est possible, & bien au dessus de son prix; lors qu'il rencontre quelcun, qui ne s'y connoît pas. Si un homme passe sa vie à tromper & à mentir, autant qu'il peut, à ceux qui ont à faire avec lui; la Religion spéculative de son Catéchisme ne lui servira pas beaucoup. Il en est de même de toutes les autres Professions, dont chacune demande des devoirs particuliers,

des-

desquels ceux qui les suivent sont communément très-mal instruits, ou au moins très-peu persuadés. Mr. *Saurin* n'a rien oublié, pour remédier à chacun de ces inconveniens, comme on le pourra comprendre par sa Préface, & bien mieux encore par le Livre même; où l'on verra qu'il a exécuté ce qu'il s'est proposé.

A l'égard du troisième défaut, qui est de ne s'accommoder pas à la portée, des Catechumenes; il n'étoit pas possible d'y remédier, par un seul Livre. Il faudroit plusieurs Catéchismes, pour cela, où l'on donneroit par degrés, des instructions plus étendues aux Catechumenes, à proportion que la capacité de leur esprit s'augmenteroit. Mais comme il n'est pas possible de faire tant de Catéchismes, puis que l'ouverture d'esprit est plus, ou moins grande, presque à l'infini; c'est aux Catéchistes à suppléer à cela, après avoir observé la capacité des Enfans, qu'ils ont sous leur conduite. Ce Catéchisme n'est pas proprement pour ceux, qui commencent, & qu'il faut nourrir de lait, plutôt que de nourriture solide. On fait que la plupart des Enfans, même de bonne Maison, & qui ne sont

pas destituez d'esprit, n'entendent pas les mots, qui marquent des idées abstraites; non seulement en matiere de Religion, mais aussi en toute autre chose; & sans cela il est fort difficile de se faire bien entendre aux Enfans. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'on puisse éclairer un esprit, en aussi peu de tems, qu'il en faut pour lire, ou même pour apprendre par cœur un Catéchisme & en entendre même l'explication. Mais il faut compter une premiere lecture, ou une premiere explication, comme une légère teinture; à laquelle il faudra donner toute sa force, en la repassant plus d'une fois. Aussi Mr. *Saurin* ne prétend-il pas avoir mis, en ce volume, tout ce qui est nécessaire, pour avoir une idée complete de la Théologie Chrétienne. Cet Ouvrage n'a pas été composé, à la vérité, pour ceux qui en sont encore aux premiers Elemens; mais il n'est pas non plus pour ceux, qui seroient capables d'entendre un Système de Théologie, en François. Ainsi on ne devra pas trouver mauvais, que l'Auteur n'ait pas mis ici tout ce qui peut & qui doit entrer dans un Système complet. Ce sera, ce me semble, beaucoup, si ceux,
pour

pour qui ce livre est destiné, le peuvent bien entendre, & en bien retenir les matieres.

Pour remedier au quatriéme défaut des Catéchismes Vulgaires, l'Auteur a pris soin de n'annoncer aucune Vérité spéculative; sans en tirer des conséquences, pour la pratique. Il recommande d'ailleurs fort aux Catechistes de s'attacher à faire voir, à ceux qu'ils enseignent, la liaison perpetuelle, qu'il y a entre la connoissance de la Théorie & les commandemens de la Religion.

Comme Mr. *Saurin* s'est plaint du peu de capacité, qu'ont ceux qui enseignent les Enfans; la Société, dont nous avons parlé d'abord, a pris un Ministre, pour s'aquiter de cet emploi, & qui en est capable. On verra, à la fin de la Préface, le tems de ces exercices, & ceux que l'on y admet.

L'Ouvrage même est divisé en trois Parties, dont la premiere traite des Véritez, que la Religion Naturelle nous enseigne, la seconde renferme le Plan de la Religion révélée, & la troisiéme donne les preuves, que nous avons de la divinité de la Révélation.

I. LA seule Raison nous apprend qu'il y a un Dieu , qui a créé toutes choses , qu'il est éternel , qu'il est Tout-puissant , qu'il est souverainement sage & fait toutes choses , qu'il est très-saint & très-bon. Les plus sages des Philosophes Payens , & particulièrement Socrate & ses Disciples ont reconnu toutes ces Véritez ; ce qui fait voir que la Religion Naturelle , n'est pas une idée chimerique. Cette Religion est très-oppofée à l'Idolatrie Payenne , & à la superstition de la populace. Mais les Philosophes ne laissoient pas d'imiter le Vulgaire , dans les cérémonies publiques , de peur de s'attirer des affaires. Il seroit autrement facile de ramasser des Philosophes des passages , par lesquels il paroît qu'ils n'ont nullement approuvé le culte , que l'on rendoit communément à des créatures , ou même à des fictions de l'esprit humain , & qu'ils ont condamné les superstitions vulgaires. Il est vrai qu'ils ne sont pas toujours assez fermes , dans ces principes , & qu'il y avoit beaucoup de contestations , entre les différentes Sectes. Mais cela ne vient que de l'imperfection de leurs lumieres & de la foiblesse de l'Esprit Humain. En

prenant ce que chaque Secte a dit de bon, on ne laisseroit pas de pouvoir faire un Systême fort raisonnable. Les Philosophes ont vécu dans un tems de ténèbres, mais qui ont paru avoir été éclairées par une lumière, qui surprend, quand on lit leurs Ecrits. Cette lumière leur a appris qu'il y a non seulement un Dieu, mais encore qu'il gouverne tout par sa Providence, qu'ils ont même assez bien prouvée & défendue, contre quelques Sectes, qui ont osé l'attaquer. Mr. *Saurin* la prouve aussi, par la Raison & la défend de même, à la fin de cette première Section. Il a aussi eu soin, par tout, de marquer quels usages l'on doit faire, dans la Morale, des lumières de la Religion Naturelle, & les Philosophes même ne les ont pas tout-à-fait ignorés; quoi que, comme leurs lumières étoient imparfaites, leur Morale se soit ressentie de cette imperfection. Aujourd'hui même, que l'on est si éclairé, il s'en faut de beaucoup que la Pratique ne réponde, comme elle le devoit, à la Théorie; à cause de la dépravation de la Nature Humaine.

II. DANS la seconde Partie,
T 4. Mr.

Mr. *Saurin* montre d'abord la nécessité de la Religion Révelée, & en donne une idée générale; d'où il recueille, avec raison, que la Révélation confirme & explique, avec plus d'étendue & de force, les Vérités touchant la Divinité, que la Religion Naturelle fait connoître. Mais il y a d'autres Vérités, concernant la Divinité & la manière dont elle s'est réconciliée avec les hommes, qui ne pouvoient être connues, par la Raison. Telle est la distinction qu'il y a dans la Divinité, en conséquence de laquelle, en parlant de Dieu, que l'on reconnoit unique & sans aucune composition; on parle néanmoins du Pere, du Fils, & du St. Esprit, sans pouvoir dire qu'il y ait trois Dieux. On fait que * *Platon* & ses Disciples ont parlé d'une sorte de Trinité, dont la première *Hypostase* se nomme l'*Etre*, ou l'*Etre-même*, le *Bien-même*, le *Pere*, & la *Cause de toutes choses*; sous laquelle ils plaçoient la *Raison*, le *Conducteur des choses présentes & futures*, le *Créateur de l'Univers*; au dessous duquel étoit, selon eux,

l'*Es-*

* Voyez *Bibliothèque Universelle* Tom. X. pag. 387. & suiv.

l'Esprit, ou *l'Ame du Monde*. Mais cette Trinité, quoi que plusieurs des Anciens & même des Modernes s'y soient trompez, n'étoit nullement la Trinité Chrétienne. Les Platoniciens enseignoient que ces trois Hypostases étoient trois Etres distincts & inégaux; & les Chrétiens soutiennent que la Divinité est une substance unique, où il n'y a point d'inégalité. Ainsi nôtre Auteur a raison de dire que ce que nous en croyons est une Vérité, que la Lumière Naturelle ne pouvoit pas faire connoître aux hommes. Il prouve ensuite la Divinité de Jesus-Christ & celle du St. Esprit, contre ceux qui en ont douté. Il montre, en particulier, la Divinité du St. Esprit, par un raisonnement, qu'on ne se souvient pas d'avoir lû ailleurs. C'est que les termes d'*Esprit de Dieu* peuvent signifier Dieu lui-même, ou l'Essence divine, sans aucun rapport à la personnalité du St. Esprit; ou se prennent pour la troisième personne de la Ste. Trinité. Quand il s'agit de savoir si le St. Esprit est Dieu, & qu'on entreprend de le prouver, contre les Unitaires; il ne s'agit nullement de ces mots pris au premier sens, car les Unitaires ne

doutent point que le *St. Esprit*, pris en ce sens-là, ne soit Dieu. Il s'agit seulement de prouver que ces termes renferment, en quelques endroits, l'idée d'une Personnalité particulière. Ainsi quand il est dit : *où irai-je loin de ton Esprit ?* Ps. CXXXIX. 7. c'est la même chose que s'il y avoit : *où irai-je loin de Toi ?* ce qui ne se rapporte à aucune des Personnes Divines, en particulier. Mais il y a des passages, où ces mots signifient aussi le *St. Esprit*, comme l'essence divine, revêtue d'une Personnalité particulière, comme I. Cor. II. 10, 11. où *St. Paul* parle ainsi des vérités Évangéliques : *Dieu nous les a révélées par son Esprit, car l'Esprit pénètre tout, & même les choses profondes de Dieu; car y a-t-il quelqu'un, qui sâche ce qui se passe dans l'homme, excepté l'esprit qui est en lui ? De même personne ne fait les pensées de Dieu, que l'Esprit de Dieu. Nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu; afin que nousussions ce que Dieu nous a donné. Il semble que, dans ce texte, les mots de l'Esprit de Dieu ont les deux sens, que l'on a marquez ; car comme l'Esprit de l'homme signifie là l'homme*

me

me même , c'est-à-dire , l'Ame humaine , qui fait ce qui se passe en elle-même : ainsi *l'Esprit de Dieu* signifie la Divinité , sans aucun rapport à la Personnalité du St. Esprit. Mais ces mêmes mots signifient aussi , en cet endroit , la troisième personne de la Ste. Trinité. L'Apôtre dit qu'il a reçu cet Esprit , & qu'il tient de lui la connoissance de l'Evangile ; cet Esprit étoit donc *le Consolateur* , promis , & distinct du Pere & du Fils. Ce ne sont pas là des choses , qui soient à la portée des Enfans. Aussi l'Auteur ne les dit-il qu'aux Catéchistes , afin qu'ils parlent avec beaucoup de précaution de ces sortes de choses. Il est certain que , pour bien convaincre ceux , que l'on instruit , de ces matières ; il ne faut pas employer des passages équivoques , ni presser ce qui n'est pas concluant. Mr. Saurin montre ensuite qu'il n'y a point de contradiction , à dire qu'il n'y a *qu'un Dieu* , & qu'il y a néanmoins *trois Personnes* en Dieu. La Contradiction consiste en une opposition , dit-il , qui se trouve entre deux idées clairement connues ; & ni *l'essence* de la Divinité , ni *la personnalité* ne nous sont clairement connues ; de sorte que nous

ne pouvons pas dire que l'unité de l'essence & les trois personnalités soient des choses incompatibles. Le plus sûr est , dans une chose si fort au dessus de la Raison , de ne pas entreprendre de découvrir ce que l'Écriture ne nous a pas révélé , & de nous contenter de ce qu'elle en dit , & même de la manière dont elle en parle. Notre Seigneur & ses Apôtres ont parlé du *Pere* , du *Fils* , & du *St. Esprit* d'une manière, qui les distingue ; & ils ne nous parlent d'ailleurs que d'un *Dieu*. Ils ont sans doute eu leurs raisons de parler ainsi , mais ils ne nous les ont pas dites , & nous ne les devinerons jamais. Ainsi il faut se contenter d'une idée générale , puis que nous ne pouvons pas aller plus loin , & éviter les équivoques & les disputes causées par des termes inventés depuis.

Ensuite notre Auteur passe à l'Incarnation & à la Rédemption , à la résurrection de Jesus-Christ & à son ascension au Ciel ; après quoi il traite des conditions , sous lesquelles les fruits de la mort de Jesus-Christ sont offerts aux pécheurs ; c'est à dire , la foi & l'obéissance, telle que Dieu l'exige sous l'Évangile.

L'on

L'on trouve, dans les Sections suivantes, ce que l'Écriture nous apprend de l'Homme, de l'Immortalité de son Ame, de la résurrection des Corps, & enfin du dernier Jugement. Les deux dernières choses sont des idées particulières à la Religion Chrétienne, que la Raison ne pouvoit pas apprendre aux Payens, & que la Révelation même n'avoit pas découverte fort clairement aux Juifs. Immédiatement après, Mr. Saurin met en peu de mots ce qu'il est nécessaire que la Jeunesse sâche, sur le Symbole des Apôtres.

Après avoir expliqué les Véritez, que la Religion Chrétienne nous enseigne, il entre dans l'explication des devoirs qu'elle nous prescrit, soit à l'égard de Dieu, soit à l'égard du Prochain, soit à l'égard de nous-mêmes. Il s'étend beaucoup sur tout cela, & c'est en effet en quoi les hommes pechent le plus, & surquoi néanmoins on néglige trop, en bien des lieux, de les instruire, comme si la Religion n'étoit qu'une Science spéculative. Les vieux Catéchismes ne disent presque rien là-dessus. Quoique l'Auteur n'ait pas entrepris de traiter ici de la controverse, qu'il ne

touche ordinairement, qu'autant qu'il est nécessaire, pour prendre parti sur les sentimens opposez des Chrétiens; il s'est quelquefois un peu plus étendu; comme dans les Sections LI. & LII. où il traite de la maniere, dont il faut entendre ces paroles de l'Institution de l'Eucharistie : *ceci est mon sang, ceci est mon corps*, & de ce que Jesus-Christ dit de la nécessité de manger sa Chair & de boire son sang. Mais le plus grand nombre des Sections de cette 2. Partie regarde les devoirs de la vie Chrétienne, en ce qui est commun à toutes les Conditions, & en ce qui en regarde plus particulièrement quelques unes. On trouvera, sur tout cela, des éclaircissements & des avertissemens très-utiles, au tems où nous vivons. La matiere est vaste, & s'il falloit tout traiter, avec toute l'étendue, dont bien des gens auroient besoin; il faudroit faire plusieurs volumes, comme celui-ci. La maniere par exemple, dont on doit se conduire, par rapport aux honneurs de cette Vie, aux Richesses & aux Plaisirs, qui sont les trois objets de toute la passion des hommes, pourroit fournir de quoi faire un gros Catechisme, pour les personnes d'âge,

qui

qui ne seroit pas moins nécessaire, que ceux que l'on fait pour les Enfans. Les Hommes ont toujours aimé, avec une ardeur démesurée, ces trois sortes de choses. Mais aujourd'hui il semble que le Genre Humain, & les Chrétiens comme les autres, soient embrasés plus que jamais de l'amour de ce dont ils devroient avoir peur. Les devoirs de la Religion, & de la Morale n'excitent en personne l'agitation qu'y excitent les Honneurs, les Richesses & les Plaisirs. C'est de quoi, comme il semble, tout ce dont il s'agit ici bas, & l'on n'a d'égard pour la Religion & pour la Morale; qu'autant qu'on les croit compatibles avec la cupidité la plus ardente des Dignitez, de l'Or & de l'Argent, ou des plaisirs les plus sensuels.

III. D A N S la troisième Partie, il s'agit des preuves de la Divinité de la Révélation, qui consistent en ce qu'elle contient des Dogmes, que la droite Raison approuve; en ce qu'elle nous donne des Lois, de la sagesse & de la justice desquelles nous sommes obligés de convenir; en ce qu'elle renferme des prédictions de choses éloignées, de plusieurs siècles, & qu'il n'étoit pas possible aux hommes de pré

prévoir ; en ce qu'elle contient des faits, dont la Vérité est établie, par quantité de circonstances, qui ne se trouvent point dans les Histoires feintes ; enfin en ce que les Auteurs de l'Histoire Evangelique étoient des gens dignes de foi, & qui avoient reçu des secours surnaturels, pour prêcher & pour écrire l'Evangile. D'où il s'ensuit que les Livres de l'Ancien Testament sont inspirez, aussi bien que ceux du Nouveau. Enfin il y a une conclusion & une récapitulation de cet Ouvrage, dans laquelle on tire de ce qui a été dit l'idée d'un véritable Chrétien, & celle de la vraie Eglise.

C'est là en gros ce qu'il y a dans la troisiéme Partie de cet Ouvrage, mais il y a deux endroits, qui méritent particulièrement l'attention des Lecteurs. L'un est l'Avis sur la Section X. où l'Auteur prouve en détail l'authenticité des Livres du Nouveau Testament, ou qu'ils sont bien de ceux, dont ils portent les noms. C'est ce qu'il fait voir, en rapportant les témoignages des premiers tems, dans lesquels les Chrétiens sont convenus de l'Authenticité des Livres du Nouveau Testament, excepté de quel-
que

que peu ; où il n'y a néanmoins aucuns dogmes, qui ne se trouvent dans les Livres non contestez. L'autre endroit est l'avis sur la Section XI. où Mr. *Saurin* fait voir très-solide-ment la vérité des miracles de Jesus-Christ & de ses Apôtres ; d'où il s'en- suit qu'ils ont été véritablement envoyez de Dieu. Autrement on auroit pu croire, que l'Auteur de cette Religion auroit été un excellent Philosophe , qui auroit fait le plus raisonnable & le plus sage système, qu'il fût possible de faire , de Religion & de Morale ; qu'on pourroit approuver, sans le croire divin. Mais les miracles , & sur tout sa résurrection & son ascension sont comme les feux du Ciel , qui font foi de la divinité de sa mission & de sa doctrine.

Il y a bien des choses dans ces deux Avis, & dans les autres, qui ne sont que pour les Catéchistes & même pour des Catéchistes assez éclairés , & qui pourront s'en servir ; pour employer, en tems & lieu , selon que la Prudence le leur dictera, ce qu'ils verront n'être pas au dessus de la portée de quelques uns de leurs Catechumenes, ou être nécessaire pour l'édification d'autres Auditeurs , qui
pour-

pourront être présens à l'instruction de cette Jeunesse. On pourra aussi le lire chez soi, & il y a une infinité de gens, qui se croient bien au dessus des Catechumenes, qui ne laisseroient pas de pouvoir profiter de ce Catéchisme, en le lisant avec soin. La matiere étoit trop étendue, & nous avions trop peu d'espace, pour la pouvoir développer, comme elle l'auroit mérité.

ARTICLE VI.

JOANNIS CLERICI *Opera Philosophica in IV. Volumina digesta. Editio Quinta auctior & emendatior.* A Amsterdam chez les Freres Wetstein, MDCCXXII. in 12.

J'AI déjà parlé de la III. Edition de ces Ouvrages Philosophiques, au Tome IV. de la *Bibliothèque Choisie*, p. 140. & suiv. où j'ai tâché de montrer quel usage on en peut faire. J'ai encore dit quelque chose de la IV. Edition, dans la même *Bibliothèque*, Tom. XXI. pag. 216. pour indiquer, en peu de mots, ce qu'il y avoit de plus, en cette Edition-là. En voici en-

encore une V. où il y a aussi quelque chose de corrigé & d'ajouté en divers endroits ; comme ceux qui compareront cette Edition , aux autres , le reconnoîtront. Il y a de petites additions , qui servent à rendre plus claires les pensées , auxquelles elles ont été ajoutées. Il y en a d'autres , qui sont de véritables corrections , ou qui changent le sens. Il y en a enfin , qui sont des pensées , qui n'avoient pas encore paru dans les autres Editions.

Les plus considérables se trouvent dans l'*Ontologie* , ou dans la seconde Partie de la Philosophie , où l'on parle de l'Être en général , & de ses propriétés. On l'appelle communément *Métaphysique*. Ces additions sont au Chap. X. où l'on donne les Axiomes Métaphysiques , touchant *les Causes*. On traite assez maigrement ce sujet , dans les Métaphysiques Vulgaires , où l'on fait des discours superflus sur des idées creuses , & qui ne servent qu'à obscurcir ce qui est clair de soi-même. On peut voir là-dessus ce qu'*Arriaga* & d'autres disent de la *Causalité*. Cependant il y a des questions de très-grande importance , dont la solution dépend uniquement de ces

Axiomes. Il est vrai que les Scholastiques se sont égayez ici à étaler de vaines subtilitez ; mais il ne faut qu'en retrancher le superflu & l'on verra que ce qui restera n'est pas de petite conséquence. On méprise leurs termes , parce qu'ils ne servent souvent qu'à obscurcir la matière, & en cela l'on a raison. Mais il y en a aussi de très - heureusement inventez, & dont on se moque mal à propos.

Par exemple, on dit *qu'il n'y a rien dans l'effet, qui ne soit ou formellement, ou éminemment dans sa cause.* Il faut savoir que cela se dit d'une cause *efficiente & totale* , qui est la cause proprement dite. On fait que *formellement* veut dire ici, de la même manière que la chose est dans l'effet ; mais on s'est imaginé que le mot *éminemment* ne signifioit rien ici, & l'on s'est trompé en cela. *Eminemment* signifie d'une manière plus excellente. Par exemple, Dieu qui est la cause *efficiente & totale* du Genre Humain, ou qui seul a créé du néant l'Ame & le Corps de l'Homme, contient éminemment ce que l'une & l'autre de ces deux substances ont de perfection, sans participer à leurs imperfections. Il a, par exemple, un Entende-

tendement & une Volonté; mais il possède ces facultez, d'une maniere infiniment plus parfaite que nous. Nous n'entendons que très-peu de chose & avec peine, mais Dieu entend tout ce qui peut être entendu, & cela clairement, & sans le chercher; parce qu'il l'a présent de toute éternité & l'aura toujours. Dieu s'aperçoit donc de tout ce qui se passe, il voit tout & entend tout ce qui se fait & se dit dans l'Univers, sans yeux, ni oreilles, ni autres sens inférieurs à ceux-là, comme l'odorat, le goût & l'attouchement; d'une maniere toute divine, & que nous ne comprenons point; & c'est ce que nous appellons *éminemment*. Nous sentons les facultez de *voir & d'ouïr* en nous, & nous en concluons qu'il faut que Dieu les ait, aussi bien que nous, sans quoi il n'auroit pas pû nous les donner; ou, ce qui est la même chose, nous ne tiendrions pas ces facultez de lui; mais nous nous gardons bien de lui en attribuer les défauts.

Il en est de même du Corps; tout ce que le Corps a d'*Entité*, c'est-à-dire, *de réel*, il le tient de Dieu, sans quoi il y auroit quelque chose de réel dans le Corps, qu'il n'auroit pas reçu
de

de Dieu, & qui seroit incréé, si l'on demande ce que c'est que cette *Entité*, ou cette *réalité* ; on répondra que c'est l'essence du Corps, qui nous est inconnue, à l'égard de son intérieur, comme nous l'avons prouvé, dans la Préface de la Physique; mais qu'il en faut ôter les imperfections, par lesquelles la nature corporelle est bornée; comme, par exemple, d'avoir une superficie, une figure, de pouvoir être mué & divisée. Il n'y a rien de semblable en Dieu, parce que le Corps tient en cela du néant. Mais Dieu possède *éminemment* tout ce qu'il y a de réel dans le Corps aussi bien que ce qu'il y a dans l'Esprit; mais sans imperfection. Ainsi on ne peut pas dire que Dieu soit un *corps*, au sens auquel nous entendons ce mot, c'est-à-dire, quelque chose qui a une superficie, une figure, qui peut être divisé, ou mué. Il n'est pas non plus un *esprit* comme est le nôtre, dont l'intelligence est bornée, dont la volonté est capricieuse, & qui est de telle nature qu'il peut être affecté, par son corps d'une manière, qui lui cause de la douleur, aussi bien que du plaisir; & qu'il dépend par là des autres corps, qui l'entourent. Ainsi,

à parler à la rigueur, la Nature éternelle, qui est la cause de toutes celles qui ont commencé, n'est ni *corps*, ni *esprit*; mais une Nature toute singulière, pour laquelle nous n'avons point de nom, comme disoient les Anciens; c'est-à-dire, que nous ne pouvons la rapporter à aucune Catégorie, ou à aucune sorte particulière d'Être, comprise dans les Catégories communes, d'où vient que l'on dit que Dieu *transcendit omnes Categorias*. Dieu n'est rien formellement de ce que nous voyons, & que nous connoissons; mais il est *tout*, d'une manière infiniment plus excellente, que tout ce que nous connoissons; & pour parler avec *Denys*, que l'on nomme l'Areopagite : *πάντα τὰ ὄντα καὶ ἕδὲν τῶν ὄντων*, tous les Êtres & pas un des Êtres. Voyez là dessus *Jean de Damas*, dans son Ouvrage de la Foi Orthodoxe Chap. XII. ou Tom. I. pag. 146. de la dernière Edition de Paris.

J'ai cru devoir dire cela en passant, à propos de ce que j'en ai dit, au Ch. X. de l'Ontologie, §. 7. & suiv. J'y ai aussi prouvé que rien ne se fait de rien, par soi-même & sans cause; matière qui n'est pas assez bien en-

entendue, par ceux qui n'ont lû que des Systèmes modernes, composez par des gens qui ne savoient ni la Philosophie ancienne, ni celle aujourd'hui. Quand je dis la *Philosophie Ancienne*, je n'entends pas la Philosophie des Ecoles Latines de l'Occident, mais celle des anciens Grecs. Je viens de citer St. *Jean de Damas*, qui avoit lû cette ancienne Philosophie; & je puis bien dire que son Système, qui est le premier, qui ait été fait en Orient, a des endroits, où il y a infiniment plus à profiter, que dans les Modernes.

Il faut que je dise encore que ceux, qui doutent de la vérité de ce que j'ai dit que Dieu renferme tout, parce qu'il est la cause de tout, & qui ont besoin de l'autorité d'un Théologien moderne, pour la croire, n'ont qu'à lire la Thèse de *Louis le Blanc*, de *perfectiōe & infinitate Dei* pag. 102. de l'Ed. de Londres. Ce Théologien étoit extrêmement versé dans la lecture des Scholastiques, & il n'a en cela que suivi la doctrine commune. Si ceux qui ont des idées si bornées de la Nature Divine savoient qu'il s'ensuit de ce qu'ils disent qu'il y a des Etres réels, que Dieu n'a point

point créés, ils abandonneroient bientôt des principes, qui meinent à une si mauvaise conséquence. On a aussi fait voir, dans le même Ch. X. de l'Ontologie, en quel sens il est vrai *que rien ne se fait de rien*, & en quel sens il est vrai aussi que *Dieu a tout fait de rien*. Ces deux propositions ne sont nullement opposées.

ARTICLE VII.

POMPONII MELAE *de situ Orbis Libri III; cum notis integris* Herm. Barbari, Pet. Joan. Olivarii, Ferdinandi Nonii Pintiani, Petri Ciacconii, Andr. Schotti, Is. Vossii & Jac. Gronovii. *Accedunt* JULII HONORII *Oratoris Excerpta Cosmographiae, Cosmographia falso Æthiicum auctorem perferens, cum variis lectionibus ex* MS. RAVENNATIS *Anonymi Geographia ex* Ms. Leidensi *suppleta; curante* ABRAHAMO GRONOVIO. A Leide chez Luchtmans MDCCXXII. in 8. pagg. 926. avec les Préfaces & les Index.

FE U Mr. Jaques Gronovius avoit publié deux fois *Pomponius Mela*, Tom. XVII. P. 2. V avec

avec ses notes, il y a déjà plusieurs années. En voici une troisième, que Mr. *Abraham Gronovius*, son Fils, publie, & qui est la première que l'on ait vue, avec toutes les Notes & les Préfaces des Savans, qui avoient donné cet Auteur au Public. Les notes sont au dessous du Texte, ce qui est très-commode pour les Lecteurs, qui ne les cherchoient à la fin, qu'avec beaucoup de peine. Il n'y a que celles de *Vossius* & de *Ciacconius*, qui sont à la fin, & en effet elles ne pouvoient pas bien être au dessous du texte, sur tout celles de *Vossius*; qui sont pleines de longues digressions, lesquelles n'ont souvent que peu de rapport avec *Pomponius Mela*. L'Auteur les avoit plutôt publiées, pour faire montre de son érudition, que pour éclaircir ce Géographe. Les Préfaces ne sont point inutiles, puis que ceux qui les ont faites y font des remarques sur *Mela*, & y disent quels secours ils ont eus pour le publier. Il seroit à souhaiter qu'on fît toujours ainsi, en publiant les anciens Auteurs; au moins quand les Préfaces nous apprennent ce qu'on vient de dire.

Toutes ces Notes ne sont pas également bonnes, les meilleures sont celles

celles de *Pintianus*, de *Ciacconius*, de *Schottus*, de *Vossius* & de *Gronovius*, & celles des deux derniers sont les plus doctes, au moins par rapport à la Critique. Comme ils ont été fort brouillez ensemble, & ont écrit, avec beaucoup de véhémence, l'un contre l'autre; ils se sont très-fort contredits & Mr. *Gronovius*, qui a survêcu *Vossius*, a eu le plaisir de parler le dernier, sans craindre la replique. Quoi qu'il en soit, à l'aigreur près, elles sont utiles pour ceux, qui souhaitent de bien entendre l'Auteur, sur lequel ils ont écrit.

Il s'en faut beaucoup, que *Mela* égale en jugement & en exactitude *Strabon*; mais il ne laisse pas d'être utile. Comme il étoit Espagnol, de la Province que l'on nommoit *la Bétique*, ou l'*Espagne Ulterieur*e, plusieurs Espagnols l'ont publié & commenté, comme on le voit par le titre de cette Edition & par les Préfaces. Le plus savant a été *Pierre Ciacconius* de Toledé, dont les notes étoient rares. Elles sont de bon goût & méritoient d'être plus communes.

Ce livre n'étant pas de ceux, dont on puisse faire un Extrait, qui se fasse

lire, je n'entreprendrai pas d'en faire aucun. Je me contenterai de dire ce qui me semble d'un passage fort obscur, & sur lequel les Interpretes se sont donné une peine inutile; parce qu'ils ne se sont pas apperçus qu'il est corrompu, par les Copistes. C'est au Chap. 12. du Livre I. où *Mela* parle de la Phénicie & des Phéniciens en ces termes: *Phœnicen illustravere Phœnices, solers hominum genus, & ad belli pacisque munia eximium.* Il n'y a rien là, que de clair, mais ce qui suit ne l'est pas. L'Auteur y parle des inventions des Tyriens, en ces termes: *Litteras & Litterarum operas, aliasque etiam artes, maria navibus adire — commenti.* Il est bien clair que cet Auteur dit d'abord que les Phéniciens sont les inventeurs des Lettres; mais que veut dire *litterarum operas*? *Schottus* croit qu'il s'agit de l'Astronomie & de l'Arithmétique; mais il falloit montrer que *litterarum opere* peut signifier cela en Latin, ce que personne ne fera, comme je croi, jamais. *Pintianus*, qui est un Critique fort hardi, lit *litteras & siderum operas.* *Siderum opere* est aussi une expression inconnue à la Langue Latine. Mais on dit
que

que *Pline* a tiré, de ce passage de *Mela*, ce qu'il dit des Phéniciens Liv. V. chap. 12. *Ipsa gens Phœnicum in magna gloria litterarum inventionis, & siderum, navaliumque ac bellicarum artium.* *Pline* peut en avoir imité quelque chose, mais il ne s'enfuit pas qu'il en ait tout pris ce qu'il dit; & il n'est guere concevable que *siderum*, ait été changé, depuis *Pline*, dans l'Auteur Espagnol, en *litterarum operas*. *Vossius* croyoit qu'il falloit expliquer *litterarum operas* de l'Arithmétique, & produit quelques passages dans ses notes, où il se pourroit que *litteræ* signifiât les chiffres. Mais qui croira que *Mela* ait écrit: *litteras & litterarum operas commenti*, pour dire qu'ils ont trouvé les lettres de l'Alphabet, & les figures des nombres? Quoi que la Langue Latine ait commencé, du tems de *Mela*, & même auparavant, à aller en décadence; je ne saurois le croire coupable d'une obscurité affectée, comme le seroit celle-là. J'ai donc conjecturé qu'il falloit lire ici, *litteras & vitrariarum operas*, & par *vitraria*, j'entens les verreries; en sorte que *Mela* veuille dire, que les Phéniciens furent les inventeurs des ouvrages,

qui se faisoient dans les verreries. Il faut sous-entendre *officinarum*, après *litterarum*. On pourroit aussi lire *vitrariorum*, s'il n'y a point de faute dans les Anciennes Glosses, où l'on trouve : *Vitrarium*, ὑαλουργεῖον, une verrerie.

On ne peut pas au reste douter que les Phéniciens n'aient passé, pour les inventeurs du verre; puis que les Anciens assurent constamment que l'art de le faire fut découvert à l'embouchure d'un fleuve de la Phénicie, qu'on nommoit *Belus*, entre Tyr & Ptolemaïde. *Plin* Liv. XXXVI. chap. 26. dit qu'on n'y voit le sable propre à faire le verre, que lors que la Mer est basse & dans un espace du rivage, qui ne s'étend qu'environ cinq cents pas, & que là, pendant plusieurs siècles, on trouva assez de matière, pour faire du verre. Il ajoute que l'on disoit que cela avoit été découvert, par un Vaisseau Marchand chargé de Salpêtre, dont le monde, étant descendu sur le bord de la mer, avoit fait du feu sur le sable, pour s'approprier à manger; & comme il ne trouvoit pas de pierres, pour élever les pots, (*cortinis tollendis*, car *corina* signifie quelquefois un pot à trois pieds,

pieds, comme nous l'apprenons des anciennes Glosses) sous lesquels ils vouloient mettre du bois, pour les faire bouillir, ils les appuyerent sur de gros morceaux de Salpêtre; & que le feu s'y étant mis, ils s'apperçurent d'une liqueur transparente, qui en sortit, & qui fut le verre. Il paroît encore, par *Strabon* Liv. XVI. dans la description de la Phénicie, que l'on prenoit là du sable, que l'on portoit à Tyr; pour en faire du verre, en le fondant. On peut voir aussi ce qu'en disent *Joseph* Liv. II. c. X. 2. & *Tacite* Hist. Liv. V. c. 7. Cela suffit pour appuyer ma conjecture, & pour changer *litterarum* en *vitrarium*, dans les paroles de *Mela*. Je ne dissimulerai néanmoins pas qu'on pourroit croire que *litterarum operæ* signifieroit les operations de l'Arithmétique, ou l'exécution de ses Regles, si l'on avoit quelque exemple de cette expression. Les chiffres ne sont que des *Lettres* un peu défigurées, & de savans hommes prétendent qu'ils ont été faits sur l'Alphabet Grec, qui est le même que le Phénicien C'est le sentiment de feu *Mr. Huet*, Evêque d'Avranches, §. XLVIII. des *Huetiana*.

Au reste, cette Edition de *Pompo-*
V 4 *nus*

nus Mela est bien imprimée, & m'a paru correcte, en ce que j'en ai lu. C'est le troisième service de cette sorte, que Mr. *Gronovius* rend au Public, qui lui est déjà rédevable d'un *Justin* & d'un *Tacite*. S'il n'y a pas beaucoup de gloire à acquérir, par cette sorte de travail; il ne laisse pas d'être très-utile & digne d'être prisé & encouragé, par tous ceux qui aiment les Belles Lettres. Je m'en tiens obligé, pour ma part, à l'Editeur.

ARTICLE VIII.

JO. LAUR. MOSHEMII *Observationum Sacrarum & Historicarum Liber I. Accedit Oratio ejusdem de eo, quod nimium est in studiis Linguarum & Critices.* MDCXXI. A Amsterdam chez Onder de Linden in 8. pagg. 492.

J'AVOIS résolu de parler de ce Volume, dans le Tome précédent de la Bib. Ancienne & Moderne & ensuite dans celui-ci; mais de longs Extraits, que j'ai cru devoir y insérer, m'ont ôté la place, dont j'avois besoin. J'ai cru néanmoins, qu'il fal-

loit

lofophe. Dans le Ch. VII. l'Auteur traite des Ecrits d'*Apollonius*.

Enfin ce Volume finit par une Harangue de l'excès, dans lequel on peut tomber, dans l'Étude des Langues & de la Critique. Je fuis de l'avis de l'Auteur; on doit plus avoir de soin de son Jugement, que de fa Mémoire, & ne faire pas trop de cas de bagatelles.

Avertissement.

J'avois deffein de dire un mot de *la Monarchie des Solipses*, traduite en François de l'Original de *Melchior Inchofer*, & imprimée à Amsterdam chez *Herm. Uytwerf*. Mais la place m'a manqué.

Fin de la 2. Partie du XVII. Tome de la Bibl. Anc. & Mod.

I N D E X

*Des principales Matieres, dont il
est parlé dans le Tome XVII.
de la Bibliotheque Anc.
& Moderne.*

A.

A *Braham*, s'il retint les caracteres
& la langue de ses Peres. 108.

& suiv.

Alabarque, ou *Arabarque*, d'où vient
ce mot. III. *& suiv.*

Anabaptistes brûlez à Londres. 46

Atta, sorte d'interjection Greque dans
Homere. 137

B.

B *eneficence*, remarques sur cette
vertu. 407. *& suiv.*

Bentley (Richard) censuré par Mr.
Cunningham. 150. *& suiv.*

Bible, remarques, sur les Versions
de la Bible. 198. *& suiv.*

Biens d'Eglise inalienables. 257

Bonner, Evêque de Londres, sa con-
duite sous Edoüard. 47. *& suiv.*
sous Marie. 255

C.

C *Abale* & ses Sephires, ce que c'est.
89. *& suiv.*

Catéchismes pour la Jeunesse diffici-
les

I N D E X.

- les à faire. 425. les défauts qu'on y
trouve communément. 427. & *suiv.*
 Changements de Religion en Angle-
terre, sous *Henri VIII. Edoüard VI.*
Marie & Elisabeth, d'où venus. 381
Charles XII. Roi de Suede, remarques
sur sa conduite. 232. & *suiv.*
Craemer brûlé. 254
 Critique, les talens & les connoissan-
ces qu'il doit avoir. 151. & *suiv.*
Cuningam (Alexandre) ses regles Cri-
tiques. 141. & *suiv.*

D.

- D***Escartes*, ses Tourbillons renver-
sez. 79
 Dictionnaires, comment ils doivent é-
tre disposez. 113. & *suiv.*
 Dieu contient tout éminemment. 448.
& *suiv.*
Duels, remarques sur cette matiere.
228. & *suiv.*

E.

- E***Bionites*, quelles gens c'étoient.
97. & *suiv.*
Edoüard VI. Roi d'Angleterre, His-
toire de son Regne. p. 1. & *suiv.*
 son Conseil. 2. sa mort. 13. sa guer-
re avec l'Ecoffe. 20. & *suiv.* ses
démêlez avec la France. 32. & *suiv.*
 Réformation sous lui. 40. & *suiv.*
Elisabeth, d'Angleterre, son regne. 270.
 Testa-

I N D E X.

- Testament de son Pere. Ib. & *suiv.*
Elisabeth, pourquoi favorisée par *Philippe*. 243. haïe par sa Sœur. 245.
 son regne fournit peu d'Actes,
 pourquoi. 266. & *suiv.*
 Sujets qu'elle avoit de craindre. 274.
 sa fermeté & sa conduite. 275. & *suiv.*
 recherchée par *Philippe*. 277.
 Marie d'Ecosse sa concurrente. 229.
 & *suiv.* ses affaires avec l'Ecosse.
 281. & *suiv.* 327. & *suiv.* aide les
 Protestans Ecossois contre Marie.
 288. & *suiv.* 324. & *suiv.* traite a-
 vec la France. 290. les affaires qu'el-
 le eut avec Marie d'Ecosse après la
 mort de François II. 293. & *suiv.*
 ses affaires avec la France. 339. & *suiv.*
 touchant Calais. 345. avec
 l'Espagne. 361. & *suiv.* affaires
 domestiques. 375
 Elisions communes dans les Poëtes. 172
Espagnols, leur vie scandaleuse dans
 les Indes. 213. & *suiv.* leur puis-
 sance y diminue. 219
 St. Esprit, précaution qu'on doit pren-
 dre en prouvant sa divinité. 437.
 & *suiv.*
 Etoiles découvertes par les Lunettes 71
Eusebe, ses lieux Hebraïques; remar-
 ques sur ce Livre. 122. & *suiv.*
Exode

I N D E X.

Exode XX. 23. & 24. expliqué. 118.
 & *suiv.*

F.

FAutes qui se trouvent dans les
MSS. d'où elles sont venues.
 152. & *suiv.*

Flux & reflux de la Mer, d'où ils
viennent. 83

G.

Generations de quelcun ne signi-
fient point sa vie, dans l'Écri-
ture. 120. & *suiv.*

Guiane, país très-riche de l'Améri-
que. 221. & *suiv.*

Gravitation, ce que c'est. 14. & *suiv.*
ses lois. 76. & *suiv.*

Gray (Jeanne) perd la vie. 242

H.

Hebreux, leurs caracteres, remar-
ques là-dessus. 99. & *suiv.*

Hérefie, que les Anciens n'ont pu
définir ce mot. 189. & *suiv.*

Hérefies nées du Judaïsme. 95. &
suiv.

Héretique, qu'on ne peut pas savoir
qui l'est, selon *St. Augustin*. 186

Horace, remarques diverses sur ce
Poète. 145. & *suiv.* 155. & *suiv.*

I. *St. Je-*

I N D E X.

I.

St. **J**érôme, fautes qu'il a commises. 125. 127. 130. 132
Incendia Carthaginis, ce que c'est dans *Horace*. 161

L.

Lettres par qui inventées. 103. & suiv.
Liberalité, remarques sur cette vertu. 407. & suiv.

M.

Marie, Reine d'Angleterre, sa vie. 237. & suiv. rétablit le Catholicisme en Angleterre. 239. & suiv. 252. & suiv.

Marie Stuart, affaires qu'elle eut avec la France. 261. & suiv. avec Elisabeth. 293. & suiv. sa conduite en Ecosse. 305. & suiv. arrive en Angleterre, où elle est retenue prisonnière. 311. & suiv.
Sa mort nécessaire pour la sûreté d'Elisabeth. 317. & suiv.

N.

Newton (Le Chevalier Isaac) diverses de ses pensées, sur la Physique. 60. & suiv.
P. Pa-

I N D E X.

P.

- P***Alestine*, remarques sur les Provinces ainsi nommées. 123
- Pesanteur, ce qu'en dit Mr. *Newton*. 74. & suiv.
- Peste, d'où elle vient. 226
- Phéniciens, leurs caractères. 100. & suiv.
- Philastrius*, remarques sur cet Auteur. 180. & suiv.
- Philippe*, Prince d'Espagne, se marie à la Reine d'Angleterre. 243. 244. & suiv.
- Polus* (Cardinal) en Angleterre. 256

R.

- R***Henferd* (*Faques*) son caractère. 85. 135

S.

- S***chorus* (*Antoine*) sa méthode pour l'examen de la Langue Latine. 113
- Seymour* (*Thomas*) grand Amiral. 5. & suiv. 7. & suiv.
- Sic Diis gratum, placitum &c.* formule Latine. 164
- Siecle*

I N D E X.

- Siecle à venir*, ce que est dans les
Rabbins. 94. & *suiv.* 137
Sommerfet (Duc de) ses aventures
sous Edoüard VI. 4. & *suiv.*
Système Planetaire, selon le Cheva-
lier *Newton*. 64. & *suiv.*

T.

- T**Erre, son mouvement autour du
Soleil. 80. & *suiv.*
Toit du Sabbath, ce que c'étoit. 121.
& *suiv.*

V.

- V**irgile (*Polydore*) ses bénéfices en
Angleterre. 17
Vuide, nécessaire pour le mouve-
ment. 78

W.

- W**arwik (Comte de) 10. & *suiv.*
fait Duc de Northumberland.
12. sa mort. 238

*Fin du XVII. Tome de la Bibliothe-
que Ancienne & Moderne.*







